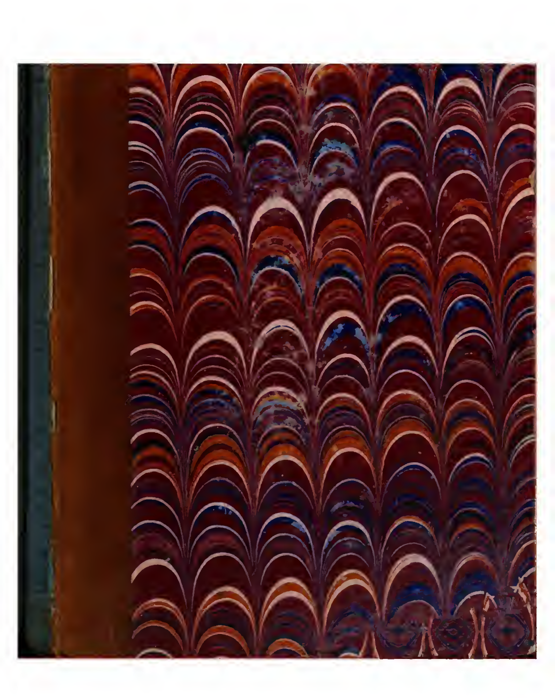


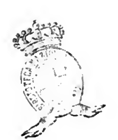




MARGUERITE D'AUTRICHE.



Lyon. — Impr. de Louis Perrin.





F Giniez, arch del — Lith Engelmann et Graf, Paris

MARGUERITE D'AUTRICHE

Tiré de Notre Dame de Brou: — Vitrail du Chœur

(1501)

MATERIAUX

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE

MARGUERITE D'AUTRICHE

DUCHESSE DE SAVOIE, REGENTE DES PAYS-BAS

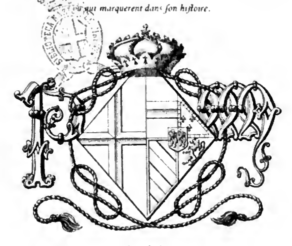
PAR

LE Cte E. DE QUINSONAS

PREMIERE PARTIE

HISTOIRE ET TOPOGRAPHIE DES LIEUX QU'HABITA LA PRINCESSE

ou qui marquerent dans son histoire.



A PARIS

CHEZ DELAROQUE FRERES, 21, QUAI VOLTAIRE

M. D. CCC. LX.



A SON ALTESSE ROYALE

MADAME LA DUCHESSE DE PARME.

MADAME,

EN accordant votre haut & puiſ-ſant patronage à un modeſte travail ſur Marguerite d'Autriche, dès lors, le ſuccès d'une bonne œuvre eſt inconteſtablement aſſuré, quelle que puiſſe être, du reſte, la médiocrité de l'auteur.

Cette princeſſe, ſi courageuſe & ſi grande

dans l'infortune & les chagrins du cœur, petite-fille de ſaint Louis par ſon aïeule Iſabelle de Bourbon, appartient donc à votre tige antique & glorieuſe, royal lignage, hélas! auſſi illuſtre qu'infortuné!

Cette humble dédicace d'un ſerviteur fidèle ne pouvait plus légitimement s'adreſſer qu'à la noble fille doublement proſcrite de nos rois.

Comme la tante de Charles-Quint, Votre Alteſſe Royale ſemble avoir épuiſé ici-bas, dès le berceau, la coupe amère des tribulations douloureuſes, & ſi noblement, ſi courageuſement ſupportées, que dans un élan général de ſympathique admiration, l'Europe entière a voulu proteſter ſolennellement contre l'ingratitude, l'injuſtice & l'iniquité.

Mais inutiles & vaines proteſtations! On ſe contente de gémir indigné, ſans chercher à y porter un bien facile remède, quand un ſeul mot ſuffirait! On déplore, impaſſible, les calamités & les forfaits honteux qu'enfanta le fléau cruel & dévaſtateur de la révolution hideuſe.

Fléau bien terrible, en effet, dont Dieu a voulu nous châtier en ces temps malheureux,

pour flageller & punir, dans ſa juſtice, les peuples qu'il veut ramener à lui, &, diſons-le, après de vaines, ſanglantes & ruineuſes tentatives, de ſtériles changements (inutiles, impuiſſants à donner le calme & le bonheur, bien loin de là), les ramener auſſi peut-être « eſpéronsle » un jour à leurs princes!...

Sans doute la divine Providence, comme autrefois pour la veuve de Philibert-le-Beau, a voulu, Madame, vous éprouver par les douleurs les plus vives, par une longue ſuite de triſteſſes & d'adverſités, afin de donner au monde un nouvel enſeignement, & de détourner notre époque orgueilleuſe de ce matérialiſme égoïſte, où la réuſſite juſtifie tous les moyens, en lui montrant (touchant contraſte avec les ſuccès triomphants & heureux des faits accomplis) un noble exemple de toutes les vertus chrétiennes & du plus viril courage dans le malheur.

Déſormais, comme la Ducheſſe de Savoie, Régente des Pays-Bas, la Ducheſſe Régente de Parme, grandie encore par ſes revers, par les crimes & les ruines de la révolution, appartient

à l'hiſtoire pour y occuper une belle page; nous ſommes fier de le dire à la poſtérité en préſentant ici & leurs noms & leurs titres glorieux à l'amour des peuples.

Ces deux grandes & nobles figures de femmes, épurées par les ſouffrances de l'âme, également illuſtres par les talents, la fermeté, auſſi bien que par la bonté & la douceur d'un gouvernement juſte & paternel, préſentent à l'admiration une ſi parfaite & ſi touchante ſimilitude, que, malgré ſa modeſtie, Votre Alteſſe Royale ne pouvait refuſer le bienfaiſant preſtige, l'égide puiſſante de ſon nom vénéré, à l'œuvre infime de ſon très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

Comte de QUINSONAS.

Rapperſchwyl, ce 8 ſeptembre 1859.



PROLOGUE

DE

L'AUTEUR.

SON Alteſſe Royale Madame la ducheſſe de Parme a daigné agréer la dédicace de cet Ouvrage, & Sa Grandeur Monſeigneur de Langalerie XCI^e *évêque de Belley a bien voulu en accepter le produit intégral.*

Il eſt deſtiné, ſi la divine Providence bénit nos efforts à fonder une œuvre charitable ſous

le vocable de ſainte Marguerite, afin de contribuer à honorer en nos contrées le nom & le ſouvenir de celle qui, de la Flandre, mourante en ſon palais de Malines, ſe rappelait encore (*) ſes chers pays de Breſſe, pour leur léguer, avec ſon tombeau, de riches aumônes, derniers & doubles bienfaits d'une Souveraine aimée!

En ce ſiècle prétendu ſi lumineux, où trop ſouvent la lumière conſiſte à obſcurcir & à dénaturer l'hiſtoire, pour dénigrer avec acharnement un paſſé qui au moins ne fut pas ſans gloires, c'eſt avec un ſentiment de profonde admiration pour cette belle province reconnaiſſante, que j'ai pu témoigner de ſa louable conſtance à vénérer fidèlement la mémoire d'une auguſte bienfaitrice. On doit conſtater ſon légitime orgueil d'avoir reſpecté, pendant les horreurs de 93, & les admirables mauſolées, & ſurtout les cendres princières du caveau ducal, qui repoſaient en paix ſous les arceaux gothiques de N.-D. de Brou.

(*) *Codicille du* 28 *novembre* 1530, *confirmant ſon teſtament de* 1508.

Cette impreſſion & ma juſte reconnaiſſance pour un bienveillant accueil, ont inſpiré la penſée de ce livre, malheureuſement encore incomplet. En effet, il devait ſuivre (*) la monographie hiſtorique de Marguerite d'Autriche, dont ces pages ne ſont que le complément & le corollaire, pour ainſi dire, elles n'auront donc d'intérêt que pour ceux à qui la vie de la princeſſe eſt déjà ſuffiſamment connue.

Cependant pluſieurs raiſons graves ajournent juſqu'à nouvel ordre cette publication, au grand & profond regret de l'auteur.

Outre les retards déſeſpérants, mais inévitables, les frais, les dépenſes multiples d'une édition de luxe, l'eſpoir bien naturel de parvenir à la découverte de nouveaux documents inédits figure en première ligne avec le déſir de combler de nombreuſes & regrettables lacunes qui reſtent encore, malgré les recherches les plus actives en France comme à l'étranger.

J'avouerai même que ſouvent le décourage-

(*) *Ceci explique pluſieurs renvois à la partie qui n'a point encore paru, renvois fautifs & que l'on ne comprendrait pas ſans cette explication.*

ment m'a gagné après d'infructueux voyages, de fatigantes lenteurs imprévues, de nombreuſes déceptions, d'inutiles démarches, ou d'infidèles indications. Ainſi un écrivain triſtement célèbre, & qui durant vingt-deux ans fut chef de l'importante ſection hiſtorique de nos Archives, a fauſſement déclaré, du haut de ſa grandeur, que : « La maiſon de la petite Marguerite « d'Autriche, fiancée de Charles VIII, oc- « cupe (aux Archives) autant de place que « celle de Charles VIII, ou de Louis XII (*). »

Juſqu'ici ces mêmes Archives de l'Empire n'ont pu fournir, à de patientes inveſtigations, que deux ſeuls fragments trop mutilés, hélas ! & fort incomplets, des comptes de la Princeſſe (nos 80 & 81, KK)

Il nous reſte heureuſement onze volumes pour ceux du roi Charles VIII, & preſque autant ſur Louis XII & Anne de Bretagne.

Ce ſont, du reſte, des documents de la plus haute importance, où j'ai avidement puiſé les plus précieuſes révélations ſur la vie intérieure

(*) *Michelet.* La Renaiſſance, *dernières lignes dernière page.* 327.

& les mœurs princières du palais de nos Rois, à cette époque peu connue. Sans doute il eût fallu pouvoir publier ces recherches ſur la cour de France en même temps que celles qui vont ſuivre (& d'un intérêt preſque uniquement local), au lieu de les annoncer; mais l'homme propoſe & Dieu diſpoſe.

Le regiſtre n° 80, argenterie de la Reine, des plus curieux pour certains détails, les coſtumes principalement, eſt de 1484-85: mais il ne peut ainſi nous éclairer ſur les dix ans du ſéjour à la cour d'Amboiſe de la jeune Dauphine; il eſt lacéré, en outre, dans pluſieurs chapitres.

Le n° 81, bien plus incomplet encore, eſt preſque uniquement ſa répétition pour l'année 1489; il eſt ainſi totalement dénué d'intérêt, tandis que nous euſſions voulu y trouver autre choſe que les domeſtiques de la princeſſe, les noms de ſes maîtres, & la nature des leçons, des enſeignements qui lui furent donnés à cette époque; ſavoir, en un mot, les détails de ſon éducation proprement dite, en ſuivre chaque année la comparaiſon ſucceſſive; car, par cette éducation toute francaiſe,

outre le noble ſang des Bourbons, cette femme remarquable ne nous appartient-elle pas un peu?

Que la Belgique nous pardonne cette réclamation; mais ſous Madame de Beaujeu, Anne de France, la fille de Marie de Bourgogne, qu'elle dut regarder comme une ſœur, était à bonne école, & confiée aux mains pures & intelligentes d'une grande & vertueuſe princeſſe.

Encouragé néanmoins par l'appui & les conſeils éclairés d'amis nombreux, Dieu aidant, ce travail viendra poſtérieurement donner à celui-ci l'intérêt qui lui manque, paraiſſant iſolé.

Malgré le déſordre apparent que préſente ce fâcheux retard, le lecteur voudra bien obſerver (quelque paradoxale que cette théorie ſemble au premier abord) qu'il était urgent de débuter par la fin, c'eſt-à-dire par l'impreſſion des pièces juſtificatives trop volumineuſes pour n'être pas ſéparées d'une longue biographie.

Il faut, dans un ouvrage ſérieux, pouvoir renvoyer aux pièces & aux ouvrages cités & néceſſaires à l'éclairciſſement ou à l'appui d'aſſertions quelquefois diamétralement oppoſées à nos préjugés actuels (nous n'en ſommes pas

exempts), voire même à l'opinion générale trop ſouvent fautive.

Ce n'eſt point uniquement l'hiſtoire iſolée d'une grande figure hiſtorique qu'embraſſent les recherches de cette étude, mais encore les choſes ſi curieuſes de ſon temps.

L'auteur a donc auſſi cru devoir étendre le cercle des indications bibliographiques, non-ſeulement aux faits de l'époque, mais encore aux arts, aux ſciences, à la manière d'être, en un mot, à la démonſtration auſſi exacte que poſſible, eu égard à un eſpace reſtreint, de l'état ſocial de l'Europe à la fin du XVe ſiècle, qui termine le Moyen-Age.

La Renaiſſance, cette grande époque de tranſition, mérite ſurtout d'être enviſagée ſous le rapport des mœurs & des uſages, ſi profondément modifiés, qu'une civiliſation nouvelle commence alors une nouvelle ſociété.

Ce chapitre bibliographique eſt ſans doute très-défectueux & trop ſuccinct; mais les ſeuls initiés à la ſcience des livres peuvent ſupputer ce qu'il faudrait de volumes pour un travail ſatiſfaiſant de cette nature, puiſque les onze in-4°

de Panzer ſont loin d'être complets pour les incunables ſeuls.

Il a ſemblé ſuffiſant, pour donner au moins aux gens du monde, un aperçu général, n'ayant pas du reſte la prétention ridicule de rien apprendre aux ſavants.

Puiſſe toutefois un labeur ingrat éviter peut-être à quelques lecteurs ſérieux les patientes, les faſtidieuſes explorations de catalogues ou des rayons des bibliothèques ; mais ſurtout la perte de temps qu'il a coûté, malgré tout ce qui lui manque. Tout en préférant les éditions contemporaines de la période en queſtion, c'eſt au point de vue de l'hiſtorien & non du bibliophile que les ouvrages y ſont groupés ; & c'eſt également à deſſein que figurent les réimpreſſions nouvelles, comme étant plus faciles à ſe procurer ou à conſulter.

Malgré leur nombre & leur choix, quiconque aura la patience d'en parcourir la majeure partie, reconnaîtra aiſément que trop ſouvent les livres ſe copient & reproduiſent, en les amplifiant, bien des erreurs. Beaucoup ſont d'une déplorable médiocrité dont on héſite à augmen-

ter encore la liſte. Auſſi eſt-il bien vrai d'avancer que, pour écrire l'hiſtoire, tout en s'aidant des matériaux imprimés, il faut autant que poſſible rechercher les documents inédits, puiſer aux ſources manuſcrites qui, malgré le vandaliſme révolutionnaire & deſtructeur, reſtent encore à publier : ne pas faire des livres uniquement avec des livres.

A notre époque, plus qu'à toute autre, il faut avoir le courage de ſon opinion, le courage civil, lorſque, fort de ſa conſcience & mépriſant une vaine popularité coupable, l'écrivain énergique & indépendant oſe dire la vérité ſans calcul. Mais nous voyons careſſer baſſement les inſtincts démocratiques & brutaux de la maſſe pervertie, égarée tous les jours par de perfides courtiſans intéreſſés à la tromper niaiſement, groſſièrement, pour en tirer réuſſite & profit ſurtout, mais peu de gloire.

Voilà donc une cauſe infaillible des ſuccès trop faciles que recherchent le plus grand nombre ! (*)

(*) *Duſſions-nous le répéter mille fois, c'eſt avec les* ſociétés ſecrètes *un des plus grands périls qui menacent la ſociété. L'un & l'autre*

Ce livre n'eſt point une apologie quand même & inintelligente du temps paſſé, où certes les mœurs éminemment guerrières, étaient par cela même rudes & trop ſouvent féroces. L'hiſtoire nous les montre cependant déjà bien préférables aux mœurs païennes & encore bien plus barbares des républiques de l'antiquité (où l'on voudrait nous perſuader que régnait l'âge d'or), mais qu'adoucirent progreſſivement les idées religieuſes, la paternelle, la douce influence de l'Egliſe catholique, ſi bienfaiſante & ſeule civiliſatrice.

Ce n'eſt point une diatribe non plus contre notre ſociété égalitaire, l'égalité égoïſte eſt ſi commode! mais une proteſtation énergique, impartiale, contre le charlataniſme, la ridicule & ſotte vanité des apôtres du progrès matériel, qui vantent notre bien-être, nos découvertes ſurprenantes, inconteſtables, comme l'apogée, l'unique, le ſuprême point culminant que l'hu-

n'attireront les regards des gouvernements que lorſqu'il ſera trop tard pour remédier au mal. L'académie au lieu de décerner des prix à des fatras révolutionnaires devrait au contraire en créer de nouveaux pour eſſayer de ſortir de l'ornière la preſſe, les théâtres, la littérature en un mot!

manité, gorgée, repue, ſatisfaite, puiſſe déſirer & atteindre! Si la féodalité fut barbare, la démagogie eſt ſanguinaire, & des tricotteuſes aux bouchers de l'infortuné colonel Anviti, que d'atrocités honteuſes, à faire rougir une civiliſation efféminée, où la foi politique s'éteint comme la foi religieuſe, ce flambeau éclatant du Moyen Age? Si la révolution qui nous épie triomphait, que d'horreurs épouvanteraient le monde, au lendemain de ſa victoire? Nous ſavons, par de timides eſſais, ce qu'elle ſerait capable de faire en grand,

Au lieu de tant nous glorifier, il eſt donc ſage de jeter un regard vers les ſiècles qui précédèrent, pour y chercher parfois à comparer, dans un éclectiſme politique, quelles choſes étaient bonnes, & voir auſſi de nos jours quels dangers nous menacent en nous pouſſant vers l'abîme prêt à nous engloutir.

Nous ſommes arrivés à un temps d'inſurrection d'idées, de défaillance, où la réforme politique bouleverſe le monde; elle eſt dans l'air, comme au XVIe ſiècle, la réforme prétendue religieuſe qui bouleverſa, par un même eſprit d'or-

gueil, les cerveaux alors épris du libre arbitre. Où s'arrêtera ce mouvement, ce progrès? Nous ne croyons plus à la royauté, hélas! jadis pleine de calme & de paix, majeſtueuſe, reſpectée, puiſſante, héréditaire. Ce mal dangereux gagne de la France aux pays voiſins. Les préjugés *du reſpect de l'autorité, des traditions, la fidélité, l'amour du ſouverain, le dévouement s'en vont, & auſſi le patriotiſme. Et les communications, chaque jour plus faciles, hâteront encore ce mouvement général, intellectuel, avec une rapidité croiſſante.*

Il eſt vrai, l'unité religieuſe nous reſte; mais voici que la révolution, montée haut dans l'échelle ſociale, en ſape la baſe avec d'autant plus d'acharnement pour détruire ce point d'appui, ce dernier refuge, la ſeule & la plus puiſſante des barrières qui nous préſerve encore du progrès ſuprême.

La papauté, tel eſt le but des efforts heureuſement impuiſſants des démoliſſeurs quels qu'ils ſoient. Sociétés ſecrètes, preſſe libérale, voltairienne & ſoi-diſant modérée, utopiſtes & rêveurs, journaux révolutionnaires, proteſtants, conſpi-

rateurs, traîtres & renégats, démagogues de toutes nations, de toutes les ſectes, &c., &c..., appuyés par notre fidèle, notre bonne & loyale alliée l'Angleterre, tous s'uniſſent contre le chef de l'Egliſe, un faible vieillard.

Mais la Providence nous montre déjà ſon intervention, car les attaques contre la puiſſance temporelle ont eu pour réſultats heureux de deſſiller les yeux aux moins clairvoyants, de réchauffer les tièdes comme de fortifier les forts; en un mot, de reſſerrer les catholiques d'Irlande, d'Allemagne, de tous pays, en rapprochant toutes les âmes, les nationalités, les opinions; & de les réunir autour du Labarum, *qu'ils ſauront porter haut & défendre avec courage! Oui, duſſions-nous ſuccomber. Dieu le veut, diſaient en mourant les Croiſés!...*

Malgré la tiédeur des temps, ſur deux cents millions de fidèles, il en eſt beaucoup qui, renouvelant les Croiſades, ſe lèveraient encore à ſa voix pour défendre le ſaint Pontife de Rome. La foi eſt toujours vivace en France; il ſuffirait d'y donner l'exemple, nous l'eſpérons.

Sans reſpect humain, je viens comme autre-

fois, en terminant sa préface, soumettre humblement mon livre à l'approbation de l'autorité ecclésiastique, protestant hautement de mon sincère désir de vivre & de mourir sous ses lois: désavouant (usage tombé, hélas! en désuétude) tout ce qui pourrait s'y trouver, à mon insu, de contraire au dogme de notre sainte mère, l'Eglise. Pour cette cause sacrée, il n'est aucun sacrifice auquel ne fût prêt le plus grand nombre des catholiques fervents que réchaufferait encore la persécution!...

Ces aspirations religieuses & monarchiques sont malheureusement impopulaires, & s'adressent à bien peu de retardataires que le contact des idées nouvelles laisserait encore arriérés, je le sais; aussi l'édition est tirée à petit nombre. Mais comme, pour notre bonne œuvre, il faut vendre le livre, ce qui lui manque en talent & en intelligence *à trouver des lecteurs, & surtout des approbateurs, sera compensé, je l'espère, par le mérite incontestable de la forme, qui, de même que pour bien des choses, l'emportera sur le fond. S'il n'est pas bon, après tout, ce sera toujours un beau livre. Sa rareté & l'exé-*

cution typographique aſſurent donc à cette proteſtation déſintéreſſée, une ſuffiſante durée pour témoigner un jour à nos neveux qu'après les ſaturnales & les hontes, & tout le ſang que nous avons vu tacher notre hiſtoire récente, il s'eſt trouvé cependant, au milieu du XIXe *ſiècle, quelques natures chagrines & moroſes, ne partageant pas l'engouement univerſel, l'admiration béate de leur temps pour tout ce qui était nouveau & beau par cela même, tout en appréciant ce qu'il a de bon & qu'on ne ſaurait conteſter.*

Mais pourquoi donc ſe tenir à l'écart, & bouder (c'eſt l'expreſſion conſacrée) contre l'hoſanna général aux jouiſſances? Quiconque ſe refuſe à l'entraînement, au vertigineux enthouſiaſme vers le mouvement *(dont l'analyſe entraînerait loin), eſt eſſentiellement dupe des vieux préjugés en reſtant ſur la vieille route, laquelle ne conduit plus à la célébrité, aux honneurs, &c., mais aux attaques violentes, acrimonieuſes, aux injuſtes reproches, au* tolle *de la meute!... tout au plus à un ſourire de pitié, ſinon de mépris.*

Arrière donc ces eſprits étroits, cenſeurs gê-

nants, grondeurs & mécontents, incorrigibles qui, ne comprenant pas le grand ſiècle, ne ſavent pas l'exploiter gaiement, ſe vendre & s'exploiter eux-mêmes, lorſque tout ſe cote & ſe vend autour d'eux. Par ſuite du progrès & des induſtries nouvelles, avec un peu d'intelligence des choſes & beaucoup d'adreſſe, il eſt encore fort avantageux de ſavoir trafiquer de l'éclat d'un vieux blaſon, d'exploiter l'honneur de ſes pères, ou d'eſcompter l'eſpoir, le futur mérite d'un nom nouveau; à plus forte raiſon d'utiliſer la moindre valeur intrinsèque.

Abonnons-nous donc tous au Siècle, *malgré ſa proſe, ce qui ſerait un grand ſacrifice! Rions du pauvre droit divin, qui ſoutenait jadis le trône & l'autel conſpués, & dont la littérature & la preſſe révolutionnaire aidant, il ne tardera pas à être fait complète juſtice, le tout au plus grand bonheur des peuples!*

Emancipons nos frères, aux grands mots toujours magiques de nationalité, de liberté & d'indépendance, dont ils ſe ſoucient plus ou moins. Le lieutenant-général Garibaldi eſt un grand homme. Préparons la révolution uni-

verſelle; elle doit, baſée ſur la raiſon pure, régénérer l'eſprit humain qui vieillit.

Et, pour cela, étouffons la voix des importuns, bafouons, comme ils le méritent, ceux qui ont encore le travers ſingulier de préférer le ſtérile honneur de leurs croyances, de leurs convictions religieuſes & politiques. Qu'on leur jette à la face, comme une injure, leur propre qualification dont ils ont la ſtupidité vraiment de ſe faire gloire (*)*; car ils n'ont rien oublié du vieil adage:* nobleſſe oblige (**); *ils n'ont rien appris du nouvel axiome:* l'intérêt avant tout. *Ces gens-là ſont au moins gênants, comme un amer, un continuel reproche, ſi leur exemple n'eſt pas contagieux!*

Encenſons le veau d'or, adorons-le tous & ſans partage, ſaluons la nouvelle & redoutable féodalité des eſpèces omnipotentes, devant laquelle il y aura moins que jamais d'égalité poſſible.

(*) *Ultramontains, cléricaux, parti prêtre, jéſuites, légitimiſtes, &c.*

(**) *Et nous entendons nobleſſe de cœur, de ſentiments, d'éducation, de principes, tout autant que nobleſſe de race qui trop ſouvent a forligné individuellement, mais il y eut bien un traître parmi les douze apôtres.*

Mais, où tout cela nous conduira-t-il? Au progrès des mœurs américaines & ſi ſéduiſantes!

Voilà, pour un avenir plus ou moins éloigné, la dernière formule du progrès inévitable. Que Dieu, dans ſa miſéricorde, retirant la main qui s'appeſantit ſur nous, écarte, s'il eſt poſſible, ce réſultat fatal!

Château de Chanay, décembre 1859.





PREMIERE PARTIE

NOTICES

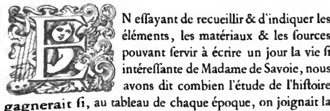
HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES

SUR

LES PALAIS ET CHATEAUX QU'HABITA MARGUERITE D'AUTRICHE

ET LES LIEUX QUI SE RATTACHENT PARTICULIÈREMENT A SON HISTOIRE.

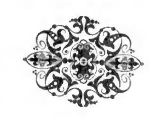
Bruxelles. — Amboiſe. — Le prieuré de Romain-Motier. — Le château de Chambéry. — Le château de Pont-d'Ain. — Son palais de Malines. — Le couvent des Annonciates à Bruges. — L'égliſe de Brou.



EN eſſayant de recueillir & d'indiquer les éléments, les matériaux & les ſources pouvant ſervir à écrire un jour la vie ſi intéreſſante de Madame de Savoie, nous avons dit combien l'étude de l'hiſtoire gagnerait ſi, au tableau de chaque époque, on joignait la

Princeffe avait légué fon cœur, & demandé un afile & des prières pour fa dépouille mortelle, en attendant l'achèvement du caveau funèbre de Brou, fon dernier afile.

Nous allons donc effayer de décrire ces lieux, en y joignant les trop rares détails qu'il nous a été poffible de réunir à grand'peine. Ce faible travail, incomplet fans doute comme la partie hiftorique, s'il n'eft pas trop dépourvu d'intérêt, pourra peut-être un jour, nous l'efpérons, donner lieu à des recherches locales qui compléteront ces courtes notices.



BRUXELLES

LES villes importantes de Belgique poſſédaient généralement un château royal, nommé la cour du prince (*aula principis*), antique réſidence des ducs de Brabant, des comtes de Flandre & autres ſeigneurs des pays que la maiſon d'Autriche réunit à ſon apanage, par ſuite du mariage de l'archiduc Maximilien avec Marie de Bourgogne, fille & héritière de Charles-le-Téméraire.

Nous n'avons pas la prétention de rien apprendre à la Belgique, ſi riche en documents hiſtoriques, imprimés & manuſcrits. Les magnifiques planches des ſavants ouvrages de Sanderus, Leroy, Blaeu, &c., &c., reproduiſent heureuſement tous les édifices remarquables de cette contrée, privilégiée ſous le double rapport hiſtorique & archéologique. Ces beaux ouvrages ont d'autant plus de prix pour nous, que ces couvents, ces égliſes, ces palais, ces châteaux, ont diſparu pour la plupart au milieu des guerres & des révolutions. Combien il eſt regrettable que nos provinces n'aient pas eu auſſi leurs deſcriptions complètes, renfermant les Vues, les plans de tous les édi-

fices magnifiques que nous possédions, tombés, hélas! sous la faux du temps & le marteau révolutionnaire! La Flandre, le Brabant & le pays de Liége, plus heureux que nous sous ce rapport, possèdent ainsi toute l'histoire monumentale de leur passé; il n'y a que l'embarras du choix.

Nous signalons donc pour les détails relatifs au palais de Bruxelles, berceau de Marguerite : 1° Sanderus, *Regiæ domus Belgicæ, sive palatium Bruxellense*, &c., in-folio; Bruxelles, 1659. 2° *Aula sacra principum Belgii*, du savant Chifflet, in-4°; Anvers, 1650. 3° Leroy (Jacobi), *Brabantia illustrata, continens accuratissimam omnium castellorum*, &c., in-folio; Amsterdam, 1705. 4° Du même, *Le grand Théâtre profane du duché de Brabant*, par Jacques Leroy, baron du St-Empire, seigneur de St-Lambert, &c.; La Haye, 1730, in-folio. 5° Blaeu, *Novum ac magnum Theatrum urbium Belgicæ*; Amsterdam, grand in-folio. 6° *Délices des Pays-Bas*. On peut consulter encore sur les palais des autres villes, *Gand, Anvers, Bruges*, &c., Sanderus, *Flandria illustrata*; Cologne, 1641, grand in-folio. M. Alphonse Wanters a reproduit, dans son beau travail sur la capitale de la Belgique, les Vues du palais de Bruxelles qui se trouvent dans les auteurs que nous venons de citer; en outre, il a complété les documents qui les accompagnent par de savantes recherches. Nous avions acquis à grands frais ces divers ouvrages avec l'intention de joindre à cette Notice les Vues du palais de Bruxelles qu'ils renferment; mais ce serait un soin inutile, & nous renvoyons le lecteur aux trois beaux volumes du savant archiviste, & de M. Henne, son collaborateur, *Histoire de la ville de Bruxelles*, grand-in-8°, 1845.

« Ce Palais, dit Leroy, ou *la Cour*, fut commencé en « 1300 par Jean II, duc de Brabant. Philippe-le-Bon, duc « de Bourgogne, le fit agrandir, & il fut achevé par ſes « ſucceſſeurs. Il y avoit un château à peu près au même « endroit où eſt préſentement le palais dont le châtelain « s'appeloit, en langage vulgaire, *burgrave*, même avant « le règne de Godefroy-le-Barbu; à préſent (1730), on « l'appelle vicomte de Bruſſelles. Parmi pluſieurs préroga- « tives du palais, il donne le droit d'aſile à ceux qui ſe ré- « fugient ſous ſa juridiction. »

Sur la partie ſeptentrionale du terrain qu'occupe la place Royale, s'élevait autrefois le palais des ducs de Brabant. Ce n'était d'abord qu'un château ou fortereſſe, qui datait du XI[e] ſiècle, dont l'aſpect était menaçant, & l'étendue fort reſtreinte.

Derrière ce palais, aſſemblage irrégulier de cours & de bâtiments, était un grand parc, qui, outre le parc actuel, occupait tout l'eſpace compris juſqu'aux remparts, comme on peut le voir ſur le plan de la ville donné par Sanderus.

« Les habitants de Bruſſelles y prennent le divertiſſe- « ment de la promenade, & le prince quelquefois celui « de la chaſſe. On y voit pluſieurs fontaines, quantité de « daims & un beau labyrinthe. A l'extrémité de ce parc, « du côté de la porte de Louvain, il y a une belle mai- « ſon, que l'empereur Charles-Quint a fait bâtir après « l'abdication : on la nomme, pour cela, la maiſon de « l'empereur. »

(Leroy, *Grand Théâtre du Brabant*, page 20.)

Comme ſon père Philippe-le-Bon, le duc Charles-le-Téméraire augmenta les conſtructions & acheta de nouveaux terrains enclavés.

La ville contribua aux embelliſſements & fit conſtruire une ſalle immenſe, qui précédait la chapelle. « Le bâti-« ment avait 150 pieds de long ſur 60 de large, nous « apprend M. Wanters. Trois de ſes faces étaient per-« cées de fenêtres ſurbaiſſées, & quatre tourelles octogo-« nes, à flèches pyramidales, diſſimulaient ſes angles aux « côtés latéraux. Deux autres tourelles ſemblables s'éle-« vaient au centre des côtés longitudinaux. L'entrée était « placée dans la cour du palais, vers l'eſt, & était déco-« rée d'un joli porche, compoſé de trois arcades à cintres « ſurbaiſſés, couronnés de pinacles, & dont les vouſſures « étaient garnies de feſtons. Charles-Quint fit placer ſa « ſtatue coloſſale au deſſus du grand eſcalier conduiſant « à la ſalle principale, &c. (T. III, p. 320.)

« Le perpétuel état de gêne dans lequel ſe trouva Maxi-« milien, ne lui permit pas d'accroître les conſtructions « ordonnées par ſes prédéceſſeurs. En 1478 (un an avant « la naiſſance de Marguerite, car elle naquit le 10 jan-« vier 1479, au palais de Bruxelles), à la demande de « ſon maître d'hôtel Olivier de la Marche, les trois mem-« bres (du Conſeil de la ville) conſentirent à faire rebâ-« tir la porte de la cour & le bâtiment adjacent juſqu'à « la grande ſalle, ainſi que les *bailles*, & à mettre la « grande ſalle du palais & l'égliſe de Ste-Gudule en état « de ſervir à la tenue d'un chapitre de l'ordre de la Toiſon-« d'Or. Ils profitèrent de cette occaſion pour demander « que le vin bu à la cour fût ſoumis à l'acciſe auſſi long-

« temps qu'elle appartiendrait à la ville. Le chapitre se tint
« à Bruges, & il ne fut pas donné suite à cet arrangement.
« Toutefois, l'année suivante, la commune vota 3,000
« couronnes pour la reconstruction de l'entrée principale
« du palais. Elle se chargea encore, en 1480, à la de-
« mande de Marie de Bourgogne, de quelques travaux de
« restauration. En 1509, Maximilien, qui avait alors la
« tutelle de son petit-fils (Charles-Quint), & Marguerite
« d'Autriche obtinrent du magistrat un terrain apparte-
« nant à la ville, & le réunirent à la place située devant le
« palais. Ils firent entourer cette place d'une vaste en-
« ceinte carrée, à angles coupés, formée d'une balustrade
« en pierre bleue, travaillée à jour, & un peu plus élevée
« qu'à hauteur d'appui. Des piédestaux & trente colon-
« nes octogones surmontaient cette balustrade, & de-
« vaient porter, celles-ci les statues du duc de Brabant,
« ceux-là des figures de quadrupèdes & d'oiseaux. Les
« fondements de cette enceinte, connue sous le nom de
« *Cour des Bailles*, & plus communément de *Bailles de la*
« *Cour*, furent jetés le 13 mai 1513; mais, les travaux
« ayant été suspendus en 1516, l'ouvrage entier ne fut
« achevé qu'en 1521. Deux architectes malinois, Antoine
« Kelderman-le-Vieux & Antoine, son fils, en avaient
« donné le plan. »

Ces particularités ont ici un intérêt tout spécial, en ce qu'elles se rapportent directement au temps de Marguerite. On peut suivre l'exactitude de ces détails architecturaux, en examinant les belles planches des ouvrages cités.

Philippe-le-Beau, frère de la princesse, avait commencé les travaux de reconstruction de la chapelle, qu'en vertu

de ſon teſtament acheva Charles-Quint, ſon fils (*). Des piliers délicats, à nervures effilées, ſupportant la voûte ogivale, ſervaient de cheminées aux offices ſitués en deſſous. On aurait pu croire que ce ſut par ces cheminées ſingulières que le ſeu prit à l'édifice, lorſqu'un incendie éclata dans la nuit du 3 au 4 février 1731, par la négligence des confituriers. Mais la chapelle ſeule échappa à ce déſaſtre, ſi regrettable pour l'hiſtoire & les arts.

« L'incendie ſe propagea avec une telle rapidité & avec « tant de violence, qu'il fut impoſſible de le maîtriſer. « Les ſoldats refusèrent de laiſſer entrer pluſieurs ouvriers « & gens entendus, qui s'étaient préſentés au premier « abord, &, lorſque cette faute fut reconnue, il était « trop tard. En moins de douze heures, tout le bâtiment « était incendié. L'archiducheſſe Marie-Eliſabeth dormait, « quand un hallebardier, enfonçant les portes, pénétra « dans ſa chambre & lui montra le feu, qui gagnait ſes « appartements; elle n'eut que le temps de paſſer une « robe & un bas, &, pourſuivie par les flammes dont « l'intenſité faiſait crouler les plafonds ſous ſes pas, elle « courut ſe réfugier chez le prince de Rubempré, ſon « grand-veneur.

« On eut pluſieurs malheurs à réparer : beaucoup de ſol- « dats & quelques hommes du peuple furent retirés morts « ou bleſſés du ſoyer de l'incendie ; la jeune comteſſe « d'Uhleſeld, dame de la Clé d'or, fut brûlée au pied & à

(*) 1525 — 1553. Conſacrée par le cardinal-légat Jérôme Dandini, ſous l'invocation de S. Philippe & S. Jean. Charles-Quint aſſiſta à cette cérémonie avec ſes deux ſœurs, Marie, reine de Hongrie, & Eléonore, reine de France. (*Délices des Pays-Bas*, tome 1, p. 115.)

« la main ; elle mourut, le 5, du saisissement qu'elle avait
« éprouvé.

« La perte fut immense : les richesses de tous genres « que les souverains s'étaient plu à accumuler dans ce « palais, disparurent sous ses ruines. Dans les décom- « bres & dans l'immense amas de cendres qui couvraient « le sol, on trouva une grande quantité d'or & d'argent « fondu, & quelques pierreries. Les ruines du palais sub- « sistèrent pendant plus de quarante ans ; seulement, en « 1753, on en appropria quelques parties. Enfin, en 1772, « il fut proposé, dans une assemblée du magistrat, de faire « déblayer, niveler & paver la place *des Bailles*, pour « que la garde montante pût y parader. » (*Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 335.)

L'auteur que nous citons a recueilli dans les archives de la Chambre des comptes & dans les comptes du Domaine de minutieuses & intéressantes particularités sur le palais & le parc : « Combien, dit-il, ce palais, qui était le lieu « ordinaire des séances des conseils collatéraux, devait « être animé, lorsqu'il voyait réunis l'empereur, ses sœurs, « ses enfants & leurs suites (il oublie sa tante Marguerite)! « Que d'appartements il fallait pour l'armée de domesti- « ques attachés à leur service ! Aussi, les anciens comp- « tes en font-ils une nombreuse énumération : en 1520, « l'empereur, Madame (l'impératrice), Madame de Savoie « (Marguerite d'Autriche), le prince Ferdinand avaient « chacun leur quartier ; des appartements particuliers « étaient encore assignés, &c. (Suivent les personnages « de la Cour.) On trouvait ensuite la cuisine, la cave au « vin, la panneterie, la cirerie, la saucerie, le comptoir,

« l'oratoire, le lavoir, la chambre à coucher des cuisi-
« niers, la chambre aux tapisseries. Le mobilier était d'une
« rare magnificence.

« Bernard Van Orley y peignit des épisodes de chasse
« pour Charles-Quint, qui aimait beaucoup cet exercice.
« Ailleurs on voyait des vitrières de Claes Rombout, des
« tapisseries fines de Gabriel Van der Tommem, &c.,
« des tentures d'or, d'argent, de velours & de satin cra-
« moisi, travaillées dans les ateliers de *Martin* & de
« *Nonne*; les dressoirs étaient chargés de pots, tasses,
« bassins, aiguières, flacons & jectoirs d'argent, faits par
« Jean Van der Perre, de Bruxelles. Les anciens voyageurs
« & les historiens racontent des merveilles sur ce palais.
« La découverte du Nouveau-Monde l'avait enrichi d'ob-
« jets de curiosité qu'on estimait à 100,000 florins, &
« parmi lesquels on remarquait un grand soleil en or &
« une lune en argent, ayant chacun une toise de diamè-
« tre. Des chambres entières étaient pleines de vête-
« ments, d'armes, de cuirasses, &c.

« Une autre de ses richesses était la bibliothèque formée
« par les ducs de Bourgogne. Le quartier de l'archiduc,
« qui avait vue sur le parc, se composait de quatre cham-
« bres tapissées de toile d'or ou de satin blanc brodé, &
« d'une chambre à coucher avec une *alcueva* (probable-
« ment, du mot espagnol nous avons fait *alcove*) où se
« trouvait le lit. Cette chambre, ainsi qu'un cabinet adja-
« cent, était ornée de tableaux du plus grand prix. Les
« archiducs avaient près de leur appartement un oratoire
« particulier, divisé en huit chapelles, ayant chacune son
« autel; les lustres qui y étaient suspendus éblouissaient la

« vue, lorfqu'ils étaient allumés, par l'or & les pierreries
« dont ils étaient garnis. La grande falle, extrêmement
« grande & haute, n'était ni voûtée, ni foutenue par des
« colonnes. Il s'y trouvait quatre vaftes cheminées. De
« grands fouvenirs fe rattachaient à cette falle : c'eft là
« que Charles-Quint abdiqua, &c. »

Quelle haute idée, d'après cela, ne devons-nous pas concevoir de ce fplendide & magnifique palais, dans lequel Marguerite reçut le jour, où s'écoula une partie de fon enfance, de 1483 à 1499, & où, dans la fuite, elle habita fouvent! Le parc furtout mérite une defcription particulière, & nous donne fur les mœurs & les habitudes princières à cette époque de curieux renfeignements.

Voici les expreffions de Gramay (*Antiquitates Belgicæ*, page 2. *Bruxella*) :

« Ad latus Palatii nemus eft & labyrinthus a Burgun-
« dis principibus adornata, a fenatu coemptis aliquot
« hæreditatibus muro cincta. »

Dans le plan de Guichardin, le parc ou la forêt eft entouré de murs & de tours du côté de la ville; nous avons dit qu'il s'étendait jufqu'aux remparts.

« Ubi feris, pifcibus, volatilibus afſervandis (c'était donc
« une ménagerie) itemque obambulationi, pilæ ludo,
« epulis, fua funt loca deputata. »

Nous citons encore un curieux & naïf paffage de Guichardin fur le même fujet :

« Tout joignant le palais eft un magnifique & fpacieux
« parc, muré de tous coftés, & s'eftendant jufqu'à la
« dernière muraille de la ville : & dedans ce parc y a di-
« vers logis, tant pour le prince que les autres; & des

« places & carrières propres pour dreſſer des lices à jouſ-
« ter & à courir la bague, pour y joüer à la balle & au-
« tres jeux, & pour toute commodité ſervant au plaiſir
« d'un roy; veu que les jardins n'y manquent point, eſ-
« quels on voit un beau & induſtrieux labyrinthe, & un
« petit lac & eſtang, où les cygnes & les poiſſons nouënt
« en abondance. Vous y voyez des collines tres-plaiſan-
« tes, & des vallons gracieux; des vignes verdoyantes en
« leur ſaiſon, & pluſieurs ſortes de fruicts & de bon gouſt,
« & agréables à la veuë. Les bois, les prez & buiſſons,
« pleins de toute eſpece de beſtes ſervant au déduit de
« la chaſſe, rendent ce lieu plus admirable; d'autant que
« de tous les endroits du palais, à toute heure, non ſans
« grand ſoulas & paſſetemps, on voit ces beſtes, les unes
« paiſtre, les autres follaſtrer & ſe jouër, & les aucunes
« travailler pour faire engeance. » (Loys Guichardin, *Deſcription des Pays-Bas*, page 65; Amſterdam, in-folio, 1625.)

En 1551, Charles-Quint acheta encore de nouveaux terrains. Ce qui nous étonne, c'eſt le vignoble que renfermait le parc. M. Wanters dit que les plants, choiſis parmi les meilleures eſpèces de Bourgogne, malgré les ſoins & une excellente expoſition, finirent, ſous ce climat froid, par dégénérer complètement, ſi bien que le clos de vigne fut arraché & réuni aux jardins.

On ne doit pas perdre de vue qu'à cette époque de ſimplicité les domaines princiers & ſeigneuriaux joignaient toujours l'utile à l'agréable, & les parcs, ſortes de métairies, renfermaient tout ce qui était utile aux néceſſités de la vie.

Les rois de France ont longtemps bu le vin du crû, & quels crûs! Suresne & Argenteuil.

De même, les bâtiments contenaient : l'abattoir, la boucherie, la bouteillerie, la chambre aux chandelles, la maison au charbon, &c. (Comptes de 1403, cités.)

« L'ancien parc s'étendait depuis la première enceinte « (à l'endroit où elle longeait la rue Isabelle) jusqu'à la « partie des remparts qui a fait place au boulevard du « Régent, s'appuyant d'un côté au marché au bétail « (place de Louvain) & aux maisons de droite de la rue « de Louvain, de l'autre au couvent des Carmélites, au « Borgendael dont il était séparé par le mur d'enceinte « de la ville, & à la façade septentrionale du palais. Il « avait deux issues : l'une sur la place de Louvain, formée « par un portail dont l'architecture était très ancienne, « l'autre dans la rue de Namur, par la rue Verte. Il était « divisé en deux parties : une place servant aux joûtes, « un étang, une vigne, des jardins, un labyrinthe, for- « maient la première, qui était la plus rapprochée du « palais; la seconde, qui l'entourait en faisant un demi- « cercle, se composait d'un bois peuplé d'animaux de di- « verses espèces, & séparé en diverses fractions; il s'y « trouvait quelques bâtiments servant à divers usages. Au « pied de l'arrière-quartier du palais, était un grand pré « où se font divers exercices, & l'hiver, tout étant couvert « de neige, les cavaliers menaient les dames dans des « *schiltes* ou *lesses*, chariots glissant sur la neige. C'est là « que les ducs de Bourgogne & les princes de la maison « d'Autriche donnèrent maintes fois des jeux militaires ;

« c'eſt là que Charles-le-Téméraire fit ſes premières ar-
« mes. Vers la gauche était un parterre de fleurs au mi-
« lieu duquel il y avait un baſſin avec jet d'eau, & l'é-
« tang dit *le Clutinc*, grande pièce d'eau en forme de
« loſange, qui entourait une petite île plantée d'arbres
« de haute futaie & peuplée de canards. En quittant cet
« étang on rencontrait, au nord, cinq terraſſes s'élevant
« en amphithéâtre, & faiſant face au midi; elles étaient
« garnies de plates-bandes & garanties contre l'aqui-
« lon, &c. » (*Hiſt. de Bruxelles*, t. III, p. 331.)

C'était près de ces terraſſes, & dominant l'emplacement des lices, que ſe trouvait le clos de vigne. Plus tard, aux vergers & à la forêt où les princes ſe livraient au noble déduit de la chaſſe ſuccédèrent des embelliſſements ſuivant le goût de l'époque, & qui n'ont aucun rapport à notre hiſtoire. Diſons ſeulement qu'après le regrettable incendie qui anéantit tant de merveilles du paſſé, le découragement fut ſi grand & ſi profond, que, pendant quarante ans, on laiſſa ſubſiſter le monceau de ruines, triſtes reſtes de tant de magnificence : *Vanitas vanitatum!* L'auteur de la *Deſcription hiſtorique, chronologique & géographique du Brabant*, in-8°, Bruxelles, 1761, cite, outre les auteurs à conſulter que nous avons énoncés déjà, Juſte Lipſe, Valère André, Bernard Heimbach, Reginon de Parival, Sigifrid, &c.

M. Wanters mentionne plus particulièrement les ſources ſuivantes :

Regiſtre de la Chambre des comptes, n° 291; livres noirs de la Chambre des Comptes; comptes du Domaine, Comptes des receveurs, aux Archives du royaume, & les

Archives de la ville; Inventaire des Chartes du Brabant; Archives de Ste-Gudule; Remarques peu connues ſur la ville de Bruxelles & ſes environs; Gachard, *Annales des Belgiques; Voyage en Belgique* du P. Bergeron; MM. de St-Martin, *idem*; Schayes, Fricx, Foppeus, de Bleye, Le Mayeur, Van Haſſelt, Menſaert, Deſcamps, & pluſieurs manuſcrits flamands, français & latins de la Bibliothèque de Bourgogne. Cette nomenclature d'auteurs, auxquels on peut joindre pluſieurs Revues, nous ſemble épuiſer complètement la queſtion.



AMBOISE.

IL eft des contrées aimées du ciel, dont l'afpect « doux & riant femble dire que, pour être heu- « reux, il fuffit de fe laiffer vivre au milieu de « leurs vertes campagnes ou fur leurs riches coteaux : tels « font les bords de la Loire, tant célébrés par les poètes, « & vifités fi fouvent par la grandeur, par la gloire & « l'amour. Que de fois nos rois ne font-ils pas venus, fur « ces rives enchantées, chercher un afile contre les dan- « gers ou les ennuis de la couronne ! »

Ces premières lignes de l'*Hiftoire du château d'Amboife* en difent plus que beaucoup de pages fur les charmes & les attractions irréfiftibles du ciel enchanteur & du doux climat de la Touraine, qui peuplèrent de rois les châteaux du Pleffis-lès-Tours, d'Amboife, de Blois, de Chambord, de Chenonceaux, &c., &c.

« Au milieu de ce pays, le plus riche de France en « châteaux hiftoriques, le plus fécond peut-être en fites « agréables, Amboife fe place au premier rang, & par le « charme de fa pofition, & par les grands fouvenirs qui « fe rattachent à fon nom. » (Vatout, *Souvenirs hiftoriques des réfidences royales. Château d'Amboife*, p. 3.)

Par une regrettable fatalité, malgré d'actives & perfé-

vérantes recherches, il nous a été impoffible jufqu'ici de découvrir les documents pour nous renfeigner d'une manière complète fur les dix années de l'enfance de Marguerite, dont la majeure partie s'écoula heureufe & infouciante à Amboife, 1483-93, alors que, fiancée à Charles VIII & dauphine de France, on la nommait la petite reine. M. Vatout a épuifé tous les fujets qui peuvent fe rapporter au château, hormis celui qui nous eût fi vivement intéreffé. Mais les pièces manquent pour retrouver la trace du long paffage de la gente demoifelle fur les bords de la Loire. Nous nous bornerons donc à regret à donner fimplement quelques détails fur ce beau & royal féjour (*), en indiquant les fources à confulter. Le moine Jehan de Marmoutier, dans fa chronique latine *De Compofitione caftri Ambafiæ*, attribue la fondation d'Amboife à Jules Céfar, qui, l'an 696 de la fondation de Rome, vint affeoir fon camp au confluent de l'Amafe & de la Loire, fur la montagne ronde, coteau dominant la rive gauche du fleuve. Si l'on en croit la tradition, fouvent conteftable, comme beaucoup d'autres caftramétations devenues permanentes, la forterefle romaine devint une ville, &, fituée entre deux cours d'eau, le nom de *Caftrum Ambaciacum* ferait un dérivé ou diminutif d'*Amb'Aquæ*, plus tard *Ambafia*, Amboife. Grégoire de Tours parle des ponts en bois que Céfar avait jetés fur la Loire & l'Amafe.

En 504, Clovis & Alaric eurent une entrevue que les

(*) On trouve feulement aux archives imp., outre les deux regiftres 80 & 81 KK, qui concernent la princeffe, le compte, pour l'année 1493, des réparations du château & des ornements de la chapelle d'Amboife. N° 323 KK.

hiſtoriens placent, les uns dans le château ou le fort, les autres dans une île de la Loire, actuellement un des faubourgs d'Amboiſe. Le roi frank, pour en perpétuer le ſouvenir, fit frapper une médaille d'or avec ſon effigie, & pour légende : *Ambaciæ vico;* au revers, une croix ancrée.

En 838, les Normands prirent & ſaccagèrent la ville, le château, & brûlèrent le pont. Amboiſe ſubit le ſort des fiefs, changea ſouvent de maîtres, & fut longtemps poſſédé par les comtes d'Anjou. Le château avait été donné par Charles-le-Chauve au chef de la famille de Buzançais, tige de l'illuſtre maiſon d'Amboiſe, à laquelle paſſa la terre. Le bourg & la tour, d'abord ſéparés, furent alors réunis, & ne formèrent plus qu'une même ſeigneurie. Puis ſurvinrent, à l'extinction de la branche aînée, pluſieurs changements ſucceſſifs, après leſquels Amboiſe, confiſqué pour cauſe de trahiſon (*) à Loys, vicomte de Thouars, fut, en 1434, réuni définitivement au domaine de la couronne.

Nous avons, dans la première partie de cet ouvrage, eſquiſſé le règne orageux de Louis XI, nous ne reviendrons pas ſur ces événements; diſons ſeulement que ce prince aima le ſéjour d'Amboiſe, où s'était retirée Marie d'Anjou, ſa mère. Il vint l'y viſiter après ſon couronnement, & fixa ſon douaire à 50,000 livres tournois; il conſtitua en même temps l'apanage de ſon frère Charles,

(*) Ce Louis, ſeigneur d'Amboiſe, vicomte de Thouars, prit parti pour les ennemis de la France; Charles VII, vainqueur, fit avec raiſon confiſquer tous ſes biens par arrêt du Parlement, ſéant à Poitiers en 1431, & réunit la ſeigneurie d'Amboiſe, &c. Ce château prit donc rang pour la ſeconde fois parmi les réſidences royales. (Vatout.)

auquel il aſſigna le Berry, avec 12,000 livres de revenus.

La ville fêta joyeuſement l'entrée du roi & de la reine Charlotte de Savoie. Le terrible comte de Charolais, ſon beau-frère, y reçut, avant la guerre du Bien public, une hoſpitalité royale; & Marguerite d'Anjou, l'héroïque & infortunée reine d'Angleterre, venant implorer les ſecours du roi de France, ſon bon parent, y tint ſur les fonts baptiſmaux le fils de Charles d'Orléans, le poète captif d'Azincourt. Ce parrainage royal porta bonheur à l'enfant, lorſque, plus tard, la couronne de France vint échoir à Louis XII. Le 1er août 1469, Amboiſe vit inſtituer l'ordre royal de St-Michel, de glorieuſe mémoire, qui dura juſqu'aux *glorieuſes journées* de 1830.

La reine Marguerite y vint une ſeconde fois, en mai 1470, &, quelques jours après ſon arrivée, Charlotte de Savoie accouchait d'un prince, qui fut Charles VIII. Le prince de Galles, fils de Marguerite d'Anjou, & Jeanne de France, ducheſſe de Bourbon, & ſœur du roi, tinrent le dauphin, qui fut ondoyé par le cardinal Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, beau-frère de la marraine. Deux ans après, un nouveau rejeton, François, duc de Berry, naquit, mourut & fut auſſi enterré à Amboiſe.

Nous avons dit quelle fut la triſte exiſtence de Charlotte de Savoie, & l'éducation non moins triſte de ſon fils, tous deux preſque captifs derrière les hautes & fortes murailles du château. En 1482, Louis XI ſe ſouvenant d'eux tout-à-coup vient les viſiter à Amboiſe le 21 ſeptembre, quittant Pleſſis-lès-Tours, ſombre & redoutable priſon, où la crainte & la défiance le tenaient, lui auſſi, captif. Après les inſtructions qu'il donne au jeune prince (voir Gode-

froy, *Hiſtoire de Charles VIII*, p. 307, d'après l'original), il retourne mourir dans le ſéjour de ſes triſtes prédilections.

Quelques jours ſeulement avant la fin du roi, une naïve & douce enfant venait à Amboiſe pour partager la captivité & les jeux du jeune Charles : c'était l'héritière de Bourgogne, Marguerite, ſa future épouſe, la petite dauphine, confiée aux ſoins maternels de la pauvre reine Charlotte, qui mourait auſſi bientôt après, laiſſant à ſa fille Madame Anne de Beaujeu, régente du royaume, future belle-ſœur de Marguerite, l'éducation du jeune couple. Combien nous euſſions déſiré offrir aux lecteurs, & les détails de la réception qui fut faite à la jeune princeſſe, & les particularités de ſon éducation, ſes jeux, la compoſition de ſa maiſon, les comptes de ſa dépenſe (*), ſes maîtres & les leçons qui lui furent données, détails intéreſſants au double point de vue hiſtorique & perſonnel ! car il ſerait curieux d'apprendre comment fut élevée, à cette époque, la pauvre orpheline, elle, abandonnée loin des ſiens, n'ayant ni mère ni belle-mère pour veiller avec ſollicitude aux tendres ſoins que néceſſite la petite enfance.

Si les premiers pas dans la vie, la première éducation, les premiers préceptes influent ſur le reſte de l'exiſtence, on peut dire que l'éducation de Marguerite fut ſoignée, à en juger par ſon mérite, ſes talents, ſa haute ſageſſe & ſes vertus. Anne de France, princeſſe accomplie, dut veiller avec tendreſſe & ſollicitude ſur cette enfant deſtinée à

(*) Nous avons indiqué dans la première partie nos deceptions ſur ce point, déceptions d'autant plus grandes qu'une erreur de M. Michelet, impardonnable puiſqu'il devrait bien connaître les archives, nous avait fait eſpérer, mais en vain, tous les comptes du ſéjour en France de la Princeſſe.

faire le bonheur du jeune roi, ſon frère. Malheureuſement nous en ſommes réduit aux conjectures, &, ſeule, l'imagination peut nous montrer la princeſſe grandiſſant & folâtrant dans les jardins du parc d'Amboiſe, dont l'enceinte fortifiée, les créneaux & les tours, devaient lui rappeler auſſi le palais & le parc de Bruxelles. Sans doute le beau ciel de la Touraine, la vue étendue du haut des terraſſes, planant ſur la Loire & ſes bords riants, durent effacer promptement les ſouvenirs brumeux des plaines monotones du Brabant. Mais, confiée à des mains étrangères, l'enfant grandiſſait ignorée au milieu des intrigues dont la cour fut ſans ceſſe agitée durant la minorité de Charles VIII, & des tiraillements de la régence. Vainement nous avons recherché auſſi les particularités de ſon exiſtence ambiguë & difficile, lorſque ſon père, inſouciant, la laiſſait en France, après la double injure de ſa répudiation pour Anne de Bretagne!

Nous n'avons pas même à nous indemniſer par une deſcription du château à cette époque. Splendide demeure pour les vicomtes de Thouars, les ſires d'Amboiſe de la branche aînée, qui le rebâtirent (*) après les Buzançais, Charles VIII, revenant de la conquête de Naples, ne le trouva plus digne de la majeſté royale. Les merveilles de l'Italie, entrevues ſous la viſière du caſque, tournèrent alors toutes les têtes. Le roi, au retour de l'expédition, traînait à la ſuite de l'armée, outre ſes bonnes couleuvrines, ſes fauconneaux, ſes engins & ſes bagages, un poids de 97

(*) Charles VII l'avait fait fortifier & amenager pour lui ſervir de réſidence, mais apres le regne de Louis XI le luxe avait dejà fait des progrès.

mille livres : c'étaient des tapiſſeries, des vaſes précieux, des ſtatues & des objets d'art pour ſa nouvelle réſidence, qu'il fit magnifiquement reconſtruire ſous la direction d'artiſtes italiens.

Les Etats du royaume, aſſemblés à Tours en 1496, dit M. Cartier, ſe plaignirent amèrement des ſommes énormes que le roi dépenſait à Amboiſe.

« Il avait établi des jardins fleuriſtes & potagers à Châ-
« teau-Gaillard, au bas du camp de Céſar, qui ſervait de
« parc ; il avait commencé des travaux pour faire arriver
« du village de Souvigny au château les eaux d'une ſource
« abondante : tout fut arrêté par ſa mort. » (M. Cartier, *Notice ſur Amboiſe.*)

Ainſi donc, ſauf peut-être le bâtiment dit des *Sept-Vertus*, édifié par Charles VII & Louis XI entre la chapelle royale & la groſſe tour, tout ce qui rappelait le ſéjour à Amboiſe de la fille de Maximilien fut démoli & remanié de fond en comble. D'après M. Cartier, il ne nous reſte de Charles VIII que la chapelle & les deux belles tours.

Marguerite, pendant les dix années de ſon ſéjour en France, ne dut pas habiter conſtamment le château des bords de la Loire. Nous avons cité une lettre d'elle, écrite de Melun à Anne de Bretagne.

Durant les longues ſoirées d'hiver, tandis qu'elle beſognait quelque ouvrage d'aiguille, elle écoutait ſans doute un docte chapelain liſant la *Légende dorée*, les lais & poéſies du temps, ou quelque roman de chevalerie, alors fort à la mode. Pendant les beaux jours, ſa vie, monotone & régulière comme celle d'une recluſe, devait parfois être

égayée de promenades champêtres dans la forêt ou ſur les bords de la rivière. Les nombreux châteaux du voiſinage, habités par une vaillante & brillante nobleſſe, durent lui offrir maintes fois le plaiſant déduit de la chaſſe, carrouſels & tournois, avec bals, concerts & autres déduits, paſſe-temps & joyeuſetés; on ſait qu'elle aima toujours paſſionnément la muſique.

Que ſont devenus tous ces plaiſants récits, qui certainement alors furent émargés ſur parchemin, peut-être mis en rimes? qui nous dira les fêtes où, ſur ſa blanche haquenée, elle ſe rendait aux nobles manoirs de Chenonceaux, de Chiſſay, de Montrichard, de Chaumont, & autres lieux?.....

Louis XII, ſuivant un uſage général parmi les têtes couronnées, préféra une nouvelle réſidence à celle de ſon prédéceſſeur; il vint peu à Amboiſe, & conſtruiſit la belle partie du château de Blois, ſi heureuſement reſtaurée dans le ſtyle du temps, & qui contraſte avec la froide colonnade de Gaſton d'Orléans.

François Ier paſſa à Amboiſe pluſieurs années de ſa jeuneſſe, auprès de ſa mère Louiſe de Savoie (*). Cette prin-

(*) On lit dans le journal de Louiſe de Savoie :

« C'eſt Madame qui réduit à mémoire pluſieurs choſes, meſmement le danger qui advint au roy ſon fils l'an MCI, auprès de la maiſon de Sauvage, à la Vareyne d'Amboiſe. Le jour de la Converſion de S. Paul, 25 de janvier, environ deux heures après midi, mon roy, mon Céſar & mon fils, auprès d'Amboiſe, fut emporté au travers des champs par une hacquenée que lui avoit donnée le maréchal de Gyé; & fut le danger ſi grand, que ceux qui eſtoient préſens l'eſtimèrent irréparable. Toutesfois, Dieu, protecteur des femmes veſues & défenſeur des orphelins, prévoyant les choſes futures, ne me voulut abandonner, cognoiſſant que ſi cas fortuit m'euſt ſi foudainement privée de mon amour, j'euſſe été trop infortunée. »

ceſſe affectionna ce ſéjour; mais les goûts de grandeur & de magnificence de ſon fils ne pouvaient, entre ces remparts crénelés, enfanter les merveilles que vit réaliſer Fontainebleau. Cependant ce prince y revint quelquefois; il y reçut Charles-Quint en 1539, &, à leur entrée ſolennelle, les tapiſſeries ayant pris feu, ils coururent même quelque danger. Avec les Valois finirent les ſplendeurs de cette royale réſidence.

Le duc de Penthièvre, petit-fils de Louis XIV, acheta le duché-pairie d'Amboiſe, & y planta de nouveaux jardins (*). Les ſouvenirs charitables de ce prince y ſont encore vivants. Le roi Louis XVIII rendit à la famille d'Orléans ce magnifique domaine, avec des biens immenſes, & la révolution de Juillet fut la récompenſe de ſes bienfaits.

Avec l'ouvrage ſi complet de M. Vatout qui a retracé fidèlement toutes les viciſſitudes & les ſouvenirs hiſtoriques de ces beaux lieux, & la Notice de M. Cartier, on peut encore conſulter la *Loire hiſtorique* de M. Touchard-Lafoſſe, les tableaux chronologiques de l'*Hiſtoire de Touraine*, par Clarey-Martineau, in-folio, avec figures, Tours; *La Touraine*, chef-d'œuvre typographique de Mame; l'architecte Androuët du Cerceau, qui, dans ſon livre *Des plus excellens Baſtimens de France*, nous a conſervé deux Vues & un plan d'Amboiſe en 1579; Jean-Louis Chalmel, *Hiſtoire de Touraine;* Michel de Marolles, abbé de Villeloin, *Hiſtoire des anciens comtes d'Anjou & de la conſtruction d'Am-*

(*) Amboiſe, ſuivant quelques auteurs, aurait été cédé à ce prince comme indemnité à lui due comme héritier du comte d'Eu, pour prix de la principaute de Dombes cedee au roi. Louis XVI confirma, par lettres-patentes de juillet 1787, l'érection d'Amboiſe en duché-pairie.

boiſe ; la *Chronique lochoiſe ;* Millin, *les Archives de la ville d'Amboiſe*, & une ſoule d'articles dans les Revues, les Guides, &c.

Nous avons raconté & cité les détails de la remiſe de Marguerite d'Autriche entre les mains des gens de l'archiduc Maximilien, ſon père, en 1493.

Nous n'entreprendrons pas de ſuivre la Princeſſe à Namur où elle fixa ſa réſidence après ſon injuſte renvoi de la cour de France, ni dans ſon court voyage d'Eſpagne, où l'attendaient de nouvelles déceptions. Il ſaudrait, pour décrire ces diverſes pérégrinations, tomber dans une véritable encyclopédie Margaritique. Ce livre, d'ailleurs, on voudra bien s'en ſouvenir, fut entrepris dans un but hiſtorique d'intérêt particulier à nos contrées, au point de vue breſſan, dauphinois, lyonnais & ſavoiſien, mais ſurtout français.

Nous paſſerons donc à la deſcription des lieux qui ſe rattachent à notre voiſinage, & voici les pages que nous inſpirèrent les reſtes du prieuré où Philibert-le-Beau vint recevoir ſa belle fiancée en 1501, & lui donner ſon cœur & ſa main.

UN PELERINAGE

A ROMAIN-MOTIER

MONASTERE OU FUT CELEBRE LE MARIAGE DE MARGUERITE D'AUTRICHE

4 Décembre 1501.

LE voyageur affez courageux pour ofer s'aventurer loin des routes les plus vantées & pompeufement décrites, à tant la ligne, par les Guides imprimés en toutes les langues fur la belle Helvétie, découvre cependant parfois dans les cantons moins célèbres des beautés de la nature tout auffi remarquables que les merveilles ftéréotypées d'avance & impofées, pour ainfi dire, à fon admiration. Les hautes cimes du Jura, entre autres, offrent de magnifiques payfages inconnus des touriftes, & pourtant bien dignes d'être parcourus. On y rencontre, en effet, des lacs injuftement ignorés, des forêts prefque vierges, de verts pâturages & de magnifiques troupeaux, des torrents limpides, des roches, des cimes bizarres & ardues, des vallées tour à tour délicieufes de fraîcheur

ou effrayantes de beautés fauvages; à chaque inftant, des ruines féodales, & auffi, par les déchirures & les échancrures des cols, des échappées de vue vraiment fublimes fur le baffin du Léman, fon beau lac bleu; au-delà, la Savoie & les glaciers des Alpes, dominés par le Mont-Blanc.

Ce qui étonne furtout en ces montagnes, c'eft la beauté & la multiplicité des routes, admirablement prifes & non moins bien entretenues, qui les fillonnent en tous fens, & femblent les allées d'un parc éternel. Une des plus remarquables, & peut-être par cela même des moins fréquentées, part du pied des glacis du fort des Rouffes, longe le petit lac du même nom où prend fa fource la rivière d'Orbe, &, quittant la France, fe bifurque en fuivant les gracieux contours des deux rives du lac de Joux, qu'elle entoure; ce lac, à lui feul, mériterait un voyage.

Près de fon extrémité nord, au fond de la vallée, on trouve un joli village du canton de Vaud (*): il occupe

(*) « L'induftrie des fobres habitants de ces belles vallées vient encore augmenter les richeffes de ce canton. Parmi elles je citerai celle de Joux, fituée entre le nord & l'oueft, derrière la plus haute lifière du Jura, du haut de laquelle cette vallée préfente le tableau le plus riant & le plus pittorefque. Elle eft arrofée par un petit lac formé de celui des Rouffes, & ce lac, renommé pour fes truites, vient s'engouffrer en différents endroits, & notamment au pied d'un rocher énorme & à pic, par de larges entonnoirs, dans lefquels il finit par fe perdre. Une maffe d'eau effrayante, habilement dirigée fur un moulin magnifique dont on admire la hardieffe, s'écoule par le plus grand de ces entonnoirs. On voit, tout près du village de l'Abbaye, fortir du pied d'un rocher une petite rivière qui va fe jeter avec rapidité dans le lac, &, à une lieue de là, on remarque un grand trou fort large, qui communique perpendiculairement à une caverne très profonde, où l'on entend des eaux fouterraines couler avec fracas. Une gorge fépare la vallee de Joux de celle de Vaulion, où eft fituee la montagne du

l'emplacement de l'antique abbaye du lac de Joux, dont il ne conſerve, hélas! que le nom. C'était une admirable ſolitude pour la prière, la vie contemplative & la méditation. Elle eſt abritée des vents du nord par la dent de Vaulion, dont la crête ſourcilleuſe ſurplombe une étroite anfractuoſité, au fond de laquelle l'Orbe, ſe frayant un paſſage ſouterrain depuis le lac ſans iſſue, vient ſourdre & reſſortir bouillonnante ſous un rocher dit le *Roc de la Source*.

Mais, laiſſant ſur la gauche le cours accidenté & curieux de cette jolie rivière qui paſſe à l'ombre du vieux

même nom, haute de 751 toiſes au-deſſus de la mer, & au-deſſous de laquelle ſort la rivière d'Orbe. Du ſommet de cette montagne, d'où l'on voit un précipice qui retrace l'horreur de ceux des Alpes, on découvre les lacs de Genève, de Neufchâtel, de Bienne, de Morat, de Bret, &c.» (René Noujou, *Deſcription ſcénographique & hiſtorique des Montagnes du Jura*, p. 31.)

La route paſſe par Romain-Motier, Vaulion, tourne la baſe de la remarquable Dent de Vaulion, & entre dans le village du Pont, ſitué au bord du lac de Joux. Le Pont doit ſon nom au pont jeté ſur le canal qui joint le lac de Joux au petit lac des Brenets. Ce petit village, centre favorable d'exploration, à cauſe de ſon auberge, ſupportable quoique chère, eſt ſitué ſur le verſant ſud de la Dent de Vaulion, dont un côté eſt formé par un rocher aride, eſcarpé, à pic, de 1,500 pieds de haut, tandis que l'autre verſant (celui qui deſcend vers Romain-Motier) eſt un plan incliné, couvert de pâturages & de forêts.

On peut atteindre le ſommet en une heure & demie depuis le Pont, & en une heure depuis le village de Vaulion. La vue embraſſe au midi toute la vallée de Joux avec le lac du même nom, plus loin la vallée & le lac des Rouſſes, à l'eſt le Noirmont juſqu'à la Dôle, au ſud-eſt une partie conſidérable du lac de Genève, au fond des glaciers le Mont-Blanc, & au nord les Alpes du Valais & de Berne. Cette vue doit être la plus belle du Jura, à l'exception de la Dôle.

« Au nord du lac de Joux, à une lieue du Pont, ſont les ſources de l'Orbe, écoulement ſouterrain du lac ſitué à 700 pas plus haut. Elles ont le même volume d'eau en ſortant de ſous le rocher. La vallée de l'Orbe eſt une des plus belles du Jura. » (*La Suiſſe*, par Bœdeker, p. 168, in-18; Coblentz, 1857. — Traduit de l'allemand par Girard.)

caftel des Clées, antique manoir des ducs de Savoie, par une admirable journée de feptembre, l'auteur de ce livre chevauchait penfif au travers des noirs fapins qui ombragent l'arête du Jura, & defcendait enfuite les gracieux replis & les contours multipliés de la route, lorfque au déclin du jour, après une longue marche, fe détachèrent tout-à-coup, dans le lointain, au fond de la vallée, à l'horizon qui s'ouvre, les tours & les clochers confus d'une petite ville moyen-âge, à demi-voilée par une magnifique végétation : c'était Romain-Motier !

Par quelle circonftance étrange le beau duc Philibert & la fille de Maximilien d'Autriche choifirent-ils le vieux monaftère, le prieuré mérovingien, perdu au fond d'un ravin folitaire & ignoré de ces montagnes ombreufes, pour venir de fi loin, eux qui poffédaient tant de villes & de belles châtellenies, fe donner ici leur foi au pied des autels? Cette queftion, que bien fouvent je me fuis adreffée, était la caufe de mon pélerinage.

Il était prefque nuit lorfque nous defcendions au bourg, fur le pavé duquel, par des rues très en pente, nos chevaux, fatigués d'une longue marche, avaient peine à fe foutenir. Le bruit de leurs pas incertains réveillait la folitude, & quelques rares habitants fortaient *esbahis* à la vue d'une caravane, fpectacle auquel ils femblaient être totalement étrangers. En effet, n'étant pas fur le paffage des routes fréquentées par le commerce & les touriftes, qui fongerait à venir vifiter ces lieux écartés? Auffi, notre inftallation fut laborieufe, & caufa un grand émoi dans la cité. Nous pouvions ainfi nous figurer quels durent être l'agitation & l'encombrement au prieuré ordinairement fi



Romain-Motier.

paiſible, lorſque en 1501 les deux cortéges princiers, arrivant par deux portes oppoſées, pénétrèrent dans ſon enceinte. Les embarras d'un établiſſement, à cette heure indue, ne purent diminuer les émotions cauſées par la vue incertaine des reſtes de l'abbaye, reſtes bien plus importants toutefois que je n'avais oſé l'eſpérer, & qui grandiſſaient encore dans cette vague & myſtérieuſe demi-teinte qui précède l'obſcurité.

Il faut avoir beaucoup voyagé, ne tenir en aucune façon au bien-être, & déſirer longtemps, n'importe à quel titre, la vue d'un petit coin de notre globe, pour comprendre & ſentir la vive ſatisfaction qu'on éprouve à ſe dire : Enfin nous y voici !

Une belle porte, que ſurmontent les créneaux bien conſervés d'une tour encore intacte (la tour de l'Horloge), s'ouvre, veuve de la herſe & de ſes battants de chêne épais garnis de fer, ſur une place de moyenne dimenſion. C'était l'entrée de l'abbaye ſeigneuriale, dont l'enceinte ſe retrouve encore en partie dans de grandes conſtructions circulaires, déshonorées par des mutilations viſibles & l'appropriation à divers uſages ruraux. Auſſi, en ſouvenir des bons moines, je proteſtai énergiquemenr contre la propoſition d'y loger nos pauvres courſiers fatigués, que nous eûmes grand'peine à établir, tant bien que mal, hors du couvent..

Quoique peu nombreux, nous dûmes, pour nous loger, partager en trois logis notre troupe, & ce fut avec un certain plaiſir que je pris domicile dans une petite maiſon ſuiſſe de modeſte apparence, mais plaquée contre l'enceinte vénérable, & adoſſée même à la tour d'entrée.

La ſoirée était admirablement belle, l'air tiède, pas la moindre briſe, pas un nuage au ciel, & les étoiles ſcintillantes donnaient aſſez de lueur pour détacher les ombres noires de la vieille égliſe, plus vielle que Charlemagne, dont je venais interroger les ſouvenirs, en rêvant ſous ſes voûtes triſtes, ſolitaires & déſolées. Auſſi, lorſque tout dormait autour de moi, je ne pus réſiſter au plaiſir d'errer ſur la pente de la colline, au bruit du torrent qui murmure en baignant les contre-forts maſſifs de l'enclos monacal. Je cherchai à ſaiſir l'enſemble des vieux bâtiments qui ſont encore debout; puis, rentrant dans l'enceinte, déſerte à cette heure, pluſieurs fois je fis le tour de l'égliſe, aujourd'hui temple proteſtant, & encore le monument principal. La grille était ouverte; je pénétrai ſous le porche ſolitaire qui répercutait faiblement le bruit des eaux du torrent voiſin.

Peu à peu, mes regards ſe familiariſant avec l'obſcurité, je deſcendis d'abord quelques marches & m'aventurai timidement par un ſombre couloir en pente, au bout duquel j'entrevoyais la lueur d'une immenſe fenêtre ogivale, qui devait terminer l'abſide. Meſurée extérieurement, la longueur totale du monument comptait environ ſoixante-dix pas. Je m'arrêtai au ſeuil de la nef. La lune, qui ſe levait lentement derrière un contre-fort de la montagne, éclairait peu à peu & ſuffiſamment, quoique d'une lumière indéciſe, tous les objets. Les fenêtres, grandes ou petites, étaient toutes ouvertes, ſans doute afin d'aérer & de profiter des dernières chaleurs de la ſaiſon, car une ſenteur humide ſaiſiſſait dès l'entrée.

Vers le tranſept, des bancs rangés ſymétriquement don-

naient au vaiſſeau une apparence moins déſerte que je ne l'avais d'abord ſuppoſé, &, pour compléter l'illuſion, à droite, contre un large pilier, un dais gothique en bois ſculpté ſurmontait encore le banc du prieur ; à gauche & en face, la chaire du miniſtre, & au fond du chœur les ſtalles antiques des moines lambriſſaient les murs. Sous une arcade à jour dormait, mutilée, la blanche ſtatue de marbre d'un évêque, dont les mains briſées rappelaient bientôt la penſée, des ſplendeurs du culte romain, à la triſte & froide réalité d'un temple calviniſte.

On a trop ſouvent abuſé des deſcriptions d'abbayes ruinées vues au clair de lune, pour que je prolonge celle-ci. Mais on comprendra les penſées qui m'aſſaillirent & charmèrent ma rêverie, lorſque je revins m'aſſeoir ſous les ſculptures en vieux chêne qui, certainement, ont vu les cérémonies du mariage de Philibert & de Marguerite.

Ces fenêtres, toutes ouvertes, la nuit, donnaient à tout l'édifice un cachet triſte d'indifférence & d'abandon. En effet, rien à y dérober; plus rien que des murs froids & nus, au lieu des peintures à fond d'or, des tableaux précieux, des rétables, des moſaïques & des riches tentures qui les recouvraient jadis, lorſque les papes, les empereurs & de grands perſonnages vinrent fléchir le genou au pied des autels, qui ont auſſi diſparu.

Par ces fenêtres béantes arrivaient confus les bruits de la vallée, c'eſt-à-dire les ſourds gémiſſements de la chute d'eau & des roues d'une uſine qui, quelques pas plus loin, a ſans doute remplacé les moulins du couvent.

Ces tons graves & lamentables me ſemblaient les plaintes & les gémiſſements douloureux des prieurs & des pieux

cénobites indignés, dont les cendres profanées, après avoir ſi longtemps repoſé en paix à l'ombre du cloître, furent diſperſées & jetées aux vents par les magnifiques ſeigneurs de Berne, auſſi lourds & auſſi durs que l'ours de leur écuſſon, véritables *armes parlantes!*

Pour chaſſer ces penſées lugubres, je remplaçai en imagination ce bruit monotone paſſant ſous les voûtes, par les éclats harmonieux de l'orgue & les chants du chœur, lorſque l'évêque de Maurienne, Louis de Gorrevod, attendait à l'autel le jeune & beau couple des fiancés, qui, dès l'aube du jour, le 4 décembre 1501, s'avançaient heureux au milieu d'une foule dorée, pour recevoir la bénédiction nuptiale.

J'étais là, à l'entrée du chœur, à quelques pas ſeulement de la place où devait ſe trouver l'autel. Les prie-Dieu armoriés des époux devaient occuper à peu près l'emplacement de la table de communion proteſtante, grande & froide dalle de pierre brute, ſupportée par quatre colonnettes à chapiteaux gothiques.

Ce ſont peut-être les mêmes prie-Dieu & les mêmes coſtumes que Marguerite nous a laiſſés aux vitraux de Brou, & qu'alors je revoyais en penſée.

L'horloge de la tour ſe mit à ſonner onze heures. J'écoutai avec un charme indicible vibrer les échos du vallon à chaque coup retentiſſant de la cloche ſonore, qui, ſans doute, eſt un débris du prieuré & a peut-être longtemps ſonné matines. Mais, avant de me retirer, je voulus, choiſiſſant ma place, m'agenouiller auſſi, comme autrefois la Ducheſſe, &, dans le recueillement le plus profond, offrir à Dieu mon humble prière du ſoir dans ce ſanc-

tuaire profané, où probablement, depuis la réforme de 1536, bien peu de papiftes font venus prier.

Comme au bon temps de la juridiction des abbés, on crie encore la nuit, à Romain-Motier, le poétique couvre-feu du moyen-âge; & même, entre deux fonges, nous entendîmes, non fans furprife & croyant rêver encore, le cri raffurant du guetteur de nuit, annonçant que tout va bien, & que les bons bourgeois peuvent dormir tranquilles : c'était bien de la couleur locale. Auffi, en penfant que le chevet de mon lit touchait le mur extérieur du couvent fondé au VIIe fiècle par Ramelene, patrice de la Transjurane pour le roi frank Flodoveus ou Clovis II, il n'était guère poffible de repofer tranquille. Avant l'aurore j'étais donc fur pied, défireux de voir au jour ce que j'avais dans l'ombre revêtu trop poétiquement de proportions & de formes qui, peut-être, allaient s'évanouir & difparaître. Heureufement il n'en fut rien, & ce fut une feconde furprife.

Sans être large, le vallon ne manque pas d'air & n'eft pas trop encaiffé pour échapper à la lumière & à l'action vivifiante des rayons folaires. Le joli ruiffeau du Nozon, qui defcend des grandes forêts de fapins dont le Jura eft tapiffé, roule fes eaux fraîches & limpides au milieu des maifons longeant fes deux rives, unies par un beau pont, à peine terminé, que franchit une route nouvelle. Elle monte à droite, allant fe perdre bientôt fous les grands bois, & l'on voit, en s'élevant avec elle, chaque toit, chaque balcon des maifons s'élever auffi irrégulièrement fur les deux pentes de la vallée, & envelopper les tours &

les grands bâtiments conventuels modifiés à plusieurs époques par les baillis bernois pour leur résidence & diverses destinations ; à gauche, se voient encore leurs vastes greniers à sel. Comme on l'aperçoit de loin, en descendant du lac de Joux, après le village de Vaulion, la végétation est ici superbe & puissante. De beaux arbres ombragent les jardins irrégulièrement disposés, & la fraîcheur du vallon entretient leur vert feuillage. Les balcons découpés à jour, les avant-toits des maisons suisses, supportés par des consoles, donnent à toutes ces constructions une apparence gracieuse, qui fait encore ressortir le caractère plus grave des vieux restes qu'elles environnent. Sur le flanc opposé, la route par laquelle nous arrivâmes la veille au soir descend, soutenue par des terrasses massives qui fermaient l'abbaye & se relient à une vieille tour en ruines avec une longue barbacane pour toute ouverture : c'est un des plus vieux restes du passé. Plus haut & en face, groupées sur la déclivité de la colline, quelques maisons, dont l'une est flanquée d'une jolie tourelle octogone, sont environnées d'accessoires indiquant plus que l'aisance ; on y voit des serres & des fleurs, par-dessus les murs qui soutiennent les jardins en pente.

Dès le point du jour, chacun de nous dessinait de son côté l'ensemble du paysage ou les divers détails dont nous sommes heureux d'offrir ici au lecteur quelques souvenirs. A dix heures, nous nous réunîmes pour examiner, mesurer, décrire l'église, dans laquelle nous pénétrâmes tous ensemble, & dont voici l'exacte description :

Elle se divise en cinq parties bien distinctes, à l'extérieur

comme à l'intérieur, favoir : le *porche*, fuivi d'un *narthex*(*), forte de veftibule précédant la *nef principale*, avec deux nefs latérales ou bas-côtés ; le *tranfept*, ou la croix, avec le clocher au point d'interfection ; le *chevet*, ou le chœur, terminé carrément & fans abfide, mais avec des chapelles latérales, & préfentant plus de largeur que la nef principale avec fes bas-côtés, ce qui, extérieurement, donne une apparence lourde & maffive à tout l'édifice.

Elle a un peu plus de cinquante mètres de longueur totale dans œuvre, & fon état actuel préfente les dates bien caractérifées de plufieurs âges. Le plein-cintre roman, fignature de fon origine reculée, fe voit près de l'ogive gothique ; puis les mutilations des Bernois, & leurs lourdes reftaurations tout auffi déplorables. Nous promènerons d'abord le lecteur autour du monument, avant d'en décrire l'intérieur.

Malgré fes fâcheufes dégradations, la façade extérieure du porche offre encore de bien curieufes fculptures. Avec les mutilations actuelles, on expliquerait difficilement le plan primitif des faces latérales du narthex, car les côtés ont confervé de petites arcades romanes accouplées, & qui fe trouvent irrégulièrement placées par le fait des dégradations :

(*) « Dans les bafiliques chrétiennes, le *narthex*, ou pronaos, était un local réfervé à la partie antérieure du monument, & qui était deftiné aux catéchumènes, aux diverfes claffes de pénitents, aux énergumènes, &c. ; fon accès était libre. Quand le narthex était divifé en deux parties par un mur parallèle à la façade, ce qui arrivait quelquefois, la première prenait le nom d'exo-narthex. Plufieurs églifes conventuelles confervèrent affez tard l'ufage du narthex, qui fe retrouve à Vézelay, Tournus, St-Benoît-fur-Loire, Sarabonne, Airvault, St-Menoux en Bourbonnais, Cluny, &c. La conftruction de ce dernier ne datait que de 1220 » (Blavignac, *Ecole facerdotale primaire*, p. 79.)

quelques-unes femblent avoir fervi de fenêtres, actuellement murées. La face méridionale, furtout, a beaucoup fouffert: on y obferve des reftes de colonnes engagées dans l'épaiffeur du mur, & qui femblent en porte-à-faux; car on a peine à comprendre l'utilité de leur fituation première, ne retrouvant plus les focles de leurs bafes. Ces arcades romanes, dont quelques-unes font accouplées, & d'ornementation tout extérieure (*) (en termes d'art, c'eft l'arcature à bandes murales), font encore confervées intactes contre la nef principale & les quatre côtés du clocher. Elles n'ont qu'une faible faillie, néanmoins fuffifante pour découper & profiler leurs ombres (**). Ce veftibule ou le *narthex* eft compris entre le porche & la grande nef, mais plus élevé que celle-ci. Il porte une chapelle fupérieure, & cet étage explique la faillie de fa toiture. Les murs font confolidés par de maffifs contre-forts en pierre de taille, impuiffants, néanmoins, à les préferver des fiffures & des lézardes nombreufes. La caufe en eft évidemment dans les baies d'ouverture & les arcades murées par les Bernois, qui ont ainfi donné une furcharge à la conftruction primitive.

En fuivant le côté méridional, après un grand & large pilier de foutènement, nous trouvons, plaquées contre le bas-côté de la grande nef, les traces encore vifibles de fix

(*) M. Blavignac diftingue les *arcades fimulées*, *appliquées*, l'*arcature à bandes murales*, l'*arcature à colonnettes*, & l'*arcature* proprement dite ou *courante*.

(**) M. Blavignac, architecte diftingué, a bien voulu nous permettre la reproduction du plan & de la vue de l'églife telle qu'on la voyait jadis. Ces deux planches, que nous lui devons, font partie de fon intéreffant ouvrage, que nous aurons à citer, l'*Hiftoire de l'architecture facrée du IVe au Xe fiecle dans les anciens évêchés de Genève, Laufanne & Sion*. Laufanne, Bridel éditeur, 1853.

VUE DE L'EGLISE DE ROMAIN-MOTIER

Restauration d'après M. Blavignac

ogives, arcades du beau cloître qui s'y trouvait adoſſé, & actuellement démoli, dont il ne reſte que les nervures d'applique & les culs-de-lampe d'un bon ſtyle (*). Une porte murée devait mettre ce cloître en communication avec le ſanctuaire, que deux fenêtres ogivales, à mi-hauteur, éclairent. L'extrémité du tranſept a été coupée & ſéparée d'un grand bâtiment, remanié poſtérieurement, dont la multiplicité régulière des ouvertures ſemble indiquer un magaſin de facture toute moderne. A ce point d'interſection, s'élève un clocher (**) roman pur, quadrangulaire, dont la partie ſupérieure a dû être démolie, & ſe trouve remplacée par une flèche bâtarde, en partie recouverte de fer-blanc, & qui porte encore une croix de fer à jour, dont les fleurons ſemblent rappeler la fleur-de-lis : c'eſt un ſpécimen d'antique ſerrurerie.

Puis vient le chœur ; il ſemble lourd avec ſa peſante toiture. Sans doute, jadis elle ne recouvrait pas également de la même pente les chapelles latérales moins élevées, ce qui devait lui donner plus de grâce & d'élancement. Il eſt terminé carrément, ſans abſide. (On ſait que ce mot, du grec ἀψὶς, cercle, voûte, arche, courbure, lien, enchaînement, &c., eſt employé dans l'architecture chrétienne pour déſigner la demi-voûte en hémicycle, appelée vulgairement *cul-de-four*, qui termine le chevet des égliſes

(*) C'eſt un acte de vandaliſme tout récent, & auquel le Gouvernement aurait dû s'oppoſer.

(**) « Vis-à-vis des baſes généralement admiſes aujourd'hui pour la claſſification architecturale, un clocher du VII[e] ou VIII[e] ſiècle eſt preſque une anomalie ; cependant, nous n'héſitons point à conſidérer celui de Romain-Motier comme contemporain du reſte de l'égliſe. » (Blavignac, p. 86.)

anciennes, & qui, ordinairement, abrite l'autel & l'extrémité du chœur.)

L'orientation, au levant, eſt conforme aux preſcriptions liturgiques. Cette façade, au matin, eſt percée de la grande baie remarquée la veille, laquelle eſt elle-même diviſée en trois longues ogives par deux colonnettes effilées & grêles; elles ſont trilobées dans la partie ſupérieure, & ne montent point juſqu'à la pointe aiguë de l'ouverture totale, occupée, d'une part, par trois roſaces à quatre trèfles, & deux autres plus baſſes, mutilées, & qui ſurmontent les deux ogives latérales, moins élevées que celle du milieu.

Les deux bas-côtés, où ſe trouvaient les chapelles, reçoivent le jour chacun par une fenêtre également ogivale; mais celle que l'on voit du côté de l'épître eſt à deux étages, & ſe trouve ainſi plus haute que celle de l'évangile.

De beaux contre-forts externes, à arêtes taillées en biſeau, appuient ſur le mur & l'épaulent, pour remédier au vide de la grande verrière. Mais, particularité ſingulière, au-deſſus de celui que nous voyons à notre droite, s'élève en ſaillie une tourelle hexagone, ſortant de l'aplomb du mur, ſupportée par un bel appareillage en encorbellement, aſſez ſolide pour faire ſuppoſer qu'elle pouvait monter jadis à une certaine hauteur. Malheureuſement, le toit peſant & tout moderne la coupe impitoyablement en travers preſque à ſa naiſſance, de gauche à droite, ſuivant la pente des eaux ſur ce verſant. On peut ſuppoſer qu'elle ſervit de clocher ſupplémentaire pour la ſonnerie particulière des offices du chœur. Sa poſition irrégulière, ſur la droite extérieurement parlant, mais à gauche par rapport à l'inté-



Romain-Motier.

rieur, s'explique par une raifon de folidité, l'architecte n'ayant point ofé l'affeoir fur l'aplomb de l'ouverture principale, ce qui eût été plus régulier, mais moins folide. Un fecond contre-fort, placé à angle droit du précédent & qui le renforce, venait confolider cette furcharge, & prouve ce que nous indiquons. Peut-être eft-il poftérieur; M. Blavignac ne l'a pas indiqué fur fon plan.

Pourfuivant l'examen du deuxième côté, en revenant vers l'entrée du porche, on voit encore des ouvertures murées plus ou moins irrégulièrement, & des contre-forts. Des bâtiments transformés en étables, remifes & granges laiffent peu d'air & de foleil autour du temple, & font eux-mêmes prefque adoffés contre les murs de foutènement des fortes terraffes qui appuient en lourds talus de pierre la rue en pente par laquelle on defcend.

Avant de pénétrer fous le porche, examinons les précieux reftes de fculptures délicates de fa façade, qui forment une frife; elles font malheureufement fort dégradées. Il eût fallu le fecours d'une épreuve photographique pour en reproduire exactement les détails, affez mutilés, & qui nous ont femblé être empruntés au règne végétal.

Nous citerons quelques lignes de M. de Charrière, qui a paffé deux ans à Romain-Motier pour étudier ce qui refte du prieuré & de fes archives. Son travail intéreffant forme la première partie du tome troifième des publications de *la Suiffe romande*, ouvrage intéreffant, trop peu connu en France, & où il nous eût été facile, ainfi, de puifer fans indiquer la fource.

« Comment ne pas reconnaître la plus haute anti-
« quité dans ces nefs latérales à plein-cintre, féparées de

« la nef principale par d'énormes colonnes d'un travail « plutôt folide qu'élégant, &, dans ce porche fi remar- « quable, ornées de fculptures en bas-reliefs, de fleurs-de- « lis, de têtes couronnées rappelant les tombeaux des « rois francs, & dont la voûte fupporte une vafte chapelle « à deux rangs de pilaftres, du travail le plus fimple, pref- « que le plus groffier, & couverts de fculptures infigni- « fiantes? Le temple de Romain-Motier eft de ftyle lom- « bard. »

A notre grand regret, nous n'avons pu obtenir de vifiter cette chapelle fupérieure (*), M. le pafteur de Romain-Motier ayant obftinément refufé de nous recevoir.

Mais revenons à la première façade, & pénétrons dans le temple.

Il eft facile de fe convaincre, dès qu'on entre fous le porche, qu'il a été retouché à diverfes reprifes. Le gothique s'y fait exclufivement fentir. Il a été fans doute conftruit par les foins du prieur Jehan de Seyffel, auteur de réparations & d'adjonctions importantes au XV[e] fiècle, telles que le cloître dont il n'exifte plus que l'empreinte fur le mur extérieur, fi l'on peut s'exprimer ainfi, & le prolongement du chœur, dont nous aurons à parler tout-à-l'heure.

(*) « L'etage fupérieur du narthex fervait tantôt de catechuménie, tantôt de chapelle.

« A Romain-Motier la difpofition de la partie orientale de cet étage, où fe trouve une abfide en tour ronde, faillant en encorbellement dans la nef de l'églife, ne laiffe aucun doute fur la confécration de ce local au culte proprement dit.

« Généralement, ces chapelles elevées étaient confacrées à S. Michel ; le plan du monaftère de St-Gall, dreffé en 820, offre au fommet des clochers des chapelles placées fous le vocable des archanges. » (Blavignac, p. 79.)

Quoi qu'il en ſoit, on deſcend en entrant par deux marches. La porte d'entrée qui conduit à l'égliſe eſt reſtée à plein-cintre, mais elle eſt ſurmontée d'une ogive pure de forme & tracée par trois gros tores, liés entre eux par des moulures à vives arêtes, & ſupportés chacun par trois colonnettes d'un calibre égal. A droite & à gauche du porche, une colonne à double fût, un peu plus forte, ſépare deux niches ſurmontées d'une ogive figurée & faillante : c'étaient autrefois deux fenêtres, aujourd'hui murées. Ce porche a huit pas de long ſur ſix de large. Malgré les deux marches qui y donnent accès, depuis ſon palier on aperçoit, au travers de la porte cintrée, le ſol de l'égliſe à une aſſez grande profondeur; car il faut encore quatre marches pour atteindre le couloir lui-même très en pente, ſupportant la chapelle haute, & meſurant quatorze pas de long ſur trois de large. Il ouvre dans l'égliſe, ſur un large perron de huit marches, ce qui donne une très ſenſible dépréciation ſur la longueur totale, quatorze marches en tout. On ne peut attribuer cette notable différence de niveau à l'exhauſſement du ſol au dehors, car la tour de l'Horloge, ſervant jadis d'entrée principale au prieuré, n'offre aucune trace d'enfouiſſement: les gonds ſont à leur place, & le ſeuil eſt encore le même.

Ce couloir étroit & allongé porte, plus que tout le reſte, les triſtes & brutaux ſtigmates du ſtupide vandaliſme bernois. Au lieu d'un ſombre & obſcur paſſage, c'était jadis une ſorte de portique, éclairé des deux côtés par quatre étroites fenêtres à plein-cintre comme ſa voûte, un peu lourde & ſurbaiſſée, en raiſon de la chapelle ſupérieure. Trois piliers, noyés actuellement dans la groſſière maçon-

nerie, forment les arcades ; ils ſont carrés & maſſifs. Par cette fâcheuſe maçonnerie récente, on a gagné ainſi, de chaque côté, des logements où deux portes, placées auprès des quatre marches du porche, donnent accès. Il nous fut également impoſſible d'y pénétrer. Nous avons donc le regret de ne pouvoir décrire ces deux pièces cloſes, quoiqu'elles excitaſſent vivement notre intérêt & notre curioſité ; car cette partie du temple nous ſembla tout-à-fait inuſitée. Nous concevions un cloître ; mais des arcades couvertes, peut-être même des chapelles placées entre le porche d'entrée & l'égliſe proprement dite, nous ſemblèrent d'un uſage que ne ſavait alors expliquer notre ignorance. Eſt-ce le ſanctuaire primitif? nous diſions-nous. Mais les diſſertations ſavantes de l'ouvrage de M. Blavignac ſont venues nous éclairer ; il a même bien voulu, pour notre inſtruction, nous les commenter de vive voix (*).

De ce perron ou deuxième palier, on voit la nef majeure ſéparée des deux bas-côtés par de courtes & maſſives piles plutôt que des colonnes, ſupportant les arcs romans (**). Ces piliers ſont au nombre de trois, & forment

(*) Lorſqu'il viſita la chapelle ſupérieure, elle était convertie en magaſin à blé.

(**) « On reconnait les édifices de ſtyle roman à trois caractères diſtinctifs : à la forme de la colonne, à l'arc plein-cintre, & au genre d'ornementation. Bien que l'architecture romane ſoit un produit immédiat de l'architecture romaine, ſauf quelques réminiſcences que l'on rencontre encore parfois dans la baſe & le chapiteau de la colonne romane, cette dernière n'a abſolument rien de commun avec les ordres gréco-romains. L'entablement, qui était toujours de rigueur dans l'application de ces ordres, au moins avant la complète altération qu'ils ſubirent au IVe ſiècle, diſparaît preſque entièrement au-deſſus de la colonne romane, & cette colonne elle-même prend des proportions & des formes tout-à-fait arbitraires. Toujours iſolée dans le principe, elle préſente alors

ainſi quatre arcades un peu lourdes. Les murs qu'ils ſupportent ſont épais de près d'un mètre. « Les nefs ſont « ſéparées par des arches à plein-cintre, repoſant ſur de « groſſes colonnes en maçonnerie, privées de baſes, & « qui n'ont pour piédeſtaux que d'énormes blocs à peine « équarris. Ces derniers ſont placés d'une manière aſſez « irrégulière pour que, d'un côté, la colonne aborde ſon « piédeſtal, tandis que celui-ci offre, à l'oppoſite, une « ſaillie de près d'un pied; un ſimple tailloir, profilé ſeu- « lement à l'intrados des arches, tient lieu de chapiteau.

« La proportion des fûts de Romain-Motier, qui n'ont « que trois diamètres de hauteur, a été amoindrie encore « dans certains édifices poſtérieurs (l'égliſe de St-Hono- « rat d'Arles, &c.). L'emploi des petits matériaux pour la « conſtruction des colonnes n'eſt pas particulier à Ro- « main-Motier, on le retrouve à St-Philibert de Tour- « nus; il a été ſignalé dans les égliſes de Fiéſole, de Col- « cheſter, & il n'eſt point rare de rencontrer, dans les « ruines gallo-romaines, des fûts conſtruits en brique & « revêtus en ſtuc. » (Blavignac, p. 80.)

L'élévation de la clé de voûte eſt bien proportionnée à la longueur totale du monument, long de 26 mètres de la porte au tranſept, ſur 14 de large dans œuvre ; les bas-

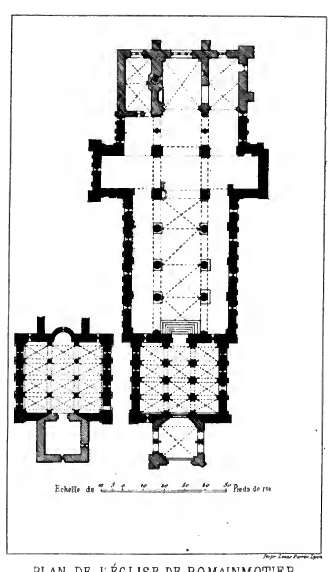
un fût cylindrique droit & ſans renflement, de hauteur & de diamètre très variés, tantôt dans des proportions aſſez exactes, & tantôt d'une longueur démeſurée, ou très court, & d'une peſanteur extrême. Les colonnes de cette dernière eſpèce ont reçu le nom de piliers-colonnes, parce qu'elles ne diffèrent des piliers que par leur forme cylindrique. On les trouve ſurtout dans les cryptes. Elles alternent quelquefois avec des piliers carrés, qui remplacent les colonnes cylindriques dans nos égliſes de ſtyle roman, &c.» (*Hiſtoire de l'art en Belgique*, par Schayes, t. 1er. p. 221 & ſuivantes.)

côtés n'ont chacun que 3 mètres fur cette bafe. Comme le porche, cette voûte dut être remaniée à la fin du xve fiècle ; les nervures cruciales l'indiquent. Elles viennent, groffièrement badigeonnées de rouge, de bleu, de jaune & de noir, retomber fur des colonnes formant confoles, variées de forme, dont le fût eft annelé, & demi-faillantes hors du mur, pofant à leur tour fur un cul-de-lampe, jufte à l'aplomb des gros piliers. Exactement à l'angle, à main droite en entrant, une de ces colonnes, fort curieufe, eft terminée par une figure chevelue & barbue, affez barbare.

Le tranfept, avec la coupole (*) ménagée fous la tour même du clocher, eft la partie qui nous femble avoir fubi le moins de changements, malgré la date récente de 1726, groffièrement badigeonnée en noir fur un plâtras couleur brique rouge, & qui fe lit entre les trous par lefquels pendent les cordes des cloches. Dans les deux travées de la croix on obferve que, pour plus de folidité, les murs en pierre de taille finiffent intérieurement par un léger talus, femblables ainfi à un contre-fort ou jambe de force, tels qu'on en voit à l'extérieur. Cette particularité, un peu barbare & inufitée, femble indiquer une bien vieille origine.

A l'intérieur, les deux branches du tranfept n'ont pas d'autre ornementation que ces arcades jumelles, décrites déjà à l'extérieur, cintres accouplés, qui fe voient, nous l'avons dit, aux quatre faces externes du clocher, dont la tour, occupant le centre de l'églife, repofe fur quatre dés carrés. Ils contraftent avec les piliers ronds de la nef, &

(*) La voûte de la croifée s'élève en coupole régulière : quatre pendentifs en trompe, affectant une forme déprimee, en fupportent les parties correfpondant aux angles du carré fur lequel elle eft établie.



PLAN DE L'ÉGLISE DE ROMAINMOTIER

d'Après J. Blavignac, Arch.

contre l'un d'eux fe trouvent, à gauche, la chaire du miniftre & le tableau noir indicatif des pfaumes, & à droite, lui faifant face, les reftes du banc de chêne fculpté où, la veille, je vins m'affeoir & fonger.

Les marches du chœur ont difparu, tout eft de niveau; le fol humide eft partout revêtu d'un briquetage devenu verdâtre, ainfi que le pied des murs : c'eft à un point tel, qu'il nous fallut examiner attentivement fi cette couleur verte n'était point un émail pofé fur les carreaux, fuivant la mode du temps. Des planches qui s'ouvrent au moyen de charnières recouvrent, pour les protéger, quelques tombes bernoifes : elles nous parurent n'être que d'un médiocre intérêt. Sous la coupole eft la table de communion déjà décrite. Vient enfuite le prolongement du chœur, partie effentiellement gothique. On compte 8 mètres de profondeur totale pour le chevet, ordinairement incliné légèrement fur la gauche, en mémoire du Chrift mourant fur la croix, & dont la tête, fuivant la tradition, s'inclina de ce côté.

La partie ancienne & romane du chœur a vue fur les deux bas-côtés par une double arcade divifée par un pilier mince & plat, qui, dans fa largeur, offre de chaque côté le renflement d'une demi-colonne ronde en faillie, avec un chapiteau byzantin affez bien fouillé. Au-deffus & perpendiculairement, font figurées deux ouvertures étroites, encadrées par un arc jumeau & un pilier en faillie qui les fépare.

Je fus frappé, en cet endroit, de la belle & heureufe confervation des riches fculptures gothiques d'une grande niche qu'on voit encaftrée dans le mur, à gauche, au côté

de l'évangile : elle eſt d'un beau travail. Dans les égliſes de Belgique on trouve ſouvent de ce côté, également dans une niche ou en ſaillie, ſoit en marbre, ſoit en orfèvrerie (à Courtray, entre autres), un riche tabernacle devant lequel brûle une lampe, & qui renferme les ſaintes eſpèces. Je crus donc un inſtant trouver ici un monument de la reconnaiſſante dévotion de Marguerite envers l'égliſe de Romain-Motier, & une trace de ſon paſſage; mais je fus bientôt détrompé par l'examen attentif d'un ſtyle plus pur que celui du XVI[e] ſiècle, &, ce qui ne laiſſe aucun doute, par une belle inſcription gravée en creux, & les armes bien connues de la famille de Seyſſel (*).

Voici l'inſcription, dont nous avons voulu conſerver une empreinte :

Johannes de Seyssel por (pour *prior*) **Romani Monasterii jacet subtus lapidem existentem ante magnum altare dicti loci.**

En détruiſant l'autel on nivela le chœur, & les cendres du prieur Jehan de Seyſſel, qui, depuis 1432, dormaient dans le ſanctuaire, furent remplacées par les baillis bernois & leurs femmes, dont les tombes, inégalement placées, ſont un peu plus bas que le niveau du carrelage, ce à quoi l'on remédia au moyen de planches qui, nous l'avons dit, s'ouvrent & préſervent les inſcriptions, dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

Bonne de Seyſſel, veuve de noble & puiſſant homme Gervais de Viry & ſœur du prieur, fit une fondation de

(*) Gironné d'or & d'azur, de huit pièces.

trois messes chaque semaine à l'autel de sainte Catherine vierge, & les dota, à ce que nous apprend M. de Charrière déjà cité, « de neuf livrées de terre de cens an-« nuel pour obtenir de son frère & des moines sa sépul-« ture dans l'église de Romain-Motier, se réservant, pour « elle & ses héritiers, la présentation d'un moine claus-« tral pour desservir cette chapelle ; défendant qu'elle pût « être jamais liée à aucun autre bénéfice : *Neque per* « *Summum Pontificem impetrari vel confirmari.* »

Il serait trop long de rapporter tous les noms des grands personnages qui vinrent demander la sépulture à l'église de Romain-Motier. Continuant notre examen minutieux du côté opposé à la niche de Jehan de Seyssel dans laquelle devait être placé un monument, nous trouvons, couchée sous une arcade à jour percée dans le mur séparant le chœur de la chapelle du bas-côté de droite (peut-être celle de sainte Catherine), la statue brisée de Messire Henri de Sivirier, *de Siviriaco*, évêque de Maurienne (*), puis de Rhodez, à qui Jehan de Seyssel succéda lorsque le prieur fut promu à l'épiscopat, environ l'an 1379, toujours d'après M. de Charrière, que nous sommes heureux d'avoir pour guide. Cette intéressante statue, qui remonte à la fin du XIVe siècle, & dont la première vue, aux lueurs incertaines du soir, nous avait fortement impressionnés, mérite une digression.

M. Frédéric de Gingins La Sarra, d'une antique famille, dont nous devons placer le nom illustre avant celui

(*) Il fut le 62e évêque de Maurienne, & fut nommé par l'antipape Clément VII. (Voir l'*Histoire du diocèse de Maurienne*, par le chanoine Angley, 1 vol. in-8°, St-Jean de Maurienne 1846.)

de M. de Charrière, pour les précieux documents recueillis ſur Romain-Motier, a publié également, dans les Mémoires de la Société de la Suiſſe romande, le Cartulaire de l'abbaye, que nous ne ſaurions aſſez recommander aux lecteurs ſérieux, ſurtout la *Præfatiuncula*. Son volume, du plus grand intérêt, commence par un Mémoire lu à la même Société, le 6 ſeptembre 1837, ſur le monument ſépulcral, & dont il voudra bien nous permettre d'extraire quelques détails :

« En démoliſſant un mur de jardin dans l'enceinte de « l'ancien prieuré de Romain-Motier, on a découvert tout « récemment, dans ſes fondements, une pierre ſculptée « en relief, offrant la figure en pied d'un prélat revêtu de « ſes ornements ſacerdotaux. Cette ſtatue eſt taillée dans « un bloc de marbre bâtard, blanchâtre, analogue à celui « que l'on exploite aux environs de Soleure.

« Sa longueur eſt de 94 pouces vaudois ; le monument « eſt taillé en dos d'âne, de manière que la figure ſculp- « tée forme le tranchant d'un priſme irrégulier, dont la « baſe eſt de 29 pouces de large ſur 13 à 14 pouces de « hauteur perpendiculaire.

« Le prélat y eſt repréſenté couché ſur ſa tombe, la « tête poſée ſur un carreau, les mains jointes & gantées; « il eſt coiffé de la mitre épiſcopale, & revêtu de la « chape.

« Une croſſe richement contournée paſſe ſous ſon bras « gauche, & repoſe à côté de lui dans les plis de ſon vê- « tement. Le chef eſt ſurmonté d'un dôme à trois arca- « des élégamment découpées, & dont les pointes ſont « couronnées de petites figures en cul-de-lampe. Sous

« ce dôme, de chaque côté du chevet, ſont les armoiries « du prélat, ſavoir: de gueules à la croix d'argent en ſautoir, chargée de cinq coquilles ou vannets de ſable.

« Sur les deux grands côtés, où la pierre ſe termine en « biſeau, on voit une inſcription gravée en creux, dont « les caractères ont environ 18 lignes de hauteur; elle « eſt un peu difficile à déchiffrer à cauſe des nombreuſes « abréviations, mais cependant ſort liſible, à l'exception « de quelques parties ébréchées, auxquelles il n'eſt pas « impoſſible de ſuppléer.

« On y lit ce qui ſuit:

Reverendus in Christo pater dominus Henricus de Sivriaco, olim Prior hujus Prioratus, post Episcopus Maurianensis, nunc vero Episcopus Ruthenensis fecit (*ſibi*) hanc sepulturam anno Domini m ccc xxx vij Pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini Clementis divina providentia Papæ vij anno nono.

Les caractères ſont moins bien conſervés & moins beaux que ceux de l'inſcription de Jehan de Seyſſel, dont les majuſcules ont 5 centimètres de haut & les autres lettres 4 ſeulement.

« Cette inſcription, auſſi ſimple que modeſte, explique « ſuffiſamment la deſtination de ce monument. Quant à « la place qu'il a occupée primitivement, on remarque « que les armoiries blaſonnées ſur le tombeau ſe retrouvent auſſi ſculptées ſur l'un des piliers, dont on aperçoit « les reſtes dans le mur méridional du temple de Romain-« Motier, où ſe trouvaient autrefois pluſieurs chapelles

« particulières, qui formaient l'un des bas-côtés de la nef, « lequel a été démoli depuis la Réforme.

« Ce bloc de pierre tumulaire est percé dans son épaisseur d'un trou cylindracé, d'environ trois pouces de « diamètre, qui se prolonge de bas en haut depuis les « pieds jusqu'au pectoral, où l'on trouve deux autres trous « circulaires qui correspondent avec le premier, en formant équerre, & dont les cavités convergent un peu à « l'intérieur.

« En feuilletant mes notes, j'ai trouvé, dans les manuscrits de feu M. le commissaire Sterchi, que du temps « des baillis bernois on voyait dans la cour du château « de Romain-Motier une fontaine ornée de la statue en « marbre bâtard d'un prieur de ce monastère.

« Ce renseignement digne de foi fut pour moi un trait « de lumière.

« Il m'a paru évident que notre pierre tumulaire, enlevée à sa première destination à l'époque de la Réforme, avait été forée pour servir de chèvre à la fontaine « qui coule encore dans la cour de l'ancien château baillival. On observe que ce bloc est rompu par le milieu « transversalement, à la hauteur des jets ; en examinant « la rupture, on voit qu'elle est ancienne & qu'elle fut « spontanée. Cet accident a dû être opéré par la force « du gel, dans le cours d'un hiver très rigoureux. La « pierre, rebutée dès-lors comme inutile, & abandonnée, « aura été enfouie plus tard dans les fondements du mur « où on l'a retrouvée. »

C'est une heureuse idée d'avoir replacé le monument de l'abbé dans son église, sous l'arcade, & l'auteur de cette

mesure de conservation & d'à-propos ne saurait en être assez loué.

Le reste du chœur ne présente rien de remarquable, si ce n'est une clef de voûte où, malgré les mutilations, on croit voir les ailes éployées d'une aigle (peut-être l'aigle d'Autriche); mais l'élévation de l'objet, déjà à demi-brisé, ne m'a pas permis de le bien distinguer ni de le préciser.

Des bancs symétriquement rangés occupent presque tout l'espace jusqu'au fond du chœur. Au pied de la grande fenêtre, le mur est, nous l'avons dit, lambrissé avec les stalles des religieux noircies par les siècles. Comme accotoirs, on a mis aux deux extrémités, pour les encadrer, les deux montants du banc à dais sculpté, qui se trouvait jadis vis-à-vis de celui qu'on voit encore à sa place: ils servirent probablement l'un au prieur, & l'autre au prêtre officiant. La chaire du ministre occupe l'emplacement de celui qui existait à gauche; sans doute on utilisa ses deux côtés comme encadrement des antiques stalles, sur lesquelles on voit encore des sculptures bizarres, suivant l'usage de ce temps; elles sont au nombre de sept, & remplissent toute la largeur. Au pied de la chaire & en avant des bancs, il y a aussi trois rangs des mêmes stalles; elles sont sur cinq de file. Il s'en trouve enfin une dernière rangée contre le mur, au fond du transept, à droite; l'autre extrémité du transept (celle de gauche) est vide de bancs, mais sert de magasin pour le bois de chauffage que consomment trois poêles de fonte, dont les noirs tuyaux de tôle traversant les fenêtres nous semblèrent étranges ici, vu qu'ils s'harmonisent peu avec les lignes architecturales du vieil édifice.

Presque à l'extrémité du chœur, un peu plus loin que la

niche de Jehan de Seyssel & du même côté, il existe une petite porte bâtarde donnant accès sur un escalier étroit en colimaçon, passage actuel pour monter au clocher, en traversant au-dessus de la voûte même du chœur. Il s'ouvre d'abord, dans la moitié de sa hauteur, sur une petite pièce fort délabrée occupant le dessus du bas-côté de gauche, aujourd'hui muré & isolé de l'église, devenu sans doute une étable, & qu'il ne m'a pas été non plus possible de visiter. Cette pièce présente sur les parois des murs des restes de peintures à fresque, où il est encore facile de distinguer des écussons d'un bon style, qui sembleraient avoir fait partie d'un arbre généalogique, ou formèrent peut-être la collection des armoiries des prieurs. Seraient-ce encore celles des baillis bernois? M. Blavignac pense avec raison que ces peintures sont beaucoup plus anciennes, & je suis de son avis. Les uns sont appendus au moyen de chaînes, d'autres par des courroies dont on voit les boucles. Il en est un souvent répété : il m'a paru d'argent à la bordure engrêlée du même, à la bande de gueules.

Cette pièce servit-elle de bibliothèque, d'archives, ou d'annexe à la sacristie, comme entrepôt des objets du culte? c'est ce que je n'oserais décider. Le sol est couvert de débris de tuiles & de décombres. Il en est de même sur la voûte plus élevée du chœur, où l'on voit la naissance de l'encorbellement qui forme la saillie de la curieuse petite tourelle en cul-de-lampe, déjà décrite, de l'extérieur, sur la façade au levant.

Nous avons dit que le clocher est quadrangulaire. Il renferme trois cloches ; celle du milieu est beaucoup plus grosse que les deux autres, & le système de ferrure semble fort ancien.

Elle porte cependant la date récente de 1723, avec l'ours de Berne & plufieurs autres écuffons furmontés de couronnes de vicomte : ce font les armes de Johannes Muller & de Franz-Ludwig Morlat. Celle qui fe trouve vers l'ouverture méridionale eft plus ancienne, avec le millésime de 1595; elle eft décorée, à fa partie inférieure, d'une charmante frife repréfentant des enroulements de feuillage en relief avec des animaux fantaftiques au long col & accouplés. Ce travail eft d'un fini & d'une délicateffe extrêmes.

Les ouvertures de chaque face du clocher, plus fpécialement les *ouïes*, préfentent uniformément deux arcs romans féparés par un pilier ou meneau qui partage également les baies. Celui qui regarde le matin a confervé un chapiteau curieux, où fe trouvent encore groffièrement fculptées des grappes de raifin accolées. De ces quatre ouvertures la vue embraffe l'enfemble des bâtiments. On voit que le ruiffeau fervait de limite au midi, & les hautes terraffes au nord. Au couchant, la belle porte de la tour de l'Horloge indique encore les limites de cette orientation. Au levant, l'abbaye devait, en fuivant la pente de la vallée, prolonger au loin fon enclos ombragé le long du cours du Nozon. Actuellement fes eaux font tourner les roues d'une belle & importante ufine, dont le bruit monotone, la veille au foir, importunait nos poétiques rêveries.

Il ne reftait plus, en defcendant, qu'à vifiter le bas-côté de droite, fur lequel donne jour l'arc où repofe la figure de l'évêque Henri de Sivirier. On y trouve une chapelle éclairée par une fenêtre double en hauteur de celle de gauche. Contre le mur latéral qui la fépare du chœur, eft un monument de forme pyramidale, en marbre noir, élevé à la

mémoire de Samuel Jenner, maréchal-de-camp des armées du roi, &c., &c., & bailli bernois de Romain-Motier, où il mourut en 1774. Nous faluâmes la tombe amie d'un serviteur du roi & de la France, ce qui jadis était tout un.

Mentionnons encore, pour terminer cette defcription minutieufe, de légers reftes ou fragments de vitraux de couleur dans les coins des rofaces de la grande fenêtre. La date de 1543, ornée d'une moulure qui la furmonte & l'encadre, au-deffus celle de 1767, fe lifent fculptées fur une des quatre bafes maffives du clocher, à droite, à l'ouverture du tranfept. Puis, en fe retournant vers l'entrée, on voit une forte de tourelle en faillie (*) fur l'intérieur de l'églife, avec une étroite ouverture, forte de larmier qui, de la chapelle haute où nous n'avons pu pénétrer, plonge fur la grande nef. Plus bas devait fe trouver la tribune de l'orgue. De ce côté l'on aperçoit une large fente, crevaffe importante qui defcend depuis la clef de voûte jufqu'à la porte d'entrée à plein-cintre. En réfumé, le temple de Romain-Motier offre un grand intérêt, & mériterait d'être vifité par les voyageurs inftruits.

Contre notre attente, nous fûmes charmés de notre pèlerinage, & nous n'efpérions pas d'auffi heureux réfultats, au double point de vue archéologique & hiftorique.

Les fouvenirs que rappelle ce monument font glorieux, & fon afpect folitaire & dévafté en augmente encore la poéfie mélancolique. En effet, lorfque, fongeant au paffé, on en franchit le feuil, le cœur fe ferre à la vue du préfent.

(*) Abfide en tour ronde faillant en encorbellement dans la nef de l'églife. (Voir la citation de M. Blavignac, deja rapportee plus haut, a propos de cette chapelle du narthex.)

Rien n'eſt triſte comme ſon aſpect déſert avec ſes voûtes condamnées à l'oubli, & ſes murs, qui virent tant de choſes & tant de ſplendeurs, groſſièrement badigeonnés (*), dont la pouſſière accuſe & fait reſſortir, ainſi que des marbrures, une foule d'inégalités rugueuſes & maculées ; de noires, de larges toiles d'araignées pendent, tachent les angles & les nervures des voûtes. Lorſque nous viſitâmes ces lieux, des enfants jouaient bruyamment à cache-cache derrière les bancs, & tour à tour enjambaient par les fenêtres ouvertes ; ils ne comprenaient rien à notre vénération rétroſpective. Les Proteſtants ſe complaiſent dans le froid glacial de leur culte, en taxant les cérémonies romaines de pompe orientale & d'idolâtrie. Il eſt certain que nos égliſes ont une apparence plus digne & plus ornée, & que la majeſté, la pompe du ſervice divin nous inſpirent plus de reſpect & de tenue que la nudité, le ſans-gêne d'un temple, où rien ne parle aux yeux ni aux cœurs des fidèles.

M. le ſyndic de Romain-Motier voulut bien m'accompagner dans une ſeconde exploration du monument, claſſé à bien juſte titre parmi les édifices nationaux, & entretenu par le Gouvernement vaudois. En effet, nous en trouverions peu dans l'Europe entière qui ſoient plus dignes d'être conſervés. Je frémis encore à la penſée des reſtaurations prochaines dont on le menace. Il eſt heureux

(*) « Ajoutons, dit M. Blavignac, que, ſous les trois ou quatre couches de badigeon qui recouvrent les murs anciens, nous avons cru reconnaître les ſilhouettes de figures très grandes, peut-être contemporaines de l'édifice lui-même, mais dont l'étude ne pourrait avoir lieu qu'enſuite du nettoyage des parois. »

que le ſavant architecte que nous avons cité en ait fait une étude ſérieuſe, & nous en ait donné les détails dans ſon remarquable ouvrage, que nous ne ſaurions autant recommander qu'il le mérite.

M. Blavignac termine ainſi ſes appréciations :

« La filiation de l'arc décoratif à l'arcature, que nous « venons de ſignaler à Romain-Motier, l'exiſtence d'un « narthex poſtérieur à l'égliſe même, les traditions de « l'art gallo-romain & de l'architecture xyloïdique, en- « fin la parfaite homogénéité des conſtructions ancien- « nes, ainſi que l'abſence de débris de conſtructions an- « térieures, démontrent que les parties que nous venons « de décrire ſont d'une grande ancienneté, & qu'aucune « objection plauſible n'empêche de voir, dans la preſque « totalité de l'édifice actuel, l'égliſe commencée ſous le « règne de Clovis II, vers le milieu du VIIe ſiècle, puis « conſacrée par le pape Etienne, en 753. Datant de ces « époques reculées & conſtruite ſous l'inſpiration de la « règle de ſaint Colomban, l'égliſe de Romain-Motier de- « vient un des monuments les plus importants pour l'hiſ- « toire de l'art ; car il prouve que dès-lors & tandis qu'en « d'autres lieux on ſuivait encore les errements romains « plus ou moins dégénérés, on élevait dans la Suiſſe ac- « tuelle des monuments d'un genre nouveau, complète- « ment original, & qui, de là comme d'un point central, « étendit ſon influence ſoit ſur l'Italie dont les produc- « tions du nouvel art ont été qualifiées de lombardes, « ſoit ſur les rives du Rhin où ce mode ſe développa & « perſiſta pendant un laps de temps conſidérable, ainſi « que le prouvent les innombrables égliſes arcaturées du

« huitième au treizième ſiècle, qu'on y admire encore. » (Page 89.)

Si l'on veut ſérieuſement le reſtaurer, il ſerait facile aux gens de l'art, par un attentif & mûr examen de ce qui ſubſiſte, d'en rétablir exactement la primitive ordonnance. Dans le magnifique ouvrage de M. le comte Auguſte de Baſtard, on voit des détails précieux & variés d'ornementation architecturale, tirés des manuſcrits du temps, à l'aide deſquels il eſt bien aiſé de reſtaurer, avec toute l'exactitude hiſtorique déſirable, l'enſemble & les parties les plus délicates de la décoration intérieure & extérieure. En attendant, conſtatons, à la louange de M. le ſyndic & du corps municipal, que la toiture eſt ſoigneuſement entretenue & que nulle dégradation n'eſt tolérée depuis la regrettable démolition du beau cloître. C'eſt tout ce qu'on peut déſirer en l'état actuel, à moins que d'intelligents & ſérieux travaux, entrepris par ordre du Gouvernement, en parfaite connaiſſance de cauſe & après un long & ſavant examen de la queſtion, ne viennent réparer les lourdes ſottiſes & les mutilations déplorables de l'ours de Berne, en nous rendant un précieux & curieux ſpécimen de l'art ancien, dont nous allons eſſayer de dire quelques mots.

La conquête de la Gaule par Clovis, comme toutes les invaſions à main armée & principalement à cette époque, dut être fatale aux monuments & aux arts. Nous aurions grand tort de ſuppoſer que nos aſcendants, les Francs Saliens & les Francs Ripuaires, ſortant des forêts de la Germanie & encore païens, fuſſent très portés à reſpecter les édifices gallo-romains qu'ils rencontraient dans leur mar-

che victorieuſe. Cependant tout porte à croire qu'après la converſion du roi & des principaux officiers de ſon armée, on répara les ruines amoncelées pendant la lutte, & que des égliſes nouvelles ſurtout ne tardèrent pas à couvrir le ſol. Les conquérants durent naturellement ſe ſervir des architectes qu'ils trouvèrent & dont la tradition ne pouvait être que romane; mais ils ſont qualifiés d'artiſtes goths dans pluſieurs chroniques. Voici un curieux paſſage cité par M. Daniel Ramée (*), extrait du *Diptychon Leodienſe*, à propos d'une égliſe que fit conſtruire Clotaire Ier : « L'auteur qui rédigea les actes de ſaint Ouen a parlé en ces « termes de la baſilique de St-Pierre de Rouen : Cette « égliſe fut ſuperbement conſtruite, avec un art admira- « ble, en blocs de pierre équarris par la main d'artiſtes « goths, ſous Clotaire Ier, roi des Francs, &c. »

Le livre de ſaint Andomar emploie les mêmes termes. L'hiſtorien Grégoire de Tours, évêque de cette ville, était lui-même, on le voit dans ſes ouvrages, grand amateur d'art & d'architecture. Avec lui on peut encore conſulter, ſur ces temps reculés, Giſelmar, Helgand, Hincmar, archevêque de Reims (**).

(*) *Hiſtoire de l'Architecture;* Paris, 1843, 2 vol. in-8.

(**) Citons ſeulement, parmi les auteurs modernes qui ont traité la queſtion d'art, Montfaucon, *Monuments de la Monarchie françoiſe*, 5 vol. in-folio; Lebœuf, *Diſſertation ſur l'hiſtoire eccléſiaſtique & civile de Paris*, 3 vol. in-12; Villemain, *Monuments français inédits*, 2 vol. in-folio; M. de Caumont, *Cours d'Antiquité monumentale*, & *Bulletin monumental;* Séroux d'Agincourt, *Hiſtoire de l'Art par les monuments*, 6 vol. in-folio; Lenoir, Millin, Chapuy, Ramée, Achille Allier, Schmid, & pluſieurs ouvrages allemands eſtimés, que notre ignorance de la langue ne nous a pas permis malheureuſement de conſulter. La littérature anglaiſe eſt riche

Contemporaine de Romain-Motier, la célèbre églife de St-Denis, commencée par Dagobert Ier & continuée par fon fils Clovis II, fut l'édifice le plus remarquable du VIIe fiècle. (Voir les *Grandes Chroniques* publiées par M. Paulin Pâris.) Le roi donna huit mille livres de plomb pour la couverture, & le chœur, dans la partie où repofaient les châffes, était recouvert de lames d'argent, magnificence, hélas! bien loin de notre époque. Gifelmar nous apprend que l'abbaye de St-Germain-des-Prés fut décorée de colonnes de marbre, l'églife couverte de lames de cuivre, pavée en mofaïque, & les murs ainfi que le chœur furent revêtus de peintures fur fond d'or. Romain-Motier, on peut le fuppofer au moins, dut recevoir une ornementation analogue.

Du VIe au IXe fiècle, le commerce, les ambaffades & des rapports fréquents entre les Mérovingiens & la cour de Byfance, dont l'influence était prépondérante alors, influèrent naturellement auffi fur l'architecture, comme fur les mœurs, les coftumes, les habitudes & le luxe du temps. Charlemagne rapporta d'Italie le défir d'imiter fes monuments. Il entendait le latin & le grec, difent les chro-

auffi en ouvrages d'archéologie & d'architecture, mais que nous nous abftenons de citer, l'art anglais nous infpirant peu d'attraction. Des journaux ftipendiés honteufement chez nous par la perfide Albion peuvent tous les jours préconifer avec impudence fa politique machiavélique, tandis qu'ils accufent effrontément un parti honnête & véritablement national d'être le parti de l'étranger; mais nous doutons qu'ils en viennent jamais à vanter à tant la page les chefs-d'œuvre & le génie artiftiques de l'Angleterre, dont nous connaiffons le goût. Il faut pourtant accorder à notre ariftocratique voifine un retour prononcé à l'architecture gothique; mais, difent les artiftes, c'eft du *gothique anglais*.

niques, &, malgré les guerres inceſſantes dont fut enſanglanté ſon long règne, cette vaſte intelligence dut favoriſer & protéger auſſi bien les arts que les ſciences & les lettres. Voir Eginhard, qui fut chapelain, ſecrétaire & architecte de ce prince, *Vita Caroli imperatoris*. Le Père Mabillon (*) attribue à cet auteur les plans de la célèbre abbaye de St-Gall, & nous affirme que l'empereur bâtit ou répara trois cent ſoixante villas (**), palais ou métairies royales. De tous les monuments alors édifiés, il ne nous reſte, comme ſpécimen, que le porche de l'égliſe abbatiale de Lorſch, dans la Heſſe, & l'égliſe de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle. M. Ramée croit, d'après d'anciens auteurs, que les ſculptures furent exécutées par des artiſtes grecs.

Bientôt après, les guerres civiles, puis les Normands & les Sarraſins, par leurs déſaſtreuſes invaſions au nord & au midi, firent retomber les arts naiſſants dans un état d'abandon complet au IXe ſiècle, malgré les ſtériles efforts & les vaines tentatives de Charles-le-Chauve, appelant à grands frais des Byzantins pour relever de toutes parts les monuments détruits. Il eſt certain que la ſingulière croyance, alors ſi répandue, de la fin du monde en l'an mille, contribua auſſi puiſſamment, par un découragement profond & preſque univerſel, à la décadence complète. Mais lorſque la crainte eut diſparu, après la date fatale, il y eut,

(*) *De re diplomatica.*

(**) On prétend que la baſilique romaine de Trèves figurait au nombre des réſidences royales, *villa regia*, des rois francs. Elle exiſterait encore intacte, ſans les fâcheuſes & regrettables mutilations de l'électeur Lothaire de Metternich, qui, en 1614, en démolit la partie nord & une partie du côté de l'eſt.

ſuivant le cours naturel des idées, réaction complète, & le monde ſembla renaître.

On vit, avec les mathématiques étudiées chez les Arabes, progreſſer l'architecture. Après l'affranchiſſement des communes s'élevèrent de nouvelles égliſes, de nouveaux monuments. Bientôt la grande époque des croiſades amena d'autres découvertes, de nouveaux perfectionnements des arts, &, avec le génie oriental, l'ogive opéra l'importante révolution architecturale, lorſque apparut le ſtyle improprement nommé le *gothique :* ce fut vers le commencement du XIIe ſiècle. Les avis ſont encore partagés ſur cette grande queſtion : les uns admettent, d'autres repouſſent l'influence des croiſades (*). « L'eſſai timide d'une « innovation dans les formes de l'architecture ne nous ſem- « ble point du tout, dit M. Ramée, avoir donné naiſſance « à l'architecture à ogive du treizième ſiècle. Les ogives « des deux époques n'ont de commun que l'angle curvili- « gne qu'offre leur ſommet. Tous les détails qui accom- « pagnent l'ogive du douzième ſont encore des réminiſ- « cences de l'école romaine, corrompues d'abord & rendues « enſuite à une pureté nouvelle, qui a un tout autre ca- « ractère que l'antique. C'eſt dans les baſes des colonnes, « des pilaſtres ſurtout, dans diverſes moulures & corni- « ches, que ce caractère peut principalement s'aperce- « voir, &c. » Nous ne ſommes pas de l'avis de l'auteur, qui,

(*) « L'ogive arabe & perſane du VIIIe & du IXe ſiècle avait été adoptée au XIIe par les francs-maçons, combinée avec génie dans des monuments ſublimes. Cette révolution laïque, qui enleva l'architecture aux mains des prêtres, n'en faiſait pas moins leur orgueil. L'Egliſe s'y croyait invincible. » (Michelet, *La Renaiſſance*, p. 74 de l'Introduction.)

repoussant l'influence orientale, prétend « qu'on ne copie « pas volontiers ses ennemis. »

L'espace ne nous permet point de suivre Romain-Motier dans la période ogivale ; à d'autres, plus habiles & plus à même, par des études spéciales, de défendre cette noble architecture, vraiment nationale, des injustes attaques de ses détracteurs, démocrates pour la plupart, & chez qui les aversions politiques, ou un manque total de goût & d'instruction, influèrent au point d'englober dans leurs haines & leurs rancunes ce beau style grandiose, tout à la fois riche & sévère, mais trop cher pour notre actuelle mesquinerie. Le gothique, à leurs yeux, a le grand tort de rappeler une époque qu'ils connaissent mal & qu'ils exècrent, ne sachant que calomnier au double point de vue de l'histoire & des arts. Revenons maintenant à l'historique de notre monastère.

J'ai trouvé en examinant les curieuses archives de Romain-Motier la cause déterminante du brillant mariage qui fut célébré dans cet antique monastère.

Le prieur était un bâtard de la maison de Savoie, & Philibert, dans une impatience facile à comprendre, se rendait aux frontières de ses Etats (le pays de Vaud dépendant alors de sa couronne) pour rencontrer la princesse à sa sortie immédiate de la comté de Bourgogne. Il honorait ainsi un parent & son abbaye, en leur demandant asile pour sa fiancée. Romain-Motier était, depuis Pontarlier & la frontière, la première étape. C'était pour le prieuré, alors à son apogée de gloire & de puissance, une illustration nouvelle, après les visites de plusieurs papes & de l'empereur Conrad-le-Salique, en 1038. Nous trouvons, dans un pas-

ſage du Cartulaire de Lauſanne, la date préciſe de la fondation du monaſtère royal : « *Anno quatuordecimo Chlodovei « regis, laudante Prothaſio Aventicenſi, vel Lauſannenſi epi- « ſcopo.* »

« Or, dit M. de Gingins La Sarra, la quatorzième « année du règne de ce prince (Clovis II) tomberait l'an « 646 (*), que nous conſidérons comme l'époque de la « première fondation du monaſtère auquel le pape Etienne « donna plus tard le nom de Romain-Motier.

« Il eſt à préſumer que les propriétés attribuées par le « roi Gontran à l'ermitage de la Petite-Baume, ou grotte « de St-Loup, furent données par Charles II au monaſtère « fondé par le duc Ramelène. Il eſt certain que le prieuré « de Romain-Motier a poſſédé une partie des domaines, « & notamment les fonds de St-Loup qui aboutiſſent au « vallon de Romain-Motier, arroſé par le Nozon. »

Voici maintenant le texte même du Cartulaire de l'abbaye :

« Primus enim edificator ipſius loci Flodoveus rex fuit, « ſicuti papa Gregorius, piiſſimo patri noſtro Odiloni pri- « vilegium tradens, aptiſſime ſcripſit; &c., &c. »

Ce précieux Cartulaire, que M. de Gingins a publié avec un beau fac-ſimilé, forme, dit-il, « un volume petit in- « folio contenant quarante-cinq feuillets en parchemin, « paginés au recto de chaque feuillet, juſqu'au trente-

(*) D'apres l'*Art de vérifier les dates* (t. 1er, p. 545), il y aurait ici une legère erreur. « L'an 638 & non 644, comme le diſent quelques modernes, Clovis II, fils de Dagobert Ier & de la reine Nanthilde, ſuccède à ſon père dans les royaumes de Neuſtrie & de Bourgogne, étant à peine âgé de 5 ans. »

Il faudrait donc reculer la fondation du monaſtère à l'an 652, rectification peu importante du reſte.

« unième inclusivement. Il se compose de deux parties.
« La première, jusqu'au trente-unième feuillet, est écrite
« de la même main & renferme des documents dont la
« date remonte au xe, au xie & au xiie siècle; la seconde
« partie, écrite d'une main beaucoup plus moderne,
« renferme quelques documents du xiiie siècle, quoique
« le plus grand nombre soit du xive. »

En 753, le pape Etienne II vint demander à Pépin aide & protection contre les redoutables Lombards. « Recon-
« naissant du bon accueil qu'il reçut dans notre abbaye,
« dit M. de Charrière, il bénit ce lieu, le sanctifia, y
« consacra des églises à l'honneur des Apôtres, & ordonna
« qu'il fût appelé désormais le Monastère Romain (*Ro-*
« *manum Monasterium vocavit*), pour indiquer qu'il était
« spécialement & immédiatement placé sous la protec-
« tion du Siége de Rome, l'appuyant ainsi de son auto-
« rité, & voulant qu'il fût dès-lors affranchi de tout pouvoir
« de *roi*, *évêque*, *comte ou autre*. C'est donc à cette époque
« reculée qu'il faudrait placer la fondation du temple de
« Romain-Motier. Plus de mille ans auraient passé sur ce
« monument sans le détruire : en effet, l'originalité de son
« architecture frappe au premier coup d'œil; &c., &c. »
M. l'abbé Fleury, dans une intéressante Notice sur Romain-Motier, publiée dans les *Annales catholiques de Genève* (no d'octobre 1855), croit, & non sans probabilité, qu'après les guerres & les bouleversements du ixe siècle, le monastère, pillé & saccagé, tomba dans le domaine du souverain après le massacre, la fuite & la dispersion des moines.

En 929, la comtesse Adélaïde, sœur de Rodolphe Ier,

roi de Bourgogne, & femme de Richard, comte d'Autun, donna en toute propriété à Odilon, abbé de Cluny, Romain-Motier & ses dépendances, que cette princesse tenait du roi son frère. Ainsi, après trois siècles d'indépendance, le Monastère Romain fut définitivement annexé à l'ordre de saint Benoît; l'abbaye devint un simple prieuré, mais riche & puissant (*).

L'historique du prieuré se trouve dans son Cartulaire,

(*) On peut consulter, sur la célèbre abbaye de Cluny, un savant mémoire de M. l'abbé Fr. Cucherat, intitulé *Cluny au XIe siècle, son influence religieuse, intellectuelle & politique* (Lyon & Paris, Guyot frères, 1851), ouvrage couronné par l'Académie de Mâcon, & en tête duquel l'auteur indique, parmi les nombreuses sources historiques, Dom Marrier, *Bibliotheca Cluniacensis*, in-folio, Paris 1614; Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti*, 6 vol. in-folio; Dom Antoine Perez, *Commentaria in regulam sancti Benedicti*, in-4°, Lyon 1625; *Bernardi, monachi Cluniacensis, consuetudines Cœnobii Cluniacensis*, in-4° de 240 pages, sans lieu ni date, & très rare; *Regula sancti Benedicti*, in-8°, Paris 1770; *Concordantiæ regularum sancti Benedicti Aniani, ob Lingone Menardo*, in-4°, Paris 1638, & le *Grand Cartulaire*, manuscrit en 2 vol. in-folio; Dom Georges Burin, *Necrologium historicum Cluniacense*, également manuscrit; Dom Pierre Symond, *Bullorium sacri Ordinis Cluniacensis*, in-folio, Lyon 1680; Dom Antonio Yepez, abbé de Valladolid, *Chroniques générales de l'ordre de saint Benoît*, 7 vol. in-folio.

On peut encore consulter les Bollandistes; le tome IV du *Gallia christiana; Notæ ad Bibliothecam Cluniacensem*, par André Duchesne; Dom Martène, *Thesaurus novorum anecdotorum*, Paris 1716, 5 vol. in-folio; & du même, *Commentarius in regulam sancti Benedicti*, & le tome VI des *Annales Ordinis sancti Benedicti;* Papillon, *Bibliotheque des auteurs de Bourgogne;* Dom Planchet, *Histoire de Bourgogne;* Dunod de Charnage, *idem*, &c.

Pour plus amples détails, on trouve dans la *Bibliothèque historique de la France*, du P. Lelong, pour les historiens cités sur Cluny, au tome Ier, du n° 11769 au n° 11865, &, pour les Cartulaires, au tome III, de 29638 à 29640; plus, même volume, numéros 35977 & 37237-42, & Supplément au tome IV. C'est donc dans les documents concernant Cluny qu'il faut chercher l'histoire monacale de Romain-Motier.

Voir enfin le travail remarquable, sur Cluny, de M. Lorain, de Dijon.

que complètent les archives bien conservées de la ville, celles de Berne, de Lausanne & de diverses localités du pays de Vaud, que M. de Charrière a compulsées soigneusement dans son travail déjà cité. Il indique à chaque pas les sources authentiques où il a trouvé les faits qu'il avance, & M. de Gingins, complétant son œuvre, a publié à la suite du Cartulaire des documents qui vont jusqu'à la fin du XVIIe siècle, embrassant ainsi l'existence religieuse de Romain-Motier & la domination bernoise : splendeur & décadence!

Protestant & même ministre, M. de Charrière a écrit avec une impartialité louable; cependant l'influence du point de départ se fait quelquefois sentir. Voici un passage qui mérite d'être cité :

« Qui dira combien d'existences brisées trouvèrent un « refuge dans le couvent restauré par Adélaïde ?

« On se représente quelque seigneur dégoûté du monde, « quittant la cour de Bourgogne pour chercher dans le « Monastère Romain un abri contre la tourmente de ses « passions. On se le représente, après avoir gravi le flanc « de la vallée solitaire, laissant, de quelque rocher cou- « ronné de la verdure des chênes, errer ses regards sur la « ville & sur les tours du château royal d'Orbe, doré par « le soleil à son déclin. Le bruit des fêtes, la pompe de « la cour, arrivent presque jusqu'à lui; trop & de trop dou- « loureux souvenirs se réveillent! Mais cette nature si belle « qui l'entoure, cette riche verdure, ces lacs majestueux, « cette ceinture d'Alpes lointaines richement colorées par « le soleil, ramènent le calme dans son cœur par leur charme « indéfinissable. Bientôt la cloche du monastère se fait « entendre & l'appelle à célébrer l'office du soir..... »

Le prieuré, placé ſous le vocable de ſaint Pierre & ſaint Paul, reçut de grands biens des rois de Bourgogne (les Rodolphiens). Les empereurs lui octroyèrent auſſi des bulles de protection, ſavoir: Conrad II en 1038, Henri IV en 1078, Frédéric en 1178, & Albert en 1305. Mais il était trop voiſin des Grandſon pour ne pas avoir à ſouffrir de l'ambition de cette puiſſante famille.

En 1049 le pape Léon IX le viſita, accompagné par Hugo, abbé de Cluny, par l'archevêque de Lyon Avinard, par celui de Beſançon & par l'évêque de Genève. Adalbert, *princeps* du château de Grandſon, ſe préſenta, dit le Cartulaire, devant le Pape *violenter commotus*, indigné contre lui à cauſe de ſes déprédations envers le couvent (*). Pour prévenir de nouvelles calamités, Léon confirma les anciens priviléges & l'autorité du prieuré, excommuniant les envahiſſeurs des limites qu'il fixa lui-même. Ces limites devinrent celles de la terre de Romain-Motier (**) & furent reſpectées longtemps, au point que, dans la ſuite, les Grandſon, ainſi que les ſeigneurs voiſins, y ajoutèrent d'importantes donations.

M. de Charrière cite & analyſe un document précieux pour l'intelligence du moyen-âge: c'eſt le Plaid général, *Placitum generale*, de 1266, qui règle & fixe la ſituation

(*) « *Ratione exterminii quod intulit Adalbertus & ſui Monaſterio Romanenſi.* »

(**) « Elle ſe compoſait de vingt-huit bourgs ou villages & d'immenſes forèts. De plus, nous lui connaiſſons des poſſeſſions féodales dans plus de cinquante autres villages. Dans nombre d'endroits, les limites étaient marquées par des croix de pierre, touchant ſouvenir du ciel au milieu des préoccupations terreſtres. » (Frédéric de Charriere, *Recherches ſur le couvent de Romain-Motier & ſes poſſeſſions*, Lauſanne 1841

politique & fociale des hommes de Romain-Motier. Nous regrettons de ne pouvoir le publier en entier, avec les favants commentaires qui en facilitent l'explication; nous renvoyons donc à l'ouvrage cité. L'auteur développe les inftitutions politiques de cette époque; il rapporte les conteftations furvenues avec les évêques, les couvents & les feigneurs du voifinage, & donne l'état des terres & villages, avec la date & l'hiftorique des donations faites à Romain-Motier (*); il paffe en revue les diverfes particularités & franchifes qui les diftinguaient. Plufieurs communautés voifines fe trouvaient fous la dépendance du monaftère, favoir : Vallorbes au XIIIe fiècle; Burfin, dans le pays de Vaud; les prieurés de Lay-Damp-Waultier, en Bourgogne; Corcelles & Bevey, au comté de Neufchâtel : tous les cinq de l'ordre de Cluny. Le couvent poffédait encore dix-huit à vingt églifes & chapelles, celle de Coffonay entre autres.

Le plus fouvent le nombre des moines réfidents ne s'élevait qu'à vingt-un, non pas tous, mais en majorité nobles d'origine.

Nous avions d'abord voulu folliciter, & nous euffions fans doute obtenu, de M. le Préfident de la Société de la Suiffe romande, l'autorifation de joindre à nos Pièces juftificatives le Plaid général, avec la lifte des prieurs, un deuxième chapitre intéreffant de M. de Charrière fur l'organifation intérieure du couvent, & de curieufes particularités fur la vie cénobitique au moyen-âge; mais ces dé-

(*) Ces nombreufes poffeffions fe trouvaient dans les évêches de Laufanne & de Geneve, & dans la haute Bourgogne.

tails nous auraient entraîné plus loin que ne le comportent les bornes de cet ouvrage, déjà trop étendu.

Disons rapidement que le Plaid commence par établir en principe, que les hommes de la terre étaient ***hommes libres de l'église de Romain-Motier.*** « Prenons acte de cette « absence du servage de la glèbe, au XIIIe siècle, dans « un groupe de douze villages au moins de la patrie de « Vaud. Grande sera notre surprise, après les donations « de familles entières que nous avons vues : *c'est que souvent « la langue du moyen-âge nous est étrangère.* » Ainsi s'exprime avec raison M. de Charrière.

Tout établissement des hommes de la terre était, à proprement parler, une ferme à perpétuité. Ils pouvaient quitter la terre si bon leur semblait, & le prieur ne pouvait s'y opposer, à moins qu'ils n'eussent contracté des dettes; il était même obligé, en accordant cette permission, de faire conduire le partant avec ses biens meubles un jour & une nuit. Même facilité existait aussi pour la vente des biens. Il y avait si peu de servage dans la constitution féodale de Romain-Motier, que le cas de mariage avec une personne non libre était une cause d'expulsion du territoire. « Si « aliquis vel aliqua ex hominibus dictæ terræ & potestatis « Romani Monasterii, contraxerit matrimonium cum ali« quo vel aliqua, qui vel quæ non sit liber vel libera, a « dominio Romani Monasterii debet *recedere*, & hereditas « ejusdem excheta debet reportari per juratos, ut supra. »

Les hommes de la terre payaient une rente au châtelain des Clées, forteresse des ducs de Savoie qui s'engageaient en retour à les protéger envers & contre tous. Leurs charges vis-à-vis du couvent étaient : 1° la dixième gerbe, appelée

aussi *cens des mariages*, ce qui n'a aucun rapport avec le fameux droit que reproche M. Dupin aux seigneurs; 2° la pièce de bétail de l'aumônerie; 3° les échutes de la mainmorte; & 4° les droits d'assistance éventuels dus aux prieurs.
« Mais pour envisager la situation de la terre sans préjugés,
« remarque avec raison M. de Charrière, il ne faut pas
« oublier que plusieurs charges, fort lourdes de nos jours,
« n'en atteignaient pas les habitants, l'impôt militaire,
« par exemple, dont ils étaient exempts. Ils pouvaient aussi,
« sans payer aucun droit de mutation, vendre tous leurs
« immeubles. De plus, ils avaient l'usage de bois nom-
« breux, soit pour l'affouage, charronnage, ou pour bâtir.
« Ils avaient encore de nombreux pâturages, &c., &c. »
En résumé, au risque de paraître trop retardataire, nous nous obstinons à croire que bien des fermiers de plusieurs grands propriétaires philanthropes, libéraux enragés, &c., n'hésiteraient pas à échanger leur situation actuelle contre celle des *tenanciers* de Romain-Motier au bon vieux temps, fallût-il pour cela sacrifier leur glorieux titre d'électeur, voire même les droits de citoyen, tels que le jury, la garde nationale, & les remplacer par les franchises & immunités du Plaid. Aussi, comme l'observe M. l'abbé Fleury dans sa Notice, sous un régime aussi paternel, les habitants de la terre ne pouvaient être que fort heureux, ce qui devait y attirer beaucoup de nouveaux-venus, au point qu'il fallut règlementer les admissions sur la terre & le droit de bourgeoisie.

Les magnifiques seigneurs de Berne, déjà maîtres de la ville d'Orbe & des terres du voisinage, désiraient ardemment, dans leur convoitise & leur avarice, étendre

la lourde & dure patte de l'ours fur cette riche poffeffion.

La fpoliation inique s'accomplit en 1535, fous un futile prétexte (*), pendant les fatales diffenfions qui éclatèrent à cette époque entre le roi François Ier & le faible duc de Savoie Charles III, fon oncle, dit le Malheureux. Le dernier prieur, Théodule de Rida, en mourut de chagrin. Un des grands moyens employés par les Bernois afin de popularifer & propager la Réforme, était l'*intérêt*. Ils ne manquèrent donc pas, à Romain-Motier, d'ufer, fur la population, d'un auffi puiffant levier, pour faire oublier les prieurs & rendre populaire leur nouvelle domination, en cédant à la ville la cure, la maifon de ville, le four, &c., & en multipliant à l'infini les conceffions de terres. « L'heure du prieuré a « fonné : l'organifation remarquable, les chartes impéria- « les, les fouvenirs de liberté de cet antique monaftère, « ne peuvent lui faire trouver grâce. N'y voyant qu'un « arbre chargé de fruits qu'il eft temps de cueillir, les Ber- « nois en deviennent feigneurs immédiats, comme des « autres biens eccléfiaftiques, ce qui n'était pas un petit « avantage. N'ayant plus à fupporter les charges très con- « fidérables du couvent, Berne en retirait beaucoup plus « de profit qu'aucun prieur. Ajoutons-y la forte cenfe des « Clées, payée jadis au duc de Savoie, & des revenus en- « core que ni prieurs ni ducs n'avaient touchés : ceux des « legs pieux, des dons pour *guérifon de l'âme*, faits jadis « aux églifes & aux chapelles. Et tandis que le plateau de « la balance eft fi chargé, nous ne trouvons qu'un con- « trepoids, en vérité bien léger : les frais du culte le plus « fimple & le plus éloigné de toute pompe. »

(*) Une rixe avec les gens d'Orbe.

Ces donations s'élevaient, d'après les calculs de l'auteur, à deux cent mille livres pour la commune de Romain-Motier feule, fomme énorme pour l'époque.

« Et fi encore, en s'emparant des biens, on eût ref-« pecté les objets d'art; mais bien peu furent confervés. « Le couvent même fut démoli. Sous prétexte d'une réforme « religieufe, combien de monuments des anciennes mœurs « furent dénaturés!......... » (De Charrière, page 314.)

On trouve, fur l'envahiffement & l'avidité des Bernois, les détails les plus complets dans l'*Hiftoire du canton de Vaud*, ouvrage remarquable de M. A. de Verdeil, continué par Gaulieur, 2e édit., Laufanne 1854.

Il nous donne le *Chant de l'Ours*, poéfie bernoife du temps, heureufe peinture de mœurs: « *Hourrah! à la bataille!...* « *Lâche tes fils, mon Ours; Dieu le veut..... Que ton courage* « *te foit en aide..... A qui te croirait impuiffant, expofe ce* « *que tu viens d'accomplir; tu lui montreras les villes foumi-* « *fes, les idoles renverfées, les châteaux & les couvents ré-* « *duits en cendres : pas de créneaux que tes foudres n'aient* « *atteints, pas de toits dans les campagnes que la cigogne ait* « *préfervés de la foudre & de l'incendie!.....* »

« A ces chants de victoire, le bourgeois de Berne leva fes « vaffaux; l'évêque Sébaftien de Montfaucon fut chaffé « de fes Etats; la bourgeoifie de Laufanne fut *affervie*; les « richeffes de l'Eglife, accumulées depuis des fiècles « dans la cathédrale de Jean de Coffonay, dans le monaf-« tère de la reine Berthe (Payerne), &c., formèrent ce tréfor « que le bourgeois de Berne augmenta aux dépens des « peuples qu'il avait affervis. Mais un jour une république « puiffante, foulant à fon tour le faible fous fes pieds,

« voulut s'emparer de ce trésor. Elle entra dans le pays de « Vaud, appelée aussi, disait-elle, par la *liberté opprimée;* « elle renversa la puissance du bourgeois de Berne, qui, « dans son orgueil, croyait que trois siècles d'usurpation « constituaient le droit divin! »

C'est ainsi que M. A. Verdeil termine son 1er volume, & nous l'en félicitons. En le lisant, on devient beaucoup plus indulgent pour les exploits des trois proconsuls républicains, *Grugeon*, *Forfait* & *Rapinat*, qui, à leur tour, ont rançonné si bien les Bernois, que les plaisants de l'époque se demandèrent *si Rapinat vient de rapine ou rapine de Rapinat*.

Berne aristocratique nous est, par son ambition & son orgueil, aussi antipathique que Berne démocratique, dont l'ambition est encore la même. La guerre du Sonderbund est une iniquité nouvelle *qu'elle expiera tôt ou tard*. Autrefois, comme de nos jours, des circonstances particulières favorisèrent l'agrandissement de ces rustres montagnards, comme disent les chroniqueurs. Il est certain que la moindre note diplomatique eût empêché les ridicules exploits de garde national de M. Dufour, dont le nom sera toujours déshonoré par la honteuse violation de la capitulation de Fribourg, du 24 novembre 1847. Fribourg, par son avarice, en 1535, favorisa les conquêtes bernoises dont elle partagea les profits au détriment des catholiques ses coréligionnaires, en écrasant cette brillante noblesse vaudoise qui, à la voix du brave La Sarra, lutta seule pour la défense du pays & de la religion de ses pères. C'était une faute; le Sonderbund fut une dure expiation, que lui valurent, suivant les vues de la Providence, l'orgueil & la jalousie de son ancienne alliée.

Mais un jour, ſans doute, les gouvernements voiſins ſe laſſeront de tolérer ſi longtemps à leur porte un foyer de ſociétés ſecrètes, un refuge de tous les conſpirateurs, un danger permanent contre l'Europe; comme la Suiſſe elle-même, dont toutes les tendances patriotiques ſont, au fond, la *ſouveraineté & l'indépendance cantonale*, ſe repentira d'avoir, par une injuſte guerre, tiré les marrons du feu au profit de la ſuprématie bernoiſe & de quelques diſcoureurs ambitieux. Qui ne verra, dans les événements de 1847, le prélude de ceux de 1848?

Il eſt ſûr que la Réforme, au XVI[e] ſiècle, fut un moyen, un prétexte d'agrandiſſement, de conquête & de domination : ſans les hallebardes de Berne, Genève & le pays de Vaud feraient encore catholiques; car le proteſtantiſme fut impoſé brutalement, violemment, la torche & l'épée d'une main & la Bible de l'autre, à des populations qui réſiſtèrent de tout leur pouvoir.

Dieu eſt grand, à lui ſeul appartient l'avenir.......

L'avant-dernier prieur, Michel de Savoie, de 1492 à 1521, eſt le quatrième de ſa race; la barre qui figure ſur ſes armes indique qu'il était bâtard. Louis de Savoie, en 1314; Jean-Louis de Savoie, en 1450, & François de Savoie, en 1482, le précédèrent dans cette dignité. On s'eſt beaucoup égayé ſur la voracité des moines à propos de la Prononciation de Michel, réglant leur pitance. Les écrivains proteſtants ignorent ſans doute que les religieux nourriſſaient les pauvres, ce dont on leur fait un reproche, comme ayant cherché à entretenir ainſi la pareſſe du peuple, afin de le dominer. Il eſt vraiment difficile de contenter tout le monde.

Nous avons trouvé une *Hiſtoire militaire des Suiſſes*, par May de Romain-Motier, imprimée à Berne, 2 vol. in-12, 1772.



CHATEAU DE CHAMBERY.

ON a vu qu'après leur mariage le Duc & la Ducheſſe de Savoie passèrent à Genève un hiver brillant, pendant lequel ils tinrent magnifiquement leur cour.

Le 3 mai 1502, lorſque cette exubérante & grandioſe nature alpeſtre était encore rehauſſée par la nouvelle parure & l'éclat d'une printanière & luxuriante végétation, ils partirent pour Chambéry, leur capitale des Etats de *par-deçà*, comme on diſait alors; car Turin était déjà réputé la ſouveraine réſidence des deſcendants d'Humbert-aux-Blanches-Mains, qui, gênés par le voiſinage trop puiſſant de la France, tendaient inſtinctivement à augmenter & accroître leurs Etats & leur puiſſance vers les plaines fertiles de la belle Italie. Deux routes conduiſent de Genève en Savoie, l'une plus courte par Annecy, avec le choix de ſon beau lac ou de celui non moins riant & limpide du Bourget, près d'Aix-les-Bains; l'autre, plus longue mais plus facile, par la vallée du Rhône & Seyſſel, où, s'embarquant ſur le fleuve, le cortége princier deſcendait par une déli-

cieuse navigation &, glissant ensuite sur les flots azurés du lac, saluait en passant les tours de la royale abbaye de Hautecombe, le St-Denis de la maison de Savoie, pour venir doucement attérir au pied de la herse de l'antique château du Bourget.

Des recherches sérieuses aux archives de Genève nous fournissent de fortes présomptions (à propos des affaires de Gex) pour croire que cette seconde route fut alors choisie; elle offrait d'ailleurs de curieuses & intéressantes particularités à l'esprit observateur de la jeune Duchesse, qui, depuis le renvoi de René, le grand Bâtard, récemment exilé par Philibert qu'il avait complètement dominé jusqu'alors, voulait enfin se rendre compte de tout & participer à l'administration des affaires.

On y trouvait des gîtes confortables dans les nombreux castels du pays de Gex & des bords du fleuve. Celui de la Cluse (fort l'Ecluse) interceptait à volonté, en relevant ses ponts-levis, la route la plus fréquentée qui conduit en Suisse : c'est à cet étroit passage naturel creusé par le Rhône, que, d'après l'opinion communément admise par les historiens, eut lieu la célèbre émigration des Helvètes au temps de Jules César. C'était donc un point stratégique de la plus haute importance à visiter; non loin de là une des merveilles de la nature, la perte du Rhône (déshonorée seulement depuis peu), appelait aussi l'attention des augustes voyageurs.

Les châtellenies importantes de Châtillon-de-Michaille, de Billiat où se retira plus tard Claudine de Brosse-Penthièvre, veuve du duc Philippe de Bresse & mère de Charles III, où elle transporta même le saint Suaire, & où sa fille Phi-



Ruines & Cafcade de Dorches.

liberte, veuve de Julien de Médicis, vint terminer ſes jours dans la retraite & la prière, ainſi que plusieurs autres châteaux du voiſinage, formaient une ligne de places fortes le long du Rhône, qu'il importait à l'œil du maître d'inſpecter en paſſant.

Auprès de Seyſſel, Dorches, ruine poétique dont la vieille tour, orgueilleuſe encore ſous le lierre qui la tapiſſe en mordant ſes baſes, eſt fièrement aſſiſe au bord d'un gouffre effrayant dans lequel ſe précipite écumante une magnifique caſcade, Dorches vit peut-être alors dans ſon enceinte crénelée la belle Marguerite & le cortége ducal.

L'arrivée à Chambéry par la vallée du lac eſt raviſſante; les hauts ſommets des Alpes dauphinoiſes, les monts de la Grande-Chartreuſe ſi connus des voyageurs, font à la ville une merveilleuſe enceinte étincelante de glaciers, de neiges éternelles, de rochers, & de lumière ſur les cimes, tandis que dans le lointain leurs pentes tapiſſées de forêts ſe couvrent d'une ſombre & bleuâtre verdure. C'était bien le côté favorable pour montrer à la jeune ſouveraine ſa bonne ville qui, radieuſe de la venue de ſes maîtres (car alors on aimait les princes), préparait depuis longtemps *moult hyſtoires, perſonnaiges & gais myſtères*, pour célébrer dignement l'impoſante cérémonie de la bienvenue.

On ſait qu'en pareil cas les princes étaient contraints d'attendre, ſouvent même pluſieurs jours, dans quelque château du voiſinage, la fin des préparatifs; car dans leur enthouſiaſme les bons bourgeois s'efforçaient, par de grands & coûteux ſacrifices, de les rendre magnifiques, pour recevoir convenablement dans leurs murs les ſouverains à leur première entrée officielle. Nous ne revien-

drons pas fur les détails de cette réception déjà décrite dans la partie hiftorique; obfervons feulement que les auguftes voyageurs, partis de Genève le 3 mai, n'entrèrent à Chambéry que le 15 du même mois, & eurent ainfi tout le temps d'infpecter & d'admirer ces belles contrées. Il eft donc affez probable qu'ils vinrent fe repofer au château du Bourget (*) pour y attendre le moment de faire leur joyeufe entrée à Chambéry, *adventu jucundo*, fuivant l'expreffion du regiftre des délibérations des fyndics de la ville.

C'était un fomptueux manoir féodal que le château du Bourget, à en juger par les ruines poétiques de fon enceinte encore impofante, le bel appareillage de fes fortes tours dominant la plage, & les vertes & immenfes prairies fi éminemment propres à la chaffe du héron, cet exercice favori des princes & de la nobleffe au moyen-âge. On ignore par qui fut bâti le caftel; il remonte au XIe fiècle & fervit longtemps de réfidence favorite aux comtes de Savoie, à l'origine de leur puiffance; plufieurs actes y furent fignés.

A quelques kilomètres des eaux d'Aix, à quelques pas feulement de la célèbre route du mont du Chat, nul baigneur cependant, aucun tourifte ne fe détourne pour vifiter les poétiques débris du berceau, aujourd'hui défert, d'une race royale dont l'hiftoire glorieufe a un charme, un attrait tout particulier.

On aime à fuivre les progrès inceffants de l'autorité de

(*) Il appartenait alors & depuis 1438 à l'illuftre maifon de Seyffel, ayant été depuis fort longtemps aliéné de la couronne, à laquelle il retourna; car la ducheffe de Nemours, Philiberte de Savoie, la même qui vint mourir à Billiat, le poffédait en 1524.

ces princes, de leur puiſſance infime au début, renfermée originairement dans les ſauvages, étroites & pauvres vallées de la Maurienne, puis rayonnant au loin peu à peu; grâce à leur perſévérance, au conſtant & ſage eſprit de conduite de leur paternelle adminiſtration, à leur vaillance traditionnelle, à la gloire ſans tache de leur noble écuſſon, ils parvinrent à changer leur modeſte couronne de comte en diadème royal!

L'hiſtoire de l'illuſtre maiſon de Savoie eſt le plus éloquent plaidoyer en faveur des inconteſtables avantages de la loi ſalique, ou d'une ſucceſſion directe en ligne maſculine de progéniture, calme & non interrompue pendant des ſiècles, en un mot, *de l'hérédité* . . . .

Jadis les vagues rempliſſaient les larges foſſés encore viſibles & devenus marécageux; car chaque ſiècle voit les attériſſements refouler peu à peu les eaux bleues du lac qui baignaient ces nobles remparts, auxquels venaient s'amarrer les barques armoriées. De grands arbres & une puiſſante végétation ombragent maintenant les ſalles & l'intérieur des ruines; un jardin fertile a remplacé les cours où s'exerçaient les hommes d'armes; ce qui n'empêche pas l'étranger, en admirant ces poétiques veſtiges, de reconſtruire par la penſée donjon, tours & tourelles, corps-de-logis, avec leurs fenêtres ogivales ou à croiſillons; l'imagination y retrouve les maſſifs remparts, les machicoulis, barbacanes & meurtrières, les ponts-levis, chapelles, pignons, &c., en un mot la forme générale, l'enſemble de l'édifice, vaſte rectangle de forme allongée.

On remarque les larges cheminées gothiques, dont le ſtyle rappelle la bonne époque de l'art, & dans leſquelles

brûlaient des troncs d'arbres entiers; suspendues en l'air & cramponnées aux solides murailles, elles indiquent encore le nombre & l'élévation des étages effondrés, ainsi que les toitures, qu'ont remplacées tristement au sommet des tours des arbustes & des plantes parasites. Le lierre a succédé aux lambris & aux tentures; quelques escaliers montent encore à une certaine élévation, & plusieurs passages secrets paraissent aussi dans l'épaisseur des murs; quelques fenêtres s'ouvrent, comme au temps passé, sur la plage solitaire & regardent le lac; les larges bancs de pierre occupant la profondeur de leurs embrasures sont intacts : ainsi donc, écartant le rideau de verdure qui les obstrue, on peut encore s'asseoir à la place même où s'assirent les princes & princesses de Savoie pour deviser d'amour, de tournois, de guerre, & sans doute aussi de haute politique, de projets d'ambition, d'alliances brillantes, d'accroissement de puissance. Souvent par ces mêmes fenêtres, au déclin du jour, leurs regards distraits ont dû errer vaguement sur les flots, dans une muette rêverie, une contemplation douce & indécise, à ces heures où la pensée flotte à la dérive, mystérieusement entraînée par de hautes abstractions bien loin des objets que les yeux semblent fixement contempler!... Ici plus d'une fois le tendre cœur d'une mère, d'une sœur ou d'une épouse chérie, a dû se serrer involontairement pendant les jours d'absence, alors que les princes guerroyaient bravement par-delà les monts, ou contre leurs implacables rivaux les dauphins de Viennois. Durant les soirées d'orage, pendant l'hiver, quand la tempête soulevait les eaux du lac en furie, & rugissait la nuit dans les créneaux du castel, bien souvent ici les tendres sollici-

tudes, les inquiétudes fecrètes, les maternelles prévifions fondant l'avenir preffentirent peut-être les orages futurs de la politique! Puiffent les illuftres defcendants de cette tige glorieufe fe trouver déformais à l'abri de ces redoutables tempêtes, plus funeftes, plus deftructives, plus terribles, hélas! que celles des éléments déchaînés!.....

Il n'eft pas, que je fache, un lieu fauvage & délaiffé plus romantique, un défert empreint de plus mélancolique, de plus fuave poéfie, pour venir rêver au léger murmure du vent du foir, lorfque la brife des eaux incline doucement les joncs de la rive, que la farcelle & des légions d'oifeaux aquatiques au brillant plumage voltigent aux alentours. Combien de penfées rappelle & fait naître cette trifte folitude, ces lieux qui retentirent pourtant de bruits de fêtes, de guerre, & de douces mélodies! Qui nous dira ce qu'ils virent à une époque brillante, fi loin de notre époque profaïque, fceptique & fi égoïftement pofitive? Pour moi, je ne puis m'affeoir au milieu des décombres de ce paffé glorieux, fans chercher à revoir dans mes rêves, dans mes fouvenirs, leur état primitif, & les coftumes pompeux, & l'éclat des armures, & les mœurs du temps à la fois rudes & patriarcales, mais dont la rudeffe, quoi qu'en difent fes détracteurs acharnés ou ignorants, était tempérée par une foi vive, par l'honneur & la galanterie: ces trois qualités, avec l'indomptable courage des chevaliers, refpirent dans les vieux récits, dans les antiques chroniques, dont la lecture aurait un charme indicible du haut des tours ruinées du château du Bourget.

Les hiftoriens de Savoie citent de nombreux titres, édits, chartes, lettres-patentes, datés de ce lieu jadis célè-

bre, où naquirent plusieurs princes, dont le plus illustre, Amédée le Grand (*), aurait dû par l'éclat de son règne préserver au moins ce château d'un honteux abandon, d'un injuste oubli de la part de sa lignée.

On sait qu'Amédée V^e^ comte de Savoie, par son mariage avec Sibylle de Baugé en 1272, unit la Bresse à sa couronne.

Grillet, dans le tome Ier de son Dictionnaire, page 403, rapporte que ce prince fit décorer le château par le pinceau des meilleurs élèves de Giotto. Que devinrent ces peintures, ces fresques précieuses? L'église du village est tout ce qui nous reste du prieuré fondé par le comte Humbert Ier, en 1050, non loin du lac & du château : elle est très curieuse, ainsi que sa crypte, & présente d'intéressants vestiges, des vitraux, des sculptures, des écussons, des dalles funéraires, parmi lesquelles il en est une qui attira justement l'attention de M. F. Rabut, jeune & savant professeur d'histoire au collége national de Chambéry; il a lu & présenté un remarquable Mémoire à l'Académie de Savoie sur l'inscription : c'est l'épitaphe d'Oddon de Luyrieux, prieur du Bourget & fondateur d'un cloître, de l'église & de la chapelle où il fut inhumé en 1482.

« On voit, dit-il, sur cette pierre un squelette qui n'est « pas entièrement décharné; il est placé dans un édicule « gothique. Sous ses pieds est figuré un dallage; les mains, « croisées sur le ventre, tiennent chacune un philactère « qui se développe en remontant le long du buste jusqu'au- « dessus des épaules.

(*) 4 septembre 1249. (Guichenon.)

« Sur l'une de ces banderoles on lit les premiers mots « du pfaume 50 : *Miferere mei Deus*, avec la date 1482, « & fur l'autre, ce verfet du Livre de la Sageffe : *Confummatur in brevi, fic tranfit gloria mundi.* Autour du fujet « principal a été gravée la légende, interrompue par des « écuffons (*d'or au chevron de fable*) placés aux quatre « angles de la dalle. »

Ce hideux fquelette repréfenté fur la tombe était une preuve d'humilité chrétienne, une leçon pour les vivants!

Le prieuré appartint à l'ordre de Cluny jufqu'à l'année 1570; réuni alors au couvent des Jéfuites, il leur refta jufqu'à leur renvoi & paffa aux frères Mineurs de Chambéry lorfqu'ils cédèrent volontairement à la ville leur églife & leur couvent pour en faire la cathédrale & l'évêché; en 1792, tout fut vendu nationalement.

Après cette digreffion étrangère à notre fujet, effayons d'efquiffer quelques détails & l'hiftorique du château ducal de Chambéry.

L'année même de fa mort, le comte Thomas Ier, de glorieufe mémoire, acheta du vicomte Berlion de Chambéry une partie de la ville pour en faire fa capitale des Etats de ce côté des Alpes, & cela moyennant le fief de Montfort & 32,000 fous forts de Suze, fomme que le baron Vernazza (*), dans une Differtation imprimée à Turin en

(*) L'auteur a reproduit le texte de la charte ou contrat de vente, en date du 15 mars 1232, & dont voici le préambule curieux :

« Ego Berlio de Chamberiaco vendo « vobis Thomæ comiti Sabaudiæ & « fucceforibus veftris in perpetuum, « quidquid habeo, vel habere debeo « *in burgo Chamberiaci;* pro hac autem venditione, recepi a vobis triginta duo millia folidorum bonorum « fortium fecufinorum nomine con-

1793, in-8°, eftimait alors équivaloir feulement à 85,082 livres de Piémont, d'après la valeur du marc d'argent.

On trouve d'intéreffants détails fur l'origine & les développements fucceffifs de cette ville charmante, dans un remarquable ouvrage, hélas! interrompu par la mort. M. Léon Ménabréa, connu par fes beaux travaux hiftoriques, fut enlevé trop tôt à la fcience, lorfqu'il venait feulement de commencer l'*Hiftoire municipale & politique de Chambéry* (*), écrite en entier d'après des documents inédits & dont malheureufement trois livraifons feules ont paru : elles s'arrêtent juftement au XVe fiècle, à l'époque qui nous intéreffe. La famille du favant défunt était dans fon droit, je le reconnais, en me refufant la communication de fes manufcrits précieux; efpérons toutefois qu'ils ne feront pas perdus pour la fcience, à une époque où les travaux & les découvertes hiftoriques créent généralement une forte de fraternité parmi les travailleurs férieux!

Nous allons donc extraire certains détails intéreffants que nous fournit cette œuvre malheureufement incomplète & dont le mérite fait défirer fi vivement la continuation.

« Quant au château de Chambéry, dit M. Ménabréa « (livre Ier, page 29), on fait que, peu de temps après l'alié« nation de la ville au comte Thomas, Berlion le vendit « à un feigneur nommé Ottomar Allamand, des mains

« venti pretii, quam pecuniam mihi « folutam & numeratam fuiffe in folidum confiteor & cognofco. Subfe« quenter vero Dominus Thomas, co« mes Sabaudiæ, fupra dicto Berlioni « dedit in feudum x libras fortium « fecufinorum de placito in mutatione « cujuslibet domini de Chamberiaco, « feudum videlicet Monfort ; &c., &c.

(*) Chambéry, Perrin fils, éditeur, 1848, in-8°.

« duquel il passa en propriété à Hugues de La Rochette,
« qui en 1295 le céda au célèbre Amédée V. Ce prince
« le fit reconstruire, & lui imprima ce cachet de sombre
« magnificence qu'il porte encore aujourd'hui. »

Mais c'est au livre IV que l'auteur aborde la partie essentiellement curieuse ; il s'arrête, hélas ! précisément à l'époque objet de nos recherches.

« Chapitre VII. — *Château de Chambéry au moyen-âge. Curiosités historiques de ce vieux manoir.*

« Dire ce qu'était le château à l'époque où il se trouvait « encore au pouvoir de ses maîtres primitifs, c'est chose « impossible. Devenu en 1295 la propriété d'Amédée V, « il fut en partie reconstruit par ce prince, qui le fortifia, « l'agrandit, le décora avec un soin particulier.

« Les travaux commencés en 1297 se continuèrent sans « interruption jusqu'en 1339, qu'un incendie en détruisit « quelques portions. Ainsi que la plupart des habitations « seigneuriales de ce temps-là, le château dont il s'agit « se composait d'un corps de bâtiment principal appelé « donjon & de plusieurs constructions secondaires. Le « donjon du château de Chambéry formait un massif « flanqué de trois tours, dites la tour du Midi ou du Vent, « *turris Venti*; la tour de la Prison, *turris Preysonerie;* & « celle de la Poype, *turris Poypie*. Celle-ci bâtie, comme « l'indique son nom (le mot *poype* désignait un lieu « abrupte), sur le point le plus élevé de la place, dominait « le quartier de la ville desservi par la porte des Juifs. La « tour du Midi se dressait à l'extrémité opposée & com- « mandait la campagne, en alignant la Truanderie, local

« où ſe raſſemblaient les mendiants, les vagabonds, les « *truands*. Quant à la tour de la Priſon, elle ſe dreſſait « entre les deux précédentes & protégeait l'entrée du « château; &c.

« Enfin, au pied de cette dernière tour ſe trouvait un « préau où l'on voyait une volière deſtinée aux faucons & « aux éperviers, ainſi qu'une loge où l'on tenait des ours, « des loups, des lynx & autres animaux féroces : le duc « Amédée VIII & ſes ſucceſſeurs y nourrirent pendant « longtemps des lions (*domus ſeu gabiola leonum :* Comp- « tes de la fabrique du château de Chambéry & de la « ſainte Chapelle; Archives de la Chambre des comptes, « 1441-44).

« Le corps-de-logis ſitué entre les deux tours dont je « viens de parler & auxquelles aboutiſſait le grand eſcalier, « comprenait d'abord une immenſe pièce appelée *camera* « *paramenti*, la chambre de parade, qui faiſait face, part « du levant, à la cour intérieure du château, & part du « couchant à un plateau verdoyant planté de beaux arbres, « qui encore aujourd'hui porte le nom de grand jardin.» On voit, d'après les comptes cités, qu'Amédée-le-Grand flanqua en 1303 cette chambre de parade d'une tourelle & d'un pignon; il y fit faire une grande fenêtre ronde en forme de roſace, avec quatre autres à croiſillons ornées de vitraux précieux, l'œuvre de maître Johannet : « Camera « paramenti & tornella ejuſdem ſita in magno viridario « e contra dictam cameram, &c.

« Item, Johanneto pictori pro verreriis feneſtrarum & « pro pictura voute.» (*Comptes des châtelains de Chambéry*, 1302-03.)

« De la salle de parade on communiquait soit avec une « autre grande pièce appelée le grand poêle ou le grand « fourneau, *magna stupha*, pièce essentielle de toute habi- « tation féodale, de toute maison religieuse, de toute « bonne hôtellerie, soit avec une vaste chambre qu'on « désignait du nom de chambre de l'Empereur, *camera* « *Imperatoris*. C'était dans cette chambre en effet & ses « dépendances que logeaient les Césars allemands quand, « se rendant en Italie, ils passaient à Chambéry. Ce fut, « j'imagine, à dater de la venue de Charles IV au milieu « de nous, en mai 1365, que l'appartement susdit prit « la dénomination qu'il a gardée depuis. Le monarque « arriva suivi d'une troupe considérable de seigneurs & « de gens armés; le comte Verd l'hébergea magnifique- « ment pendant quatre jours, & les bourgeois contribuè- « rent autant qu'ils purent à l'accueil qu'on lui fit(*). Mais « un événement qui mérite d'être signalé ici, c'est celui de « la visite de l'empereur Sigismond à Amédée VIII en « 1415, & de l'érection du comté de Savoie en duché, « qui en fut la suite.

« Les comptes précédemment cités nous apprennent « que déjà en décembre on faisait d'immenses préparatifs « au château de Chambéry pour l'arrivée, y est-il dit, du roi « des Romains : *pro adventu regis Romanorum*. Ces prépa- « ratifs durèrent jusqu'au mois de février, époque de sa « venue; je trouve entre autres qu'on dressa dans la salle « de parade une grande estrade sur laquelle fut placé le « trône impérial, & qu'on établit soit dans cette salle,

(*) Comptes des syndics, 1364-65.

« ſoit dans les pièces adjacentes, de nombreuſes tables &
« de vaſtes buffets deſtinés à un ſplendide feſtin. »

Les détails de la cérémonie de l'érection de la Savoie en duché ne nous ont point été conſervés; on ſait ſeulement, dit M. Ménabréa, « qu'elle eut lieu le 19 février 1416, &
« que le lendemain le nouveau duc reçut de l'empereur
« l'inveſtiture ſolennelle de ſes Etats & la confirmation de
« toutes ſes prérogatives & de tous ſes droits. Quant au
« banquet, il fut, dit-on, d'une magnificence, d'une ſomp-
« tuoſité étonnantes. L'uſage exigeait alors que les viandes
« fuſſent dorées, accompagnées de banderoles & d'orne-
« ments allégoriques; chaque convive avait ſes mets à lui;
« on donnait portion double & quelquefois triple aux
« perſonnages les plus élevés en dignité; les chevaliers
« & les bannerets voyaient, par exemple, s'étaler devant
« eux deux ou trois pièces de venaiſon, tandis qu'on n'en
« ſervait qu'une ſeule ou même une demie aux ſimples va-
« vaſſeurs. La coutume voulait également que, dans l'in-
« tervalle d'un ſervice à l'autre, l'amphitryon fit des
« cadeaux à ſes hôtes, qui emportaient ainſi des témoi-
« gnages permanents de ſa libéralité & de ſa courtoiſie.

« Un Pierre Morel, ſurnommé Boquet, ſe trouvait en ce
« temps-là attaché à l'hôtel d'Amédée VIII en qualité de
« cuiſinier : c'était un homme fort habile, qui ſe montrait
« digne de ceux qui l'avaient précédé en ce noble emploi;
« je dis *noble* ſans dériſion, car perſonne n'ignore qu'au
« moyen-âge les cuiſiniers des princes jouiſſaient du pri-
« vilége de nobleſſe ; &c. »

Ajoutons que l'empereur dîna en public dans cette grande ſalle, & que les ſeigneurs de la cour ſervirent le

ſeſtin à cheval, revêtus des plus riches habits, & leurs chevaux magnifiquement caparaçonnés (*).

« Ils ſe rendaient depuis la cour intérieure du château « à la ſalle impériale, en traverſant un échafaudage en « forme de galerie à deux rampes préparée à cet effet; « parvenus dans l'intérieur de la ſalle du feſtin, ces ſeigneurs « remettaient les ſervices qu'ils portaient à des compagnies « de majordomes, qui diſpoſaient enſuite avec élégance « toutes les parties de ce repas ſomptueux. Le reſte de la « journée ſe paſſa en tournois & en joutes; &c. » (Grillet, *Dictionnaire hiſtorique des départements du Mont-Blanc & du Léman*, tome II, page 42.)

« Du côté de la Poype, continue M. Ménabréa, & au-« deſſus du quartier de la ville appelé *Subtus Caſtrum*, un « immenſe corps-de-logis venait ſe relier preſque à angle « droit avec le donjon. On donnait au maſſif impoſant « le nom de *magna aula*, grande nef. Le rez-de-chauſſée « de cette conſtruction ſe trouvait contigu à la cuiſine du « château, qui touchait elle-même, par ſes dépendances, « à la chambre de l'empereur & à la ſalle de parade (ſingu-

(*) Laurent Krafft, tome 1er, p. 300, de l'*Hiſtoire générale de l'auguſte maiſon d'Autriche*, rapporte tous les détails de l'inconcevable magnificence du feſtin donné à Trèves, le 9 octobre 1473, par Charles-le-Téméraire à l'empereur Frédéric III, lorſqu'il eſpérait ſe faire couronner roi de Bourgogne par le père de Maximilien à qui la main de ſa fille Marie était promiſe à cette condition. Vêtus de drap d'or, les plus grands ſeigneurs de la cour du duc ſervirent les trois tables où s'aſſirent l'empereur, les électeurs, les évêques & les princes de l'Empire. Ces tables pliaient ſous la vaiſſelle d'orfèvrerie; ſix cents valets couverts de broderies d'or & d'argent faiſaient le ſervice. La coupe de Frédéric valait à elle ſeule 120,000 florins. Les curieuſes particularités de ce banquet princier nous peignent les mœurs chevalereſques de la cour de Bourgogne, la plus magnifique de ce temps.

« lière diſtribution). Dans les étages ſupérieurs de ce vaſte « bâtiment, on rencontrait les appartements du prince & « ceux où ſiégeaient la Chambre des comptes & le Con- « ſeil de juſtice.

« La pièce la plus importante de l'appartement du prince « était la chambre appelée chambre de Monſeigneur, « *camera Domini*......... »

Ces mots ſont les derniers que traça cette main glacée par un trépas prématuré; quels regrets ne laiſſent-ils pas au lecteur de ce IVᵉ livre ſi intéreſſant : « *De l'importance mili-* « *taire des villes & des châteaux de la Savoie au moyen-âge ;* « *Hiſtoire des fortifications de Chambéry.* »

L'auteur avait compris tout l'attrait que préſente l'hiſtoire exacte des villes & des châteaux, des nobles manoirs qui virent ſe paſſer tant de choſes ; heureuſement ſon livre précieux *Montmeillan & les Alpes* (*) nous donne une foule de renſeignements du plus haut intérêt, de particularités curieuſes ſur les fortereſſes de la période féodale, ſur l'art de la guerre & les ſiéges en particulier.

De tout ce qui ſubſiſte encore de l'ancien palais des princes de Savoie, la Ste-Chapelle eſt ſans contredit la partie la plus intéreſſante & la mieux conſervée, malgré le déplorable portail bâtard élevé par la régente Chriſtine de France, fille de Henri IV, ſur les deſſins de l'architecte Juvara de Meſſine, & dont le corinthien & l'ionique jurent avec un monument du plus beau ſtyle gothique. Ce mauvais goût était le goût de l'époque, nous en revenons heureuſement. Les premiers fondements de la Ste-Chapelle

(*) Chambéry, Puthod, 1841, in-8°.

furent jetés par le comte Amédée V; son fils Aymon continua l'œuvre (*), mais le monument tel que nous l'admirons fut élevé en 1418 par Amédée VIII, premier duc de Savoie, & terminé, sauf le portail, par Amédée IX & Madame Yolande de France, qui obtinrent du pape Paul II son érection en collégiale, avec un doyen crossé & mitré & de nombreux priviléges, sous l'invocation de la Sainte Vierge au jour de la Conception. Les bulles en furent octroyées à Rome le 21 avril 1467.

Par deux autres bulles de 1472 & 1474, Sixte IV accrut encore ces prérogatives & réunit l'église paroissiale de St-Léger, avec ses appartenances, à la Ste-Chapelle, ainsi que le décanat de Savoie à son chapitre. Enfin, le duc Charles III, dans le but de mettre fin aux contestations du clergé de Chambéry avec l'évêque de Grenoble dont il dépendait, sollicita du pape Léon X la faveur de voir ériger la Ste-Chapelle en archevêché, ce qui lui fut accordé par bulle du 21 mai 1515; mais François I[er] parvint à en empêcher l'exécution, malgré les menaces de guerre de l'empereur Maximilien. En 1752, le souverain pontife Benoît XIV unit encore à la Ste-Chapelle la royale abbaye de Hautecombe, le St-Denis de la maison de Savoie. Enfin, le roi Victor-Amédée III, du consentement de l'infortuné

(*) Amédée VI, dit le comte Verd, avait, en 1376, fait placer une horloge publique au clocher de l'église de St-Léger, ce qui était alors une rareté: car la première que l'on vit en France fut celle de la tour du Palais-de-Justice, construite par Henri de Vic, mécanicien allemand qui vint à Paris vers 1370. Le roi Charles V lui octroya un logement dans cette tour & six sols parisis par jour pour monter ladite horloge & en avoir soin. On trouve d'intéressants détails à ce sujet dans l'*Histoire & traité de l'Horlogerie* par Pierre Dubois, in-4°.

Louis XVI & de l'évêque de Grenoble, fit ériger Chambéry en évêché par bulles de Sa Sainteté Pie VI délivrées le 18 août 1779. Le nouveau diocèse comprit l'ancien décanat de Savoie, & dès-lors le chapitre de la Ste-Chapelle, qui l'année suivante fut mis en possession de l'église du couvent de St-François, forma le clergé de cette nouvelle cathédrale. Après les malheurs de la Révolution, Chambéry, alors chef-lieu du département du Mont-Blanc, devint, en vertu du Concordat, le 19 novembre 1801, le siége d'un nouvel évêché. Nous avons déjà cité Grillet, qui donne à l'article *Chambéry* de nombreux & intéressants détails sur la ville, le château & la Ste-Chapelle, à propos de laquelle on peut consulter encore les *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarantaise, Aoste, Maurienne, & du décanat de Savoie, recueillis par Besson*; in-4°, Nancy 1759, pages 311 à 339.

Nous avons été assez heureux pour retrouver aux archives de Turin, grâce à l'obligeante intervention de M. le comte Somis de Chiavrie, l'original de l'acte curieux de translation du saint Suaire, en 1502 (*), du couvent de St-François à la Ste-Chapelle, translation opérée par les soins de Philibert & de Marguerite. Cette précieuse relique avait été cédée au duc Louis (**), en 1452, par Marguerite de Charny, dame de haut lignage du pays de Bourgogne & veuve d'Humbert de Villard-Seyssel, chevalier de l'ordre du Collier de Savoie,

(*) Voir aux Pièces justificatives le n° X.

(**) L'année suivante ce prince fit battre monnaie avec l'effigie du S. Suaire portée par un ange à genoux, & cette légende : *Sancta Sydon D. N. J.-C. M. CCCC. LIII.* Au revers : *Ludovicus Dei gratia dux Sabaudiæ, marchio in Italia.* Charles II & Emmanuel-Philibert suivirent son exemple.

felon l'Obituaire de la chartreuſe de Pierre-Châtel (1438).

Cette dame avait d'abord obſtinément refuſé la ceſſion du ſaint Suaire au duc & à la ducheſſe Anne de Chypre, mais deux miracles finirent par la déterminer. Des voleurs ayant voulu forcer les coffres qui contenaient la relique, furent eſtropiés, aveuglés & tachés d'un ſang ineffaçable, puis guéris après avoir publiquement témoigné de leur repentir. En ſecond lieu, lorſque Marguerite de Charny voulut quitter la ville, emportant le pieux tréſor, jamais la mule qui le portait ne put franchir la porte de Maché, ce qui fut regardé comme une manifeſtation évidente de la volonté du ciel, à laquelle il fallut bien ſe rendre.

En 1516, le roi François Ier, en exécution d'un vœu ſolennel fait pendant la bataille de Marignan, ſe rendit à pied de Lyon à Chambéry pour vénérer le ſaint Suaire, & ſaint Charles Borromée ſe diſpoſait à y venir de même en pèlerinage pendant la peſte de Milan, lorſque le duc Emmanuel-Philibert, ſous prétexte d'éviter au Saint la fatigue du voyage, fit tranſporter le ſaint Suaire en 1578 de Chambéry à Turin, d'où il ne revint plus, au grand regret des ſujets de Son Alteſſe des Etats en-deçà les monts.

C'eſt du règne de ce prince que date principalement la ſuprématie de Turin comme capitale.

On trouve l'hiſtorique du ſaint Suaire dans un livre rare & curieux que nous avons déjà cité : *Traité hiſtorique de la Chambre des comptes de Savoie*, par François Capré, in-4°, Lyon, Guillaume Barbier, 1642, au chapitre intitulé *Traité du ſaint Suaire*, pages 391 à 406.

« On ne ſait, dit cet auteur, de quelle matière il eſt « compoſé. Paleotus dit qu'il eſt de gros lin, Botero de

« fin lin, Gossipien, Papire Masson, de lin de coton; & « Pingon, mieux que tous, dit que sa tissure est sans pareille, « dont la façon ne se peut connoistre, ny bien représenter. « Il a douze pieds de long & trois de large, estant la stature « du corps de Notre-Seigneur, depuis le sommet de la « teste jusques au-dessous du talon, de cinq pieds géo- « métriques & neuf pouces. Joseph d'Arimathie & Nico- « dème reçurent le sacré corps dans ce linceuil estendu « sur une table, & le rejetèrent depuis la teste jusqu'aux « pieds, estant resté par ce moyen collé aux deux faces du « corps; d'où vient que, ce précieux corps estant tout san- « glant & les plaies ouvertes, il en reçut toutes les marques « dans sa figure, ce qui ne paroît pas en celui de Besan- « çon, pour ce que le corps ayant été lavé, il fut embau- « mé & enveloppé dans d'autres linges, & notamment du « saint Suaire de Besançon, lequel ne représente pour cet « effet que les plaies, lesquelles ne laissèrent pas quoyque « bien nettoyées de ietter encore du sang. Le saint Suaire « a opéré plusieurs miracles (*) dans Chambéry; &c. »

(*) « ..... L'un des grands miracles de cette relique fut celui d'avoir été préservée au milieu des flammes dans l'embrasement de la Ste-Chapelle, arrivé le 4 décembre 1532; car ce feu, dont la cause étoit inconnue, s'étant pris dans cette église environ minuit, le saint Suaire fut miraculeusement sauvé par Philibert de Lambert, conseiller & gentilhomme de la chambre du duc Charles, lequel ayant pris deux pères Cordeliers du couvent de St-François de Chambéry, & un ferrurier nommé Guillaume Pussode, ils allèrent au milieu des flammes rompre les treillis de fer du grand-autel, &, après avoir arraché les cadenas tout ardens, ils emportèrent le saint Suaire, qui demeura tout entier, quoique la châsse d'argent richement travaillée, & donnée par Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoye, fût déjà fondue, à la vue de toute la cour & du peuple qui y accourut. Cependant, le bruit s'étant répandu qu'il avoit été brûlé, le pape Clément VII délégua pour commis-

De fon côté, Beffon nous apprend que les princes de la maifon de Savoie & de Lufignan enrichirent la chapelle du château d'un grand nombre d'autres reliques, favoir : de faint Jofeph, de faint Jean-Baptifte, de faint Etienne premier martyr, des apôtres faint Pierre, faint Paul, faint André & faint Luc, de faint Maurice, de feize papes canonifés, de quatorze faints évêques, de trente-huit faints martyrs, de faint François d'Affife, de fainte Thérèfe & de faint Bernard de Menthon, ainfi que d'un grand nombre d'autres faints.

Le tréfor était d'une richeffe extrême. On y admirait huit ftatues d'argent, le miffel, le bréviaire, le pontifical & la clochette du duc Amédée VIII, pape fous le nom de Félix V; l'eftoc & le chapeau bénits dont Clément XI fit préfent au prince Eugène; une copie exacte du faint Suaire tirée fur l'original par ordre de Madame Royale, en 1643.

« On y conferve encore le chef de Philiberte de Savoie « femme de Julien de Médicis, laquelle décéda (au châ- « teau de Billiat (*) près Seyffel) en réputation de fainteté, « le 4 octobre 1524, & fut enfevelie à la Ste-Chapelle « dans un tombeau de marbre, où fon corps fut retrouvé « entier en 1639, que fa fépulture fut ouverte en préfence « d'une foule de témoins des plus notables de la ville. « Quelques années après, des ouvriers employés aux ré- « parations de cette églife laissèrent tomber par inadver- « tance de groffes pierres qui brisèrent ce tombeau, &

faire fur ce fait le cardinal de Gorrevod, légat du St-Siége, par bref du 8 avril 1534; &c., &c. » (Capré, pages 398, 399.)

(*) Claudine de Broffe-Penthièvre avait momentanément tranfporté le faint Suaire au château de Billiat, où elle réfida ainfi que fa fille.

« le corps qu'il renfermait fut placé fous le grand-autel.
« Claudine de Broffe dite de Bretagne, qui mourut à Chambéry le 13 octobre 1513 (elle était mère de Philiberte), « fut auffi enfevelie dans cette églife. » (Beffon, page 316.)

Comme toutes les réfidences princières, le chaftel de Chambéry fuivit les chances & les phafes heureufes ou malheureufes, la fortune, en un mot, des fouverains qu'il ceffa peu à peu d'abriter, depuis que les ducs de Savoie fe tournèrent définitivement vers l'Italie & que Turin devint leur féjour habituel.

En février 1536, l'amiral Chabot, commandant l'armée de François Ier, s'empara de la Savoie & occupa Chambéry, d'où les Français furent chaffés l'année fuivante par les montagnards de la Tarentaife; mais ils ne tardèrent point à y rentrer, & fans doute la ville & le château eurent à fouffrir de ces événements militaires. Par le traité de Cateau-Cambréfis en 1559, le vaillant duc Emmanuel-Philibert recouvra la poffeffion de fes Etats; mais Henri IV entrait de nouveau en vainqueur le 21 août 1600 à Chambéry. On fait que la paix de Lyon, fignée le 18 janvier fuivant, nous donna, en échange du marquifat de Saluces, la Breffe, le Bugey & le pays de Gex; la Savoie retourna donc au duc Charles-Emmanuel. Voici un fac-fimilé fort exact d'une Vue de la ville & du château, deffinée par Chaftillon en 1598; elle eft curieufe & nous montre Chambéry ville forte à cette époque. Louis XIII fit auffi, le 17 mai 1630, une entrée victorieufe dans cette capitale, que la paix de Cherafco, treize mois plus tard, replaçait momentanément fous fes anciens maîtres. A fon tour Louis XIV s'empara de Chambéry pendant les deux guerres qu'il fit

LA VILLE ET CHASTEAV DE CHAMBERI PARLEMENT DE LA SAVOYE

Fac-simile d'une gravure de Chastillon en [illegible]

à Victor-Amé II, auquel le duché fut reſtitué de nouveau à la paix d'Utrecht, en 1713.

Les Eſpagnols occupèrent auſſi temporairement cette ville, en 1742; enfin, à la Révolution, elle tomba au pouvoir de la République françaiſe. Deux incendies dévaſtèrent le château, le premier dans la nuit du 28 février 1743, durant l'invaſion eſpagnole; le ſecond eut lieu également pendant la nuit du 13 au 14 décembre 1798.

« Toute la partie où logeaient les princes lorſqu'ils « venaient en Savoie fut réduite en cendres, avec tous les « papiers de l'adminiſtration centrale & de la commiſſion « adminiſtrative des Allobroges. La partie ſituée au ſud-« eſt, qui ſervait d'habitation au gouverneur & à l'inten-« dant général, ſous le gouvernement ſarde, a été définiti-« vement deſtinée à la préfecture & à ſes bureaux, par une « loi du 24 pluvioſe an XII. Ce château avait été réparé « en 1775, ſur les deſſins de M. Plaiſance, de Turin, pour « y recevoir la cour & les princes qui aſſiſtèrent au mariage « de Madame Clotilde de France avec le prince de Pié-« mont, &c. » (Grillet, *Dictionnaire hiſtorique des départements du Mont-Blanc & du Léman*, tome II, pages 52 & 53.)

On voit qu'après ces nombreuſes viciſſitudes, l'étranger ne peut eſpérer retrouver au château ducal l'ancien état de choſes: néanmoins l'aſpect extérieur eſt toujours impoſant. Les tours des Archives & du Tréſor ſont crénelées comme la belle façade de la grande porte d'entrée, dont la voûte ogivale a vu monter des empereurs, des rois, tant de princes, & le chevalier Bayard. De plus, le bel appareillage des pierres, les fenêtres à croiſillons, les ouvertures percées irrégulièrement, les terraſſes ſuperpoſées qu'om-

bragent des arbres séculaires, & par-dessus tout la Ste-Chapelle, donnent encore un beau & noble caractère à ce château dévasté, qui renferme également de grandes cours, des jardins, mais, disons-le aussi, de tristes ruines!

En France comme en Allemagne on rétablit fidèlement, minutieusement dans leur état primitif & si curieux, les monuments du passé. Qui n'a vu & admiré, des bords du Rhin, ces beaux châteaux, ces nids d'aigles, artistiques reconstructions? qui pourrait chez nous rester froid & indifférent aux souvenirs que rappellent les vieilles magnificences de Pau, d'Amboise, de Blois & de Chambord restaurés, mais surtout de la Ste-Chapelle de Paris?

Les ruines intérieures de la partie la plus ancienne du château historique de Chambéry attristent donc péniblement le voyageur; ici on désire, on espère, on attend aussi une habile, une exacte, une juste restauration. Le mauvais goût des constructions modernes, qui hurlent de se trouver en si vénérable compagnie, les matériaux, les décombres entassés, le triste abandon, en un mot, de ces vieux remparts, prouvent, hélas! encore plus que les poétiques débris des tours solitaires du Bourget, combien l'antique & glorieuse maison de Savoie, oubliant son berceau, néglige les deux manoirs de ses pères, & visite trop rarement surtout *le pays fidèle* à qui elle doit l'éclat de sa puissance & la gloire de son nom, comme la poésie chevaleresque de son histoire héroïque!

Que des temps plus heureux ramènent donc enfin & de plus heureux ministres & partant alors de nouvelles prospérités, les faveurs, les sympathies royales sur cette belle & noble province, si délaissée, si méritante!....

Un jour, eſpérons-le, ſcrupuleuſement rétabli dans ſon état primitif, dans ſon antique ſplendeur, & redevenu ſéjour princier, le château qu'habita longtemps Marguerite peut-être ſortira-t-il (en ſouvenir de la grande princeſſe) de l'état de triſteſſe & de ſolitude ingrate qui afflige douloureuſement, de ce côté des Alpes, les cœurs généreux toujours ſi profondément dévoués à leur roi, à l'honneur, comme aux intérêts véritables de leur beau pays !...

Rêvant d'un meilleur avenir, les peuples de Savoie ont avec raiſon une inſtinctive confiance dans *l'amour paternel de leurs princes*, qui certes ne tromperont point leurs juſtes déſirs, leur patiente réſignation ; ils ſe conſolent donc du préſent par ce légitime eſpoir, & auſſi à la douce penſée des gloires traditionnelles d'un paſſé illuſtre !.....





CHATEAU DE PONT-D'AIN.

AUX confins des anciennes provinces de Breſſe & de Bugey, les deux routes de Genève & de Chambéry ſe coupent à angle droit, préciſément à la tête d'un joli pont en fil de fer lancé ſur l'Ain, rivière qui donna ſon nom au premier des quatre-vingt-ſix départements par ordre de lettre alphabétique.

D'une importance à peu près équivalente, ſauf peut-être celle de Genève jadis plus fréquentée, ces routes forment ainſi quatre grandes voies de communication; avant l'établiſſement du chemin de fer, elles donnaient encore un notable mouvement d'activité commerciale & paſſante à cette petite ville de Pont-d'Ain, actuellement ſi déchue,

& tombée de nos jours, comme tant d'autres, dans l'oubli & l'obſcurité, mais que jadis rendit brillante, heureuſe & proſpère ſon noble caſtel. Il fut un temps où le ſomptueux manoir, habité par une cour brillante & chevalereſque, vit des tournois & des fêtes, des chaſſes princières, des réceptions de têtes couronnées, comme auſſi, hélas! de triſtes mais pompeuſes ſunérailles.

De ſes antiques ſplendeurs, de toutes ſes magnificences paſſées, ce château des ducs de Savoie, anciens maîtres du pays, n'a gardé que ſes poétiques ſouvenirs, ſes belles terraſſes, ſon admirable poſition, & peut-être auſſi le grand eſcalier de la tour dite encore, touchante tradition, la tour de Marguerite!

Merveilleuſe eſt en effet la ſituation de cette belle & poétique demeure, abritée au nord par un rideau de collines riantes ſuperpoſées en gradins, qui deſcendent du Revermont pour s'arrondir en vaſte amphithéâtre, tandis que la vue, planant au loin vers le midi ſur un immenſe & vaſte horizon, ſe profile en ſuivant le cours paiſible & onduleux des eaux limpides de la rivière; elle ſemble ſuir, s'éloigner à regret de la région montagneuſe, ſa patrie, pour ſe perdre humblement dans le lointain, ſouvent même abſorbée par ſes propres graviers avant d'atteindre le lit du Rhône.

De fortes & maſſives terraſſes repoſent ſolidement aſſiſes ſur la dernière ondulation du coteau dont l'Ain baigne, en ſuivant ſa direction, la baſe continuellement longée, ſur une étendue d'un kilomètre environ, par les maiſons du bourg. Elles montrent encore, ces belles terraſſes, le pied des tours raſées; à leurs aſſiſes inférieures, envahies & maſquées par de pauvres demeures, des ſubſtructions d'appa-

rence chétive & indigente, des brouffailles, des plantes grimpantes & des éboulements qui exhauffent le terrain, jadis s'ouvraient des poternes & les paffages fecrets defcendant du château pour communiquer avec la rivière, avec les écuries & les logements des archers de la garde, la vénerie, la fauconnerie, les bâtiments, les grandes dépendances, en un mot, que néceffitait la fuite nombreufe de la cour des ducs.

Quel beau livre il y aurait à faire fur l'antique manoir, dont la monographie complète embrafferait, avec l'hiftoire de la contrée, les mœurs, les habitudes princières au moyen-âge, & ces naïfs détails de la vie privée dont notre fiècle devient chaque jour plus défireux, plus avide! Mais où retrouver, où découvrir cette hiftoire intéreffante, & furtout les particularités, les plans, les deffins, les détails d'architecture, que les arts réclament en vain; la defcription du château des Coligny, des comtes, puis des ducs de Savoie, à trois époques fucceffives? La tourmente révolutionnaire a fi peu laiffé! De longues & patientes recherches nous ont heureufement fourni cependant quelques rares matériaux incomplets, pour jeter au moins la première pierre de cette œuvre de reconftruction. Que notre exemple foit fuivi par de plus habiles, & qu'il infpire de nouvelles recherches plus fructueufes, actuellement que, grâce à Dieu, fe réveille de tous côtés le patriotique efprit de province!

Monfeigneur Depéry, évêque de Gap, qui laiffa fur le département de l'Ain plufieurs ouvrages eftimés, a réuni dans une brochure devenue rare le peu de documents épars que renferment les hiftoriens fur ce château célèbre. (*Lettre de l'Ermite du Jura fur le château de Pont-d'Ain;* Belley

1833, in-8°.) Nous croyons donc être agréable au lecteur en en citant quelques passages indiquant ses origines :

« Le château de Pont-d'Ain fut bâti vers la fin du xe siècle « par les sires de Coligny, seigneurs du Revermont dont « ce lieu dépendait. Béatrix de Coligny, dame de Malle- « val, fille aînée d'Humbert II de Coligny, porta cette sei- « gneurie à Albert III de La Tour-du-Pin, qu'elle épousa « en 1225. Béatrix mourut en 1240, & son époux en 1264. « Albert IV de La Tour-du-Pin hérita des terres du Rever- « mont & habitait de temps à autre à Pont-d'Ain. Humbert « son frère quitta l'état ecclésiastique pour épouser en « 1273 Anne, sœur de Jean Ier dauphin de Vienne. Jean « mourut jeune en 1282, des suites d'une blessure qu'il se « fit en tombant de cheval; ainsi Humbert devint dauphin « de Viennois, & commença la troisième race de ces « princes, dont la deuxième venait de finir par Jean Ier, « issu de la maison de Bourgogne; &c. Aussi il y eut « guerre, pendant laquelle le château de Pont-d'Ain eut « beaucoup à souffrir; mais, par un accord fait en 1285, « dans lequel intervint Philippe-le-Bel, Humbert acheta « la paix & la tranquillité en cédant au duc de Bourgogne « Robert, toutes les propriétés qu'il possédait en Rever- « mont & en Bresse : par ce traité, Coligny, Treffort & « Pont-d'Ain passèrent au duc de Bourgogne, qui les céda « en 1289 à Amédée V, comte de Savoie, seigneur de « Bresse, moyennant seize mille livres en deniers & huit « cents livres en fonds de terre.

« Aymon (*), fils puîné d'Amédée, fit rétablir le château,

(*) Ce prince régna de 1329 à 1343.

« qui avait été fortement endommagé lors de la guerre.

« Edouard, comte de Savoie, ayant perdu la bataille « de Varey en 1325 contre le dauphin Guigues, vint se « réfugier à Pont-d'Ain & se mettre en sûreté dans cette « espèce de citadelle. Depuis cette époque, le château fut « pendant près de trois siècles la maison de plaisance des « princes de Savoie. Le Bienheureux Amédée y fit long- « temps sa résidence avec Yolande de France sa femme; il « y vivait loin du tumulte de la cour, lorsqu'il apprit la « mort du duc Louis son père, le 29 janvier 1465, & « qu'il y reçut l'hommage de tous ses sujets en deçà les « monts. Ce fut là que Philippe II, époux de Marguerite « de Bourbon, fit son testament, le 26 juin 1492; &c., &c.

« Peu de temps après la mort de la pieuse fondatrice « de Brou, le roi François I[er], prétendant avoir des droits « à réclamer du chef de Louise de Savoie sa mère, & re- « gardant comme une usurpation l'entreprise du duc « Charles III (son oncle), qui s'était emparé du comté de « Nice, lui déclara la guerre & s'empara de la Bresse & du « Bugey en 1535. Le 29 mars de cette même année, le « châtelain de Pont-d'Ain prêta serment de fidélité au « nouveau gouvernement, le château & les dépendances « furent réunis à la couronne de France, & le roi, pendant « le long séjour qu'il fit en Bresse en 1546, en passa une « partie à Pont-d'Ain.

« Henri II son successeur honora aussi ce château de « sa présence lorsqu'il vint à Bourg en 1548. Par le traité « de Cateau-Cambrésis de 1559, la Bresse & le Bugey « furent restitués au duc Emmanuel-Philibert, qui fit son « entrée triomphante à Bourg le 15 octobre 1559. Pour

« cimenter cette paix, Henri II donna en mariage Mar-
« guerite, ſa ſœur unique, au duc de Savoie. Le château de
« Pont-d'Ain fut compris dans ſon douaire, & ce n'eſt pas
« ſa moindre illuſtration d'avoir appartenu à cette prin-
« ceſſe, ſurnommée *la mère des peuples*. Cependant Emma-
« nuel-Philibert, ayant rétabli l'ordre des SS. Maurice &
« Lazare, lui céda, du conſentement de ſa femme, Pont-
« d'Ain, Treffort & Ceyzériat, mais il les reprit en 1580.
« Son fils & ſon ſucceſſeur, Charles-Emmanuel, voulant
« reconnaître les ſervices que lui avait rendus Joachim
« de Rye, ſeigneur de St-Claude, lui céda en 1586, pour
« quarante mille écus d'or, les terres de Pont-d'Ain, Tref-
« fort, Ceyzériat & Jaſſeron, qu'il érigea en marquiſat.
« Ce Joachim de Rye était fils de Simon de Rye & de
« Jeanne de La Baume-Montrevel, qui eut douze enfants
« en ſix couches, dont ſix garçons & ſix filles. Marc, l'un
« d'eux, reçut en héritage, de ſa tante Claudine de Rye,
« veuve de Jean de La Palud, le comté de Varambon. Joa-
« chim de Rye, premier marquis de Treffort & de Pont-
« d'Ain, avait été élevé auprès de Charles-Quint, qui le
« nomma général de ſa cavalerie : il avait contracté à la
« cour de cet empereur des goûts exceſſifs pour la dépenſe ;
« il en fit conſidérablement à ſon château de Pont-d'Ain,
« auſſi laiſſa-t-il en mourant des dettes conſidérables. »

Alors finirent les ſplendeurs de Pont-d'Ain, qui ceſſa d'être réſidence princière, quoique ſeigneuriale encore juſqu'au moment où s'éleva le fatal marteau révolutionnaire. Ce manoir échut enſuite au duc de Leſdiguières par le mariage du héros dauphinois avec la marquiſe de Treffort. Le connétable y fit de grands travaux & y ajouta même

une tour qui porta longtemps ſon nom ; ſa fille Françoiſe de Bonne l'apporta en dot au duc de Créqui, & de cette famille il vint, par contrat du 22 avril 1648, à Antoine d'Ure d'une illuſtre maiſon du Dauphiné. Philibert, marquis de Grollier, ſeigneur de Grandpré & officier de Royal-Vaiſſeau, acquit le château au commencement du ſiècle dernier. Il y fit en 1740 de nombreuſes additions & des travaux coûteux. Il eſt probable que ces réparations, exécutées ſuivant la mode & le goût du XVIIIe ſiècle, furent plutôt des mutilations déplorables comme art.

« A cette époque, dit Monſeigneur Depéry, les mœurs « avaient changé. On s'était accoutumé à regarder comme « des néceſſités de la vie les choſes ſuperflues ; le goût du « luxe avait paſſé juſqu'aux dernières claſſes, &, comme « le diſait Fénelon, « les proches parents du roi voulurent « imiter ſa magnificence, les grands celle des parents du « roi; les gens médiocres voulurent égaler les grands. » « Le château de Pont-d'Ain, qui avait ſuffi pendant plu- « ſieurs ſiècles aux princes de Savoie, à leur cour, à la tenue « de leurs Etats, ne fut plus aſſez vaſte ni aſſez commode « pour loger de ſimples gentilshommes. Pont-d'Ain « devint le rendez-vous des beaux eſprits, des nobles & « riches propriétaires de la Breſſe & du Bugey. Le goût « du luxe, de l'orgueil, le déſir de s'élever avaient ébranlé « les vieux fondements de la ſociété ; le pauvre avait meſuré « d'un œil d'envie & cupide les propriétés du riche, l'irré- « ligion s'était gliſſée juſque dans la chaumière, l'impiété « avait briſé le frein de la raiſon & de la juſtice : alors « éclata l'épouvantable cataſtrophe de 1792. »

Certes, rien de plus judicieux, de plus exact que ces lignes

remarquables du prélat ſur cette lugubre époque. Mais que dire de la nôtre où, la vanité, le beſoin du luxe envahiſſant toutes les claſſes, l'orgueil égalitaire, & ſurtout l'amour effréné de l'argent, la fièvre de s'enrichir vite (*) & par tous les moyens, le matérialiſme qui nous étreint, inſpirent aux gens ſérieux de triſtes & ſombres prévisions pour l'avenir réſervé par la Providence !

Le château de Pont-d'Ain, nous le croyons, loin de gagner à ces remaniements, dut au contraire y perdre tout caractère d'homogénéité. On avait alors la rage de tout rapetiſſer, & l'art gothique, dans ſa rêveuſe & fantaſtique ornementation, ſi pittoreſque dans ſon irrégularité architectonique, ſemblait à nos pères un non-ſens, un *reſte de barbarie*, comme le penſent & le diſent encore quelques ignares dans leur ſottiſe bourgeoiſe : pauvres natures plates, étroites & meſquines, qu'offuſque ou écraſe tout ce qui eſt beau, noble & grand, tout ce qui rappelle ſurtout un temps antipathique à leur inſtinctive & dénigrante médiocrité !

Alors on nivelait les grandes & fortes tours des châteaux pour en faire des pavillons réguliers ; on abattait remparts, créneaux & ponts-levis, pour combler les foſſés ; on s'acharnait à remplacer les fenêtres ogivales & ſculptées par des fenêtres carrées & régulières, car le régulier tournait toutes les têtes ; le grec de Verſailles, le moderne, étaient devenus le modèle, & chez nous la mode eſt toute-puiſſante ; en

(*) M. Oſcar de Vallée, avocat général à la Cour de Paris, a publié ſur ce triſte ſujet un ouvrage remarquable, *Les manieurs d'argent* (Michel Lévy éditeur, rue Vivienne), parvenu déjà à la 5e édition.

un mot, le ſublime du genre était de moderniſer, de niveler en fait d'art, en architecture, comme on tendait auſſi déjà peu à peu à tout niveler politiquement. Combien de chefs-d'œuvre de l'architecture féodale diſparurent alors ſous prétexte d'embelliſſements! & ſi le confortable y gagna, ſans doute le pittoreſque y perdit beaucoup.

M. le marquis de Grollier, dernier ſeigneur de Pont-d'Ain, périt ſur l'échafaud à Lyon, en 1793, malgré l'attachement des habitants qui, reconnaiſſants de ſon exceſſive charité, l'aimaient pour ſa bonté comme un père & tentèrent même de le ſauver, ce qui fait leur commun éloge (*). C'était un

(*) Le 24 mars 1789, ce fut préciſément M. le marquis de Grollier qui fut député par la Nobleſſe du Bugey & de la Breſſe, pour porter au Tiers-Etat la renonciation de ſon ordre aux priviléges; elle était ainſi conçue :

« La Nobleſſe de Breſſe, empreſſée de cimenter de plus en plus l'union, la fraternité & la concorde, qui ſeules peuvent opérer le bien des trois ordres & aſſurer le bonheur de tous, déſirant encore donner au Tiers-Etat de cette province les témoignages les moins équivoques de ſon particulier dévoûment, ladite Nobleſſe a déclaré & déclare *unanimement*, que ſous le bon plaiſir du roi & de la nation, à dater de l'époque des Etats-Généraux, & non autrement, elle renonce à tous priviléges & exemptions pécuniaires quelconques dont elle aurait joui & pu jouir juſqu'ici; qu'elle conſent auſſi, à la ſuſdite époque des Etats-Généraux, *à contribuer, en raiſon de toutes ſes facultés & propriétés individuelles, ſans aucune acception de rang & diſtinction de perſonnes, à tous les impôts* généralement quelconques qui feront conſentis librement par la nation aſſemblée en Etats-Généraux. »

En portant cette renonciation au Tiers-Etat, M. de Grollier s'exprima ainſi :

« Meſſieurs,

« La juſtice, la droiture & la bienſéance réunies ont dicté la délibération que nous vous apportons; la franchiſe & la loyauté vous la préſentent, l'union la plus ſincère en fera ſûrement le prix.

« Cette délibération, Meſſieurs, a été *unanime*, & ce ferait faire tort à tous que de douter un inſtant du dévouement d'un ſeul de nous à vos véritables intérêts. Recevez-la donc, Meſſieurs, comme l'expreſſion des vrais ſentiments de la Nobleſſe; les députés qui

homme de bien, & fort inftruit; il avait à grands frais raffemblé à Pont-d'Ain, parmi de nombreux objets d'art & de curiofité, un riche & précieux cabinet d'hiftoire naturelle; d'un véritable intérêt fcientifique pour la contrée, mais qui, au grand regret des favants, fut impitoyablement faccagé par la rage féroce & ftupide des fans-culottes, de même que les magnifiques archives à jamais regrettables du château, où nous euffions retrouvé infailliblement tout ce qui nous manque. Ces archives précieufes rempliffaient encore, au moment de la Terreur, les cinq étages voûtés d'une immenfe tour, dont les girouettes armoriées s'élevaient orgueilleufement vers le ciel. Ses bafes & fes fondations ont difparu; on n'eft même plus d'accord fur fon emplacement, dont il ne refte qu'une vague tradition, obfcurément tranfmife par des vieillards qui peu à peu, chaque jour, un à un, s'éteignent. On comptait fept tours au château, & celle des Archives fe nommait la tour des *Crots*, du mot latin *crota*, cave, voûte (voir le Gloffaire de Ducange), la tour voûtée.

Il faut s'empreffer d'ajouter, à l'honneur de la ville de Pont-d'Ain, que l'œuvre dévaftatrice fut accomplie, aux regrets d'une population honnête, par des démagogues étrangers à la localité, qui fe ruaient alors fur les châteaux pour piller, voler, affaffiner, auffi bien que pour le barbare plaifir de la deftruction : il en eft encore ainfi dans les émeutes.

vous la portent fe tiendront à jamais heureux d'en avoir été pres de vous les organes. »

Suivent les remerciments du Tiers-Etat. (Procès-verbaux de l'affemblee générale des trois ordres du bailliage de Bourg-en-Breffe, p. 28. In-4°, Bourg 1789, Vermorel & Gauthier.) Ces difcours étaient fuperbes & n'en fervirent pas moins de préface à la guillotine.

Ce fut un repréfentant du peuple en tournée, un énergumène, qui ordonna de rafer de fond en comble ce repaire de la féodalité; mais cet ordre barbare & fi profitable pour la nation était plus facile à donner qu'à mettre en pratique, & la tour des Archives ne tomba qu'après plufieurs jours d'un travail obftiné pour entamer les angles de fa bafe à l'aide de la mine. On renverfa encore toute la partie du château qui s'avançait vers la ville, au bord de la terraffe, dont la vue était la plus belle & où pour cette raifon devaient fe trouver les plus beaux bâtiments, ceux où nous allons retrouver les appartements des princes. Sans doute cette aile devait avoir mieux conservé fon cachet, fon caractère ancien & primitif, car elle était terminée par la plus haute des tours, que les traditions locales portent à cent quarante-cinq pieds d'élévation : c'était probablement du haut de cette tour que la tendre Marguerite, dont le fouvenir eft encore ici en vénération profonde, venait, dit-on, chaque foir attendre au déclin du jour fon bien-aimé feigneur au retour de la chaffe, afin d'apercevoir de plus loin le deftrier agile!...

Lorfque s'éloigna l'envoyé de la Convention, on ceffa de démolir; ainfi échappa la partie encore debout, & malheureufement la moins intéreffante. Nous effaierons à l'aide du plan actuel, d'un précieux Inventaire du château dreffé en 1531 après la mort de la Princeffe, pièce importante & curieufe, & d'une frefque du temps de Louis XIII encore fuffifamment confervée au château de Jujurieux, nous effaierons, du moins par la penfée, de reconftruire Pont-d'Ain à l'apogée de fes magnificences, tel qu'il fubfiftait au temps où Philibert & Marguerite y tinrent cour plénière, touchants fouvenirs pour l'hiftoire locale!.....

Hâtons-nous d'ajouter encore, pour en terminer l'hiſtorique, que le château & le peu qui reſtait de la terre de Pont-d'Ain furent vendus par expropriation forcée, en vertu de la loi du 11 brumaire an VII. Nous avons dans les mains l'affiche curieuſe qui fut placardée à l'occaſion de cette vente effectuée le 4 floréal an XII, à l'auditoire du tribunal civil de Bourg en Breſſe, par l'avoué Populus, au préjudice de dame Claudine-Alexandrine Groslier, veuve, &c., & du citoyen Charles-Antoine-Eugène Groslier, tous deux frère & ſœur germains, cohéritiers de Pierre-Louis Groslier, leur père, &c. Au chapitre III, le château & ſes dépendances, compris ſous les nos 9, 10 & 11, ſont ainſi déſignés :

« N° 9. Un Clos dit *le Clos du château de Pont-d'Ain*, con-
« ſiſtant en terres labourables, jardin, verger, boſquets &
« allées de charmille, le tout entouré de murs & de foſſés
« (ceux du château probablement), confinés, &c. — N° 10.
« Un bâtiment de maître à deux étages, les cours en dé-
« pendant; un autre bâtiment, conſiſtant en orangerie,
« caves, écuries, buanderie, remiſes, & un puits : le tout
« contigu & confiné au matin par le jardin déſigné par le
« numéro ſuivant; *de midi, la maſure de l'ancien château;*
« de ſoir, le clos du château ; & de nord, les foſſés du
« château & une place de tilleuls en dépendant. — N° 11.
« Un autre bâtiment, compoſé du logement du concierge,
« de preſſoirs, d'écuries, d'ancienne priſon, de place de
« marronniers, de cours, de montées & de *paſſage pour*
« *aller à la ville de Pont-d'Ain*, le tout clos de murs, ſauf
« la place de marronniers & un *petit jardin ſous le mur de*
« *terraſſe*, confinés de matin par les jardins des citoyens
« Lozier, Lucas, Riboud & autres, *de midi par les murs*

« *de l'ancien château*, de soir par les cours & bâtiments dé-
« signés au n° précédent, & au nord, par les dépendances
« du château. »

Cette désignation claire & lucide nous sera très utile pour rétablir l'ancien état de lieux. Le clos présentait une superficie seulement de onze hectares quatre-vingt-six ares vingt centiares, cour & château compris : telles étaient les modestes proportions auxquelles se trouvait réduit le parc de Philibert-le-Beau. La forêt du Solliat, le plus beau fleuron de Pont-d'Ain, ne renfermait que dix-neuf hectares de futaie abattue par l'acquéreur. La contenance totale de la terre monte à quatre cents hectares soixante-six ares vingt-trois centiares. Il restait encore trois fermes non mises en vente & situées dans les communes voisines de St-Jean-le-Vieux, Griége & Replonge; de plus, une grange à Ambronay & une vigne avec ses bâtiments à Ceyzériat, peut-être celle où nous avons vu un officier du duc aller quelques jours avant sa mort faire la provision de vin du crû.

« Les poursuivants offrent, pour première mise de tous
« les fonds compris en cette présente affiche, la somme de
« cent cinq mille huit cent douze francs quatre-vingt-cinq
« centimes.» Voilà tout ce qui restait de la sirerie du Revermont au temps des Coligny, & du marquisat de Treffort formé plus tard du plus beau domaine des comtes & ducs de Savoie, leur séjour de prédilection en nos contrées! O néant des grandeurs humaines! Pont-d'Ain, actuellement humble hospice & maison de refuge pour les prêtres âgés & infirmes du diocèse de Belley, eût été sans doute entièrement démoli par la rapace & destructive bande noire, sans cette

pieuſe & touchante deſtination que Monſeigneur Devie lui donna en 1832 (*), acquiſition qui conſtitua pour ſon clergé une charge lourde & onéreuſe, eu égard aux diſpoſitions intérieures & aménagements, aux réparations, frais d'entretien & ſervice d'une rente viagère, &c.

« Aujourd'hui, ajoute l'Ermite du Jura, après toutes les « phaſes qu'elle a ſubies pendant huit ſiècles, l'antique de- « meure de tant de perſonnages illuſtres va devenir un « *Hôtel des Invalides* pour les vieux prêtres du diocèſe de « Belley & ceux des autres diocèſes environnants qui « voudront s'y retirer. Honneur à l'homme qui a conçu « le projet de conſacrer à la charité un lieu qui fut ſi long- « temps illuſtré par la gloire, & de réunir entre les mêmes « mains conſervatrices le monument de Brou & le château « de Pont-d'Ain, dont l'exiſtence a tant de connexité! Il « ſera beau de voir un jeune clergé ſe former auprès des « tombes royales d'où ſemble s'exhaler encore la piété de « Marguerite de Bourbon, de Marguerite d'Autriche & de « Philibert-le-Beau; il ſera beau de voir ces mêmes prêtres, « après un long & pénible apoſtolat, venir ſe repoſer à « Pont-d'Ain des fatigues du ſaint miniſtère, dans ce châ- « teau antique & reſpectable où tant de grands princes, « après leurs combats, leurs revers & leurs victoires, allaient « ſe retirer loin du fracas des affaires de la cour & du « monde (**); & comme diſait Necker (*Importance des*

(*) La vente fut conſentie à Monſeigneur par M. Choffat de St-Sulpice.

(**) Les ſouvenirs du château de Pont-d'Ain ſe ſont tellement perpétués dans la royale maiſon de Savoie, que S. M. Charles-Albert roi de Sardaigne, ayant appris que Monſeigneur de Belley ſe propoſait d'y placer un hoſpice pour

« *opinions religieuſes*), en parlant préciſément des invali-
« des : « De quel ſentiment ne ſera-t-on pas ému lorſqu'on
« les verra ſoulever & joindre avec efforts leurs mains dé-
« faillantes pour invoquer le Dieu de l'univers, celui de
« leur cœur, de leurs penſées; lorſqu'on les verra oublier
« dans cette ſolitude leurs douleurs préſentes & leurs peines
« paſſées! Ne les plaignez point, vous qui ne jugez du
« bonheur que par les joies du monde. Leurs traits ſont
« abattus, leur corps chancelle, & la mort obſerve leurs
« pas; mais cette fin inévitable dont la ſeule image vous
« effraie, ils la voient venir ſans larmes; ils ſe ſont appro-
« chés de Celui qui eſt bon, qui peut tout, de celui qu'on
« n'a jamais aimé ſans conſolation. »

Des ſœurs de ſaint Joſeph ſont attachées à l'Etabliſſement pour veiller à l'entretien du linge, au ſoin des chapelles, du temporel, & ſoigner les pauvres infirmes dont la vie, uſée par les peines du ſacerdoce & du ſaint miniſtère, s'écoula ſur les marches de l'autel, entre les fatigues de la prédication & les courſes nocturnes près du lit des mourants. Les pauvres le plus ſouvent abſorbèrent leur modique patrimoine : ils n'ont plus dans la vieilleſſe ni feu ni lieu pour abriter leur tête blanchie par ces nobles & ſaintes fonctions du prêtre, pour lequel l'Etat, qui a pris les biens d'Egliſe, n'a ni retraite, ni indemnité, pas un ſecours, pas une obole !.....

De zélés & ſaints miſſionnaires, ſi longtemps calomniés,

les prêtres, a daigné lui faire écrire le 28 juin 1813, pour lui témoigner la joie qu'il éprouvait de ce que cette antique demeure de ſes ancêtres était miſe à l'abri de la deſtruction & deſtinée à ſervir d'aſile à la vertu.

& dont quelques journaux *voltairiens* & *démocratiques* ont encore ſi grand'peur, complètent ce bel Etabliſſement de charité; malgré leur nombre toujours croiſſant, ils ne peuvent ſatisfaire à toutes les demandes qui leur viennent des environs & même des contrées plus lointaines.

Aux ſplendeurs des cours, aux fêtes brillantes, aux joies mondaines, aux chants d'amour, ont donc ſuccédé en ces beaux lieux, le ſilence de la méditation, ou les ſublimes accents de la prière, de la charité & de la parole divine! Et ce contraſte, bien loin de nuire aux poétiques ſouvenirs de ce château qui abrita tant de grandeurs, des princes illuſtres, & qui vit même paſſer des rois dans ſon enceinte, augmente encore le charme ſecret des penſées mélancoliques & rêveuſes, des réflexions profondes & triſtes qu'il inſpire au viſiteur juſtement ému.

Samuel Guichenon, dans ſon *Hiſtoire de Breſſe & de Bugey* (un vol. in-folio, Lyon, Antoine Huguetan, 1650), ouvrage eſtimé avec raiſon, conſacre à Pont-d'Ain une notice malheureuſement trop courte, de laquelle Monſeigneur Depéry a extrait les renſeignements déjà cités. « Il ne faut « pas douter, dit l'hiſtorien de la royale maiſon de Savoie, « que ce lieu n'ayt eſté ainſi nommé à cauſe d'un pont « qui ſouloit eſtre en cet endroit ſur la riuière d'Ains; nous « avons en France pluſieurs lieux qui ont pris leur nom de « la ſorte; &c.

« Néanmoins il reſte fort peu de veſtiges de cet ancien « pont qui eſtoit ſur la riuière d'Ains, & ne treuue-t-on pas « préciſément le temps qu'il fut baſty ny quand il fut ruyné, « quoy que Papyrius Maſſo, en ſa Deſcription de la France « par riuières, parlant de la riuière d'Ains, diſe qu'il y a en-

« core un ponten ce lieu-là. Quant à la seigneurie elle con-
« siste en une petite ville sur le bord de la dite riuière & en
« un fort beau chasteau situé sur une éminence. Il y a chas-
« tellenie & mandement. L'ancien chasteau du Pont-d'Ains
« duquel reste un corps de logis qui n'est point habité, avoit
« esté basty par les sires de Coligny, seigneurs de Rever-
« mont, &c..... C'est ce Joachim de Rye qui fit rebastir
« le chasteau en l'estat qu'on le voit auiourd'huy, & qui
« fit faire *cette belle galerie* où sont les armoiries des prin-
« cipales alliances de la maison de Rye, &c... Le ma-
« reschal de Lesdiguieres y fit de grands ajancemens. Cette
« maison est belle & bien logeable, quoy que bastie irrégu-
« lièrement; & comme la situation est la plus agréable de
« toute la Bresse & du Bugey, & où l'air est fort pur, les
« princesses de Sauoye y venoient accoucher, & y faisoient
« esleuer leurs enfans. Edouard comte de Sauoye y nasquit,
« Philibert-le-Beau & Loyse de Sauoye, mère du grand roy
« François. C'estoit le séiour ordinaire des comtes & ducs
« de Sauoye quand ils venoient en Bresse.

« Aymon comte de Sauoye fit rebastir l'ancien chasteau.
« Le duc Philibert y mourut, & son cœur fut inhumé en
« l'église de la ville du Pont-d'Ains; mais l'impétuosité de
« la riuière, ayant sappé les fondemens de ce bastiment,
« emmena une partie de ladite église, il y a quelques an-
« nées, dans la quelle ruine fut enueloppé le cercueil de
« plomb qui contenoit ce riche dépôt. Marguerite d'Auf-
« triche vefue de ce prince, qui iouyssoit de toute la Bresse
« pour son doüaire, y demeuroit ordinairement, & ce fut
« là où elle receut Philippes archiduc d'Austriche, son frère,
« lorsqu'il passa en Bresse : ce que Delexius, en sa Descrip-

« tion de la Sauoye, a remarqué en parlant du Pont-d'Ains :
« Pons Indus ab Indo piſcoſo fluuio non qui Indiæ eſt
« perquam maximo, ſed qui a monte Jura ortum habet,
« dein Sabaudiæ fines labens Indi arcem ab eo dictam
« alluit, qua in arce Sabaudiæ principes, ex ſoli amœni-
« tate & ferarum venatu, piſcatuque illecti, ſtationem
« ſæpe numero fecerunt, quo Philippus, Auſtriæ archidux
« nulli regum ſecundus, ad inviſendam Margaretam, eius
« ſororem & Philiberti Sabaudiæ ducis uxorem, profectus
« eſt, de quo Eraſmus in panegyrico gratulatorio. »
« Et ce fut en ce chaſteau que le duc Philibert fit voir
« la précieuſe relique du ſaint Suaire à l'archiduc, comme
« a obſervé un auteur moderne, &c., &c.
« La paroiſſe du Pont-d'Ains eſt à Oucia, car l'égliſe
« qui eſt dans la ville n'en eſt qu'une annexe pour la com-
« modité des habitans. Dans le village d'Oucia eſt un
« prieuré appelé d'Oucia ou du Pont-d'Ains, ſous le voca-
« ble de ſaint Didier, qui dépend du prieuré de Gigny
« en Comté & doit ſept florins d'or de redeuance. La
« Bibliothèque de Cluny en parle ainſi : « In prioratu
« Pontis Indis debent eſſe, priore computato, tres mona-
« chi & unus presbiter ſæcularis commenſalis ; dependet
« a prioratu Gignaci in Comitatu Burgundiæ. »
« La fondation de ce prieuré eſt ignorée, & touchant
« ſes prieurs j'ai recouuré ceux-cy : 1° Perceual de Loriol
« (1436); 2° Antoine de Montjouvant, prieur commen-
« dataire; 3° Jehan Philibert de Chales, protonotaire apo-
« ſtolique; 4° Jehan de Joly, eveſque de St-Paul (1540);
« 5° Claude Boiſſerat (1563-76); 6° Pierre de Gemilly
« (1584); 7° Pierre Viret (1587); 8° N. Giroudy; 9° Chri-

« ftophle de Gerbais de Sonnaz (1596); 10° Jacques « Gauvain (1602); 11° Pierre Nefme, perpétuel de l'Ifle- « Barbe, actuellement prieur. »

En 1355, le fameux comte Verd avait confirmé & étendu les franchifes, libertés, immunités & priviléges de la ville de Montluel, par lettres-patentes datées du château de Pont-d'Ain. Le duc de Bourgogne Jean-fans-Peur négocia avec fon beau-frère Amédée VIII, premier duc de Savoie, un traité d'alliance offenfive & défenfive, par lequel les deux princes s'engageaient à un mutuel fecours contre leurs ennemis. Ce traité fut conclu & figné au château de Pont-d'Ain, le 19 décembre 1404, en préfence d'un grand nombre de feigneurs que nomme Dom Plancher, ***Hiftoire de Bourgogne***, tome III, page 216.

Pour compléter ces détails hiftoriques, nous joignons ici une pièce intéreffante & curieufe que M. Jules Baux, archivifte de l'Ain, a bien voulu tranfcrire lui-même d'après les Mémoires de M. Bouchu, intendant de Bourgogne. On fait que chaque intendant de province, par ordre de Louis XIV, devait exactement renfeigner la cour fur les plus minutieux détails des moindres localités de chaque gouvernement, en répondant aux queftions qui lui étaient pofées. C'était donc, on le voit, une forte de ftatiftique, & le gouvernement était alors fort bien inftruit des befoins des populations, n'en déplaife à l'odieufe bureaucratie qui nous opprime aujourd'hui & dont on commence cependant à vouloir fecouer le defpotifme. Ce document date de l'année 1666.

PONT-D'AIN.

I

La paroiffe eft nommée Pont-d'Ain, qui eft un bourg fermé de murailles, où il n'y a pour tout fief que le château, un bois de haute-futaie & un bois taillis.

Il y a quatre hameaux, nommés : les Blanchons, Ouffiat, Pant-Pied & Nicuday, dans l'étendue defquels il peut y avoir quatre métairies, cinq rentes nobles & féodales.

Nom de la paroiffe, des fiefs, hameaux & métairies qui en dépendent ?

II

De l'archevêché de Lyon.
Du bailliage de Breffe.
Du grenier à fel de Bourg.
De la recette de Bourg.

De quel évêché ?
De quel bailliage ?
De quel grenier à fel ?
De quelle recette ?

III

Le fieur Perrachon, confeiller-fecrétaire du Roi, en eft feigneur. Il demeure ordinairement à Lyon. Il poffède, au Pont-d'Ain & hameaux en dépendant, le château dudit lieu, un bois de haute-futaie contenant environ deux cents bicherées, & une rente noble & féodale.

Qui en font les feigneurs ?
Leurs noms ?
Qualités ?
Facultés ?
Mœurs & emplois ?

IV

Releve immédiatement du Roi.	De qui elle relève?
Eft en toute juftice.	En quelle juftice elle eft?
Simple feigneurie.	Titre de la feigneurie?

V

Tous les fonds de la paroiffe donnent annuellement iii^{m} ii^{c} # de rente, confiftant en blé, peu de legumes & du vin.	Quel eft le revenu? En quoi il confifte?
Elle eft placée entre une rivière du nom d'*Ain* & un torrent appelé *Seuran*, partie en un lieu éminent, partie en plaine d'un quart de lieue de longueur & autant de largeur.	La fituation? L'étendue du finage?
La rivière d'Ain lave les murs du bourg du Pont-d'Ain.	S'il y a une riviere?
Il y avoit autrefois un pont, qui a été abattu par les eaux. Paffage & grand chemin de Breffe en Bugey & de Bourg à Belley.	Un pont?
Il ne s'y fait aucun commerce, ni ne s'y en peut établir.	Le commerce qui s'y fait?
Il n'y a que les deux bois mentionnés au premier article, l'un appartenant audit fieur Perrachon, & l'autre au fieur de Nefme, prieur du prieuré de St-Didier d'Ouffiat.	Si c'eft pays de forêts? De plaine?
Les hameaux qui font en plaine ne produifent prefque que du feigle, peu de froment, quelque avoine & peu de vin.	De froment, de feigle, de vigne?
Il y a en prés la dixième partie du terrain.	De prés?
La bicherée de terre vaut xxv livres aux meilleurs fonds, xv aux médiocres, & xx fols ceux au-deffous. Le journal de vigne vaut xv à xx #. La foiture de pré l #.	Valeur du fol?

VI

Ils font quatre-vingts habitans dans l'etendue de la paroiffe. Les habitans de chaque fief ne peuvent être défignés, à caufe de la confufion des directes	Nombre des habitans?

qui font enclofes l'une dans l'autre. (Sans doute 80 feux.)

VII

A quelle fomme ils font impofés?

La taille levée la prefente année fur le corps de la communauté revient à v^c xxxx viij # pour l'ordinaire, les frais de collecte, façon de rôles & voyages des percepteurs y compris.

A iii^c xlij # pour la fubfiftance, & a cxxiiij # xvij fols ix deniers pour le quartier d'hiver.

Ne s'impofe que pour le Roi.

VIII

S'il y a des péages? Octrois?

Il n'y a aucuns peages à préfent.

Il y a cinq foires établies & un marché public. Il a été accordé à la communauté, par lettres-patentes des ducs de Savoie, d'exiger, fur ceux qui vendent du vin en détail dans le clos de la ville & aux environs d'icelle, un droit appelé trézain, qui eft le xxe denier provenant de la vente.

Charges ordinaires?

Les charges ordinaires font l'entretien de deux églifes, celle d'Ouffiat qui eft la paroiffiale & celle de Notre-Dame, les murs de laquelle font ruinés du côté de la rivière d'Ain; les portes du bourg, l'horloge, les gages de deux maîtres d'école, les fréquens voyages des archers qui font des dépenfes confidérables.

S'il y a des dettes, & de la quantité d'icelles?

Il eft dû au fieur Jean-Claude Charbonnier, lieutenant général au bailliage de Breffe, & à Philibert Charbonnier, préfident en l'élection de ladite province, la rente annuelle de lxxv # fous le fort principal de xii^c #. Elle doit auffi audit fieur Charbonnier, préfident, comme héritier du fieur Charles Charbonnier, fon pere, la rente annuelle de xxviij fols vj deniers fous le fort principal de iiii^c #, tous les interêts echus étant payés & rien fur le principal.

IX

Il n'y a aucuns biens communaux en ladite paroiſſe, qui n'a jamais rien eu en propre qu'un preſſoir, qui fut vendu en 1658 à George Perret, qui a élu en amis Claude Blanchon & Jean Lucas dudit Pont-d'Ain, pour cxxxj #, prix de l'adjudication.

Les ſubhaſtations ont été faites à la pourſuite deſdits Lucas, Blanchon & Antoine Roux, pour la ſomme de ii^{c} vij #, qu'ils ont payée au ſieur Courtois, créancier de ladite communauté de ſemblable ſomme, reſte d'une obligation de mille livres.

S'il y a des communaux?
Quantité & qualité?
S'il y en a d'uſurpés ou d'aliénés?
Pour quel prix?
Depuis quel temps?

X

Le curé dudit Pont-d'Ain n'a pour tout revenu que le tiers de toute la dîme, point de maiſon preſbytérale, en amodiant une à ſes frais.

Il fait ſon devoir.

De quel revenu eſt la cure?

Le curé fait-il ſon devoir?

XI

La dîme de toute la paroiſſe appartient pour les deux tiers au ſieur prieur de St-André d'Ouſſiat, & audit curé pour l'autre tiers.

Le froment, ſeigle, orge, fèves, millet, chanvre, & le vin, y ſont décimables.

La dîme eſt amodiée clij #, conformément aux amodiations.

A qui appartient la dîme?

Sur quoi ſe lève-t-elle?
De combien?
Combien amodiée?

XII

Pour tout bénéfice il n'y a, avec la cure, que le prieuré d'Ouſſiat, où eſt une égliſe, qui eſt la paroiſſiale du Pont-d'Ain, diſtante de la ville de mille pas.

Le ſieur de Rodes, chanoine, demeurant à Gap en Dauphiné, eſt pourvu dudit prieuré, qui eſt de la collation du ſieur prieur de Genis (Gigny) en Bourgogne (Comté).

S'il y a quelque bénéfice dans l'étendue de la paroiſſe?

Qui en eſt le collateur?

Le revenu d'icelui confifte en deux tiers de la dime de la paroiffe. — De quel revenu eft le bénefice?

La paroiffe eft à préfent deffervie par le fieur Rigaud, prêtre à Poncin. — Qui en eft le poffeffeur?

Le fervice qu'il y fait confifte en une meffe qu'il y célèbre, chaque jour de dimanche & fêtes commandées, en une autre eglife qui eft dans le clos du bourg du Pont-d'Ain, fous le vocable de Notre-Dame, en laquelle font quelques chapelles, fans revenu fixe & certain, toutefois en affez bon état. — En quoi confifte le fervice, & où fe fait-il?

Nous avions efpéré découvrir facilement aux archives de Turin & de Chambéry tous les renfeignements défirables fur Pont-d'Ain, les plans & les deffins du château, l'ordonnance de la maifon civile & militaire, de l'efcuyerie, de la vénerie, les comptes de *l'hoftel*, en un mot les particularités les plus curieufes fur la cour du duc Philibert & de la ducheffe Marguerite. Malheureufement les archives du château de Chambéry furent patriotiquement brûlées en feu de joie, le 24 décembre 1793, fur la place du Verney, en exécution d'un intelligent décret de la Convention nationale, & fous la furveillance fpéciale du citoyen Lachenal. L'incendie de ce château en 1798, que l'on prétend avoir été allumé volontairement par des mains coupables (les acquéreurs de biens nationaux), détruifit le peu qui avait échappé au premier auto-da-fé civique; il ne refte donc rien ou à peu près rien d'intéreffant fur les ducs de Savoie dans la magnifique tour voûtée dite des Archives. Celles de Turin

malheureusement sont incomplètes; cependant nous avons pu obtenir la transcription du peu qui s'y trouvait avoir rapport à notre histoire, grâce aux soins & à l'extrême obligeance de M. le comte Somis de Chiavrie, à qui nous sommes heureux de témoigner ici notre profonde gratitude.

Ayant connaissance des lettres-patentes de François Ier portant commandement au parlement de Chambéry, après la conquête de la Bresse & du Bugey en 1535, «de remettre & délivrer aux députés de la Chambre des comptes de Dijon tous les titres, terriers, comptes & documents pour le recouvrement des cens, servis & autres devoirs dus au roi notre sire pour ses pays de Bresse, Bugey & Valromey,» c'est donc vers le riche dépôt existant à Dijon que nous avons dû tourner nos recherches : elles furent en partie couronnées de succès, grâce à la complaisance & à l'amitié de M. Rossignol, le savant conservateur des archives, toujours disposé à faciliter les études & les recherches dans les trésors historiques confiés à sa garde & à son intelligente sollicitude. Contre notre attente Lille & Bruxelles ne fournissent rien sur Pont-d'Ain.

Si nous n'avons pas été assez heureux pour découvrir le moindre document artistique sur le château à l'époque qui nous occupe, ni gravures, ni plans, ni dessins, voici du moins l'indication succincte des documents manuscrits trouvés à Dijon, outre huit cases de rouleaux en parchemin & une de cahiers de papier d'une remarquable conservation, que le défaut de temps ne nous a pas permis d'inventorier soigneusement comme nous aurions désiré pouvoir le faire.

« 1° Lettre B, travée n° 22. — Terrier latin, belle écriture,

« reliure délabrée, 312 feuillets ſignés Coclonon, conte-
« nant les reconnaiſſances, en 1436, des tenanciers de la
« châtellenie de Pont-d'Ain, dans leſquelles ſe trouvent
« nommés les villages d'Entremonts, Fromens (Fromente),
« La Palud, Salles, Tannières, Varet (Varey). (In-folio,
« n° 696.)

« N° 2. — 418 feuillets, écriture rapide, formant la ſe-
« conde partie d'un terrier latin de la châtellenie de Pont-
« d'Ain, en 1470. La première partie manque. Couverture
« en parchemin. N° 697, même travée.

« N° 3. — 463 feuillets, terrier latin, écriture très ſoi-
« gnée, texte intact, reliure en bois détériorée, & ſigné
« Mounyn, contenant les déclarations des tenanciers pour
« l'an 1470, au comte Philippe de Breſſe. C'eſt la copie
« de deux volumes dont l'un eſt le terrier précédent; parmi
« les villages nommés on trouve Chiloux, La Chapelle,
« Nécudey. Même travée 22, lettre B, n° 698.

« N° 4. — Un volume grand in-4° de 192 feuillets, cou-
« vert en parchemin, d'une écriture rapide, minute d'un
« terrier de la châtellenie, contenant des reconnaiſſances,
« avec la ſomme incorporée des redevances pour 1483,
« année où Marguerite vint en France : document curieux,
« mais dans un état médiocre de conſervation. (Inſcrit
« même travée, ſous le n° 699.)

« N° 5. — Terrier rédigé en français, de la châtellenie
« de Pont-d'Ain, pour l'année 1564, de 454 feuillets d'une
« écriture rapide & peu ſoignée, couvert en parchemin &
« d'une médiocre conſervation, dans lequel on trouve la
« minute des déclarations des tenanciers, particulièrement

« pour les villages de Nécudey & de Pampier, formant le « n° 700.

« N° 6. — Liaſſe de neuf titres de l'an 1343 à 1418, « dont deux en parchemin & deux cahiers de papier de « 246 feuillets aſſez mal conſervés. Le plus ancien de ces « titres relatifs à Pont-d'Ain eſt une déclaration de Pierre « de La Balme & de Jehan Bérard, châtelains de Pont- « d'Ain. — Autre déclaration de Guillaume Coſſi, châ- « telain de St-André-le-Chaſtel & commiſſaire du duc « Louis de Savoie, ſeigneur de Vaud, tuteur, & au nom « d'Amédée de Savoie, ſur l'avantage & utilité d'échanges « à faire avec Pierre de Varambon aux villages de Pont- « d'Ain & de Nécudey, même travée, n° 701.

« N° 7. — Liaſſe de vingt-deux titres dont deux en « parchemin, & trois cahiers, formant un total de 492 « feuillets paſſablement conſervés. C'eſt une ſérie chro- « nologique de titres de la châtellenie, parmi leſquels une « information de 1440 ſur les juſtices de Bellegarde, Pont- « d'Ain & Timonière. Celui de 1469 eſt un jugement de « la Cour de Breſſe ſur les juridictions des territoires de Ti- « monière & Vinoblin au ſire de Varax. Celui de 1471 « eſt un cahier de reconnaiſſances des biens & fiefs mou- « vants de la châtellenie de Pont-d'Ain pour Philippe de « Savoie, comte de Bagé & de Breſſe. (N° 702.)

« N° 8. — Enfin le n° 703 comprend ſix titres, dont « un en parchemin & deux gros cahiers en papier de 372 « feuillets en bon état de conſervation. Celui de 1486 « eſt un acte d'acquiſition, par James Ballet de Pont-d'Ain, « de tout le droit qui appartenait à ſon frère ſur une pièce

« de terre jouxtant le bois de Chanoz derrière le château.
« Le titre de 1548 eſt un cahier extrait des reconnaiſſances
« des maiſons & autres biens du domaine particulier &
« direct des ducs de Savoie relevant du château de Pont-
« d'Ain. »

Quelque faſtidieuſe que ſemble au premier abord cette aride nomenclature, sèche énumération de pièces & de titres, il eſt certain néanmoins que c'eſt par l'étude conſciencieuſe de ſemblables documents qu'on peut arriver à l'intelligence complète des choſes & ſurtout des mœurs au moyen-âge; il n'en eſt preſque point dont la lecture ne ſoit fructueuſe & n'apprenne quelques particularités utiles, quelques ſinguliers détails ignorés ſur un monde qui n'eſt plus, ſur une ſociété ſi loin de nous déjà, & dont l'étude offre encore plus d'attrait, pour certaines natures aimant paſſionnément leur pays & ſon hiſtoire, que celle des Grecs & des Romains qui nous pourſuivent dès l'enfance. On ne ſaurait aſſez multiplier ces publications, ou tout au moins en faciliter, en populariſer l'énoncé précis, les indications : combien de gens, en effet, qui travailleraient à l'hiſtoire de leur pays, s'ils avaient des matériaux & ſi même ils ſavaient où les prendre !

Parmi un grand nombre de comptes & recettes de cette châtellenie, nous avons cru devoir choiſir & publier *in extenſo* celui des revenus de Pont-d'Ain pour 1504, l'année même de la mort du duc Philibert : on le lira avec intérêt au IIIe volume, parmi les Pièces juſtificatives, ſous le nº XIV. Malgré d'inceſſantes & de nombreuſes occupations, M. Roſſignol a bien voulu, pour s'aſſocier à notre œuvre, en faire de ſa main la pénible & longue tranſcription, &

celle plus méritoire encore de l'Inventaire si curieux que nous allons essayer d'analyser & d'éclaircir.

Il résulte, de ce Compte de messire Hugues de Foresta, d'utiles renseignements sur le produit d'une châtellenie privilégiée, d'une terre, d'une seigneurie relevant directement du prince, qui fut longtemps séjour favori, & qui par cela même peut à merveille servir de type exact, de terme parfait de comparaison du petit au grand, afin de juger de l'inconnu par le connu. On entrevoit ainsi ce qu'étaient les fiefs de mouvance, de quoi se composaient les revenus & les ressources. Ce Compte, outre le jour qu'il jette sur l'histoire locale, est, par sa nature, d'un intérêt général. Malheureusement sa contre-partie, le Compte des dépenses de la châtellenie pour la même année 1504, n'a pu se retrouver : la comparaison eût été instructive. Les amendes pour délits, crimes & contraventions, la variété des sources de redevances & leur spécialité, s'y trouvent en détail, ainsi que leur quotité respective. Quelle administration paternelle envers le tenancier! quelle modicité de prix! six cents & quelques florins, un peu plus de six mille livres de rente, d'après le calcul de M. Jules Baux, qui fixe à dix francs environ de notre monnaie actuelle le florin de Savoie!

Nous étant laissés entraîner trop loin peut-être par la constitution & l'état politique du prieuré de Romain-Motier, seigneurie d'une autre nature, ici l'espace nous manque pour commenter, ainsi qu'il le mérite, ce précieux document, auquel sa basse latinité donne un caractère distinctif & particulier, & qu'une traduction dénaturerait complètement, en lui enlevant sa couleur locale. Au cas, assez peu probable du reste, où le lecteur ne pourrait en saisir le sens,

il se trouvera assez d'érudits pour lui en faciliter l'intelligence; car cet ouvrage, par sa nature sérieuse, ne s'adresse qu'à un petit nombre de gens instruits & lettrés, ce qui, d'ailleurs, peut faire présumer son manque de succès.

Réservons donc quelques pages à l'Inventaire, ***Inventorium castri Pontis Indis***, &, si nous échouons dans nos efforts pour l'éclaircir par des notes souvent dubitatives, le Compte des recettes restera intact pour un plus habile commentateur.

Cette pièce, il n'est pas besoin de l'expliquer, est un simple état de lieux (*), une constatation matérielle faite par ordre du duc Charles III, alors que ce prince rentra en possession des Etats de Bresse formant le douaire de Marguerite d'Autriche, qui, seulement deux mois & sept jours auparavant, a rendu sa belle âme à Dieu.

Le scribe, observons-le, peu soucieux de nous décrire le château & de nous en conserver une idée exacte, s'obstine à compter simplement les moindres objets trouvés de chambre en chambre, ce qui jette une obscurité desespérante dans la distribution intérieure, qu'il parcourt sans ordre : la ferraille, les clous, les loquets, les ferrures, les gonds, autrement dit les fermetures des portes & des fenêtres de l'***huisserie***, attirent surtout sa description minu-

(*) On peut consulter encore à Dijon, dans la liasse n° 547, lettre B, travée 21, les inventaires des meubles qui se trouvaient à la même époque (1531) dans les châteaux de Bourg, de St-Trivier, de Châtillon & de Montluel. Celui de Bourg est malheureusement fort incomplet, & n'a presque rapport qu'aux fenêtres; espérons que la partie égarée finira par se retrouver, car le château de Bourg était alors assez important pour renfermer un mobilier dont la nomenclature ne ferait pas sans intérêt au point de vue des arts ainsi que de l'histoire locale.

tieuſe, rendue fatigante à la longue par la monotonie verbeuſe de ſempiternelles répétitions. Mais voyons-y cependant un caractère d'exactitude & peut-être auſſi une preuve que cette quincaillerie avait alors plus d'importance & de valeur que maintenant, où les perfectionnements des procédés de fabrication en grand leur donnent moins de prix. Au XVe & au XVIe ſiècle on mettait de l'art, du ſtyle partout, dans les moindres objets; une ſerrure était ſouvent une merveille de patience; il nous reſte des clés qui ſont de vrais bijoux, des chefs-d'œuvre de ſerrurerie; les pentures, les gonds & autres ferrures étaient ciſelés, découpés à jour; les targettes, les verrous, les charnières même, ſe terminaient généralement en fleurs-de-lis; les poignées, les cadenas, les boutons, offraient le plus ſouvent de capricieuſes figures d'animaux fantaſtiques. Ce mode particulier d'ornementation intérieure entrait dans la décoration des appartements; il nous en reſte des preuves nombreuſes. Ce qui eſt déſolant, c'eſt la rédaction latine, & quel latin de cuiſine, grand Dieu! Mais c'était une pièce officielle, &, outre l'uſage du temps d'employer cette langue ſavante, remarquons-le, une partie des Etats de Son Alteſſe parlaient italien; il y avait donc urgence, pour tout ce qui était document émanant du prince (nous diſons maintenant plus cavalièrement l'adminiſtration, le gouvernement), d'être entendu des deux peuples. En outre, bon ou mauvais, le latin était d'un uſage preſque général à cette époque, tandis que de nos jours, plus nous pâliſſons ſur les claſſiques, plus l'Univerſité ſe complaît charitablement à hériſſer les examens du baccalauréat d'exigences, & moins le latin nous eſt familier.

Il n'en eſt pas moins regrettable que les rédacteurs de l'Inventaire, qui n'écrivaient pas préciſément la langue de Cicéron, ne nous l'aient pas laiſſé tout ſimplement rédigé dans l'idiome national parlé à l'époque où ils le dressèrent, regrettons-le donc. Il ſerait beaucoup plus clair, plus curieux & plus intéreſſant pour les arts & la formation du langage, ſi, comme dans les comptes de nos rois que nous avons longuement étudiés, les termes uſuels s'y rencontraient à chaque page : au lieu de cela, les expreſſions uſitées dans la langue vulgaire, les mots techniques, les noms ſignificatifs & particuliers au pays, à la contrée, peut-être même au patois local, y ſont barbarement latiniſés par une ſimple finale, & défigurés ſi complètement que, malgré la ſcience de Ducange, cette latinité eſt encore ſouvent trop baſſe pour être interprétée à l'aide du *Gloſſarium mediæ & infimæ latinitatis*. Nous avons eu recours, dans notre embarras, aux profondes lumières d'un ſavant modeſte, d'un Lyonnais pour qui le moyen-âge a peu de ſecrets & de myſtères, M. J.-B. Carrand, ex-archiviſte de la ſeconde ville de France (démiſſionnaire à la révolution de 1830); nous lui devons une partie des interprétations & des notes qui, nous l'eſpérons, éclairciſſent un peu le texte. (Voir aux Pièces juſtificatives à la fin du IIIe volume.)

Un enfant de Pont-d'Ain, M. Buſſillet, jeune homme d'avenir & au noble cœur, a chaleureuſement répondu à notre appel, & fouillé avec ſoin les ſouvenirs glorieux de ſon pays natal : pendant deux années conſécutives il n'a ceſſé de nous venir en aide (*) en conſultant minutieu-

(*) Il n'eſt pas une petite ville de France, nous l'eſpérons, où ſon exemple ne fût ſuivi, s'il était encouragé, facilité par les Conſeils généraux &

ſement les traditions locales & voiſines, les dictons populaires, les réminiſcences des anciens, des vieillards du pays, dont il a cherché à feuilleter la mémoire comme un livre précieux. Si je ne puis ici extraire d'intéreſſantes particularités de ſa volumineuſe correſpondance, je lui dois au moins le témoignage de ma reconnaiſſance pour ſa charitable collaboration, de laquelle réſulte l'entière connaiſſance des lieux & des ſouvenirs. Il a bien voulu dreſſer d'après le cadaſtre un plan réduit du château tel qu'il exiſtait au commencement du ſiècle (tel qu'il exiſte encore). Sur ce plan nous avons, de concert & d'un commun accord réſultant 1° d'un long & mûr examen de l'emplacement, 2° d'une patience étude de l'Inventaire, 3° de la confrontation avec la freſque du château de Jujurieux ; nous avons, dis-je, indiqué, &, nous croyons pouvoir le dire, avec certitude, l'état comparatif du paſſé & du préſent, de façon à faciliter au lecteur la deſcription du château, deſcription complétée encore par une Vue parfaitement exacte de la freſque curieuſe de Jujurieux, que ſon propriétaire, M. le baron de Maupetit, a bien voulu patriotiquement deſſiner lui-même avec ſoin & nous permettre de publier dans cet ouvrage. Une carte de l'Ain, quoique ſur une échelle très modeſte, explique auſſi la diſpoſition des lieux circonvoiſins & ne nuira point, nous l'eſpérons, à l'intelligence

par l'Adminiſtration, pour qui les routes & l'agriculture ne ſont pas les ſeules choſes à encourager : la culture de l'eſprit & l'hiſtoire de notre paſſé devraient auſſi appeler l'attention. Un des moyens les plus efficaces ſerait ſans contredit la publication des inventaires d'archives publiques ou privées, l'indication préciſe & détaillée du peu qui reſte ſur chaque localité. Les efforts & les travaux particuliers en ce genre ſont inſuffiſants.

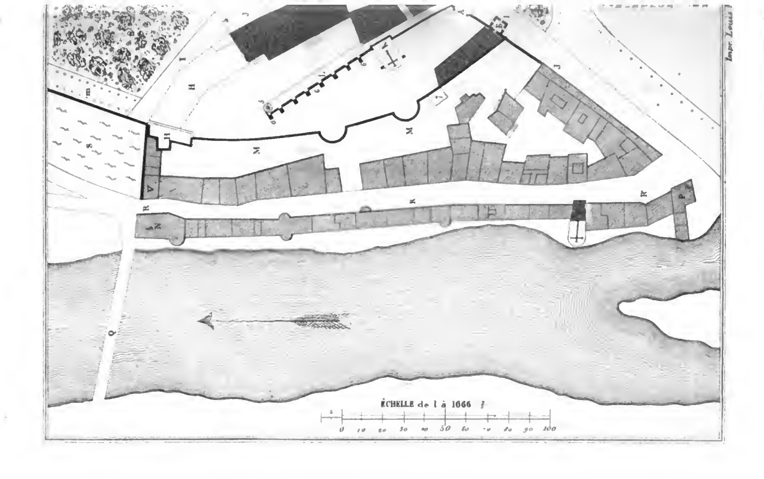
même de cette hiſtoire. Enfin M. Giniez, l'habile architecte, au pinceau élégant & fidèle duquel nous devons les trois portraits qui ornent ce livre, a reproduit également la tour de Marguerite avec une ſcrupuleuſe exactitude.

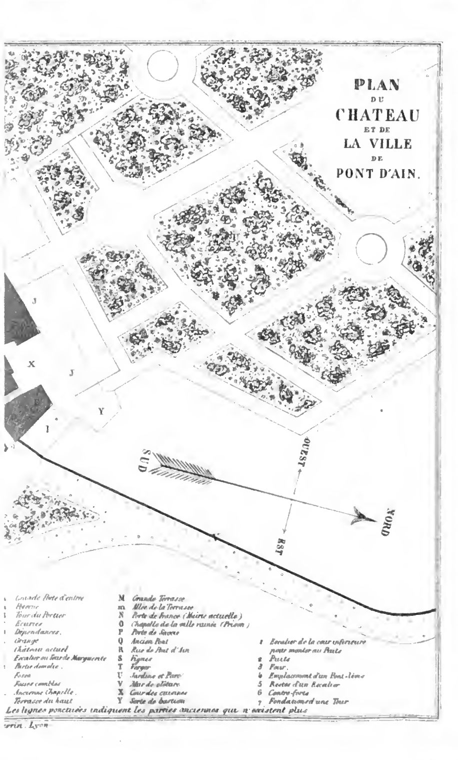
Aidés de ces auxiliaires, nous allons, l'Inventaire latin à la main, introduire le lecteur au château & eſſayer de l'y promener en français, l'engageant à recourir à l'original pour conſtater notre véracité & ſuppléer à ce que notre deſcription pourrait avoir d'obſcur ou de trop ſuccinct.

A cette époque de foi (ce que nos hommes de progrès taxent de petiteſſe), on commençait toute choſe par une invocation religieuſe. Donc le ſcribe débute : *Au nom de Dieu* (*), & nous explique enſuite que le 7 février 1531 il a été procédé à un inventaire des meubles du château de Pont-d'Ain, en vertu des lettres ducales, par le ſouſſigné Guillaume Pouſſière, commiſſaire de la Chambre des comptes de Savoie, d'après la *révélation* (*ad revellationem*) (**) de ſeigneur Aymon Garcerati, gardien (*cuſtodis*) dudit château, pour & au nom de noble George de Varax, châtelain (*capitanei ſeu conſiergi*) du même château pour & au nom de très illuſtre dame Madame Marguerite d'Autriche, douairière de Savoie, &c. ; lequel ſeigneur Aymon a juré, dans les mains du commiſſaire ſuſnommé & ſur les Saintes Ecritures de Dieu, à peine de cent ducats, de révéler & démontrer tous les biens ou valeurs, meubles (*omnia bona*), exiſtants dans le ſuſdit château

(*) *In nomine Domini. Amen.*

(**) *Revellatio* auſſi écrit par deux *ll* ſignifierait, d'après Ducange, revolte. C'eſt une des nombreuſes fautes qui heriſſent le texte peu ſoigné de cette piece : nous devons en prévenir le lecteur dès le début.


ÉCHELLE de 1 à 1066
0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100
Impr. Louis


PLAN
DU
CHATEAU
ET DE
LA VILLE
DE
PONT D'AIN.
SUD
OUEST
NORD
EST
J
X
J
Y
I
Grande Porte d'entrée
Tour du Portier
Dépendances.
Grange
Château actuel
Escalier ou Tour de Marguerite
Partie démolie.
Fossé
Fossés comblés
Ancienne Chapelle.
Terrasse du haut
M Grande Terrasse
m Allée de la Terrasse
N Porte de France (Mairie actuelle)
O Chapelle de la ville ruinée (Prison)
P Porte de Savoie
Q Ancien Pont
R Rue de Pont d'Ain
S Vignes
T Verger
U Jardins et Parc
V Mur de clôture
X Cour des cuisines
Y Sorte de bastion
1 Escalier de la cour inférieure pour monter au Puits
2 Puits
3 Four.
4 Emplacement d'un Pont-levis
5 Restes d'un Escalier
6 Contre-forts
7 Fondations d'une Tour
Les lignes ponctuées indiquent les parties anciennes qui n'existent plus
rrin. Lyon



de Pont-d'Ain ; & cela en préfence des honorables Claude Bœs & Etienne Perret, tous deux fyndics de la ville de Pont-d'Ain, & des perfonnages diftingués, bien famés (*egregii*), Jehan de Fagonoto & noble Jehan Morell, pour ce convoqués : *in prefentia*, &c. *ad hoc vocatorum*.

Tel eft le préambule exact.

Et d'abord en entrant ils trouvèrent une porte à deux battants (*duplex*), ferrée de fix grandes éparres ou pentures, avec de gros clous, deux ferrures, deux verrous probablement (*duobus ferroliis*), trois gonds (à chaque battant fans doute), un loquet manquant à un des verrous ; plus, une barre de bois (*nemorea*) fermant ladite porte ; plus, une chaîne dont la ferrure a été retirée de la porte (*remota*). Mais il eft à favoir que, le vendredi-faint précédent de l'année 1530, quelques paffants dérobèrent, à l'occafion des indulgences, un des verrous, ou plus exactement une des ferrures (*unum ex ferroliis*) de cette grande porte d'entrée. Or il faut expliquer que, le château renfermant alors plufieurs chapelles auxquelles étaient probablement attachées des indulgences, on les ouvrait fans doute au public à certaines fêtes. A côté du portail fe trouvait, comme elle exifte encore aujourd'hui, une petite porte, la poterne évidemment : elle était, comme la grande, folidement ferrée avec éparres, gonds, verrous, barres, &c.

Une fois dans l'enceinte, nous avons encore à main gauche, comme à l'entrée des commiffaires en 1531, la tour *appellata camera du portier;* feulement elle eft déshonorée, mutilée, cette pauvre tour, par un horrible toit en appentis ; fes murs ont deux mètres foixante centimètres d'épaiffeur au rez-de-chauffée, & deux mètres vingt-huit

centimètres à l'étage ſupérieur. Elle était jadis plus élevée ; on en a abattu une partie, la coupant en ſifflet, pour la coiffer d'une pente unique, couverte en tuiles, & qui jette les eaux extérieurement dans les anciens foſſés; elle eſt conſtruite toute en grandes & belles pierres de taille, par aſſiſes régulières. Dans ce logement du portier il y avait une porte aſſez médiocre (*pauci valoris*), & une ſeule fenêtre, comme on le voit encore aujourd'hui, ainſi qu'un bâtiment attenant à cette tour (*) : c'était l'écurie particulière ou réſervée pour les chevaux de choix, car elle n'en contenait que ſix, puiſqu'il ne s'y trouvait que ſix râteliers & ſix mangeoires convenables (*ſex ratelleria cum migeriis decentibus*). Il eſt clair que le duc Philibert avait plus de ſix chevaux ; les autres devaient ſe trouver en bas, où étaient évidemment ſituées les dépendances, les caſernes, &c. C'étaient les deſtriers, les courſiers favoris, les haquenées de Marguerite, qu'on voulait avoir ſous les yeux; & cependant ils ne jouiſſaient pas même du confortable des ſtalles, car ils n'étaient ſéparés que par de ſimples barres, *certos trabes pro ſeparatione equorum ad numerum duodecim*. Mais cette écurie était fort bien éclairée & percée de ſix fenêtres. Au-deſſus ſe trouvaient les greniers (*ſupra ſtabulum*) & les logements des officiers ou écuyers, puiſqu'on y comptait quatre bois de lit ſculptés, *ſecundum artem menuſeriam conſtructe*, tandis que, pour le portier & les chambres des gens de ſervice, il eſt dit ſimplement : *una forma lecti nemoris ſapini*.

(*) C'eſt le n° 11 de l'affiche de vente de l'an XII, ſpécifiant *un bâtiment composé de logement du concierge, preſſoir, écurie, & d'ancienne priſon*. On voit encore la cheminée qui ſe trouvait dans la tour.

Roquefort fait dériver menuiſerie de *minutia*, & lui donne pour ſignification : curioſité, ouvrage recherché.

Toujours au-deſſus de l'écurie, la Commiſſion, comme nous le dirions actuellement, inventorie une ſelle de chameau, *una ſella camelli*. L'équivoque n'eſt pas poſſible : nous avons vu dans les Comptes de l'eſcuierie du roi Charles VIII le *cameau* que ce prince y faiſait nourrir ; était-ce le même dont nous retrouvons ici la ſelle détériorée, car elle était *pauci valoris?* ou bien, par ſouvenir de la cour d'Amboiſe où Philibert fut élevé, le duc de Savoie avait-il, à l'inſtar du roi de France ſon couſin, un chameau dans ſon écurie, comme curioſité ?

Venait enſuite le grenier, ou plutôt la chambre à avoine, *camera avene*. Dans la chambre voiſine, dite (*vocatam*) de Petit-Pierre, le mobilier n'était pas luxueux : un banc ou coffre (de ſapin probablement) ſans pieds : *ſcamnum ſine tibeis*.

Au bout du bâtiment qui ſubſiſte encore, on voit, appliquée en ſaillie contre la terraſſe, la baſe d'une tour qui n'exiſte plus : c'était évidemment celle que déſigne l'Inventaire. *Item* une autre porte (après la chambre de Petit-Pierre), par laquelle on entre dans la tour dite chambre de *Daranda*, précédée d'un tambour à la porte, ſeule manière d'interpréter *unum tornavent cum ſua porta*, que nous retrouvons à l'entrée de preſque toutes les chambres importantes. Dans la même tour ſont des eſcaliers de bois, *gradus nemorei*, pour monter à la chambre de l'apothicaire, contenant une table avec ſes tréteaux & un lit en ſapin, plus une autre table dont les tréteaux manquent. Nous ne ſavons comment rendre la fenêtre *lapidea*, expreſſion qu'on ne retrouve point

dans la fuite; elle était d'ailleurs munie de volets doubles en fapin. L'entrée du grenier à foin, vulgairement la *fenière*, était clofe d'une grande porte à deux battants ferrée comme ci-deffus, *per quam intrabatur fenum*.

Sans tranfition l'on nous fait paffer brufquement d'ici au château proprement dit, fur les galeries, dans la chambre du feigneur Mercure : *fubtus galleriis introitus camere domini Mercurii*. Nous inclinerions à placer ces galeries, dont Guichenon fait également mention à propos des armoiries de la maifon de Rye, dans les dépendances du château actuel; elles en auraient ainfi occupé le premier ou le rez-de-chauffée. L'entrée du château par un perron qui aurait alors fubfifté non loin du portail, peut feule coïncider avec ce qui femble réfulter de la diftribution indiquée & parcourue par l'Inventaire. Après la chambre de Mercure vient celle du feigneur Aymon, *camera domini Aymonis*, fans doute en fouvenir du comte de ce nom, qui régna au XIVe fiècle. Dans cette pièce était une fenêtre *duplex*, double, jumellée ou accouplée, c'eft-à-dire féparée en deux par un pilier ou meneau : or la frefque de Jujurieux indique auffi des rangs ou étages de fenêtres dans une forte de groffe tour (conftruite peut-être par le comte Aymon) ou bâtiment en faillie, à gauche de la chapelle adoffée à ce corps-de-logis où nous fuppofons les galeries, & formant actuellement les dépendances. Il eft en effet rationnel de fuppofer qu'après avoir inventorié la tour du concierge, l'écurie particulière, &c., on devait enfuite procéder en s'introduifant immédiatement par la première entrée du château, laquelle devait fe trouver naturellement auprès du portail du concierge. Cette chambre du comte Aymon était féparée de

la ſuivante par une cloiſon en planches : *camera ſeparata poſtibus;* or il y a juſtement deux ſenêtres à la tour. Puis, en montant à la chambre du ſeigneur Mercure, on rencontre une porte en ſapin au pied d'un eſcalier tournant, probablement un eſcalier à vis, car le ſens indique cette unique ſignification au mot *viorbe* chaque fois que cette expreſſion ſe trouve dans l'Inventaire : *Item, aſcendendo ad cameram domini Mercurii eſt porta in pede viorbe, nemoris ſapini.* Nous ſuppoſons un eſcalier tournant en colimaçon, parce que l'architecture au XVe ſiècle employait ordinairement cette forme comme tenant peu de place, en appliquant des tourelles ſoit contre des tours rondes ou carrées, ſoit encore contre un corps-de-logis, ou même en encorbellement pour relier divers étages.

Il eſt, du reſte, important de remarquer que les habitations même les plus ſomptueuſes au moyen-âge avaient pour caractère & marque diſtinctive une irrégularité conſtante, très favorable à l'effet pittoreſque comme perſpective & point de vue, mais qui devait être fort incommode pour les beſoins de la vie. Rarement un château fut commencé & achevé à la même époque ; les foſſés, les fortifications empêchaient auſſi de laiſſer toute latitude à la diſpoſition, à l'aménagement intérieur ; l'eſpace manquait ſouvent, &, ſans penſer nullement à l'harmonie d'enſemble, lorſque le manoir était inſuffiſant, on y ajoutait une tour ou un pavillon, ſuivant les beſoins & l'emplacement diſponible : de là, incohérence évidente ; le plus ſouvent pas d'eſcalier principal, mais une foule de paſſages voûtés, de degrés, de tourelles à vis de *viorba*, preſque jamais de pièces au même niveau. Chaque époque, chaque ſiècle imprimait ſon ca-

chet, laiſſait des traces de ſon ſtyle; car on ajoutait, mais en reſpectant l'état antérieur & primitif, ſinon en cas d'urgence, tels qu'un ſiége ou des dégradations majeures. Il ne ſerait donc pas impoſſible que la tour du grand eſcalier qui ſubſiſte encore fût une création nouvelle de Marguerite, car elle avait alors habité Turin & vu ainſi par-delà les monts l'art italien, où le régulier, le confortable, les grandes ouvertures ſe faiſaient déjà ſentir : art qui tourna toutes les têtes françaiſes lors des expéditions en Italie de Charles VIII & de Louis XII. Il ſerait donc très naturel de ſuppoſer que la princeſſe, frappée des inconvénients cauſés par l'irrégularité du manoir, ait voulu lui imprimer un nouveau caractère, le rendre plus commode, plus princier, en ajoutant au château, comme plus central, ce grand eſcalier d'honneur dont la ſingulière façade offre des fenêtres irrégulièrement percées à chaque étage, ſuivant le niveau de la rampe aſcendante de droite à gauche, & pouvant ainſi à la fois donner accès aux deux ailes juxtapoſées des deux côtés de cette tour. Obſervons ſeulement que par la diſpoſition des paliers cet accès ne pouvait ſe trouver au même niveau, & peut-être la choſe fut-elle néceſſitée par l'irrégularité même des étages de ces deux ailes; on peut au moins le ſuppoſer.

Au-deſſus des galeries ſe trouvait une ſorte de débarras, où l'Inventaire ne mentionne qu'une table en ſapin, un coffre de peu de valeur & une lance de tournois : *una lancea ad jocandum*. Par quel haſard ſe trouvait-elle là? Enfin, pour ſonner le dîner ſans doute, une cloche avec ſon battant : *item, unum ſimballum cum ſuo batello, ſuper lobas exiſtens.*

Le mobilier de la chambre de Mercure conſiſte en une table ronde, un coffre (*ſcamnum*), qu'il faut rendre par le



TOUR DE MARG[illegible]

(Chateau de Pont d'Ain)

[illegible] de [illegible] ; car on ajoutait, mais [illegible] antérieur & primitif, ſinon en cas d'ur-[illegible] ou des dégradations majeures. Il ne [illegible] impoſſible [illegible] la tour du grand eſcalier qui [illegible] fut une création nouvelle de Marguerite, car [illegible] habité Turin & vu ainſi par-delà les monts [illegible] le régulier, le confortable, les grandes ouver-tures ſe faiſaient déjà ſentir : art qui tourna toutes les têtes françaiſes lors des expéditions en Italie de Charles VIII & de Louis XII. Il ſerait donc très naturel de ſuppoſer que la princeſſe, frappée des inconvénients cauſés par l'irrégularité du manoir, [illegible] voulu lui imprimer un nouveau caractère, le rend[illegible] [illegible]ticier, en ajoutant au château, [illegible] eſcalier d'honneur dont la [illegible] irrégulières [illegible] percées [illegible] de la rampe aſcendante [illegible] donner accès [illegible] de cette tour. [illegible] des paliers cet [illegible], & peut-être [illegible] même des [illegible] ſuppoſer.

[illegible] débarras, [illegible] un cof-[illegible]

[illegible] m, un[illegible]

Le r[illegible] une tabl[illegible]ue, un co[illegible] par le



TOUR DE MARGUERITE D'AUTRICHE

(Château de Pont d'Ain)

terme *bahut*, meuble ſervant quelquefois de banc & de coffre tout enſemble; deux eſcabeaux, une autre table en ſapin avec ſes tréteaux, un bois de lit en ſapin également, mais avec un ciel en toile peinte : *cum ſuo celo tele depicto*, probablement une toile perſe déjà en uſage ; une petite armoire en ſapin, *armariolum*, fermant à clé : *clauſa ſuis palmis & ſera cum clave;* enfin, un pupitre à ſupporter des livres : *porpitrum tribus enchatris, pro ponendis libris*.

La chambre voiſine était auſſi ſéparée par une cloiſon en planches; ſes fenêtres s'ouvraient ſans doute du côté de la cour intérieure, puiſqu'il eſt dit de la ſuivante, & par oppoſition : *alia camera a parte ville*. *Villa* ne doit pas s'entendre autrement que du côté de la ville, du bourg, car la baſſe latinité de la rédaction ne ſuppoſe pas l'acception plus relevée de maiſon de campagne, qui n'aurait ici d'ailleurs aucun ſens. Ainſi la chambre de Mercure donnait ſur les foſſés, ſur les jardins, & celle-ci regardait vers la rivière, le côté de la belle vue. On y ſpécifie un coffre, *una archa* (*), & un dreſſoir : *uno dreſſorio nemoris;* plus, trois fenêtres, dont une à croiſillon, *croyſata*, les deux autres ſans déſignation de forme : l'ogive ou le rectangle allongé étaient les plus habituelles. Enfin, pour complément du mobilier : *una ſedes forata*, vulgairement une chaiſe percée.

Puis, nouvelle tranſition, nous voici à la grange : *item, in grangia*, où ſe trouve une cloiſon en ſapin au milieu : *& una pariete intermedia*. S'agirait-il, par haſard, d'une ſalle ou jeu de *granche*, dont il eſt queſtion au mot *Grangium*? (Voir tome III, page 354, colonne III, du Gloſſaire de Du-

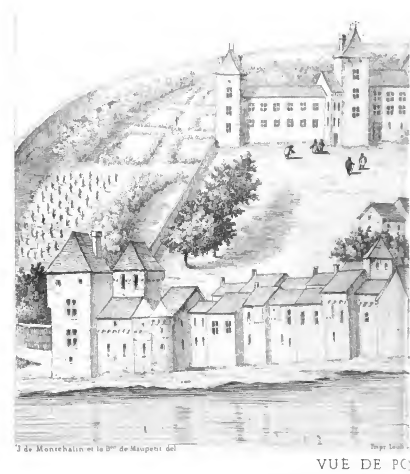
(*) Arche, grande caiſſe ou malle au couvercle arrondi, cintre.

cange, édition Didot, in-4°.) Ce qui pourrait le faire ſuppoſer, ce ſont cinq eſcabeaux, cinq tréteaux, un coffret (*ecrynia*, provenant de l'italien *ſcrignio* d'où nous avons fait écrin), un petit bahut & deux planches ou ſiéges d'eſcabeau qui s'y trouvent, & qui n'ont rien de commun avec une grange à ſerrer les récoltes, moins le cas d'entrepôt.

Puis, derrière cette pièce douteuſe, *retro ipſam grangiam*, nous trouvons une cuiſine baſſe ſéparée, par une cloiſon, d'une chambre de derrière : *retrocamera;* chacune de ces deux pièces éclairée d'une fenêtre.

Au-deſſus de cette cuiſine eſt une chambre dont la cloiſon eſt en forme de tambour ou *tornavent : paries ad modum de tornavent*, avec ſa porte; plus, une autre porte ſervant d'iſſue à cette cuiſine : *per quam exitur a dicta coquina, a parte venti*, du côté du nord; & juſtement la partie du château où nous ſuppoſons être ſe trouve en effet tournée vers le nord, les dépendances actuelles étant ſituées au-deſſus des caves, qui n'auraient pas changé de deſtination : c'eſt cette portion du château, ou mieux de l'hoſpice actuel, où ſont les ſœurs, proprement l'infirmerie; elle comprend des entrepôts, le four, le puits, les caves &, il faut auſſi le remarquer comme coïncidence, la grange (*grangia*).

Au-deſſus de cette première cuiſine ſont des chambres de peu d'importance, évidemment les logements des officiers de bouche : *ſupra dictam coquinam ſunt quatuor porte*, &c. On y retrouve encore un eſcalier, *viorba;* une porte à deux battants, *duplex*, s'ouvrant au nord, *a parte venti per quam intratur lobias*. Ce mot *lobia* ne ſignifierait-il point le veſtibule d'entrée, lequel introduiſait vers ces dépendances où nous trouvons le cellier de maître Janin, les



VUE DE PO

d'après la Fresque du

Sous Lou



NT D'AIN

hateau de Jujurieu

. XIII.

fours, *in membro in quo erant furni*, & un entrepôt où font fix pièces de bois encore appelées des *marchous* pour fupporter les tonneaux, un râtelier & autres bois? Dans ce dédale de portes, au-deffus du fournil, eft la cuifine dite de M. le gouverneur de Breffe : c'était Meffire Laurent de Gorrevod, un des grands perfonnages de la cour de Charles-Quint, qui dut venir fouvent ici pour furveiller les affaires politiques comme les intérêts privés de Madame de Savoie, dont il pofféda juftement toute la confiance.

Cette cuifine, *coquina domini gubernatoris Breffie*, fermait (ce qui femble au fcribe une particularité digne de remarque) au moyen d'une clé ouvrant en dehors, *fera cum clave ab extra:* ceci eft pourtant une chofe fort fimple, indiquant tout uniment que la porte de cette cuifine donnait fur l'extérieur, *porta per quam exitur*, vraifemblablement fur la petite cour de fervice qui exifte encore, & qui devait être comprife alors entre le foffé, la tour des Crots ou des Archives au nord, & les bâtiments que l'Inventaire vient de mentionner & de parcourir.

Il nous tranfporte enfuite brufquement dans la partie fupérieure ou inférieure de la grande tour, *item, fubtus* (*) *magnam turrim*, & n'y décrit qu'une porte, *pauci valoris*, ne valant pas grand'chofe. Cette grande tour ferait-elle, comme femble l'indiquer la frefque de Jujurieux, la tour évidemment tronquée à l'époque où fut exécutée cette peinture

(*) Il y a ici ambiguïté, car le mot *fubtus* peut être pris & entendu de deux façons diamétralement oppofées. Le dictionnaire latin le rend par *fous*, *en deffous*. Au fixième volume du Gloffaire de Ducange, page 420, colonne 3ᵉ, on lit : « Subtus *pro* fuper; *gall.* deffus. » Le lecteur n'a donc que l'embarras du choix.

& qui s'élève à gauche de la chapelle adoſſée aux galeries ou grand veſtibule d'entrée? Nous croyons que ce veſtibule aurait régné entre cette tour & la première qui ſe trouve à droite, évidemment la tour des Archives. Les cuiſines, la grange, le four, &c., devaient exiſter derrière ces galeries. Cette tour aux fenêtres doubles, *duplex* (*), fut diminuée, abaiſſée, pour la couvrir d'un toit vulgaire à double pente : elle laiſſe voir par côté un pignon, indice de ſa hauteur primitive; car on lui fit probablement ſubir cette ingénieuſe mutilation en lui ôtant un ou pluſieurs étages, afin de la mettre juſte au niveau du bâtiment qu'on aperçoit à ſa ſuite, mais en retrait, & dont la façade compte trois ouvertures.

Ce bâtiment, avec les deux tours qui l'encadrent le débordant & avançant ſur ſon alignement, à chaque extrémité, ſavoir, à droite la première avec deux fenêtres jumelles à deux étages, & la ſuivante à quatre étages, ſurmontée par deux œils-de-bœuf; ce bâtiment, diſons-nous, forme à n'en pas douter le proſaïque château actuel : pour cela, on aura ſimplement nivelé les deux tours, & régulariſé l'alignement en conſtruiſant un avant-mur (**)

(*) En admettant que ce fût la tour où ſe trouvait la chambre du duc Aymon que nous avons déjà viſitée, il ſerait naturel de ſuppoſer que ce prince, mort en 1343, reſtaura cette énorme tour, dont la hauteur devait ſe trouver en proportion de l'ampleur que nous voyons lui reſter à ſa baſe, & qui, d'après la freſque, eſt énorme en comparaiſon des autres. Ce devait être le donjon du temps des Coligny, donjon que comportait, au moyen-âge, tout caſtel important.

(**) On trouve à l'intérieur du château actuel des murs de refend très ſolides, ayant plus d'un mètre d'épaiſſeur, par la diſpoſition deſquels on peut voir les changements qu'a ſubis l'édifice.

de façade; résultat qui le fait actuellement ressembler à une grande caserne parfaitement régulière, criblée de trois rangs de fenêtres. De loin cet ensemble dépoétisé peut aisément être pris pour une superbe fabrique, pour une belle sucrerie, moins la cheminée obélistique. Telle doit être, d'après nos convictions, suite de patientes recherches, la dernière transformation du château par M. de Grollier, lequel, nous l'avons vu dans la notice historique, y fit de grandes dépenses d'embellissement suivant les idées & les goûts de l'époque. On dut enlever ainsi au château de Pont-d'Ain le peu de caractère qui pouvait lui rester encore après les deux remaniements antérieurs de Joachim de Rye & du maréchal de Lesdiguières.

Nous croyons retrouver le grand escalier actuel dans cette construction appliquée contre la tour aux œils-de-bœuf. Il aurait ainsi desservi également & cette tour, & la façade à six fenêtres qui vient ensuite terminée par la dernière tour, celle que nous supposons avoir contenu les appartements particuliers des princes, & dont le faîte s'élevait, dit-on, à cent quarante-cinq pieds de haut. La fresque nous la montre aussi vulgarisée, ayant, comme toutes les autres, perdu son diadème crénelé, d'où partait une haute toiture élancée, aiguë, aux girouettes dorées, & qui fut remplacée par une charpente mesquine, écrasée, de forme commune, semblable à un éteignoir.

Nous avons vu que les ducs de Savoie nourrissaient des lions dans les fossés du château de Chambéry : il est probable qu'il en fut ici de même. Cette tour des Lions, où la placer? serait-ce celle que nous voyons s'élever au milieu du château? Elle dominait le fossé encore existant

dans la partie méridionale & qui entourait le château du côté des jardins. Or, une partie de ces larges fossés, au pied même de la tour, était en effet, on peut le ſuppoſer, un emplacement très convenable pour y entretenir des bêtes féroces, lions ou panthères : de là peut-être lui vient ſon nom. On confondait ſouvent alors ces animaux ; car les panthères n'étaient pas rares, puiſqu'on les utiliſait même pour la chaſſe, comme nous l'avons fait remarquer. Faudrait-il lire ſimplement *la tour de Lyon*, parce que la chambre du cardinal Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, ſe trouvait dans cette tour ? ou bien encore, des étages ſupérieurs de ladite tour apercevait-on cette ville ? Nous n'oſons prononcer.

La freſque n'eſt curieuſe que comme enſemble, & les détails n'y figurent pas exactement; car les trois fenêtres inclinées ſuivant la pente de la rampe du grand eſcalier n'y figurent point. Ceci, de même que l'Inventaire, nous laiſſe dans l'indéciſion & le vague ; mais cet eſcalier ne peut ſe placer ailleurs que dans cette tour d'applique, puiſqu'elle eſt carrée & à deux étages, préciſément comme celle qui eſt encore debout & nommée la tour de Marguerite, dont la plate-forme ou terraſſe actuelle n'était point la couverture primitive, attendu que le belvédère qui l'écraſe entièrement eſt l'œuvre toute récente de l'avant-dernier poſſeſſeur. Malheureuſement, hélas ! la façade à ſix fenêtres qui vient enſuite, & la dernière tour, formaient la partie démolie ; ce que l'affiche de vente appelle (nos 10 & 11) « la maſure de l'ancien château confinant au midi le nouveau. » Rien n'eſt donc plus clair ni plus précis.

Comme terme de comparaiſon, nous croyons devoir



J de Montchalin et le B[on] de Maupeou del   Impr

VUE DU CHATE

d'apres la Fresque du

Sous l



Perrin Lyon J M Fugère sculp

AU DE PONTCIN

Chateau de Jujurieu

ouis XIII

joindre ici le croquis d'une autre fresque, bien précieuse au point de vue de l'art, existant également à Jujurieux, & qui représente un château historique du voisinage, celui de Poncin, actuellement détruit. Antique demeure des puissants sires de Thoire & de Villars, Poncin entra dans la maison de Savoie en 1402, & appartenait, au temps du duc Philibert, à Claudine de Brosse-Penthièvre de Bretagne, sa belle-mère. Elle habita probablement ce beau séjour lorsque la cour était à Pont-d'Ain; ce dut être alors un voisinage de famille. Après la mort de cette princesse, son fils le duc Charles III en fit don à sa sœur Philiberte, veuve de Julien de Médicis (avril 1513). N'ayant point été modernisé, quel noble & grand caractère, quel style imposant & harmonieux malgré la sévérité de ses fortes murailles, conservait encore ce manoir, lorsque l'artiste peignit ces fresques curieuses & intéressantes pour le pays comme pour l'histoire architecturale des châteaux! Quel luxe de poternes, de tourelles pour les *viorba* de notre Inventaire, de guérites, de poivrières, de nids d'hirondelle ou *guettes* pour la garde des remparts! Combien ces tours surmontées de lourdes plates-formes à machicoulis sont majestueuses!..... Le voilà intact ce château gothique du temps, & cette comparaison est indispensable pour nous figurer Pont-d'Ain tel qu'il devait être dans sa gloire, en suppléant par l'imagination à ce qu'il n'a plus!

Il n'est pas nécessaire de faire ressortir combien le castel des ducs de Savoie devait avoir encore plus d'importance qu'une simple gentilhommière, un fief de son voisinage. Quelle différence avec les déplorables mutilations que nous voyons dans les prétendus embellissements effectués sous

Louis XIII! car les coſtumes des perſonnages figurant ſur la freſque indiquent cette date. Certes, au commencement du XVIe ſiècle, alors que notre héroïne tenait cour plénière à Pont-d'Ain avec le beau Duc, les poinçons armoriés, les ſévères plates-formes crénelées des maſſifs donjons, les toitures légères des hautes tours couronnées de crêtes ou dentelures à jour, couvertes en tuiles émaillées de couleurs éclatantes, formant des compartiments variés & brillants, n'étaient évidemment pas encore remplacés par cette architecture de bourgeoiſe & meſquine apparence, conſidérée cependant comme un progrès d'après la mode du XVIIe ſiècle, où l'on commençait à vulgariſer, à rapetiſſer, & qui ſemble, à côté de Poncin, ſi meſquine & ſi pauvre!

Aſſurément, Pont-d'Ain fut un ſplendide palais; mais, il faut le faire obſerver, tout palais était alors fortifié. On devait y retrouver encore des traces du féodal & primitif manoir des Coligny, race belliqueuſe & guerrière. Si le château, à l'intérieur, ne préſentait point tout le *confort* de notre civiliſation molle & efféminée, on pouvait admirer au dehors les ſévères beautés, les irrégularités, heureuſes néanmoins, dont l'effet eſt particulier au gothique, & l'orgueilleuſe & maſſive ſolidité de ſes fiers remparts, emblème de la puiſſance ſéculaire des princes. Nous pouvons creuſer par la penſée les larges foſſés qui les entouraient; nous revoyons & admirons la noble ſimplicité des grandes ogives ſi pures, aux formes ſveltes & élégantes, des portes & des ouvertures trilobées ſurmontées d'écuſſons en relief dorés & peints, & les meurtrières, les barbacanes, les larmiers étroits employés à la défenſe autant qu'à l'ornementation architectu-

rale. Mais, ſortant du domaine de l'imagination, nous allons retrouver tout à l'heure, dans une ſalle baſſe, l'arſenal complet, tous les engins de guerre anciens & modernes qui ſervaient à ſa défenſe.

Avant de paſſer aux détails, admirons au moins ce magnifique enſemble; jetons encore un regard ſur les fenêtres tréflées, irrégulières, mais à baſes priſmatiques, aux fines & délicates nervures, aux moulures déliées: elles ſont vitrées de plombs en loſange ou de ſuperbes verrières de couleur. On croit voir les grandes bannières onduler au vent ſur les portes & les tours (*), montrant dans leurs larges plis l'écu parti de Savoie & d'Autriche, écartelé de Bourgogne. Voici les heaumes, les caſques polis, les armures brillantes & les lances des hommes d'armes, les hauberts, les cottes de mailles, les brigantines & les longues hallebardes des ſergents & des archers de la garde du Prince, comme ceux du roi Charles VIII étincelants d'acier & d'orfèvrerie ſur leurs hoquetons armoriés: ils gardent les portes, ou garniſſent le rempart. Quel ſpectacle ce devait être, de voir raſſemblés dans les jardins ou errant ſur les hautes terraſſes ces magnifiques & amples coſtumes du temps, aux couleurs vives & éclatantes (**), depuis les livrées des ſimples varlets juſqu'aux riches pourpoints des jeunes ſeigneurs & des pages,

(*) Voir *Eſſai ſur les girouettes, épis, crêtes & autres décorations des anciens combles & pignons, pour faire ſuite à l'Hiſtoire des habitations au moyen-âge.* De La Quérière, Rouen 1846, in-8°.

L'Inventaire va nous compter les pommeaux qui ſurmontaient ces bannieres, que l'on arborait pour indiquer la préſence des maîtres, uſage encore uſité dans certains pays, & chez nous pour les ſouverains ſeulement.

(**) Nous avons vu que la mode du temps de Charles VIII conſiſtait à varier les couleurs ſur les vêtements, qui,

aux juſtaucorps brodés des gentilshommes dont les chaînes d'or, les panaches, les épées, les dagues aux pommeaux émaillés & ciſelés, les manteaux courts galonnés, contraſtaient avec les graves & ſombres robes de velours noir des conſeillers, des magiſtrats, des ſecrétaires, tréſoriers, argentiers, &c., ſe mêlant à la foule dorée des courtiſans & des nobles du voiſinage! ou bien les prélats, les abbés croſſés & mitrés, les chapelains, s'écartant pour donner paſſage au brillant & gracieux cortége de la ſouveraine. La voici, belle & gracieuſe, heureuſe & ſouriante, ſuivie d'un eſſaim charmant de damoiſelles d'honneur, qui s'avance au-devant du jeune & beau Prince : il lui préſente des ambaſſadeurs, le maréchal de Savoie, ou quelques ſavants étrangers, quelque poète célèbre, accourus, ainſi que les plus habiles artiſtes du temps, pour diſſerter avec elle de politique, de ſcience, de poéſie, de guerre, & ſurtout des arts qu'elle comprenait ſi bien! Tandis que toutes les têtes ſe découvrent reſpectueuſement en ſa préſence, que les groupes brillants s'entr'ouvrent ſur ſes pas, admirez-vous les robes traînantes & armoriées, aux riches broderies, de velours cramoiſi, de brocart de Veniſe ou de drap d'or de Damas, les ſurcots bordés d'hermine, de martre zibeline ou de menu vair, & les voiles tranſparents, & les gracieuſes coiffures, &c.? Marguerite éclipſe tout ce qui l'entoure, les dames de ſa maiſon comme les châtelaines voiſines, moins encore par l'éclat de ſa beauté & de ſa jeuneſſe, par ſa parure, par la

en terme de blaſon, étaient *mi-partis*, voire même *écartelés*, c'eſt-à-dire que les chauſſes offraient la ſingulière diſpoſition d'une jambe d'une couleur & l'autre d'une nuance oppoſée ; les manches du pourpoint préſentaient une diſpoſition inverſe.

magnificence de ses atours, des perles & des pierreries de ses joyaux précieux, que par les grâces, les charmes, les séductions de sa douceur & de sa bonté instinctives, de ses manières nobles & simples, d'un esprit cultivé & pénétrant qui séduit irrésistiblement & subjugue tous les cœurs autour d'elle !

Les jeunes chevaliers differtent des appertises d'armes du vaillant Duc au dernier tournoi ; les jouvencelles & les pages devisent tout bas de la fête qui, ce soir, va se donner dans les grandes galeries & la salle du *Peylouz ;* les conseillers de la couronne de Savoie discutent de la politique étrangère, tandis que Philibert donne ses ordres afin qu'on dispose la vénerie pour la grande chasse du lendemain. « Voici, dit-il en montrant les sombres forêts d'Ambronay « qui en face tapissent la montagne; voici où les veneurs « seront dès l'aube avec les limiers; les relais iront plus loin « nous attendre dans la direction d'Ambérieu. Par saint Hu- « bert, je veux forcer une bête vigoureuse : çà, messires, ce « soir tout aux dames ; & demain à l'aurore, qui m'aime « chevauche avec moi ! »

Chacun s'incline; mais la tendre Marguerite, que ces détails, ces projets de chasse par une saison brûlante inquiètent secrètement, ne prête qu'une oreille distraite aux subtilités diplomatiques dont l'entretiennent les envoyés étrangers. « Mon doux seigneur, dit-elle au Prince, oncques « ne voulsites par tel soleil cuyder prendre noble déduict « & passetemps de chasse; tant & si bien ardent les rayons « dévorants du jour, que terre, prés & bois semblent arses « ou peut s'en fault. Par mercy, oyez donc telles sages & « douces remonstrances de votre servante pour attendre

« plus favorable faifon, & lors chevaucherai près de vous « bien en poinct par monts & vallées pourguerdon, fi puis « ainfy vous plaire. Las, très cher fyre, ore advifez telles « finiftres vapeurs fur la plaine qui fouloit eftre fi bleue « par cy devant; moult efmue pauvrette fuis-je, hélas! des « fombres nuages que voyez apparoir là bas tout proche « le cofté des rivaiges du Rhofne où fûmes tous deux, l'an « dernier, venerer les reliques de Monfieur fainct Vul« bas!..... »

Mais à quoi fervent les fages avis, les preffentiments fecrets, les inftincts de maternelle follicitude d'un cœurde femme? La chaffe eut lieu, & dix jours plus tard mon très redoubté feigneur Son Alteffe le duc de Savoie n'avait plus nom Philibert-le-Beau, mais Charles III! Alors la Ducheffe éplorée, navrée, en proie au plus violent défefpoir, coupait fa blonde chevelure & prenait le deuil, pour ne le plus quitter qu'à la mort! Et combien d'amers regrets, de femblables douleurs d'époufes inconfolables d'abord, ne durèrent pas vingt-fix ans d'un fidèle & chafte veuvage!...

Par une fingulière coïncidence, étrange bizarrerie du fort, Philibert & Marguerite, nous l'avons déjà fait obferver, furent élevés enfemble tous deux à la cour de Charles VIII, lui coufin germain du roi, elle la fiancée, la petite reine; ils virent s'écouler infouciante & heureufe leur jeuneffe, à Amboife témoin de leurs jeux. C'étaient donc évidemment l'influence & les fouvenirs d'Amboife qui devaient dominer à Pont-d'Ain. Les modes françaifes eurent de tout temps la prépondérance, le defpotique pouvoir de fubjuguer nos voifins, charmés par un futile preftige, que n'atteindront jamais, malheureufement, & notre politique

changeante & notre diplomatie ! A ſi peu de diſtance, les uſages, les vêtements, les armes, l'orfèvrerie, l'étiquette, la maiſon militaire, &c., devaient donc ici s'écarter bien peu des particularités intéreſſantes & inédites que nous avons été aſſez heureux de pouvoir réunir dans la partie hiſtorique que complètent nos Pièces juſtificatives.

Le duc Philibert, ſans doute, n'égala jamais en puiſſance le fils de Louis XI, parjure envers la fille de Maximilien ; mais il faut ſe rappeler qu'il poſſédait alors, outre la Savoie & ſes Etats d'Italie par-delà les monts, preſque toute la Suiſſe françaiſe, ainſi que la Breſſe, le Bugey & le pays de Gex. Marguerite, avec ſa riche dot, ſon douaire fidèlement prélevé ſur les tréſors des Eſpagnes par Ferdinand & Iſabelle, était ſans contredit la princeſſe de l'Europe dont les coffres furent les mieux garnis & les revenus les plus élevés. Nourrie dès l'âge le plus tendre à la cour la plus ſomptueuſe & la plus brillante, nul doute que la ſienne n'ait été plus tard élégante & magnifique. L'influence italienne, ainſi que les chevalereſques traditions de famille de la faſtueuſe maiſon de Bourgogne, devaient contribuer encore à en rehauſſer les ſplendeurs & l'éclat. Jeune, belle & ſéduiſante, d'un eſprit à dominer ſon ſiècle, quel preſtige & quelle douce influence ne dut-elle pas exercer !

Au milieu des fatigantes démonſtrations de toitures, d'eſcaliers, de corps-de-logis, de bâtiments renverſés & détruits dont il faut rechercher péniblement la forme & la place à l'aide de ſuppoſitions & de documents incomplets, nous avons voulu repoſer un inſtant le lecteur par un coup d'œil rétroſpectif jeté à la hâte ſur un tableau brillant & animé dont nous avons précédemment reproduit cha-

que détail. Ces coſtumes, nous les avons décrits, analyſés fidèlement : noms, formes, étoffes & prix. Notre-Dame-de-Brou, par ſes magnifiques vitraux, complète ces deſcriptions ; car ils ont conſervé les vives couleurs, les deſſins des tiſſus, les joyaux, les armes &, mieux que cela, les nobles viſages des perſonnages qu'ils repréſentent, comme ſes trois admirables mauſolées ont gardé les formes heureuſes & le galbe précis des têtes couronnées qui dorment là ſi doucement qu'elles ſemblent rêver encore. C'eſt donc en toute certitude, en parfaite connaiſſance de cauſe, que nous pouvons, remontant trois ſiècles, voir pour ainſi dire en réalité ces lieux aujourd'hui triſtes & ſolitaires, brillamment repeuplés de ceux qui les ont habités jadis. Nous connaiſſons leur langage & leur hiſtoire, nous avons lu leurs plus ſecrètes penſées dans leurs correſpondances inédites juſqu'ici, dans ces lettres que ſouvent même ils ne communiquèrent point à leurs plus intimes confidents ; nous avons, par les traités & les pièces diplomatiques, la clé de leurs beſoins, de leurs inſtincts politiques & de leurs déſirs; nous pouvons chercher à retrouver juſqu'à leur caractère dans leurs autographes, & ne les voyons-nous pas, ces princes & les perſonnages de leur ſuite, vêtus, parés, chauſſés, gantés, éperonnés, armés ? Nous ſavons même juſqu'au prix de tout cela! Que faut-il donc de plus pour les connaître, mieux peut-être que ſi nous euſſions vécu de leur temps ? D'après ces complètes indications, la penſée, miroir fidèle, n'a pas beſoin d'un grand effort pour nous retracer la ſcène que tout à l'heure nous mettions ſous les yeux du lecteur.

L'hiſtoire revêtue, dans une certaine & juſte meſure,

des couleurs brillantes d'une poétique réalité, ne peut-elle pas, échappant à une ftérile monotonie, réunir aux vérités du récit, à l'exactitude fcrupuleufe des dates & des faits, tous les charmes & l'attrait du roman, mais non de ces romans hiftoriques fi vantés de nos jours, qui fauffent, qui égarent plus ou moins le jugement des maffes, par la fauffeté même des caractères, des événements, des appréciations furtout, & plus fouvent encore par le caprice d'une mife en fcène auffi peu vraie que les fcènes qu'elle doit encadrer? Ce réfultat, nous ofons donc l'effayer, & fur ce, retournons à notre Inventaire!

Voici l'entrée de l'efcalier de la tour des Lions : *introitu viorbe turris de Lion*. Toutes les chambres de cette tour indiquent une certaine recherche, & femblent des appartements réfervés pour les hôtes de diftinction. Nous trouvons, dès le rez-de-chauffée, des portes à panneaux fculptés, *ad membrures*, précédées d'un *tornavent;* on y décrit un cabinet plus foigné que ceux défignés jufqu'ici, lambriffé tout en vieux chêne : *unum cabinetum nemoreum, veterioris quercus conftructum, debite ferratum*, & dont les ferrures font remarquées. Ce cabinet eft éclairé par une nouvelle fenêtre; c'eft autre chofe que la fenêtre *duplex*, car il eft dit : *feneftra feparata duabus claufuris;* & une feconde fenêtre, *croyfata*, vulgairement à croifillons. Il s'y trouve un grand lit également à panneaux, avec *marchepiez & duobus appodiamentis trabature*, ce qui femble indiquer un grand lit placé fur une forte d'eftrade, auquel on arrivait par des marches ou degrés, & entouré d'une barrière d'appui, une baluftrade. Généralement les lits étaient fort élevés, car nous allons

rencontrer invariablement dans toutes les belles chambres le *marchepiez* obligé.

Nous entrons enſuite dans la chambre appelée garde-robe : *camera appellata gardarobaz*, dont le lit *ad membrures* a un ciel en bois, *celo nemoreo*. C'eſt un dais ſupporté par des colonnes, &, lorſqu'il s'agit d'un ciel en étoffe, alors ce ſont des quenouilles. Ce lit, particularité nouvelle, eſt orné de peintures, *depicta*, mot qui implique décoration, ornementation, & non pas une ſimple couche unie. C'étaient ordinairement des filets ou réchampis de couleurs vives, ſouvent des arabeſques, des enroulements, des animaux, des feuillages, des ornements légers ſe détachant ſur un fond d'outremer & quelquefois d'or ou de vermillon ; toujours des tons vifs. Cette chambre a trois portes *ad membrures*, un buffet ou crédence, & une petite table en ſapin.

C'eſt dans la deſcription de cette tour des Lions qu'il eſt ſurtout regrettable que l'Inventaire ſoit auſſi peu clair. Il paſſe d'une chambre à l'autre, pour revenir encore dans la même, ſans nous indiquer les étages, ce qui eût été plus ſimple & nous eût éclairé ſur la diſpoſition intérieure. Il réſulte de l'enſemble, ſi nous ne nous trompons, qu'elle avait cinq étages, non compris le rez-de-chauſſée & la partie ſituée ſous le toit, vulgairement le grenier, *in ſuperiori parte dicte turris prope tectum*, où il exiſtait trois fenêtres dont l'une *croyſata*, & pour tout mobilier une table & deux *ſcamna*. Cette grande fenêtre à croiſillons, en ſaillie ſur la toiture, ſe retrouve à chaque étage, ainſi que les deux autres. Il nous ſemble donc que la tour était diviſée en deux par un mur donnant à chaque étage une grande pièce avec un cabinet, le

cabinetum nemoreum ou le *retrocamera*. Le *viorba* était, comme nous l'avons dit, une tourelle d'escalier appliquée contre cette même tour. Le château de Chazay, qu'on voit d'ici, offre encore intacte une grande tour carrée à cinq étages, ainsi munie de sa vis ou colimaçon, le *viorba*.

La plus importante de toutes ces chambres est sans contredit la chambre du cardinal de Bourbon : c'était l'archevêque de Lyon, Charles de Bourbon, beau-frère du duc Philippe II, qui souvent dut venir à Pont-d'Ain visiter sa sœur Marguerite, mère de Philibert & de Louise de Savoie. La porte était en chêne, *ad membrures*, avec un *tornavent de menuseries decenter & optime factum*, ayant sculptées sur ses portes les armes *illustrissimi domini nostri & domini de Borbonis*, c'est-à-dire celles de Savoie & de Bourbon, le tout ferré & fermant convenablement : *decenter ut convenit*. Ce fut peut-être la chambre nuptiale de Marguerite de Bourbon. Cette chambre contenait deux lits en chêne sculptés, avec leurs *marchepiez* & un bahut de même. Nous ne savons comment traduire *duo pipergia ferri satis grossa :* serait-ce, comme nous le supposons, deux grands chenets? car il est surprenant que l'Inventaire ne parle pas des cheminées, qui devaient se trouver au moins dans les chambres principales. Il y avait encore un dressoir sculpté, & deux fenêtres dont l'une *croysata ;* sur chaque compartiment des deux ouvertures supérieures d'icelle, figurent dans les vitraux les armes du cardinal de Bourbon. Dans le cabinet, *in retrocamera ipsius camere*, il existe une porte *ad membrures*, un lit en chêne avec un dais peint (décoré), & un buffet ou crédence. Rien ne manquait à cet appartement, puisque, dans ce même cabinet éclairé par une fenêtre, nous trou-

vons : *item una porta latrinarum ipsius camere*, convenablement ferrée, ayant un loquet.

Les chambres au-dessus, *superiori dicte turris*, sont à peu près les mêmes comme dispositions, *tornavent* & mobilier, sauf les vitres des fenêtres plus ou moins *laceratis*.

Ce qui est clair, c'est qu'en descendant du sommet de cette tour des Lions ou de Lyon, *item descendendo per viorbam predicte turris de Lion*, on trouve le galetas du bâtiment moins élevé qui la joignait : *est porta per quam intratur le gallatas, magni cursus domus de les galleries, in quo sunt tres fenestre croysate*. Un instant nous avons cru voir un trait de lumière dans ces trois fenêtres qu'on remarque à droite de la tour du milieu, laquelle alors serait celle que nous venons de parcourir, la chose est fort possible; mais bientôt recommence le dédale incohérent de portes & de fenêtres, de chambres & de cabinets, de nouvelles galeries (entre autres celles *du Grand-Peylouz*, expression dont nous avons cherché en vain l'interprétation), au travers desquelles on nous promène sans ordre & sans méthode : de là peu d'espoir de retrouver le plan primitif.

Remarquons seulement dans ces chambres un dressoir rond, *dressorium rotundum*, & dans celle *subtus juxta le Grand-Peylouz galleriarum* (serait-ce le grand palier des galeries ?) une chaise près de la cheminée, *una sedes prope caminum*, deux choses non encore mentionnées. Cette chambre a aussi un cabinet, ou *retrocamera*, lambrissé de sapin avec des peintures, & une double étagère ; & la fenêtre compte onze losanges de verre : *undecim lozangias vitri*.

A l'entrée des galeries, *item intrando ad gallerias peli galleriarum*, voici un superbe banc sculpté, *pulchrum scam-*

num ſecundum artem menuſerie, à quatre ſiéges, & deux autres plus grands, qui contiennent dix panneaux ou places & ſont ſitués du côté du verger, *a parte viridarii*. Ce verger n'a pas changé; il exiſte toujours au couchant & joignant le foſſé qui, à préſent comme autrefois, le ſépare du château. Voici donc l'indication la plus poſitive que nous ayons encore rencontrée. Dans ces galeries on compte juſqu'à : *ſeptem paria feneſtrarum croyſatarum a parte curtis ipſius caſtri*, du côté de la cour, & trois ſeulement donnant ſur le verger. Ceci nous explique que le bâtiment était ici occupé dans toute ſa largeur par ces galeries; ailleurs il devait être double pour donner la multitude de chambres dans leſquelles nous nous égarons, l'Inventaire n'étant point préciſément un fil d'Ariane. Les ſept fenêtres ne peuvent ſe chercher que dans la façade où nous en voyons ſix ſeulement, peut-être par ſuite de la négligence du peintre. Parmi ces trois fenêtres qui regardent le verger, l'une eſt *croyſata*; les deux autres ſont *françoyſes, bene & decenter munite*.

Ces fenêtres *françoyſes* ſont évidemment une innovation. Sont-elles ſimples, & telles qu'on les fait aujourd'hui? Preſque toutes les vitres en étaient briſées : *quaſi omnino devaſtate*.

Nous paſſons enſuite au grand Paradis, *item in magno Paradiſo ſubtus galerias*, qui ſemble avoir été une chapelle ou un ſimple oratoire, avec un autel en bois ſurmonté d'une croix de même, mais bien & décemment peinte. De même, nous ne ſavons où prendre les quatre paires de fenêtres de cet oratoire (le grand Paradis), *quatuor paria feneſtrarum croyſatarum* : faut-il traduire ici *ſubtus galerias* par ſous ou deſſus les galeries, dont il n'aurait occupé ſeulement qu'une partie? Les autres fenêtres de l'étage inférieur ou ſupérieur

ſe retrouveraient alors dans la pièce ſuivante, *intrando ad cabinetum*, le cabinet du prince, la pièce de travail & de réception particulière : ici nous allons rencontrer des magnificences!

On y trouve deux portes, une crédence, le *ſcamnum* obligé, puis une ſéparation; *& ultra dictam parietem eſt cabinetus mirifice depictus*. Ce cabinet, ſi merveilleuſement peint & décoré, renfermait quatorze petites armoires ſculptées. Singulier contraſte! Nous trouvons après cela un buffet fermant à clé, & un ſimple meuble en ſapin : *item unum ſcamnum ſapini*. Ces quatorze armoires devaient renfermer les papiers importants, les lettres-patentes, la correſpondance courante, les dépêches, &c.

Venait enſuite une chambre ſans autre déſignation que *camera juxta cabinetum* : elle était lambriſſée & ornée de peintures, *poſtibus circumdata & depicta*. Des deux fenêtres de cette chambre, l'une préſente la particularité nouvelle d'être ferrée *à panier* : *una a parte vinee eſt ferrata ad pagnier*, ce que nous avouons ne ſavoir comment traduire. Cette orientation du côté de la vigne eſt également remarquable.

Comme le verger des ducs de Savoie, leur vigne n'a pas changé de place : elle occupe encore le verſant méridional de la colline, & de nombreux vignobles couvrent tout ce rideau à partir de l'extrémité des terraſſes. Cette expoſition en plein midi, au-deſſus de la rivière, eſt en effet la plus chaude & la plus favorable. Les raiſins y ſont délicieux, mais le vin de qualité médiocre. Le chemin de fer emporte fort loin, dans la ſaiſon, ſes grappes vermeilles & hâtives, & les conſommateurs de Mâcon, & de Paris peut-être, ne ſoupçonnent point l'illuſtre origine du fruit de cette vigne

princière. On fait que les châteaux royaux eux-mêmes comportaient anciennement tous les acceffoires champêtres d'un domaine rural, & renfermaient dans leur enceinte tout ce qui conftituait un train de ferme, les chofes néceffaires à la vie de campagne. Ainfi trouvons-nous à Pont-d'Ain la grange, les fours, le verger, le lardier, le cellier, le verger, la vigne, &c. Le compte de 1504 indique que cette vigne était de récente création.

Nous inventorions actuellement la chambre fituée au-deffus de l'oratoire du Paradis, *camera fupra oratorium Paradifi*. Ce mot *fupra* indiquerait que le Paradis était au-deffus de la galerie, qu'il faudrait ainfi placer au rez-de-chauffée, ce qui eft rationnel. Le lit eft peint, & le ciel furmonté de trois petites armoires peintes également : c'était un véritable monument. Elle eft auffi peinte & entièrement lambriffée, & la chaife eft fculptée : plus exactement, c'eft une chaire à dais.

Deux portes la font communiquer avec deux cabinets, dont l'un eft lambriffé & orné de peintures; l'autre renferme des rayons ou étagères fculptées & en partie dorées, avec cinq armoires ou portes clofes & trois étagères ouvertes, au-deffous ou au-deffus defquelles, *de fubtus*, fe trouvent d'autres petites étagères non fermées; plus un magnifique bahut, *fcamnum*, dont le fommet eft doré, avec une étagère également dorée; plus une grande chaife près de la fenêtre ferrée *à panier*.

On le remarquera facilement, à mefure que nous approchons des chambres du Prince & de la Princeffe, les appartements, quoique toujours très fimples, préfentent néanmoins des meubles plus riches. Ces beaux meubles fculptés,

ſi rares & d'un prix ſi élevé de nos jours, étaient alors, on le voit, le ſeul luxe des appartements d'un château. Le ſculpteur, l'artiſte, ſavait alors mettre de l'art & du ſtyle dans le moindre eſcabeau; le marchepied, le meuble le plus ordinaire, offrait des ciſelures; le trèfle & l'ogive caractériſtique ſe trouvaient partout, & ce qui explique le peu de ſiéges inventoriés ou décrits, c'eſt qu'ordinairement dans l'embraſure de chaque ſenêtre ſe trouvait ménagé, ſuivant l'épaiſſeur du mur, un large banc de pierre, recouvert de couſſins ou de riches & moelleux tapis, & deux, ſi l'embraſure était large.

Ici finit la première partie de l'état de lieu. Il recommence le 10 du même mois: *item decima februarii*. Nous voici arrivé à l'intéreſſante & minutieuſe deſcription de l'arſenal du château.

Sous la voûte, *crota*, qui ſe trouve au-deſſous de la chambre de l'aumônier, voyez rangées d'abord quatre arbalètes avec leurs arcs d'acier; plus, trois autres dont l'arc eſt en bois: elles étaient plus maſſives, & ce ſont probablement de lourdes machines deſtinées à garnir le rempart en cas de ſiége. Voici tout auprès les inſtruments qui ſervaient à les bander: *ſeptem guyndagia*, ſept guindages; puis les carreaux ou viretons: *quatuor telleria baliſtarum nemoris, cum ſuis liaſſiis ferreis;* deux grands boucliers ou targes, & deux cranequins, ſorte de crics portatifs pour bander ou armer les arbalètes à main. Dans ce magaſin voûté ſe trouvent par-ci par-là des uſtenſiles mêlés aux engins de guerre: ſept crochets de fer pour ſervir à porter les litières, des chaînes, de grands crochets ou preſſes en fer de deux pieds & demi de longueur, & de grandes tenailles de trois

pieds. Ici ce ſont des *pierres de fer* pour les couleuvrines : *certi lapides ferri groſſarum & parvarum colovrinarum*, & à côté de ces boulets de fer s'en trouve une certaine quantité d'autres en pierre : *item certa quantitas lapidum appellatarum bolleys*. On trouve enſuite des ferrures, des vitres, des plombs & des bâtons de fenêtre ſoigneuſement rangés près d'un bouclier de peu de valeur ; puis des *mornes* ou fers de lances pour les tournois, ſorte de boutons aplatis ; deux groſſes meules qui ſervaient à arrondir les boulets de pierre. Mais voici l'artillerie.

Nous trouvons d'abord quatre chambres de bombardes, tubes de fer forgé qui s'adaptaient à la culaſſe de la pièce : c'eſt le ſyſtème Lefaucheux appliqué aux canons, & qui devait faciliter la rapidité du tir, particularité ſingulière que nous ſommes étonné de retrouver en uſage en 1504 ; car il ne faut pas perdre de vue que l'Inventaire dreſſé en 1531 retrouve le château tel qu'il demeura après la mort du duc Philibert. Six couleuvrines de fer, *tam crochet quam alie parve & magne*; ce qui pourrait ſignifier des arquebuſes à croc. Une couleuvrine en bronze munie de ſon affût & longue de trois pieds & demi, avec ſa *charge* ou chambre de culaſſe. Quatre tarières ou machines à percer les murailles, longues de quatre pieds & demi. La ſainte-barbe ſe compoſait ſeulement de trois barils de poudre, *appellate caques de arens, in quibus reponuntur pulveres colovrinarum ;* & une caiſſe de ſalpêtre.

Sur une longue table en ſapin ſupportée par trois tréteaux, les rédacteurs de l'Inventaire trouvèrent étalées des flèches : *certa quantitas ſagittarum ;* deux caiſſes en étaient

également remplies : *duabus caſſis repletis ſagittis*. Là était auſſi un grand bouclier, près d'un ſac de peu de valeur contenant une certaine quantité de clous. Parmi les objets de diverſe nature empilés dans ce premier magaſin, on mentionne un niveau : *unum inſtrumentum nemoreum appellatum livel, pro livellando in conductione aquarum*. Ce paſſage ſemblerait donc indiquer à Pont-d'Ain des travaux de conduite d'eau, à cette époque, des fontaines peut-être!...

La chambre qui ſe trouve *ſupra crotam* n'offre rien de particulier : elle ſemble être au rez-de-chauſſée; car elle eſt voiſine de la porte de ſortie qui donne ſur le pont-levis conduiſant au verger & à la vigne. Voici la chaîne double de ce pont : *catena duplex neceſſaria ad levandum pontem per quam intratur vineam & viridarium*. Ce pont-levis, en aſſez mauvais état, était couvert ſeulement de deux petites planches de ſapin. Au-deſſus de cette porte ou poterne de ſortie ouverte ſur le foſſé, trois pierres ſculptées formaient un balcon avec des meurtrières en ſaillie, ſupporté par des conſoles en machicoulis & appelées *clervoys : item tres lapides appellate clervoys ad minuſeries*, &c. L'expreſſion *minuſeries* eſt ſignificative ici, s'appliquant à des pierres; il s'agit évidemment de ſculptures, & non de menuiſerie.

On voit encore aujourd'hui une petite porte donnant du grand eſcalier ſur la première allée du jardin, qui maintenant remplace au couchant les foſſés en grande partie comblés. Ils exiſtent préciſément depuis cette porte juſqu'à la terraſſe, du côté méridional; il ſerait très probable que ce fût toujours la même; car, à en juger par l'exceſſive épaiſſeur du mur de cette tour de l'eſcalier, l'ouverture



doit être probablement de l'époque même de sa construction : on ne perce pas facilement des murs semblables, sans nuire à leur solidité.

Après avoir décrit cette sortie, l'Inventaire rentre dans la chambre proprement dite, ou magasin de l'artillerie : *in camera artillieriarum*. Voici d'abord : 1° une pièce de cuivre appelée *courteaud*, de quatre pieds de long, ayant une inscription que le scribe a rendue d'une manière inintelligible : *A laac sed pour dessense;* 2° une pièce en fer de deux pieds, *appellata mortier;* 3° une couleuvrine de fer munie de son affût & longue de quatre pieds : ce mot *colovrina* pourrait aussi signifier arquebuse de rempart ; 4° une couleuvrine de trois pieds ; 5° deux chambres de bombardes en fer, longues d'un pied & demi. Mais quel n'est pas notre étonnement d'y trouver ensuite un lit en sapin, probablement celui du garde-magasin ; *uno tablerio coudureriorum*, ce que nous croyons pouvoir rendre par un banc ou établi de tailleur, sur lequel les *cousturiers* de la cour s'installaient pour coudre les robes & vêtements des maîtres comme de la livrée. Dans le *membro proximo*, ou la pièce qui suit, on spécifie un affût de mortier d'assez forte dimension, & un autre mortier *decenter montata suo nemore*. On peut juger par ces locutions heureuses à quelle latinité appartient l'Inventaire ; lorsque le terme embarrasse le scribe, peu familiarisé avec la langue des Césars, il le latinise à sa façon, ce qui est quelquefois totalement inintelligible. Après une nouvelle couleuvrine en fer semblable aux autres, voici une grande serpentine longue de sept pieds, avec son affût convenablement ferré & préparé. Cette partie de l'arsenal renfermait encore deux pièces d'artillerie appelées fauconneaux, de quatre pieds,

& ſur leurs affûts; un mortier de même, de deux pieds & demi; une groſſe ſerpentine de quatre pieds, également ſur affût, avec ſa chambre ou culaſſe, & une couleuvrine ou arquebuſe à crochet; plus, un affût & deux inſtruments de bois pour l'artillerie, appelés chevalets; de là nous arrivons à la porte de ſortie, au *viorba* de l'eſcalier qui conduit à la chambre *ſupra artilleriam*.

Elle n'offre rien de remarquable; après elle nous ſommes *ſubtus crotam parvi Paradiſi :* il y avait donc le grand & le petit Paradis. De tout cela réſulte une telle confuſion, qu'il ſerait oiſeux de chercher à ſuivre & à retrouver une diſtribution claire & lucide dans tous les détails. Arrivons donc à la chambre à coucher des demoiſelles d'honneur : *in camera cubiculari damicellarum*. Elle avait quatre portes; le premier meuble qu'on y trouve en entrant eſt *una ſedes nemoris ſapini forata*. Pluſieurs pièces & cabinets ſe trouvaient enſuite à la file & communiquaient entre eux; leur iſſue a lieu par la porte donnant ſur le jeu de paume : *portam per quam itur ad ludum pile*.

Après avoir examiné l'arſenal avec intérêt, il eſt curieux de pénétrer auſſi dans une autre pièce voûtée qui ſert de magaſin à une foule d'objets variés, entrepoſés dans ce lieu : c'était, à proprement parler, la lingerie, ſervant de magaſin général, *crotam de la gardarobaz*. On y décrit d'abord une immenſe armoire de chêne à huit portes, fermant à clé; puis une couverture en velours bleu pour couvrir le chariot des filles d'honneur : elle était doublée de drap de même couleur avec des franges de ſoie, & garnie de boutons en laiton doré en forme de feuillage; ſes deux rideaux ou manteaux étaient de même ſorte : *duo mantella dicte coperture*

ejusdem forte. Viennent ensuite deux grands étuis de maroquin rouge, *corei rubri*, garnis de leurs courroies, dont l'un est vide & l'autre contient une fiole ou flacon de verre : *fiolla seu flasconem vitreum*. Ces meubles rappellent les descriptions antérieures d'objets analogues servant à l'échansonnerie du roi Charles VIII : c'étaient des bouteilles pour la chasse ou le voyage. Dans leur étui sont renfermés une épinette & le luth de la princesse peut-être, mais dont les cordes manquent : *una spineta cum suo estuys & unum leu sine cordis*. Nous trouvons aussi deux candélabres ne formant qu'un seul navire : *confecta ad modum unius navis*, mais sans désignation de matière.

On avait rangé dans cette pièce divers objets servant au culte, une custode ou *monstrance* d'argent, *ad reponendum Corpus Domini, cum suis circulis duobus*. Nous avons vainement cherché à comprendre la signification de *tribus cheynetis* : s'agirait-il de petites chaînes? L'une est large, & l'autre ronde : *& in fusto ipsarum cheynetarum erat unus butonus argenteus*. *Fustum*, devant s'entendre d'une pièce de bois, est surmonté d'un bouton d'argent : ceci n'est rien moins que clair. Nous trouvons ensuite six fermoirs de livres & deux coins ou angles de cuivre doré, également pour garnir les ais des belles reliures des in-folios. Mais il y avait là deux autres fermoirs plus grands, avec les armes de Son Altesse, également dorés ; & tout cela d'un si beau travail, que les écrivains ne savent s'ils sont en or ou en vermeil : *nesciebant si erant confecta ex auro vel argento deaurato dicta duo fermalia & alia sex*. Remarquons, comme objets d'art, une *imaige* ou statue (*imago*) des trois Rois ; deux Vierges enchâssées ou encadrées, *inclavate in*

nemore; une *imaige* du Chrift également encadrée, & une autre de Saint Sébaftien, ancien patron de Pont-d'Ain, en l'honneur duquel la Princeffe inftitua, après la mort du Duc, une confrérie qui par fes foins fut transférée plus tard à Malines.

Pourfuivant l'infpection, on trouve quatre candélabres d'étain, dont l'un eft fendu au fommet : *finditur in fommitate;* trois pommeaux de fer dorés pour les bannières : *ad ponendum in banderiis;* & cinq crêtes de plomb : *quinque crefte plombi depicte rubeo*, peintes en rouge, *pro banderiis tecti*, pour arborer les drapeaux fur les tours; &, remarque l'Inventaire, il en manque deux : *& folebant effe feptem, nunc defunt due :* il y en avait donc ordinairement fept, jufte le nombre des tours; fix étuis de cuir tant grands que petits. Mais paffons au catalogue de la bibliothèque, fans contredit une des plus curieufes particularités de ce document.

On y trouve 1° un Pfautier, manufcrit en parchemin, dont les ais font recouverts en cuir, avec fes fermoirs, & orné d'enluminures : *illuminato*. 2° Un Graduel, *unum Graduale*, en même état, in-folio, *in magna forma*, avec fermoirs d'argent. 3° Le livre de *Gaudifredi de Billon, in magno volumine*, convenablement orné d'hiftoires & de *perfonnaiges : cum iftoriis & perfonnagiis decenter depictis*. Il eft relié en peau blanche (peau de truie), *pellis albe*, la couverture revêtue de cinq boutons de laiton fur chaque face pour préferver la reliure : ce devait être une curieufe & chevalerefque chronique des croifades ; & de quel intérêt ne feraient pas pour les arts ces belles miniatures, précieufe reproduction des armures, des coftumes & de l'architecture du temps où elles furent peintes ! 4° Le volume fuivant également fur parchemin, manu-

ſcrit, in-folio, était auſſi orné d'hiſtoires & de *perſonnaiges:* c'était le roman des quatre fils Aymon. 5° Le cinquième, *De miniſterio Epiſcopi*, compte quarante ff. de parchemin manuſcrits : il eſt relié en maroquin rouge : *copertum pelle rubea*. 6° La Vie de N. S. Jéſus-Chriſt, dont les peintures étaient rehauſſées d'or : *cum ſuis hiſtoriis deorata*. 7° Le *Doctrinale fidei*, écrit à la main : *ſcriptum manu*. 8° Après ces manuſcrits venaient des livres imprimés, des incunables encore fort rares : le *Speculum humane ſalvationis, in papirio, ſcriptum ad extampam*. 9° Le ſcribe, ne pouvant démêler clairement le titre d'un livre relié en cuir noir, le déſigne ainſi : *incipientem : Pour ce que j'ai conſidéré*, &c. 10° *Les épiſtres de François philoſophe*, en papier & *ad extampam ſcripte*. 11° Le *Miroir hiſtoriale*, de même. 12° L'Hiſtoire de Jaſon, de la Toiſon d'or, que le ſecrétaire écrit *venere* (pour *vellere*) *aureo*. C'eſt un roman qui fut compoſé pour le duc de Bourgogne Philippe-le-Bon. 13° *Le livre de Jehan de Mandeville*, voyageur anglais qui parcourut l'Orient vers le milieu du XIVe ſiècle. Sa relation peu véridique fut imprimée d'abord en français, la première édition anglaiſe n'étant que de l'année 1499. Il en parut deux à Lyon dès 1480. Ce livre, alors fort recherché, fut réimprimé très ſouvent en caractères gothiques. Brunet en ſignale un grand nombre d'éditions italiennes de Milan, Bologne, Veniſe, Florence, &c. 14° Le *Manipulus curatorum*, relié en maroquin rouge. Ce livre parut à Saviglian en 1470; il a le mérite d'être le premier ouvrage imprimé dans les Etats des ducs de Savoie. Il fut réimprimé en 1559 à Liége. L'auteur eſt le cardinal Hugues de St-Cher ou de Barcelonnette, ſavant du XIIIe ſiècle, né, ſuivant Moréri, à St-Chef en Dauphiné, d'autres diſent en

Savoie. Le comte Thomas le choisit pour lui confier l'éducation de son fils Guillaume. D'abord évêque de Valence, puis de Liége, le cardinal fut légat des papes Innocent IV & Alexandre IV. Il rendit de grands services à l'Eglise en Allemagne, en Pologne, en Moravie & en Danemark, & mourut à Orviéto en 1263. Son corps fut rapporté à Lyon & enseveli dans le couvent de son ordre, celui des Dominicains. 15° Un manuscrit sur parchemin, *Modus Cardinalium, copertum postium ac pelle rosseta*. 16° Un autre manuscrit, mais sur papier & relié en vélin, intitulé *Quadrilogue*. 17° Le dernier était un livre intitulé *Les Dix préceptes de Dieu*.

Voilà toute la bibliothèque de Pont-d'Ain, &, quoique peu nombreuse, elle aurait une bien grande valeur si par un heureux hasard ces dix-sept volumes venaient à se retrouver.

Après avoir spécifié plusieurs coffres ou étuis recouverts en cuir, malles, valises, &c., divers meubles & ustensiles, tables, échelles, escabeaux, &c., l'Inventaire décrit sept ballots de franges en laine de diverses couleurs, enlevées probablement aux lits & rideaux des chambres détendues; une pierre sur laquelle sont sculptées les armes du Duc & de la Duchesse, un écusson évidemment.

Ici l'intérêt redouble, car de ce garde-meuble on entre dans la chambre de Madame : *intratur cameram appellatam de Madama*. Elle avait trois portes, deux desquelles précédées de *tornavents* ou tambours extérieurs à triples portes; ils étaient peints : *cum duobus tornavent depicte claudentes tribus portis*. Un lit à baldaquin en bois sculpté & peint : *una forma lecti depicta ad membrures, cum suo celo nemoreo depicto*. Des trois bahuts de cette chambre, *tria scamna*, l'un est en bois

fculpté, les deux autres font en fapin : quelle fimplicité pour une grande princeffe ! La crédence eft en chêne fculpté fermant par une feule porte fans ferrure ; elle contient les fragments brifés des vitraux des fenêtres. Quelle trifteffe ! quel abandon ! Deux fenêtres éclairent cette pièce, l'une à croifillons, l'autre *françoyfa*, garnies de leurs volets ; les parties fupérieures du vitrage font intactes. Le dernier meuble eft un grand *fcamnum ad membrures trium membrorum*, c'eft-à-dire un banc fculpté fervant de coffre & à trois places, un canapé ou chaife longue, l'enfance du divan. Voilà tout le luxe de l'appartement de Marguerite d'Autriche !

Il était précédé & fuivi de deux pièces, que le fcribe nomme des galetas, formées de fimples cloifons en fapin : *item ou gallatas introitus & exitus camere de Madama eft paries nemoris fapini cum unico cardine ut folebat effe porta.* Ainfi il n'y avait même plus de porte à l'antichambre de la Princeffe, & le cabinet de toilette qui fuit eft également formé d'une cloifon en fapin : *ac alia camera nemoris fapini conftructa.* Mais on fait qu'un grand luxe de cette époque confiftait furtout dans les tentures & les magnifiques tapifferies de Flandre, que les princes tranfportaient d'un lieu à un autre dans leurs pérégrinations, comme nous l'avons remarqué dans les comptes de Marguerite & de Charles VIII à Amboife, à propos des charrois de la tapifferie.

Ces meubles en fapin, ces cloifons en planches, tout cela fe trouvait donc recouvert de fplendides tentures, tapis, carreaux, couffins, rideaux, &c., lorfque le château était habité. Les pièces qui n'étaient ni lambriffées ni tendues étaient décorées de peintures à frefque formant des deffins

analogues aux étoffes hiſtoriées alors à la mode, de couleurs vives & éclatantes, & les plafonds offraient de riches boiſeries à compartiments, ſculptées, ou avec les poutres & les ſolives apparentes également ſculptées, toujours rehauſſées des mêmes couleurs, quelquefois de dorures. Des tableaux déjà très recherchés couvraient les murs des appartements.

Les veſtibules étaient ornés de trophées d'armes ; à côté des panoplies on voyait auſſi des trophées de chaſſe, bois de cerfs, daims, chevreuils, défenſes de ſangliers, cors, épieux, oliſants, &c. On marchait ſur des tapis turcs déjà fort en uſage, ou ſur des carrelages émaillés. Les grandes cheminées étaient de véritables monuments, des chefs-d'œuvre de ſculpture ; il nous reſte encore des chenets en fer, en bronze, remarquables objets d'art. Enfin, une véritable profuſion d'orfévrerie, vaſes, aiguières, drageoirs, plats, tranchoirs, flacons, baſſins, hanaps, buires, coupes, &c., en vermeil ou en argent ciſelé, émaillé, couvraient les dreſſoirs, les buffets, les crédences. D'admirables vitraux armoriés, à *perſonnaiges*, répandaient un jour myſtérieux & doux ſur toutes ces magnificences, que nous pouvons animer par la foule empreſſée des courtiſans, officiers, ſecrétaires, pages, varlets, nains, gardes, archers, dames ou filles d'honneur, tout ce monde brillant & paré de joyaux, d'étoffes précieuſes ou de riches armures.

Un ſimple eſcalier de bois conduiſait de la chambre de Madame à celle de Monſieur, par un petit paſſage éclairé de deux fenêtres. L'appartement du prince était précédé d'un *tornavent* en ſapin, jadis recouvert ſans doute d'étoffes



ou d'amples portières afin d'intercepter l'air. Il y avait deux portes à cette chambre, qui contenait un meuble en noyer ſculpté, avec tiroirs, ferrures & ſerrure; un lit en chêne ſculpté, *in qua (forma lecti) eſt culcitra honeſta, in qua deceſſit illuſtriſſimus dominus noſter dux Philibertus, cum copertura de ſarges pauci valoris*. Nous croyons entrer dans la chambre mortuaire fermée depuis le 10 ſeptembre 1504, & demeurée telle quelle. Le ciel & les rideaux du lit ſont rayés de couleur tannée & violet : le tanné était un brun alors fort à la mode; ces rideaux pendent des deux côtés du lit, encore garni de l'oreiller, *uno pulvinale*, de la courte-pointe ſous laquelle expira le jeune prince, & de cette couverture en ſerge de peu de valeur qui frappe le ſcribe. Il nous indique un autre lit tout auprès, également garni d'oreiller, de courte-pointe & de couverture, *in eadem camera exiſtens : exiſtens* ſemble indiquer ici *fortuitement;* on croit voir la couche proviſoire que l'épouſe éplorée s'eſt fait apporter près du mourant, afin de l'entourer de ſoins, de ne le quitter ni jour ni nuit!... Le reſte du mobilier ſe compoſe d'une table en chêne & d'un bahut : *ſecundum artem minuiſeries confecte*, dont les ſculptures ſont auſſi plus ſoignées que nous ne l'avons vu remarquer juſqu'ici. Enfin, témoignage des inſtincts guerriers du Duc, voici un meuble ſculpté en partie & deſtiné à contenir ſes armes : *unum armentorium in parte minuiſatum, claudens ſuis palmis & cardinibus*.

Puis nous reſſortons par un *tornavent* ſemblable au précédent, pour entrer dans la pièce qui ſuit : *in camera ſequenti prelibati illuſtriſſimi domini Philiberti*. Elle contient un meuble nouveau : c'eſt un bahut (*ſcamnum*), avec deux étagères, ſur les panneaux duquel ſe trouvent encaſtrés

des ornements en verre, ou en criftal peut-être; il eft furmonté d'une fenêtre, c'eft-à-dire d'une porte d'armoire vitrée avec cinq croix blanches, dont la matière n'eft pas déſignée : *in quo ſunt quinque cruces albe, quarum due in parte franguntur*. Les deux fenêtres font à la *françoyſe*, & la porte qui fe trouve près de la cheminée eft peinte, *depicta*. Il eft étrange de voir les cheminées fi rarement défignées.

Sortant par une porte à deux battants, *porta duplex*, on entre dans le *ſtudiolum*, cabinet particulier de travail, ou librairie, bibliothèque. Cette pièce était toute entourée de pupitres en bois, *circumdata porpitriis nemoreis*, à l'ufage des fecrétaires. La table était enclavée, *inclavata*, dans une pièce de bois, peut-être fixée dans la boiferie.

On croit pouvoir placer cet appartement du Prince & de la Princeffe à l'extrémité méridionale du château, dans la dernière tour peut-être, d'où la vue était la plus belle, fur la rivière, la ville, les montagnes & la plaine. Ce qui femble l'indiquer, c'eft que, derrière la chambre du Duc, *retro camera Domini*, du côté du verger, *a parte viridarii*, fe trouve, à en juger par la fimplicité du mobilier, le logement affecté aux gens de fervice. Ainfi les fenêtres du Duc, ne donnant pas fur ce verger, regardaient alors les terraffes.

Le dédale redevient enfuite plus inextricable. Parmi les pièces à la fuite, fans doute deftinées aux chambellans & autres officiers, il en eft une où nous trouvons une particularité nouvelle : c'eft une table d'Allemagne, longue, de bois de *planuz*, ce que nous avouons ne favoir traduire. Ce meuble en marqueterie fervait au jeu de dames & du marrolier : *in qua (tabula) conſiſtunt ludi omnium tabularum des dames & du marrolier*. Cette table eft merveilleufement fcul-

ptée: *mirifice ſecundum artem minuiſerie plane confecta*. Elle ſe repliait en deux : *clauditur ipſamet menſa in duabus peciis*. Nous avons vu dans les Comptes de Charles VIII un ſemblable ouvrage de marqueterie, à propos du jeu de *tablier*.

Les logements de la ſuite étaient au même étage, & nous allons monter par un eſcalier en bois au-deſſus de la chambre du Prince. Ici, quatre lits dans la même pièce, avec une fontaine ou *lavatorium* au milieu, ſembleraient indiquer le logement des pages dans cette partie du château, que nous n'eſſaierons pas même de rétablir. Redeſcendons des galetas par l'eſcalier. Ici, *virbam* (au lieu de *viorbam*) *de Gieto* : eſt-ce un nom propre?

Nous voici dans la chambre des galeries, avec leſquelles elle communique par une porte à deux battants en ſapin : *in intratu camere galeriarum;* chambre à deux lits en chêne ſculptés, l'un grand, l'autre petit dont un pied eſt briſé. Que peut ſignifier *unum ramborſamentum poſtium*, terme qui ne ſe trouve dans aucun gloſſaire?

L'Inventaire, après nous avoir promenés en haut, en bas, & fait paſſer par *una porta in ſommitate du gallatas*, nous ramène *in camera nobilium*, la chambre des gentilshommes, toute lambriſſée, avec un *tornavent;* &, comme chez le Prince, ici nous trouvons un *armentarium*, ou meuble deſtiné ſpécialement aux armes, *debite ferratum ſuis palmis & una fera*, ſoigneuſement ferré & fermant à clé; une crédence de même, deux tables en chêne, quatre en ſapin, un bahut ſculpté, quatre marchepieds (*), trois bancs de ſapin,

(*) Le ſire d'Argenton, dans ſon ambaſſade de Veniſe en 1494-95, raconte qu'il fut mandé un jour chez le Doge : « Et les trouvay en grand nom-

le tout éclairé par une ſeule fenêtre, & ſans lit, ce qui prouve que cette pièce était un lieu de réunion, ſalle d'attente ou des gardes. Au-deſſus ſe trouvent des chambres convenables, où logeaient ſans doute ces mêmes gentilshommes. Pour éviter les répétitions, nous n'entreprenons pas de les décrire.

Ici ſe termine l'Inventaire du château proprement dit; nous paſſons actuellement aux cuiſines & dépendances: elles donnaient ſur la grande cour, compriſe encore actuellement entre le château au midi, les jardins au couchant, la tour des Crots & la grange au levant. Le puits, le four & les caves exiſtent toujours, & nous guident avec certitude. On trouvera étrange que l'Inventaire, ayant déjà pénétré dans cette partie des dépendances à propos de la cuiſine du gouverneur de Breſſe, n'en ait pas terminé la deſcription complète, au lieu d'y revenir de l'extrémité du château.

Item, in magna aula eſt coquina poſtibus ſapini circumdata. Il ſemble que *magna aula* ne peut ici s'interpréter que par la grande cour. Cette cuiſine, entièrement boiſée de planches de ſapin, devait être tenue avec cette propreté flamande qui fait l'admiration des voyageurs. Lorſque les commiſſaires vinrent l'inſpecter, elle était transformée en magaſin de grandes pièces de bois dont pluſieurs avaient

bre (les nobles Vénitiens), comme de cinquante ou de ſoixante, en la chambre du prince, qui eſtoit malade de la colique, &c. Les uns eſtoient aſſis ſur un marchepied, des bancs, &c. » Dans les Inventaires d'Anne de Bretagne on trouve un grand nombre de *banchiers*, ſorte de tapis velus ou étoffes brodées & matelaſſées, qui recouvraient les bancs & ſiéges en bois de ſapin ou autres.

jusqu'à huit toises de longueur, ce qui peut donner une idée de ses grandes dimensions. Les seuls meubles qu'ils y trouvent sont *certa stagia seu armariola*, certaines étagères ou petites armoires, & un râtelier, probablement un meuble à supporter la vaisselle ou la batterie de cuisine.

Voici l'indication d'un grand souterrain situé sous cette cour, dont jusqu'à présent on n'avait pas connaissance, & qu'il serait intéressant de rechercher : *item, in introitu magni saturni subtus magnam aulam est porta duplex debite claudens suis palmis, cardinibus & sera.* L'entrée devait en être rapprochée de la cuisine, auprès de laquelle se trouvait la paneterie également toute lambrissée de sapin, contenant un grand dressoir ou huche au pain : *dressorium seu panaterium;* plus, un buffet en sapin, & un *armentarium* ou meuble destiné à contenir des armes, entreposé là par hasard. Ducange donne dix significations au terme *aula*, qui pourrait signifier aussi nef, pignon, ou bâtiment isolé, grande salle, &c.

Nous descendons ensuite à la cave : elle a trois portes dont deux ferment à clé, &, avec les huit pièces de bois nommées *pontys doleorum*, destinées à supporter les tonneaux, voici trois bois de lits qui ne semblent pas ici à leur place. Dans le caveau suivant on compte vingt *poutys* ou *pontys*, supports de tonneaux. En effet, la cave actuelle est en longueur & peut contenir une belle provision de vin ; nous y avons remarqué plusieurs murs de séparation formant des caveaux destinés évidemment aux différents crûs. Vides alors, ces caves étaient transformées en entrepôts. Il s'y trouvait, outre les lits, un coffre de litière sans couvercle, & un affût pour traîner l'artillerie : *una pecia ad condu-*

cendum artillerias. On y mentionne deux fenêtres ferrées ; étaient-elles là ſimplement en magaſin, ou éclairaient-elles la cave? Tout auprès ſe trouve le four avec le pétrin, & deux blutoirs pour la farine. Ce four eſt reſté à la même place.

Nous retombons actuellement dans la deſcription d'une grande porte & d'une poterne, qui ne peuvent être que l'entrée par laquelle débute l'Inventaire; ſeulement le ſcribe, ſi déſolant dans ſa verbeuſe inveſtigation des moindres ferrailles, aura eu ſcrupule d'avoir oublié les chaînes des deux ponts-levis, car il n'eſt pas admiſſible que la cour des cuiſines eût une double porte grande & petite & deux ponts-levis ſur les foſſés : dans un château-fort il n'exiſtait ordinairement qu'une ſeule entrée. Il eſt donc évident qu'il s'agit ici d'un retour conſciencieux, & que nous retombons dans les ferrures du portail : *item, magna porta duplex nemoris plani ferrata magnis clobis, duabus feris, duobus feroliis groſſis, duabus catenis, cum ponte levatorio debite ferrato quatuor catenis & aliis ferramentis neceſſariis*. A côté, la poterne telle qu'on la voit encore : *item, parva portella ipſius caſtri, duplex, prope dictam magnam portam exiſtens ferrata & claudens cardinibus, palmis, cum groſſis clobis, una barra nemorea retro, cum ponte neceſſario, & catena*. Moins le foſſé & les ponts-levis, cette entrée du château eſt parfaitement reconnaiſſable. Les deux chapiteaux des montants en pierre du grand portail ont encore dans le tailloir un cachet gothique : ſur le jambage de gauche, à l'intérieur, on voit un énorme anneau ou gond en fer. La petite porte eſt percée dans l'épais & ſolide mur d'enceinte crénelé qui d'après la freſque deſcendait juſqu'à la rivière, où dans cette direction était la porte de la ville, du côté de Savoie.

De ces deux portes nous retournons à l'entrée des chambres, au nord, près de la grande tour qui ne peut être, par conſéquent, que celle aux fenêtres jumellées : *item, in introitu camerarum a parte Boree juxta magnam turrim*. Nous ſommes au-deſſus du ſaloir, lieu où ſe conſervait le lard : *ſupra larderium*. Ainſi donc ce bâtiment que nous voyons entre cette grande tour à gauche & celle des Crots à droite contenait tout ce qui conſtitue les dépendances & les néceſſités d'une habitation ; telle eſt encore aujourd'hui ſa deſtination, comme nous l'avons déjà expliqué précédemment.

Les deux chambres au-deſſus du lardier n'offrent aucune particularité ; c'était probablement le domicile des maîtres-queux. Nous voici à l'entrée de la grande tour des Archives : *item, in introitu magne turris des Crots ;* mais la Commiſſion chargée d'inventorier les meubles n'avait pas miſſion de pénétrer dans ces regrettables archives, dont malheureuſement ainſi nous ne pouvons retrouver ni l'inventaire ni le contenu, & nous ſavons ſeulement que la porte fermait *ſuis palmis, ſera, cardinibus & ferolio :* c'eſt trop peu.

A la porte du lardier ſe trouvent deux parties d'une cage en planches, deſtinée à engraiſſer les volailles : *item, due partes unius gabie poſtium confecte, in qua olim nutriebantur cappones*. Ce paſſage intéreſſe particulièrement l'hiſtoire locale, & prouve combien eſt ancienne la ſpécialité des volailles de Breſſe.

C'eſt un beau déſordre que celui que nous voyons ici : des pièces de bois & des débris d'échelle ou d'eſcalier, l'avant-train d'un chariot : *prima pars unius currus in qua eſt parvum itagium*, ſur lequel eſt entrepoſée une petite étagère.

Pour compléter encore l'incohérence, l'Inventaire faute d'un lieu à un autre pour rebrouffer chemin ; nous retombons dans les cuifines : *item, in introitu coquinarum, tres parietes & alia inftrumenta dividentia prediƈtas coquinas*. Ces cuifines, divifées entre elles par trois cloifons, étaient peut-être affeƈtées aux diverfes catégories de la fuite : les dames d'honneur, les gentilshommes, écuyers, officiers, maîtres d'hôtel, échanfons, panetiers, en un mot les différentes claffes dont fe compofait la maifon civile & militaire. On peut voir aux Pièces juftificatives, *Eftat pour l'entretenement de fa maifon* (1525), quel ordre la Princeffe maintenait dans fon palais de Malines, & à quel point tout était prévu, réglé & obfervé ; il devait en être de même à la cour de Savoie.

Le fruitier vient enfuite : *camera fruyterie*. Il ne contient qu'une armoire, & n'eft éclairé que par une feule fenêtre.

On defcendait fous la chapelle par deux portes : *duabus portis per quas intratur fubtus capella*. C'eft la chapelle que nous voyons à droite en faillie ; & probablement dans ce caveau, où il ne reftait plus rien à inventorier, a repofé le corps de Madame Marguerite de Bourbon, de 1483, époque de fa mort au château de Pont-d'Ain, jufqu'en 1504, lorfque la même pompe funèbre tranfporta la mère & le fils au caveau de Brou, comme le prouve le Compte des funérailles du duc Philibert, à propos des maîtres plombiers qui *befongnarent* aux deux châffes ou cercueils.

Nous rencontrons enfuite la fommellerie, *fomelleriam*, toujours dans le même bâtiment des dépendances ; puis, *alia porta per quam intratur in pelo :* faut-il traduire palier ?

Mais voici le puits avec fa grande roue : *rota putei bene & decenter ferrata cum una bechia ad extrahendam aquam*.

Depuis peu de temps ſeulement on a enlevé cette énorme roue qui ſervait à puiſer de l'eau à une effrayante profondeur, car on dit le puits creuſé juſqu'au niveau de la rivière. Elle était abritée & peut ainſi remonter à une très grande ancienneté : deux hommes la faiſaient mouvoir en marchant à l'intérieur. De la première cour d'entrée on montait à ce puits par un eſcalier encore exiſtant, mais dont la porte eſt actuellement murée ſur cette cour beaucoup plus baſſe : ce paſſage eſt ainſi devenu un cul-de-ſac, c'était l'ancienne iſſue des dépendances. Voir le plan où nous l'avons indiqué n° 1. Ici finit la ſeconde partie de l'Inventaire.

Le 11 février on reprend la deſcription de ce qui reſte à parcourir, & nous recommençons la viſite par la grande chapelle : *in introitu magne capelle eſt ymago B. Marie Virginis Annunciationis confecta tele;* ce qui ſignifie clairement un tableau. Vient enſuite *unum ayguebenitier metalli ſatis groſſum*, vulgairement un bénitier en bronze; puis une image de la Mort, tableau ſur toile rapporté ſur bois : *tela confecta ſuper uno poſte exiſtens*. On retrouve encore, en effet, pluſieurs tableaux anciens ainſi fixés ſur panneau. Un vaſte banc de chêne ſculpté entourait toute cette chapelle K : *item, ſcamna nemoris quercus circumcirca exiſtentia, confecta ad membrures minuiſeries, cum ſuis marchepiez*. Il s'y trouvait deux pièces de tapiſſerie de peu de valeur, ſur l'une deſquelles eſt écrit le nom de Pierre Clequin; trois petits bancs de ſapin, & un en chêne; une chaire à prêcher peinte; un pupitre garni de bobèches ou porte-lumière; une caiſſe d'horloge en bois : *nemus orologii;* enfin autour de la chapelle, les ſtatues en bois des quatre évangéliſtes & huit anges.

Il fallait que cette chapelle fût vaſte pour contenir le nombreux perſonnel de la cour; auſſi y trouvons-nous trois autels, mais en ſapin, avec leurs marches : c'eſt une preuve que de riches nappes ou couvertures & des tapis diſſimulaient cette ſimplicité, car les rétables étaient remarquables, l'un d'eux principalement ſurmonté de trois étages : *tria itagia, ſuper quibus ſunt octo imagines tam picte quam non picte cum arbore Crucis in qua eſt ymago Crucifixi, cum tabernaculo depicto deſuper ad minuiſeries.*

L'autel majeur était ſculpté, & ſon rétable repréſentait le Chriſt & les douze Apôtres, que ſoutenaient deux tringles de fer, *mirifice ornatorum :* c'était une œuvre capitale; derrière ce grand autel, deux armoires fermant à clé; au-deſſus des deux petits, ſont des tableaux *tele depicta ſuper nemore app.* (pour *appliquata*, à en juger par le ſtyle). Item, deux panneaux (*poſtes*), ſur leſquels ſont collés des parchemins où ſe liſent deux prières, le *Salve Regina* & l'*Alma Redemptoris*, avec le plain-chant : *in cantu*. Item, deux candélabres en cuivre aſſez grands : *ſatis magna;* quatre pierres d'autel conſacrées; un calice en argent avec ſa patène. Le grand-autel était recouvert de deux couſſins & d'une garniture en futaine blanche. Item, trois chaſubles, l'une en ſatin noir, l'autre en ſatin rouge, la troiſième de camelot noir. Les deux ornements noirs montrent que, pendant ſon ſéjour à Pont-d'Ain, Marguerite ne ceſſa de faire célébrer le ſaint Sacrifice pour ſon époux. L'ornement rouge ſervait pour les jours fériés où l'office ne pouvait employer le noir.

Le parement du maître-autel eſt en ſatin rouge, ſur lequel ſont brodées des *imaiges* ſupportant les armes de Sa-

voie. Item, ſur ledit autel trois nappes de lin, *gauſſapia de lyno*, dont l'une eſt brodée en fil de ſoie & enveloppée d'une couverture ou chemiſe griſe de peu de valeur. Item, trois aubes, cinq amićts, cinq ſerviettes. Item, une grande toile de coton bleu, & peinte en pluſieurs endroits : *magna toyllia nova, depićta in pluribus locis, cotono perceo*. Item, deux autres, auſſi grandes, dont l'une eſt garnie de franges de ſoie : *ſeata*. Item, ſix autres nappes d'autel. Item, deux pendants, *pendentes*, en ſoie noire, pour le maître-autel. Item, une lampe en cuivre, *lampaderium metalli*, avec ſes acceſſoires. Item, trois étoles, une de ſatin, une en camelot, & l'autre blanche; deux burettes, un manipule & deux reſtes de chaſubles qui furent brûlées: l'une était de ſatin blanc, & l'autre de velours blanc. C'étaient des ornements pour les fêtes de la Vierge. Item, un miſſel en partie brûlé également, & un autre miſſel romain recouvert ou relié avec des ais: *poſtibus copertum*.

La chapelle était éclairée par quatre fenêtres garnies de beaux vitraux : *cum eorum vitris, ymaginibus & pićturis, bene & decenter ſtantibus* : cependant il y en avait une, à droite, briſée à peu près au milieu : *circa medium*. Il manque un loſange à l'une des autres croiſées.

Item, une bulle d'un légat, *a quodam legato emanata*, avec le ſceau pendant. Item, un marchepied, plus *une arche* ou grand coffre; ſans doute pour y renfermer les objets du culte.

A main gauche exiſte une petite ſacriſtie, & de l'autre côté, *a parte caſtri*, une petite chapelle ayant trois portes, tant d'entrée que de ſortie. C'était, on doit le ſuppoſer, la chapelle particulière des princes de Savoie. Il s'y trouvait

deux bancs en chêne, l'un fculpté, l'autre fimple : *duo fcamna nemoris quercus, quorum unum eft ad minuiferies & aliud planum*. L'autel était en pierre, avec fon tabernacle *ad minuiferies mirifice confectum*, merveilleufement fculpté : *munitum feptem ymaginibus dealbatis*. Cette petite chapelle était éclairée par deux fenêtres bien vitrées & décemment faites, ce qui veut dire ornées de vitraux femblables à ceux de la chapelle principale.

Quoique le deffin que nous avons reproduit n'indique plus la croix latine formée par cette grande chapelle avec la petite du côté du château, & la facriftie à gauche, cependant il nous en montre la place ; la defcription de ces deux chapelles, la plus claire & la plus lucide que préfente l'Inventaire, eft d'un très grand intérêt. Cette defcription jette un certain jour fur les chofes qui fe rapportent aux habitudes religieufes de cette époque de foi : alors les princes voulaient avoir auprès d'eux plufieurs fanctuaires, oratoires ou chapelles, afin de pouvoir venir s'agenouiller au pied des autels. N'eft-il pas des heures, pour les fouverains comme pour les peuples, où la prière eft une douce confolation dans les trifteffes, les amertumes & les peines de la vie ? Plus que les autres hommes, n'ont-ils pas fouvent befoin d'avoir recours aux infpirations de l'Efprit de Dieu, & d'entendre la parole divine les enfeigner du haut de la chaire de vérité, afin de fe fouvenir qu'étant hommes auffi, un jour peut-être ils auront à rendre au fouverain Juge un compte plus févère de leurs actions que celui du plus humble de leurs fujets?.....

Il nous refte encore à jeter ici un dernier regard de curiofité dans un arrière-magafin où fe trouvent entaffés pêle

mêle plusieurs objets intéressants : c'est d'abord la literie qu'on voit là rangée. Cette dernière pièce, située au-dessus de la cave, *camere super cava*, contenait une grande arche en noyer & doublée : *magna arca nemoris nucis, circumdata*. On s'étonne de voir que le bois de noyer, si commun dans le pays, soit deux ou trois fois seulement spécifié dans le mobilier. Cette arche ou immense bahut contenait : un rideau, *pendens*, de grosse toile jaune avec ses anneaux, & de peu de valeur; quarante-cinq pièces de serge de diverses couleurs, tant pour ciels & rideaux de lit que pour parements ou gouttières, *gocteriis* (pièces garnissant les côtés), qu'autres ornements de lit, avec les anneaux en cuivre; item, onze autres pièces de toile peinte de diverses couleurs, ou toile perse, destinées au même usage que les précédentes; item, un manteau de Catalogne, vêtement qui figure souvent dans les Comptes du roi Charles VIII; item, un petit tapis de Turquie : tous objets contenus dans la susdite *arche de Noé*, ou peu s'en faut.

Une autre grande arche ou malle en cuir noir, entourée de bandes de fer, renferme d'abord quatre boules ou pommes en cuivre, pour le chariot des damoiselles d'honneur; item, certains pelotons ou écheveaux de fil & de laine : *certa gronucella tam fili quam lane;* item, onze rideaux & ciels-de-lits en toile blanche; item, vingt oreillers de diverses couleurs, les uns couverts, les autres non couverts; item, un devant d'autel, *paramentum altaris*, en satin rouge, *in quo consistunt tres imagines de brodures*, avec trois images en broderies; item, un grand tapis turc en bon état de conservation, sans trous : *bonum & sufficiens sine fractura*.

Mais voici la principale découverte : une troisième arche

dorée, *deorata*, ſans ferrure ni ſerrure, & contenant 1° neuf pommeaux ou boutons, *pomelli*, quelques-uns peints; 2° deux ſoufflets d'orgues, *ſoffleti orgarum;* 3° une têtière de bride garnie de gros boutons & boucles de cuivre, *lothoni;* 4° enfin, & ce qui eſt l'objet le plus intéreſſant de tous ceux que nous avons encore rencontrés: *arma illuſtriſſimi domini & ducis Mediolani*, l'armure de Milan du duc Philibert, probablement celle qui ſervit au ſculpteur pour le monument de Brou (*), & quelques équipements de cheval, *garnimenta bridarum*. Cette arche dorée montre le prix que la ducheſſe Marguerite attachait à cette armure chère au Prince, & à ces objets, inſignifiants en apparence, mais qui peut-être pour elle rappelaient quelques ſouvenirs particuliers, un événement, une circonſtance!...

Il s'y trouvait encore une petite *malla de ſarges diverſorum colorum*, probablement un porte-manteau de diverſes couleurs, ſemblable aux *maleċtes de drap verd gay* de Charles VIII, pour ſerrer ſon manteau, lorſque ledit ſeigneur allait chevaucher par les champs; elle ſe mettait derrière la ſelle, & la façon, nous l'avons vu, en était payée ſept ſous & ſix deniers au tailleur Raymond Deſezet.

Avant la quatrième arche, qui eſt vide, on inventorie une grande pièce de tapiſſerie doublée en toile bleue, mais de peu de valeur; puis, *tres ſedes forate* en ſapin, & trois échelles, *ſcale;* vingt-cinq *pipergia ferri tam magna quam*

(*) Maître Conrad Meyt, *le conſommé tailleur d'ymaiges*, ayant reproduit fidèlement ſur le tombeau du Prince les moindres details de cette precieuſe armure, il eſt curieux d'en examiner les particularites. Voir même volume, 2me partie, 2me lettre a M. Baux, pp. 120 & 121. Le caſque eſt ſurtout remarquable, & preſente un *bicoquet*.

parva, peut-être des chenets; un *rofarium plombi*, ce que nous ne comprenons pas davantage : le pied était en fer, mais la coupe manque, *cum pede ferro carens cupa*. Ce *rofarium* qui devait avoir une coupe ferait-il, par hafard, une jardinière, une forte de vafe à mettre des fleurs, des rofes? Son nom femblerait le faire fuppofer; ce ferait alors le cas de dire : Rien de nouveau fous le foleil.

Item, quinze lanternes en fer appelées *falotz*; item, quinze pots en laiton, *lothoni*, tant grands que petits; item, quatre coquemars, *cucumars*; item, *una reyffia ferri cum fuis inftrumentis nemoreis*, probablement une fcie; item, quatre grands bâtons aux armes du Prince; des bâtons de litière ou de panonceaux; item, deux candélabres en métal (cuivre); item, deux *paneria* couverts en toile, qui ne peuvent être que des paniers; item, fix *mordaces*, pinces, & un crochet de fer, probablement des pincettes pour les cheminées; item, huit tringles de fer pour les rideaux de lit; item, un alambic à faire de l'eau-de-vie : *cornetus ad faciendum aquam vite*; item, un moule pour les gaufres ou les oublies : *ferrum nebliarum*; item, fix pelles de fer; *fex pale ferri feu palette* : allaient-elles avec les fix pincettes? item, deux grandes lanternes de bois en toile peinte pour éclairer les cours : *ad ponendum in medio aularum*; item, un bois de cerf : *una cornua cervi*; item, trois poêles à frire : *patelle friforie*; item, deux paires d'entraves & deux paires de menottes en fer : *compedum & manetarum ferri*; item, deux chandeliers en fer; item, douze tringles en fer fervant à renforcer extérieurement les plombs des vitraux; item, quatre efparres; item, une horloge en fer ayant deux *vernetes apti ad percutiendum fimballum, cum fuo tabernaculo*.

Nous ignorons ce que fignifie *vernetes;* il y a fans doute erreur de la part du fcribe : ce font peut-être deux perfonnages ou jaquemarts pour frapper les heures fur le timbre, ce qui était déjà alors fort ufité. Cette horloge du château de Pont-d'Ain devait être de grande dimenfion.

Nous trouvons enfuite les engins du preffoir; deux cages pour les perdrix & les cailles; deux chaifes en fer, ayant quatre pommeaux de cuivre doré, « des chaifes de jardin; » item, deux en bois & une autre *carrata*, carrée; deux autres en noyer; item, un grand métier à tapifferie; item, un bois de lit de camp : *nemus lecti de camp;* item, une felle & un bât en très mauvais état; item, deux arçons faits en manière de fiége de barbier : *facti ad modum barbitonforis.*

Suit une nomenclature de tables, tréteaux, coffrets, &c. : *tres menfe fapini, cum uno tabernaculo depicto, tres efcrynie quercus,* &c.; enfuite dix grands boucliers dits pavois de guerre, *appellate paveys de guerra;* item, fept autres moindres, de forme ronde, & un autre plus petit, peint en rouge; item, un demi-baril de fon : *dimidium dolenii furfuris;* item, certaines planches de chariots peintes : *certi poftes depicti de chariot;* item, quatre *traverfiers* de lit; item, quatre grandes courbes de fer, *corbe ferri*, des ferpes peut-être; item, dix-fept marchepieds de lit : *decem feptem marchepia lecti,* & une foule d'uftenfiles, tels que métier à faire les couvertures, banc de tourneur, deux établis ou chevalets de fculpteur, des portes, des fenêtres, des planches, des pièces de bois, des treillages, des bancs, des fonds de lit; &, au milieu de cet affemblage incohérent, nous retrouvons encore des armes, une trouffe ou carquois, *faretra tractuum*,

avec des viretons, *ferura tractus;* un char, *ad astandum*(?); deux torchères en fapin, fix arbalètes en bois, un miroir, deux autres brifés; une felle d'armes, *fella & arfonum equi pro armis;* c'eft évidemment celle du Prince, dont nous avons retrouvé ainfi peu à peu tout l'équipement, fa lance de tournois, fes armes, fa felle, fa bride, &c.; item, deux *arcs turquois* avec leurs trouffes de flèches; un grand morceau de criftal, *magnus lapis criftalli* : à cette époque le criftal de roche, fort eftimé, était un objet de curiofité; on lui attribuait, comme à une foule de fubftances, des propriétés particulières & furnaturelles; item, trois *étriers antiques*, & un quatrième, *dolens fractum*, ce qui femblerait vouloir fignifier, fouffrant d'une fracture; item, dix éperons & une *mulcipera*, mot inconnu; en outre, plufieurs fangles étendues fur les poutres de la chambre éclairée par trois fenêtres. Cette falle devait être fort fpacieufe & fituée au rez-de-chauffée, car on y avait remifé la plus grande des pièces d'artillerie de l'arfenal du château, *une ferpentine* de douze pieds de long munie de tous fes acceffoires : *una pecia artillerie appellata ferpentine debite munita & ferrata fuis ligaturis ferreis, longitudinis duodecim pedum.*

Après cela, on nous montre encore une douzaine de houffes pour couffins ou taies d'oreillers, *culcitre pulvinalium*, & onze oreillers; un *loudier* ou inftrument à faire les couvertures, un matelas & trois couvertures; en dernier lieu, *vingt fiéges* ou *efcabeaux* tant en chêne qu'en fapin, entaffés ici, & dont les chambres en effet paraiffent affez généralement dépourvues. Ci finit l'Inventaire.

Malgré fon obfcurité, fes longueurs & fes fatigantes répétitions, cette pièce nous femble offrir des indications

précieuſes en nous initiant aux mœurs de l'époque, & paraît deſtinée à exciter juſtement l'intérêt des adeptes nombreux de la ſcience archéologique. Cette analyſe équivaut preſque à une traduction libre; nous renvoyons le lecteur au texte, avec ſes fautes, ſes nombreuſes incorrections, publié tel quel à la fin des Pièces juſtificatives.

En réſumé, ſi nous avons été exact en faiſant cette patiente & faſtidieuſe récapitulation, le château de Pont-d'Ain contenait cent douze fenêtres, cent trente-quatre portes tant extérieures qu'intérieures, quarante-huit chambres déſignées par le terme de *camera* (*), & un nombre égal de lits; mais il faut obſerver que, lorſque le château était habité, il devait s'en trouver un bien plus grand nombre, alors probablement démontés ou emportés. Le mobilier, plus que ſimple, on l'a vu, n'offre dans les chambres, non compris le contenu des divers entrepôts, que trente-deux tables, quarante-cinq *ſcamna* ou bahuts, pouvant ſervir tout à la fois de coffres & de ſiéges; vingt-deux armoires, douze dreſſoirs, dix buffets & dix arches, *archa*, ou grands coffres à couvercle bombé. La déſignation des chambres, antichambres, eſcaliers, ſalles, galeries, cabinets, paſſages divers, oratoires, chapelles, &c., donne un total de cent & ſept pièces, dénombrement qui, vu les vaſtes dimenſions de quelques-unes d'entre elles, nous donne une idée approximative de l'importance & de la grandeur du caſtel.

Outre ces meubles meublants qui garniſſaient les dif-

(*) On compte, en outre, neuf cabinets proprement dits, mentionnés ſous l'expreſſion *cabinetum*, ſans parler des nombreuſes pièces diviſées ou formées par des cloiſons en planches : *paries poſtium*.

férentes pièces fidèlement inventoriées, nous avons trouvé un certain nombre de marchepieds, de lits, de siéges ou escabeaux, de coffres, de tables, de tréteaux, &c., &c., empilés dans des salles basses transformées en magasins. Ces nombreux tréteaux, qui furent longtemps d'un usage général pour les tables, se repliaient à volonté : c'est ce qu'indique l'expression si fréquente employée dans les romans ou les chroniques, *enlever les tables* après le repas, &c.

On s'étonne justement que cette pièce officielle ne constate en aucune façon l'état général du château. Cette formalité a dû pourtant nécessiter le travail d'un architecte ou d'un ingénieur : elle nous eût ainsi conservé tout ce qui touchait à la construction, dispositions intérieures, descriptions extérieures des bâtiments, des fortifications, &c., avec les termes d'art usités alors & propres au pays & au temps. Nous avons donc regretté d'autant plus vivement la perte de ce document intéressant & curieux au double point de vue de l'architecture civile & militaire, qu'il a nécessairement dû exister : car nous trouvons précisément un article particulier du traité de Strasbourg (5 mai 1505) réglant le douaire de Marguerite, & par lequel la Princesse s'engageait spécialement à entretenir à ses frais les toitures des châteaux & bâtiments situés dans les provinces qui lui étaient cédées en usufruit, promettant en outre de les rendre à la couronne de Savoie dans le même état qu'elle les avait reçus « en viager, » hormis les cas de force majeure. Il fallut ainsi, en 1504 comme en 1531, une double constatation. Nous transcrivons littéralement le paragraphe du traité :

« Article XVII. Item fuit actum & conventum, quod

« ipſa domina Margareta teneatur manutenere caſtra & do-
« mos predictarum patriarum (Breſſiæ & Vuaudi) *coperta*
« *ſumptibus ſuis*, &, finito dotario, vel ubi caſus reſtitu-
« tionis evenerit, ea reſtituere *in eodem ſtatu & gradu quo*
« *ſibi tradita fuerint*, caſibus fortuitis exceptis. » (Archives de Lille; *id.* de la Chambre des comptes de Turin.)

Il eſt donc évident que l'on dut procéder, aux deux époques, à un état de lieux général, que d'autres plus heureux feront peut-être appelés, eſpérons-le, à retrouver un jour.

Les nombreuſes fenêtres dont nous avons vu les vitres en partie fracturées malgré les volets (*) qui preſque partout les devaient préſerver: *claudens ſuis portis*, &c., prouvent que, même pour les princes, l'œil du maître eſt auſſi néceſſaire que pour les ſimples particuliers; car le ſire châtelain de Pont-d'Ain, noble George de Varax, n'apportait pas la moindre attention à ſurveiller l'entretien des portes & fenêtres, s'en rapportant au concierge, le ſeigneur Aymon Gercerati, qui, on l'a vu, s'en acquittait fort médiocrement lui-même!

La malheureuſe chaſſe de St-Vulbas, cauſe de la mort du duc Philibert, à Pont-d'Ain, ramène naturellement la penſée ſur la vénerie de ce prince, que l'on déſirerait connaître. Nos efforts pour retrouver les comptes de l'*hoſtel* des ducs de Savoie ont été en partie infructueux, & particulièrement ſur ce chapitre. Nous croyons pouvoir cependant eſſayer de combler cette regrettable lacune en plaçant ici un document analogue & curieux, preſque contemporain, que nous croyons inédit, & dont nous ſaura

(*) Comines ſe ſert de l'expreſſion, les *oſte-vent*.

gré, peut-être, le lecteur qui s'intéresse aux détails & aux recherches cynégétiques : savoir, la vénerie du roi Charles VIII.

Il est incontestable que, quoique la dépense fût probablement moins forte pour le duc de Savoie, il doit cependant avoir existé une grande analogie entre les deux véneries; car Philibert-le-Beau, élevé à la cour de France, a longtemps chassé avec les équipages dont suit la nomenclature, & la finance. Nous renvoyons en outre, pour plus amples détails relatifs à la même époque, à une publication récente & du plus grand intérêt : *Le livre de la chasse du grand sénéchal de Normandye & les ditz du bon chien Souillard*; publié par le baron Jérôme Pichon, petit in-8°; Paris, Aubry, 1858.

Nous avons retranché seulement les fastidieuses répétitions des protocoles & des formules, que les secrétaires, évidemment payés à tant la page, se complaisent à accumuler dans les comptes, ce qui en rend insupportable la lecture, & impossible la copie conforme.

On peut compléter cet Inventaire par le curieux *Dictionnaire raisonné du mobilier Français, de l'époque Carlovingienne à la Renaissance*, de M. Viollet-le-Duc. La planche XIV, *Chambre d'un château au XIVe siècle*, peut nous représenter Pont-d'Ain à l'époque de l'incendie de 1372 (*). Le jour de la réception de Bonne de Béry par son fiancé Amédée VII, dit le comte Rouge & fils du fameux comte Verd, on festina si bien, que, la nuit suivante, le feu prit dans les cuisines & consuma une partie du château.

(*) La Teyssonnière, *Recherches hist. sur le dép. de l'Ain*, t. IV, p. 19.

Enfin, le mémoire publié par La Curne-St-Palay : *Les honneurs de la Cour*, & composé par Aliénor de Poitiers, vicomtesse de Furnes, sur les usages des cours de France & de Bourgogne, depuis le temps de Charles VI jusqu'au milieu du règne de Charles VIII, est très intéressant à consulter. Au chapitre *Nativité de Mademoiselle Marie de Bourgongne*, on trouve décrit tout le mobilier de la chambre où naquit la mère de Marguerite.



ARCHIVES IMPERIALES

Comptes des Souverains, K K, vol. 75.

COMPTES

DE LA VENERIE ET FAUCONNERIE.

1485-1486

Copie des lettres patentes du roy noſtre ſire, données aux Montilz-lèz-Tours le trezieſme jour de janvier mil quatre cens quatre vingtz & trois, expédiées par meſſeigneurs les Généraulx des finances le ſeizieſme jour dudit mois de janvier audit an.

(Collatio preſentis coppie facta fuit cum tranſcripto hic reddendo.)

CHARLES, par la grâce de Dieu roy de France, à noz amés & féaulx les généraulx conſeillers par Nous ordonnez ſur le fait & gouvernement de noz finances : ſalut & dilection.

Savoir vous faiſons que pour la bonne & entière confiance que Nous avons de noſtre amé & féal notaire & ſecrétaire, maiſtre Pierre Fauchet, & de ſes ſens, ſouffiſance, loyaulté & bonne dilligence, icellui avons commis & ordonné, commettons & ordonnons, par ces préſentes, à faire les paiemens des gaiges des officiers & choſes néceſſaires pour l'entretenement de noz vénerie & faulconnerie & d'autres gens de noſtre hoſtel, & à en tenir le compte à com-

mencer du premier jour d'octobre derrenier paſſé & de ce préſent mois de janvier, & doreſenavant tant qu'il nous plaira; les quelz paiemens il ſera tenu faire des deniers qui lui ſeront pour ce ordonnez, appoinctez & aſſignez, ainſi qu'il s'enſuit:

C'eſt aſſavoir tout ce qui ſera ordonné & appoincté par noz eſtatz, cédulles ou rooles ſignez de noſtre main, tant pour les gaiges de grant veneur, nourriture des chiens de noſtre vénerie, ſallaires & gaiges des veneurs, aydes & varletz de limiers de noſtre grant vénerie, que pour l'entretenement de celui qui a la garde de noz chiens à reguart: il les baillera & délivrera à noſtre amé & féal conſeiller & chambellan Yvon Du Fou, noſtre grant veneur, par la ſimple quictance ſeullement, & auſſy ce qui ſera ordonné à noz amez & féaulx, chambellan Olivier Sallart, noſtre grant faulconnier, & Anthoine de Ville, ſeigneur de Dompjulien, tant pour leurs gaiges que pour le ſallaire, vivre & entretenement des gens & faulconniers qu'ilz ont ſoubz eulx & qu'il leur convient entretenir pour le fait de partie des volz de noſtre faulconnerie, icellui Fauchet leur baillera & délivrera auſſy par leurs ſimples quittances ſeullement.

Et pour l'entretenement des chariotz, charrettes, charretiers & chevaulx de trente ſix hommes & de deux commiſſaires ordonnez pour le fait des toilles de chaſſe de noſtre vénerie, ledit Fauchet ſera tenu d'en faire les paiemens par l'ordonnance ou par les monſtres & reveues qui en feront faictes par noz amez & féaulx conſeillers & chambellans Yvon Du Fou, noſtre grant veneur, & Jacques Odart, ſeigneur de Curſay, ou de l'un d'eulx; les quelz nous avons commis & commettons par ces préſentes à d'ores en veoir & viſiter les dits chariots, charrettes, charretiers & chevaulx avec les dicts xxxvj hommes & deux commiſſaires, & de les faire payer de leurs gaiges toutes & quantes foiz que par eulx ſera ordonné, au feur & ſelon les eſtatz, cédulles ou rooles qui en feront faiz & baillez au dit Fauchet.

Et au regard des autres parties qui ſeront couchées ès dits eſtatz ou qu'il ſera mandé au dit Fauchet paier par noz cédulles ou rooles ſignées de noſtre main, oultre les parties dont cy devant eſt faicte mention, icellui Fauchet ſera tenu les diſtribuer & payer aux per-

fonnes nommées en iceulx au feur & felon ce qui fera contenu & déclairé par les ditz eftatz, cédulles ou rooles fignez comme deffus pour icelle commiffion & charge avoir, tenir & dorefenavant exercer par le dit maiftre Pierre Fauchet aux gaiges de douze cens livres tournois par chafcun an, à commencer du premier jour d'octobre derrenier paffé, que nous lui avons pour ce tauxé & ordonné, tauxons & ordonnons par ces préfentes, tant pour faire les advances des grans fommes de deniers qu'il lui conviendra fournir & advancer en attendant le recouvrement des deniers des affignacions qui lui feront ordonnées pour convertir ou fait de fa dite commiffion, que pour faire les dilligences de recouvrer les ditz deniers és lieux où il en fera appoincté & affigné, iceulx faire porter, mener & charroyer en court où que nous foyons, pour en faire les paiemens, & à en tenir le compte jufques à la fomme de vingt quatre mil livres tournois & au deffoubz.

Et oultre avons promis audit Fauchet que fe lui ordonnons faire des paiemens de plus grant fomme par chafcun an que des dites xxiiii^m^ livres à aucunes perfonnes pour gaiges ou aultrement, foient veneurs, faulconniers, officiers ou aultres gens de noftre hoftel, nous voulons & ordonnons qu'il ait & preigne par fes mains des deniers de fon affignacion, oultre fes ditz gaiges de xii^c^ livres au folt la livre & à la raifon des dictes xii^c^ livres pour les dictes xxiiii^m^ livres, de l'oultre plus dont il fera paiement par chafcun an; & les quelz gaiges, à telle fomme qu'ilz pourront monter pour l'oultre plus dès à préfent, nous lui avons tauxez & ordonnez, tauxons & ordonnons par ces préfentes au folt la livre & à la raifon que deffus.

Si voulons & vous mandons que, prins & receu du dit maiftre Fauchet le ferment en tel cas acouftumé, vous le mettez & inftituez en poffeffion & faifine de la dicte commiffion & l'en faictes, fouffrez & laiffez jouyr & ufer plainement & paifiblement; & avec ce lui fouffrez prendre & retenir par fes mains des deniers de fa dicte affignacion par chafcun an, à commencer dudict premier jour d'octobre derrenier paffé, la dicte fomme de xii^c^ livres, & auffy la fomme à quoy ce montera & qu'il devra avoir pour avoir plus payé par chafcun an que les dictes xxiiii^m^ livres, au folt la livre &

à la raifon que deffus; & par rapportant ces préfentes fignées de noftre main ou *vidimus* d'icelles fait foubz feel royal pour une foiz avec les eftaz, cédulles ou rooles qui fur ce lui en feront faiz auffy fignez de noftre main, & quictance des parties contenues ès ditz eftatz, cédulles ou rooles tant feullement avec l'ordonnance ou rooles des monftres ou reveues fignées defditz Du Fou & de Curfay ou de l'un d'eulx touchant le fait des dictes toilles, ainfy que cy-devant eft faicte mention : Nous voulons toutes les parties & fommes de deniers qui par le dit Fauchet auront efté payées & baillées pour les caufes deffus dictes, & auffy fes dits gaiges & ce que montera l'oultre plus à la raifon que deffus, eftre allouez en fes comptes par noz amez & féaulx gens de noz Comptes, aufquelz Nous mandons ainfy le faire fans difficulté aucune; car ainfy Nous plaift-il eftre fait, nonobftant que le dit Fauchet ne face apparoir de la diftribucion des deniers qu'il baillera & délivrera aus ditz Du Fou, Olivier Sallart & Anthoine de Ville, tant pour eulx que pour leurs veneurs & faulconniers de leurs *bandes* & charges, dont Nous ne voulons qu'il foit tenu d'en rapporter fur fes comptes aucune certifficacion ou recongnoiffance, fors la quittance d'eulx tant feullement, & en tant que meftier eft ou feroit, l'en avons relevé & relevons par ces dictes préfentes & quelzconques ordonnances, reftrinctions, mandemens, rigueur de comptes ou deffences à ce contraires.

Donné aux Montilz-lez-Tours le treiziefme jour de janvier l'an de grâce mil quatre cens quatre vingz & trois, & de noftre règne le premier.

Ainfy figné :

CHARLES.

Et au deffoubz : Par le Roy en fon confeil ou quel les gens des finances eftoient :

M. Brinon.

(Expédition des lettres-patentes du roi Charles VIII en date du 13 janvier 1483 avant Pâques, faite par les généraulx-confeillers du roi fur le fait & gouvernement de fes finances, le 16 janvier 1482; f°s 6 à 8.)

Autre copie des lettres patentes du roy noſtre ſire, données au boys de Vincennes le vingtieſme jour du mois d'avril mil quatre cens quatre vingtz & ſix, & expédiées par Meſſeigneurs les généraulx des finances le xxviie jour dudit mois d'avril audit an : par les quelles le roy, noſtre dit ſeigneur, veult que maiſtre Pierre Fauchet, nommé ès dictes lettres, puiſſe compter de la charge qu'il a eue cy-devant, a & aura le temps advenir, du fait des veneurs & faulconniers de l'oſtel dudit ſg^r, tant pour l'année derrenière paſſée, ceſte préſente, que pour les autres advenir, par les rooles qui par lui en ont eſté & feront faiz ſignez de la main dudit ſg^r; & auſſy qu'il face les paiemens à iceulx veneurs & faulconniers ſelon & en ſuyvant les eſtatz & cédulles qui lui en ont eſté & feront pour ce faiz ſignez de la main dudit ſeigneur, ſans avoir regard à l'ordonnance des premières lettres de commiſſion qui lui en furent baillées dès le douzieſme jour de janvier mil quatre cens quatre vingtz & troys, ainſy que plus à plain leſdictes lettres & expédicion d'icelles le contiennent, des quelles la teneur s'enſuit :

(Lettres du roy Charles VIII, 20 avril 1486; f°s 9 à 11. — Expédition deſdites lettres donnée par les généraux conſeillers des finances, 27 avril 1486; f°s 11 à 11 v°.)

Autre copie d'autres lettres patentes du roy noſtre ſire, ſignées de ſa main & de Robineau ſon ſecrétaire ſignant en finances, données à Paris le huitieſme jour de février mil quatre cens quatre vingz & cinq, expédiées par Meſſ^{rs} les généraux des finances le dixieſme jour dudit mois de février ou dit an mil quatre cens quatre vingtz & cinq : par les quelles & pour les cauſes y contenues ledit ſeigneur a commis & commect maiſtre Pierre Fauchet, ſon notaire & ſecrétaire, à tenir le compte & faire le paiement, durant ceſte préſente année commencée le premier jour d'octobre derrenier paſſé, des gaiges & souldes de ſix perſonnes que le dit ſeigneur a ordonnées pour la garde des foreſtz & gruyrie de la ſeigneurie de Saint Germain en Laye, pour la conſervation des beſtes noires & rouſſes eſtans en icelles. Leſquelz paiemens il ſera tenu

faire aus dictes perfonnes au feur de cent folz tournois par mois à chacun d'eulx par l'ordonnance & certiffication du feigneur Du Fou, grant veneur de France & cappitaine du dit Saint Germain en Laye, ainfy que plus à plain les dictes lettres & expédicion d'icelles le contiennent, des quelles la teneur s'enfuit.

(Lettres du roy Charles VIII, 8 février 1485; f°s 12 v° à 13 v°. — Expédition defdictes lettres faite par les généraux des finances, contenant le procès verbal de la preftation du ferment de Pierre Fauchet. 10 février 1485; f°s 13 v° à 14.)

Compte de maiftre Pierre Fauchet, notaire & fecrétaire du roy noftre fire, & par lui commis à tenir le compte & faire le paiement de fa vénerie & faulconnerie, des recepte & defpence par lui faictes à caufe d'icelle vénerie & faulconnerie pour ung an entier commençant les premiers jours d'octobre & janvier mil quatre cens quatre vingtz & cinq & finiffant les derreniers jours de feptembre & décembre enfuivans mil quatre cens quatre vingtz & fix, lefditz jours includs, ainfy & en la manière qui s'enfuit: ce préfent compte rendu à court par ledit commis en perfonne.

RECEPTE.

Et premièrement:

De fire Jehan Briçonnet, receveur général, la fomme de vingt ung mil trois cens vingt livres tournoys fur la fomme de vingt trois mil trois cens vingt livres tournoys qui lui avoient efté ordonnez pour convertir & emploier au paiement des gaiges des veneurs & faulconniers d'icellui feigneur durant l'année dont ce préfent compte fait mention, en ce comprins la fomme de onze cens vingt huit livres tournoys à lui ordonnée, tant pour le paiement de trente fix hommes ordonnez de creue à la garde des toilles de chaffe du-

dit fg^r, que pour la creue des gaiges de Pierre de Goubache, cappitaine des dictes toilles, comme auffi pour convertir au paiement & fallaire des bonnes gens qui durant cefte dicte préfente année yront ayder à tendre & à garder les dictes toilles quant ledit fg^r ira à la chaffe: pour cecy, par lettre de recongnoiffance d'icelluy comme efcripte le vingt huitiefme jour de janvier l'an mil cccc quatre vingt & cinq, la dicte fomme de xxi^m iii^c xx l.

De fire Jacques Leroy, receveur général d'oultre Seyne & Yonne, la fomme de trois cens foixante livres tournoys à lui ordonnée par le Roy noftre dit fg^r, pour convertir & employer au paiement des gaiges & fouldes de fix compaignons par ledit fg^r ordonnez à la garde des foreftz & gruyrie de Sainct Germain en Laye pour la confervation des beftes noires & rouffes eftans en icelle : iii^c lx l. t.

Summa totalis recepte prefentis computi : xxi^m vi^c iiii^xx l. t.

DESPENSE.

Premièrement : grant vénerie.

A Meffyre Yvon Du Fou, chevalier, confeiller & chambellan du roy noftre fire, & grant veneur de France, la fomme de douze cens livres tournois que le roy, noftre dit fg^r, lui a ordonné pour fes gaiges à caufe de l'office de grant veneur, pour l'année commençant le premier jour d'octobre mil quatre cens quatre vingtz & cinq & finiffant le derrenier jour de feptembre mil quatre cens quatre vingtz & fix, qui eft au feur de c l. par mois; la quelle fomme de xii^c l. lui a efté baillée, payée & délivrée par cedit préfent commis par vertu du roole du roy noftre dit fg^r, cy rendu, donné à St-Juft lez Lion le xxve jour d'avril mil cccc iiii^xx xvij : xii^c l.

Audit meffyre Yvon, chevalier, deffus nommé, femblable fomme de douze cens livres tournois que pareillement lui a efté ordonnée par icellui fg^r, tant pour la nourriture des chiens de la dite vénerie,

que pour l'entretenement des varletz ordonnez à la garde d'iceulx, pour icelle année commençant & finiffant comme deffus : xii^{c} l.

Gentilzhommes & aides de vénerie.

A Jehan Dubufchet, efcuier de la vénerie dudit fg^{r}, la fomme de deux cens quarante livres tournois à lui ordonnée par ledit fg^{r} pour fes gaiges & entretenement en fon fervice de douze mois entiers commençant ledit premier jour d'octobre mil quatre cens quatre vingtz & cinq & finiffant le derrenier jour de feptembre mil cccc quatre vingtz & fix, qui eft au feur de vingt livres tournois par mois : ii^{c} xl l.

Item, à Bertrand de Bourneuf, auffy efcuier de la dicte vénerie : ix^{xx} l.

Item, à René de La Roche, &c., ii^{c} xl l.

Item, à Olivier Bodien, &c., vi^{xx} l.

Item, à Regnault de Flezat, &c., viii^{xx} v l.

Item, à Jehan de Marconnay, &c., viii^{xx} v l.

Item, à Pierre Maubert, &c., vi^{xx} l.

Item, à Guérin Boiffelier, &c., vi^{xx} l.

Item, à Raoul de Fontaines, &c., vi^{xx} l.

Item, à Thomin Boiffière, &c., iiii^{xx} x l.

Item, à Guillaume Boiffière, &c., iiii^{xx} x l.

Veneurs ordonnez pour la dicte vénerie.

A Ymbert Boiffelier, veneur de la vénerie du roy noftre dit fg^{r}, la fomme de deux cens quarante livres tournois, à lui ordonnée par ledit fg^{r} pour fes gaiges & entretenement en fon fervice durant cefte préfente année..., qui eft au feur de xx l. par mois, ii^{c} xl l.

tem, à Jehan Gireffon, auffy veneur de la dicte vénerie, ix^{xx} l.

Item, à Hannot Lambert, &c., ix^{xx} l.

Item, à Guillaume Regnier, &c., vi^xx l.
A Pierre Joly, vi^xx l.
A André de Vens, vi^xx l. t^s.
A Maurice Boiffière, vi^xx l.
A Colas de Vens, iiii^xx x l.
A Jaquet de Faiz, iiii^xx x l.
A Quentin de Sers, vi^xx l.

Summa : xiii^c iiii^xx l.

Autres aides fervans à la dicte vénerie.

A Jehan du Chamel, aide en la dicte vénerie, lx l.
A Guillaume de Marray, lx l.

Summa : vi^xx l.

Varletz de limiers à la dicte vénerie.

A Martin Bafton, varlet de limiers, la fomme de foixante livres tournois que ledit fg^r lui a ordonnée pour fes gaiges & entretenement en fon fervice durant cefte dicte année, lx l.

A Françoys Le Duc, auffy varlet de limiers, lx l.

Veneurs ordonnez pour les toilles.

A Anthoine de Caix dit Fielzabras, veneur dud. fg^r, la fomme de neuf vingtz livres t^s, à lui ordonnée par ledit fg^r pour fes gaiges & entretenement en fon fervice durant l'année de ce dit compte commençant le premier jour d'octobre mil quatre cens quatre vingtz & cinq, & finiffant le derrenier jour de feptembre mil quatre cens quatre vingtz & fix : qui eft au feur de quinze livres tournois par mois; la quelle fomme de ix^xx l. lui a efté paiée, baillée & délivrée par ce préfent comme par vertu dudit roole cy deffus rendu

ſervant cy, comme il appert par ſa quittance cy rendue, ſignée de Arbelot, notaire & ſecrétaire dudit ſg^{r}, le onzieſme jour dudit mois d'octobre mil quatre cens quatre vingtz & ſix : pour cecy la dicte ſomme de ix^{xx} l.

A Etienne Buzelot, auſſy veneur, &c., ix^{xx} l.

A Jamet Thibault, &c., vi^{xx} l.

A Loys Joly, &c., vi^{xx} l.

A Jehan le Breton, &c., iiii^{xx} x l.

A Jehannin de Herbault, &c., lx l.

Summa : vii^{c} l.

Varletz de limiers pour les toilles.

A Haultin Corbeil, filz du Picart, varlet de limiers pour les toilles du roy, noſtre dit ſg^{r}, la ſomme de ſoixante livres tournois que ledit ſg^{r} lui a ordonnée pour ſes gaiges & entretenement en ſon ſervice durant ceſte préſente année, lx l.

A Mathurin Gaultier, auſſy varlet de limiers des dictes toilles, &c., lx l.

A Jehan Tramet, reguardier, &c., lx l.

Paiges (pages) *de chiens.*

A Guillaume Leſtoille, qui a eſté baillé à Hannot pour mener ſon limier, la ſomme de trente ſix livres tournois que ledit ſg^{r} lui a ordonnée pour ſes gaiges & entretenement en ſon ſervice durant ceſte dicte année, xxxvj l.

Sic eſt ſumma per ſe : xxxvj l.

Varletz de limiers à la grant vénerie.

A Perrinet du Boys, varlet de limiers de la dicte grant vénerie, iiii^{xx} xvj l.

A Pierre de Valleur, auſſy varlet de limiers, &c., lx l.
A Jehan Souldain, &c., lx l.
A Arnoullet Hurteville, &c., lx l.
Summa : ii^{c} lxxvj l.

Autres veneurs pour la charge des toilles.

A Pierre de Gobaches, eſcuier, cappitaine des toilles dudit ſg^{r}, la ſomme de ſix cens livres tournois, que le roy noſtre dit ſg^{r} lui a ordonnée pour ſes gaiges & entretenement en ſon ſervice durant ceſte préſente année, vi^{c} l.

A Jehan de Raſſet, eſcuier, auparavant cappitaine des toilles, &c., ii^{c} xl l.

Audit de Gobaches, cappitaine deſſus nommé, la ſomme de quinze cens livres t^{s}, à lui ordonnée par icellui ſg^{r}, pour le ſallaire, nourriture & entretenement de vingt quatre chevaulx atellez en ſix chariotz & charrettes ordonnez à mener les toilles de la chaſſe aprez la perſonne d'icellui ſg^{r}, pour ſervir au fait de la dicte chaſſe pour ſon plaiſir & esbat, comme auſſy pour le vivre & ſallaire des charretiers & entretenement des ferrailles, cordaiges, colliers & autres choſes néceſſaires auſditz chevaulx & renouvellement des ditz chariotz durant la dicte année commençant le dit premier jour de janvier mil quatre cens iiii^{xx} & ſix, xv^{c} l.

A lui encores la ſomme de deux mille huit cens huit livres t^{s} que le dit ſg^{r} a ordonnée lui eſtre baillée pour l'entretenement, gaiges & ſallaires de trente ſix compaignons ordonnez à la garde d'icelles toilles & à les tendre & deſtendre, charger & deſcharger, comprins ſix cens quarante huit livres t^{s}, qui eſt au pris de trente ſix ſolz tournois pour chacun homme par mois, qui leur a eſté ordonnée de creue, oultre la ſomme de deux mille cent ſoixante livres t^{s} pour leur ordinaire, ii^{m} viii^{c} viij l.

A Geoffroy de Bourran, commiſſaire & garde des dites toilles, la ſomme de quatre vingtz dix livres tournois, tant pour ſes gaiges que pour tenir en réparacion leſd. toilles durant lad. année, iiii^{xx} x l.

A Jehan de la Genoillenie, garde de chiens à reguars dud. fgr, la fomme de neuf vingtz livres t que led. fgr lui a femblablement ordonnée, tant pour fes gaiges que pour la nourriture de douze chiens à reguars qui font à la charge du grand veneur durant lad. année, ixxx l.

A Jehan Corbeil, dit le Picart, veneur dud. fgr, la fomme de deux cens quarante livres t..., tant pour fes gaiges que pour la nourriture de vingt quatre chiens courans ordonnez à fervir au fait de la chaffe defd. toilles, oultre ceulx de la grant vénerie, durant lad. année, iic xl l.

A Loys de Fonteuil, efcuier, fgr de Courbenton, la fomme de troys cens foixante livres t que ledit fgr lui a pareillement ordonnée pour fes gaiges & entretenement en fon fervice au faict & conduicte de la chaffe defd. toilles durant ladicte année, iiic lx l.

Faulconnerie.

A Olivier Sallart, confeiller & chambellan du roy noftre fire, & grant faulconnier de France, la fomme de quinze cens livres t, à lui ordonnée par led. fgr, tant pour fes gaiges à caufe de grant faulconnier qui font de douze cens livres t par an, que pour le vivre, fallaire & entretenement des faulconniers qu'il a avec lui ordonnez à faire trois volz : c'eft affavoir ung vol pour hayron, ung autre pour rimère & ung autre pour pie; pour le plaifir & esbat dud. fgr durant lad. année, xvc l.

A meffire Anthoine de Ville, chevalier, fgr de Dompjulien, la fomme de deux mille livres t à lui femblablement ordonnée par led. fgr, tant pour fes gaiges, vivre & entretenement au fervice d'icellui fgr, que de Jehan de la Guerre & Cornallin, faulconniers, les quelz icellui fgr lui a bailliez pour eftre avec lui pour le fait de fa faulconnerie, & à faire quatre volz : c'eft affavoir, icellui de faulx-perdrieux, cellui de vaneaulx, & icellui de corneilles; pour le plaifir & esbat dud. fgr, durant lad. année, iim l.

A Mathieu Martel, nepveu de feu meffire Richouft, faulconnier, la fomme de deux cens quarante livres t^s... pour l'entretenement de luy & des oyfeaulx qu'il a en garde par led. fg^r durant cefte dicte année, ii^c xl l.

A Jaques du Rival, dit le Petit-Sires, auffy faulconnier dud. fg^r, la fomme de neuf vingtz livres t^s... pour fes gaiges & entretenement en fond. fervice, ix^{xx} l.

A maiftre Loys du Hamel, efcuier, auffy faulconnier dud. fg^r, femblable fomme de neuf vingtz livres t^s, ix^{xx} l.

Summa : iiii^m i^c l.

Faulconniers pour les champs qui font à la charge du fire de Curfay.

A meffire Jaques Odart, chevalier, feigneur de Curfay, confeiller & chambellan du Roy noftre fire, la fomme de deux mille livres t^s... tant pour fon entretenement en la charge qu'il a par led. fg^r ou fait de fa faulconnerie que pour fon entretenement au fervice d'icellui fg^r durant lad. année, ii^m l.

A Jaques Yfore de Pleumartin, efcuier, faulconnier dud. fg^r, &c., ii^c xl l.

A Hector de Lefpinay, auffy faulconnier dud. fg^r, &c., ii^c xl l.

A Bernard d'Orléans, &c., ii^c xl l.

A Mathieu Frafney, auffy faulconnier, &c., vi^{xx} l.

A Jehan Greflet, le quel eft ordonné de nouvel à la conduicte des faulconniers pour le vol des oyfeaulx qui font foubz la charge du fire de Curfay, la fomme de trois cens livres tournois que led. fg^r lui a ordonnée pour fes gaiges de cefted. année, iii^c l.

Aultres faulconniers ordonnez pour les efmérillons & efperveteux du Roy.

A Loys Odart, filz du fire de Curfay, mis au lieu de René de

Bey, la somme de trois cens trente livres t^{s} que le Roy nostre d. sg^{r} lui a ordonnée tant pour ses gaiges que pour l'entretenement des esmérillons durant ceste présente année, iii^{c} xxx l.

Item, à Gilles de Nesve, aussy esperveteux dud. sg^{r}, &c., ii^{c} xl l.

Item, à Jehan du Meslet, aussy esperveteux d'icellui sg^{r}, &c., vi^{xx} l.

Item, à maistre Pierre Fauchet, commis dessusdit, la somme de douze cens livres t^{s}, à lui ordonnée par led. sg^{r}, tant pour faire les advances des deniers qu'il lui convient fournir, payer & advancer en attendant le recouvrement des deniers des assignacions de sa dicte commission, que pour faire la dilligence de recouvrer lesd. deniers, iceulx faire porter, mener & conduire en court où que soit le Roy nostre dit sg^{r}, pour faire des paiemens aux cy-devant nommez durant icelle année, xii^{c} l.

Summa : xviii^{c} iiii^{xx} x l.

Gens de nouvel mis à gaiges.

A Hayne Vintement, faulconnier que le Roy a de nouvel retenu en son service, la somme de six vingtz livres t^{s}... pour ses gaiges & entretenement en son service durant lad. année.

Summa : vi^{xx} l.

Creue de gaiges.

A Jehan le Breton, veneur, cy-devant nommé, la somme de trente livres t^{s}, que ledit sg^{r} lui a ordonnée de creue oultre ses gaiges ordinaires qu'il prent cy-devant, qui sont de vij l. t^{s} par mois, à ce qu'il soit plus honnestement & qu'il se puisse mieulx entretenir en son service durant lad. année, à les avoir & prendre sur une partie de iiii^{xx} x l. qui avoient esté ordonnez en l'estat de cette année à Jehannin de Herbault, auquel a esté rescindé par l'ordonnance du Roy lesd. xxx l. pour les bailler aud. Le Breton, & lequel Herbault n'en prent aud. roole que lx l., xxx l.

Summa per se : xxx l.

Deniers payez par mandement du Roy.

A Perrinet de Bures, commis à la garde des boys & foreſtz de St-Germain en Laye, la ſomme de ſoixante livres t^{s} que le Roy, noſtre dit ſg^{r}, lui a ordonnée pour ſes gaiges, vivre & entretenement en ſon ſervice & à la garde deſd. boys & foreſtz d'icellui St-Germain durant ceſte préſente année, lx l.

Item, à Thomas de Neufmégnil, ſemblable ſomme de lx l.

Item, à Jehan du Val, &c., lx l.

Item, à Georges Le Doulx, &c., lx l.

Item, à René Choquet, &c., lx l.

Item, à Jehan le Hougeat, &c., lx l.

Summa : iii^{c} lx l.

Deniers baillez comptans au Roy noſtre ſire.

Deniers baillez p^{r} officiers qui en doivent compter.

Voiages & tauxages.

Deniers paiez par ordonnance & mandement du Roy noſtre ſire.

Deniers rendus cy-devant en recepte & non receuz.

Deſpenſe commune.

Pour papier, encre & parchemin, cire, laſſetz & toille à faire facz pour mettre les deniers venans de ſa dicte commiſſion, xxx ſolz.

Pour ce préſent compte avoir groſſoyé en parchemin par deux fois, l'un pour demourer en la Chambre, & l'aultre pour ce dit commis, contenant en tout iiii^{xx} xvj feuilletz, qui à ij ſolz tournois pour feuillet vallent la ſomme de ix l. xij ſolz t^{s}.

Nous poſſédons un manuſcrit qu'il eût été curieux de pouvoir comparer avec le document qui précède. C'eſt un double authentique des Comptes de la tréſorerie générale de la vénerie, fauconnerie, oiſeaux du cabinet, toiles de chaſſe & capitainerie royale des chaſſes pour 1762-63. Mais cette comparaiſon était étrangère à l'année 1504.

Il ſemble étrange que la fauconnerie exiſtât encore à une époque ſi rapprochée de la nôtre. Le duc de La Vallière (Louis-Céſar Le Blanc de La Baume) était grand-fauconnier à xij cents livres de gages (les chiffres romains ſont conſervés) & trois mille livres pour états, dépenſes & appointements, &c. On entretenait encore deux vols pour milan, un pour héron, deux pour corneille, un pour champs, un pour rivière, un pour pie & un pour livèvres. Ces vols ſont en duplicata parmi les *oyſeaulx du cabinet*, plus un vol pour émérillons.

La louveterie eſt ſupprimée faute de fonds.

Le marquis d'Ecquevilly (Louis-Hennequin) était capitaine des toiles à douze cents livres d'appointement, & trois mille deux cents livres « pour l'entretient du charroy des dites toiles, &c. »

Le duc de Penthièvre était grand veneur auſſi aux gages de xij cents livres, avec pluſieurs ſuppléments pour l'entretien de ladite vénerie.

La dépenſe totale pour l'année ſe monte à trois cents cinquante-huit mille huit cents cinquante-deux livres dix-ſept ſols & huit deniers.

Nous avons découvert bien peu de détails analogues dans les archives de Turin. Elles nous ont conſervé ſeulement les noms d'Eſtienne de Viry & de Louis de Beſſello,

de Valence, grands-fauconniers du duc Philibert, de 1498 à 1503; & de Philippe Rovero, chambellan & conſeiller, qui leur ſuccéda. En 1502, nous trouvons, dans une lettre-patente datée d'Annecy, le 19 octobre : « Petit-Jehan de « Baumont, *chaſſeur ducal*. » Etait-ce un titre correſpondant à grand-veneur? Nous ne le croyons pas, car on le retrouve plus tard déſigné maître braconnier. Enfin, comme ſimples fauconniers, nous trouvons encore Guillaume bâtard de Dorten, Jehan, Pierre Rix, Antoine Raſtelin & Jehan de Blalay. En 1502, Laurent Prouz était maître braconnier. La ducheſſe Marguerite avait, aux gages de xxx livres, pour ſon fauconnier, Jehan de Blaley ſuſnommé. (Compte de Loys Vionnet, 1503.)

Le 17 juin 1503, elle donnait, à Pont-d'Ain, « la ſomme « de x écus d'or à Jehan Magnier, braconnier du comte « de Naſſau, pour avoir apporté à elle, à Pont-d'Ayns, « viij chiens lévriers de Flandre, de la part dudit comte. » Le 20 août même année, elle reconnaiſſait le don d'un lévrier « que Jehan-Antoine Raſtelin, faulconnier du duc, « lui a baillé, » par une gratification de ſix écus. En décembre 1503, Giraud de Cabrières était « *maiſtre de la « lyonneſſe* de la ducheſſe; » ce qui paraît confirmer la ſuppoſition précédemment émiſe, au ſujet de la tour du château dite des Lions.

Il eſt éminemment regrettable de n'avoir pu rien découvrir de plus explicite, ſurtout à propos de la mémorable chaſſe de St-Vulbas, qui eût donné un grand intérêt aux moindres particularités.

La vénerie fut longtemps une ſcience, & l'on ſait quelle large part elle occupait, autrefois, dans l'exiſtence des

princes & des gentilshommes. Outre les quatre mémoires hiſtoriques très eſtimés de La Curne-St-Palay ſur la chaſſe, nous donnons, dans la Notice bibliographique, la déſignation de pluſieurs ouvrages & traités ſur ce noble *déduict*, ſi fatal à Marguerite. En effet, il cauſa la mort de Marie de Bourgogne, ſa mère, & celle du duc Philibert. La chaſſe avait auſſi compromis les jours de Philippe de Breſſe, père de ce prince, accident qui, nous l'avons expliqué, détermina le vœu de Marguerite de Bourbon pour la conſtruction du couvent & de l'égliſe de Brou, l'orgueil de nos contrées !

Dans le ſiècle poſitif où nous vivons, on taxe de puérilité ce goût effréné de nos pères pour la chaſſe; mais alors, durant la paix, elle tenait ſur pied, en haleine & en activité permanente, cette bouillante nobleſſe pour qui le repos était un non-ſens, comme le péril un beſoin.

Actuellement, les agitations fiévreuſes de la politique, les combinaiſons miniſtérielles, les préparations électorales & les nouvelles exigences de la vie parlementaire laiſſeraient bien peu de loiſirs aux ſouverains comme aux nouvelles puiſſances du jour, pour pratiquer & cultiver l'art du veneur de Gaſton Phœbus ! En compenſation, nous avons des Chambres & la Bourſe, d'interminables diſcours, de fréquentes révolutions, leurs fatales & inévitables conſéquences, enfin, les banqueroutes & tout un peuple de loups-cerviers que l'on devrait bien pourchaſſer.

Comme rien ne plaît autant que les contraſtes les plus heurtés, on aime à rompre la vie monotone de notre proſaïque & bourgeoiſe exiſtence, par les ſouvenirs d'un autre monde, ou par les détails des mœurs brillantes du temps

paſſé (*), temps poétique où tout n'était point parfait, certes (il ſerait abſurde de le prétendre), mais dans lequel il y avait du bien à côté du mal. On aime donc à ſuivre par la penſée, au fond des bois, nos princes & leurs rudes hommes, courant le cerf ou le ſanglier à travers monts & vaux, chevauchant d'une ardeur frénétique, en attendant la bataille contre les Anglais ou les ennemis qu'ils n'ont jamais ceſſé de ſolder & d'exciter contre nous, à l'intérieur comme à l'extérieur. La poéſie, la peinture & les romanciers n'ont pas encore épuiſé les reſſources heureuſes & variées de la miſe en ſcène brillante qu'on peut tirer des nobles dames entourées de pages, de damoiſeaux & de chevaliers, caracolant fièrement ſur de blanches haquenées, le ſaucon ſur le poing, ou careſſant ces grands & beaux lévriers agiles, que la ſculpture emblématique du moyen-âge plaçait, comme ſymbole de la fidélité, ſous leurs pieds de marbre, aux mauſolées des cathédrales.

Quel dramatique & charmant tableau, en effet, préſente la cour ſomptueuſe de Pont-d'Ain, entrevue à la chaſſe ! Voici un joyeux feſtin champêtre; une halte, ou bien l'hallali du cerf dans la prairie aux bords de l'Ain; un rendez-vous de chaſſe où brille tout le voiſinage ſous les grands chênes de la forêt. Remarquez les riches, éclatants & ſplendides coſtumes aux chatoyantes couleurs, les livrées armoriées des varlets de limiers, fauconniers & veneurs; tout cela doré par le ſoleil levant qui pénètre

(*) A aucune epoque les manuſcrits & les anciens livres de chaſſe ne furent auſſi recherchés, & pouſſés à des prix veritablement fabuleux. Il en eſt de même pour les vieux romans de chevalerie & les anciennes chroniques.

dans la clairière ! Nous ſavons bien que l'école démocratique ne manque pas, à l'occaſion, de ſombres & fauſſes couleurs teintées de fiel, pour aſſombrir cette rétroſpective peinture, en plaçant au ſecond plan les piteuſes, les banales & ſempiternelles figures de manants & de vilains, comparſes obligés pleurant à chaudes larmes leurs récoltes, fruit de leurs pénibles ſueurs, impitoyablement ſacrifiées aux barbares plaiſirs de cette race maudite, de rois, de princes & d'ariſtocrates exécrés !... Cependant, il faudra encore beaucoup mentir, beaucoup calomnier avec la perfide, l'impudente adreſſe trop connue, hélas ! pour arriver au progrès déſirable de montrer aux maſſes convaincues, ſans proteſtations, la blonde Marguerite, le beau duc Philibert, ou quelque raviſſante figure de gracieuſe, douce & compatiſſante châtelaine, piétinant avec rage, pour le ſeul plaiſir de mal faire, les champs du cultivateur, voire même au beſoin les corps mutilés & palpitants de quelques pauvres & timides vaſſaux !...

Ce ſyſtème de dévaſtation impoſſible & ſtupide n'aurait pas tardé à conduire à la famine univerſelle ; or, perſonne n'était plus intéreſſé à la proſpérité du tenancier, que le ſeigneur, lui cédant des terres à bail perpétuel, moyennant une chétive redevance, *ces pauvres droits féodaux !...* Mais à quoi ſert le raiſonnement devant la perfidie & la haine menteuſe? Plus une allégation eſt injuſte, abſurde, impoſſible à ſoutenir, & plus elle ſera affirmée (*) : la chaſſe reſtera donc longtemps un *bon moyen* à exploiter.

(*) Voir à l'Epilogue, deuxième partie de ce volume, p. 238, une heureuſe citation relevée par M. Louis Veuillot, à propos de féroces ſeigneurs accuſés

N'eſt-il pas plus vraiſemblable de dire que, ſauf quelques rares exceptions, le prince ou le ſeigneur ſe trouvaient ainſi en rapports fréquents avec le peuple, en dehors de la gênante étiquette, de la hiérarchie bureaucratique des ſecrétaires, huiſſiers audienciers, &c., par qui devaient paſſer ſuppliques & requêtes? Que de bienfaits ignorés, de ſecours donnés, de torts redreſſés par le fait ſeul d'une fortuite & tout heureuſe rencontre du maître, lorſqu'il allait chevaucher par les champs! Que de charmantes mépriſes, que de ſingulières & romaneſques aventures ou d'anecdotes bienfaiſantes, la chaſſe, utile délaſſement, fournirait matière à raconter! Lorſque des princes, tels que Louis XI, rarement & par exagération de leur pouvoir, ou par égoïſme, rendirent momentanément d'injuſtes règlements ſur un plaiſir dont ils ſe montrèrent trop excluſivement jaloux, l'hiſtoire les a juſtement flétris, & le roi Charles VIII s'empreſſa de réparer, ſous ce rapport, les torts de ſon père. Le peuple, jadis, aimait ſes maîtres avant qu'ils ne fuſſent ſyſtématiquement calomniés : il aimera toujours le luxe, le faſte & la grandeur. La chaſſe était donc pour lui un ſpectacle favori, auquel il prenait une part active, & l'habitant de la pauvre chaumière, qui voyait ainſi paſſer la Cour, s'il fut quelquefois léſé, était le plus ſouvent généreuſement indemniſé; bien plus, dans certains cas, les réclamations exagérées devenaient une exploitation abuſive.

d'éventrer tout ſimplement leurs vaſſaux au retour de la chaſſe, uniquement pour le plaiſir de ſe réchauffer les pieds dans leurs entrailles fumantes...

Non ſeulement on imprime de pareilles âneries; mais, ce qui eſt bien pire, on les croit parce qu'elles ſont imprimées! Calomnions, calomnions, il en reſtera toujours quelque choſe!

Le Compte des recettes de la châtellenie en 1504 eût demandé les mêmes développements que l'Inventaire de 1531; mais l'efpace nous manque. Il mérite cependant quelques obfervations. On y trouve des renfeignements particuliers fur les mefures & les monnaies comparées, en ufage alors dans le pays, & dont la variété, la multiplicité (entrave gênante pour les tranfactions, puifqu'elles changeaient à chaque pas) étaient un des grands inconvénients de l'époque. Louis XI, efprit obfervateur, juftement frappé de cet abus, aurait ramené, de fa main ferme, à l'*uniformité*, dans tout le royaume, monnaies, poids & mefures, fans la mort qui vint le furprendre au milieu de fes projets de réformes utiles.

Ce Compte nomme environ cinquante localités (*) relevant directement de la châtellenie de Pont-d'Ain, fiefs, châteaux, terres, villages ou fimples hameaux que l'on retrouve exactement fur la carte de l'Etat-major. Ces mêmes noms de lieux figurent auffi dans la nomenclature latine & fort détaillée de Philibert Pingon, au chapitre *Provinciarum Bugefium quas nunc poffident principes Sabaudi, confinia, Delphinatus, Rhodanus inferius*, defcription qui s'étend prefque à tout le département.

On voit que l'abbaye d'Ambronay, la baronnie de Varey & fon mandement étaient les feules dépendances fur la rive gauche de l'Ain, c'eft-à-dire en Bugey. La majeure partie du territoire fe trouvait donc en Breffe & formerait environ un peu plus du double du canton actuel de Pont-d'Ain, qui comprend douze communes. La feigneurie s'é-

(*) Voir tome III, p. 109.


Morey
les Rousses
Premanon
Rolle
St. Cergues
Nyon
Mt. Colomb
Coppet
Chens-Cusy
Douvaine
Versoix
Choulex
Megrin
la Plaine
GENEVE
L A C D E G E N E V E



tendait jufqu'aux portes de Bourg, à Ceyzériat & Beaurepaire (*) au nord, embraffant ainfi la majeure partie du Revermont & quelques communes du canton de Meximieu, en defcendanr la rivière au couchant. Une grande partie des noms propres des tenanciers font encore des noms de famille du pays, lefquelles familles font ainfi beaucoup plus anciennes, malgré leur obfcurité, que certains grands feigneurs de facture moderne. Parmi ces noms, nous remarquons les Riboud, les Décrofo, alors notaires, *difcreti viri*, qui poffédaient une île de la rivière, « ... *tres quartel-*
« *latas terre, fite en les barres d'Ayt, juxfta ripariam Indis ex*
« *oriente, & infulam Jacquemeti Decrofo* (**). » (Pag. 110, au chapitre des dîmes du grain.)

On eft frappé, à la lecture de ce Compte, de plufieurs détails de mœurs qu'il renferme. Ainfi, il eft fait remife, par le duc Philibert, pour dix ans, à Humbert Boyffier, auditeur de la Cour des comptes, de fix mefures de froment & autant de feigle, *fex quartalia frumenti*, *ultra fex quartalia filiginis*, qu'il devait de cens annuel, *pro fervicio annualiter*, à caufe de fon moulin fis au bord de l'Ain, dans ladite châtellenie; & cela en récompenfe de fes mérites & fervices. (T. III, p. 112.) Ainfi encore Gilebert de Corfant, fire de St-Julien & de Beaurepaire, *Belli Riparii* (***),

(*) « Cette maifon (de Beaurepaire), dit Guichenon, eft fort belle, bien logeable, fituée fur le bord de la rivière de Suran en la paroiffe de Meyria. » A ce château détruit par la Révolution a fuccédé un raviffant chalet.

(**) Le duc Amédée lui avait concédé à perpétuité le péage de Pempier, ainfi qu'à noble Claude Orioli, *perpetuo pro fe & fuis*. (P. 125.)

(***) Voir Guichenon, aux chapitres de Beaurepaire, Fromentes & Château-Vieux; ainfi que la Généalogie des Corfant. (*Hiftoire de Breffe & de Bugey*, pages 9, 36, 54 & 133.)

reçoit du même prince l'exemption du paiement de cinq ſetiers de blé, autant de ſeigle & d'avoine, meſure de Pont-d'Ain, pour la dîme des fiefs de Neuville & Fromente, *ſuper decimis ſuis Novelli & Fromentarum*, pendant vingt-cinq ans, *ſuis exigentibus ſerviciis & benemeritis, pro termino viginti quinque annorum, ex ejus certa ſciencia donavit.*

Il eſt curieux de retrouver, dans le châtelain de Beaurepaire, Neuville & Fromente, le héros breſſan d'une charmante légende du xve ſiècle : *Symon de Blonay ou le Combat des mariés & des non mariés*, 12 mai 1494 (*).

Ce qui donne à cette gracieuſe page des mœurs du bon vieux temps un nouvel intérêt, c'eſt la découverte curieuſe que nous avons faite, parmi les pièces des Comptes de N.-J.-Loys de Pioſaſco & de Loys Vionnet, tréſoſiers & adminiſtrateurs des finances de Madame la ducheſſe de Savoie (Inventaire 39, n° 29, folio 93), de la pièce ſuivante, d'où il appert que Marguerite, charmée d'entendre le récit de cette aventure chevalereſque, contée juſte dix ans après, & préciſément au mois de mai, époque anniverſaire du combat, voulut donner une armure au vainqueur, ſans doute en témoignage de ſympathie, pour avoir ſi bien défendu la cauſe du mariage.

« La ducheſſe de Savoye :

« Maiſtre Loys Vionet noſtre treſaurier : payez & dé-
« livrez en noſtre nom à cher, bien amé & féal Symon de

(*) Voir le *Guide hiſtorique & pittoreſque de Lyon à Seyſſel*, pp. 79 à 91. In-8°, Lyon, Louis Perrin, 1858.

« Blonay, sgr de Sainct Pol, la somme de dix écus d'or « chascun écu de quarante deux solz, que lui avons donnez « pour fere ung acoustrement à combatre. Et raportant « ceste [lettre] signée de nostre main avec quictance dudit « Messire Symon de Blonay, voulons & commandons la « dicte somme de x escus d'or vous estre passée, intrée & « allouée en voz premiers comptes, par les desputez, sans « aulcune difficulté.

« Faict à Thurin le x de may, l'an mille vc & quatre.

Signé :

MARGUERITE.

QUICTANCE (*a tergo*).

« Je, Symon de Blonay, seigneur de Sainct-Pol, con- « fesse avoir reçu de Loys Vionet, tresourier de ma très « redoubtée dame Madame la duchesse de Savoye, par « les mains de Chabo, la somme de dix escus d'or chascun « de quarante deux solz dernier (*ou* denier) comprise, « que ma dicte dame m'a donnés pour fere un acoustre- « ment à combattre. De quoy je le quicte & tous aultres « [trésoriers]. Et, en signe de vérité, ay signé ceste de « ma main.

« Faicte à Thurin, le xj de may, l'an mille cincq cent « & quatre.

« *Signé :*

SYMON DE BLONAY.

Corfant était, en 1504, à la feptième année de la remife de fa dîme; elle datait ainfi de 1497, & la Princeffe voulut peut-être indemnifer Blonay pour ne pas faire de jaloux entre ces braves chevaliers.

Il ne peut donc exifter de doute fur l'identité des deux champions, puifque, dit la légende : « Si que de l'aultre « cofté, pour les feygneurs, efcuyers & damoifelles à ma- « rier, fe préfenta ung gentilhomme nomé Corfant, na- « tif pareillement de Savoye, es pays de Breffe. » Et plus loin, lorfque Symon de Blonay (*) envoie Corfant mettre un genouil en terre & crier mercy bien piteufement devant fa femme : « Trop ne faurois bonnement dire où « eft pour le préfent ma Dame & amie, laquelle ay laiffee « en couche d'enfant par delà les monts, pour venir céans, « près la perfonne de mon très redoubté Seygneur : ores « eft es Chabelays en mon chaftel de Sainct Pol de Mel- « lerie, ores en mon chaftel de Blonay en Vaulx, &c. »

Nous avons retrouvé à Befançon, aux archives de la Chambre des comptes, aydes, domaines & finances de la Comté de Bourgogne, l'explication de l'article *Theyfie Domorum* (t. III, p. 121). C'était l'impôt fur les habitations actuellement remplacé par celui des portes & fenêtres. Il exiftait en d'autres pays & fubfifta longtemps, car : 1° le 22 mars 1580, Sa Majefté l'Empereur fait encore rédiger, par commiffaires de la Cour des comptes de Dole, procès-

(*) Son père, meffire François de Blonay, feigneur de St-Paul, & Jehan de Blonay figurent en tête des deux cents chefs d'hôtels ou principaux feigneurs de Savoie qui fignèrent l'accord de St-Pourcin, 16 décembre 1455, entre le roi Charles VII & le duc Louis. (Voir Guichenon, *Hiftoire de Breffe*, pp. 80 & 81.)

verbal du toifé des *maix* & maifons de la ville de Poligny, pour lefquelles chaque particulier doit payer annuellement deux deniers pour chaque toife de maifons & granges, payables à la mi-carême (cote P., nº 113). 2º Il exifte aux mêmes archives une pièce analogue (cote P., nº 98) de mars 1526 : c'eft un *toifement* ordonné par Son Alteffe Séréniffime (Marguerite d'Autriche, qui poffédait alors la Franche-Comté), « pour reconnoiftre ce que chaque particulier de « la même ville de Poligny devoit de cens à caufe de leurs « dictes maifons & maix. » Ce droit de toife fe prélevait déjà par les ducs de Bourgogne fur les habitants de Poligny, en 1465, comme l'attefte un cahier de papier contenant vingt-fix rôles. (P., nº 72.)

De même que nous avons continué, en pleine paix, à jouir du *décime de guerre*, de même on voit dans le Compte, pour les péages de Gravelles, Rignat & Sales, que ces trois villages, voifins de Pont-d'Ain, continuaient à fupporter cet impôt bien ancien, puifqu'il remontait aux guerres du temps des fires de Beaujeu : *Racione guerre contra dominum Bellijoci*. Ces trois péages s'affermaient à la criée. Celui de Sales était alors prélevé au lieu dit Les Bordes, à peu près fur la grande route actuelle de Bourg; il montait environ à cinq florins, *plus minufve*, & les trois montaient à trente florins, ce qui n'était pas très lourd. Il eft fâcheux qu'au chiffre des amendes on n'ait pas joint la défignation des délits ou motifs des condamnations.

Au paragraphe *Venditiones*, on voit que le fire châtelain Hugues de Forefta confommait lui-même & convertiffait en argent, pour en juftifier, les contributions payées en nature, & dont voici l'énumération :

1° Un pain & un tiers, qu'il paie à raiſon du prix de douze deniers le pain, ce qui ſerait ſeize deniers viennois : or, il y en a vingt-un de marqués.

2° Huit langues de bœuf & ſix filets ou échines de porc (*ſex lumbornm porcorum*), payés, à ſavoir, chaque langue ſeize deniers, & les filets trois deniers ſeulement; total : cinq ſolz & ſix deniers de Vienne.

3° Pour une *troſſe* de foin, au prix ordinaire (*more ſolito*), également cinq ſols & ſix deniers.

4° Pour le prix de deux *lampes d'huile* (*duarum lampadum olei*), au prix de deux ſols chaque lampe : quatre ſols.

5° Trois corvées (*), *ſibi venditarum*, à raiſon de douze deniers chaque : trois ſols viennois, ce qui mettrait le ſol à douze deniers. Le total ſerait alors dix-neuf ſols & quatre deniers; or, le Compte porte dix-neuf ſols & trois deniers ſeulement, ce qui nous paraît une faute évidente.

Nous ne pouvons comprendre davantage que huit langues à ſeize deniers & ſix lumbes de porc à trois deniers, montant enſemble à cent quarante-ſix deniers (ce qui, diviſé par 12, donnerait douze ſols & deux deniers), ne ſoient cotés que cinq ſols & ſix deniers; il y aurait erreur de copiſte, ſi nous ne trouvions des deniers de diverſes ſortes dont la différence n'eſt peut-être pas ſuffiſamment détaillée ici.

On voit (page 131) la valeur reſpective du change de

(*) Le Compte déſigne encore, comme redevances payées en nature, quarante-trois poules payées à la St-André, époque d'une des trois foires de Pont-d'Ain. Les deux autres ſe ténaient à la fête de St-Pierre & St-Paul, & à la St-Michel. Le châtelain prélevait auſſi XV bichettes de châtaignes & XXII livres de cire.

ces monnaies (*), dont la multiplicité rendait les comptes très difficiles, ſurtout avec l'emploi des chiffres romains alors en uſage ; ce tableau eſt fort compliqué :

Il fallait vingt ſols viennois pour un florin d'or du petit poids (*parvi ponderis*);

Vingt-un de ces mêmes ſols viennois pour douze deniers obole gros ;

Seize ſols pour huit ſols forts, équivalant à douze deniers gros petit poids ;

Vingt ſols pour une livre viennoiſe bonne, égale à ſeize deniers obole gros petit poids ;

Vingt ſols pour quinze deniers gros petit poids ;

Vingt ſols de Tours (*Turonenſes*) pour trente deniers gros ;

Un franc pour quinze deniers gros petit poids, égal ainſi à la livre viennoiſe ;

Un florin petit poids pour douze deniers gros.

Le total du Compte des recettes de l'année monte à ſix cent onze florins trois deniers trois quarts de denier, plus un douzième de denier. On voit que les ſubdiviſions étaient pouſſées bien loin, ce qui n'eſt point auſſi clair néanmoins que le ſyſtème décimal.

Au chapitre *Denarii cenſus*, p. 120, il eſt encore queſtion de la livre de Genève, *libra Gebennenſis*, de deniers forts, oboles ſimples & pictes, qui ne figurent pas, non plus que le grand poids ou poids ordinaire, ſur ce tableau de con-

(*) Pareille comparaiſon pour les meſures de capacité, page 111, au chapitre *Copponagium*.

verfion, *cambfis & converfis omnibus & fingulis monetis*, &c.

La récapitulation des diverfes branches de revenus conftituant les domaine, biens, cens, rentes, &c., pour le duc Philippe, en 1481, fournit quelques indications précifes, & mentionne, en premier lieu, le château avec tours, dépendances (*baffa curia*) & foffés, fitué au foir de la ville : *a parte feri dicte ville;* en fecond lieu, le verger, *viridarium feu virguleum*, & la vigne, toute nouvelle, *vinea quafi de novo factam eidem domino noftro a parte feri contigua*. Tout cela n'était pas bien étendu & ne contenait que douze quartelées de terre, *duodecim quartellatas terre aut circa, tam in vinea quam curtili, muri claufas*.

L'article 9, la forêt du Solliat, contenait dix-huit quartelées; or, l'affiche de vente du 11 brumaire an VII donne à cette même forêt une contenance de dix-neuf hectares foixante & dix-fept ares; &, comme il eft probable qu'elle n'avait pas été augmentée, on peut tirer de ce rapprochement que la quartelée mefurait un peu plus d'un hectare; mais, ceci n'eft qu'une fimple fuppofition, confirmée cependant par une pareille coïncidence pour le clos du château, porté, fur la même affiche, à onze hectares quatre-vingt-fix ares vingt centiares pour le clos, plus foixante & douze ares quarante-neuf centiares en bâtiments & appartenances d'iceulx, dont le total, de douze hectares cin quante-huit ares & foixante-neuf centiares, nous femble par rapport aux douze quartelées ou environ, une véritable confirmation de l'analogie des deux mefures. L'affiche nomme la vigne dite en Côte-Burlet, divifée en deux parcelles confinées, au matin, par le clos du château, au foir par un chemin de defferte, & qui doit être celle que

planta Philippe de Breſſe : l'orientation ne laiſſe aucun doute poſſible.

La ſeule pièce que nous ayons trouvée aux archives de Turin touchant les travaux de réparation exécutés au château ſous le règne du duc Philibert, eſt fort inſignifiante. C'eſt le « payement fait à Oddet Mulet, carpentier de Pont-« d'Ayns, de trente-ſept florins & neuf deniers gros, « pour la reparation faite au château pour la venue du « duc Philibert II en 1502. »

Il eſt cependant fort probable que, pendant les divers ſéjours que firent le Duc & la Ducheſſe dans cette réſidence, on y exécuta d'importantes modifications & des embelliſſements que comportait le goût de cette grande époque.

Samuel Guichenon, dans les Preuves de ſon *Hiſtoire de Breſſe & de Bugey* (p. 41), donne quelques détails ſur la châtellenie de Pont-d'Ain, au procès-verbal de la *réduction du pays à l'obeyſſance du roy François Ier*, en 1535. A cette date, on y voit figurer quinze fiefs ſeulement qui en relevaient, au lieu de cinquante en 1504, & pour leſquels les ſeigneurs tous nommés prêtèrent alors foi & hommage.

D'après cette pièce curieuſe, on voit que la châtellenie de Bourg valait, au moment de la conquête, 914 florins de rente; celle de Pont-d'Ain, déjà bien déchue, n'eſt plus cotée qu'à 180 florins ſeulement, au lieu de 611 à trente & un ans de date. La décadence commençait.

Quelle que ſoit la trop longue étendue de ce chapitre, nous ne pouvons le terminer ſans conſacrer encore au moins quelques lignes à la deſcription du pays & lieux circonvoiſins, ainſi qu'à l'état actuel du château. On voudra

bien l'obſerver, les ſouvenirs qu'il rappelle ont inſpiré cet ouvrage : ils ont donc ainſi des droits à y occuper une large place.

Ici, naturellement, les regards ſont principalement attirés par la rivière qui donna ſon nom au caſtel comme à la pauvre cité déchue.

On lit, dans le cinquième volume des Comptes-rendus de la Société d'émulation de Nantua, pages 185 à 189, une charmante pièce de vers : *La rivière d'Ain*, par M. Joſeph Pupunat, de Poncin.

O rivière chérie ! ô ma rivière d'Ain !
Je t'aime comme un fils aime une tendre mère,
Et tous les jours mon cœur bénirait le deſtin,
S'il voulait ſur tes bords enchaîner ma carrière, &c.

Nous regrettons de ne pouvoir la reproduire en entier.

Le cours de l'Ain eſt d'environ quinze myriamètres. Cette rivière, éminemment torrentueuſe, forme le troiſième arrondiſſement de navigation du baſſin du Rhône. Par la loi du 30 floréal an X, il fut établi un bureau de perception d'octroi à Port-Galant, à trois kilomètres environ avant ſon embouchure dans le Rhône, ſituée preſque en face d'Anthon, où le bureau a été depuis transféré.

On trouve les règlements qui concernent la navigation de la rivière, au tome II, pages 264-266, du *Dictionnaire hydrographique de la France* (*), dont nous extrayons les renſeignements que voici :

(*) Par Théodore Ravinet, Paris 1834, 2 vol. in-8°. Ouvrage couronné par l'Inſtitut.

« L'Ain prend sa source dans les montagnes du Jura, au « moulin du Saut, près de Nozeroy. Elle commence à être « flottable à l'aval du pont du Navoy, sous les forges Olivier, & à être navigable à la chartreuse de Vaucluse, « département du Jura.

« La longueur de la partie flottable est de 97,000 « mètres, & celle de la partie navigable de 53,000. Le « flottage est assez considérable; il se fait en trains. On « transporte annuellement à Lyon, par ce moyen, huit à « neuf mille douzaines de planches de sapin, & environ « 3,300 mètres cubes de bois de construction; la marine « flotte environ 200 pièces de bois de chêne. Ces bois « proviennent des forêts du Jura, situées aux environs de « Nozeroy, Champagnoles & Clairvaux. Le flottage est « interrompu, dans le département du Jura, par le saut « de la Sesse, à l'aval du Pont-de-Poitte, sur une longueur « de 1,000 à 1,200 mètres; ce qui oblige de démonter « les trains en amont de ce pont, & de les reformer en-« suite dans le bassin de la Sesse. Depuis ce saut jusqu'au « Rhône, il n'y a d'autres difficultés que celles qu'offrent « les deux passages appelés Bret-de-Jambe & Saut-Mortier, que l'on ne franchit pas sans danger.

« La partie navigable de cette rivière sert principalement au transport du plâtre pris à Vilette. On construit « des bateaux à Condes, Thoirette & Neuville près Pont-« d'Ain. La navigation n'a lieu qu'en descendant & seulement pendant la durée des eaux moyennes : la navigation ascendante est nulle, tant à cause des bords « escarpés de la rivière, qui ne permettent pas d'établir un « chemin de halage, qu'à cause des sauts des moulins,

« qui y font multipliés, & de la forte pente des eaux évaluée « à 1 mètre 50 cent. par kilomètre. » (T. 1, pp. 5 & 6.)

Les principaux affluents de l'Ain font (*) la Bienne qui defcend de St-Claude, l'Oignin formé du trop-plein des eaux vives du joli lac de Nantua, le Suran limpide & la blanche Albarine. Le cours de cette rivière eft très irrégulier, & fa largeur varie comme fa pente. Son lit mobile forme un prifme modifié à chaque pas, à raifon des enfablements, des bancs de graviers, attériffements, &c.; depuis Condes à l'embouchure de la Bienne & à la limite des départements du Jura & de l'Ain, jufqu'à Poncin, des montagnes efcarpées l'encaiffent & rendent impraticable même un fentier fur fes bords fauvages & déferts. C'eft un pays curieux & pittorefque, mais d'un afpect lugubre & févère. Depuis Poncin, rien n'eft frais & riant comme fes bords gracieux que contourne la grande route de Genève. Les eaux font d'un vert émeraude & réfléchiffent alternativement, contrafte heureux, les roches ftériles & l'ombrage des faules de la rive ceinturée de jolies prairies. Qui n'a remarqué & admiré, jadis, l'afpect enchanteur de cette belle nature, en parcourant une contrée, alors route de

(*) L'Albarine au doux nom, dont l'onde va chantant :
La limpide Valoufe,
Aujourd'hui fi françaife & jadis andaloufe ;
Le Suran indolent,
Et la Bienne, qui vient du pays de la neige,
A l'envi te font cortege
Jufqu'au Rhône qui t'attend.

J. PUPUNAT.

Suiſſe la plus fréquentée, devenue aujourd'hui ſi ſolitaire depuis l'établiſſement du chemin de fer !

La rivière eſt très poiſſonneuſe, ſes truites ſont fort recherchées; auſſi la pêche eſt-elle affermée un prix qui étonnerait, principalement la ſection de Chazey à l'embouchure.

Les derniers veſtiges du pont de bois indiqué ſur notre plan par une ligne ponctuée (*) ont diſparu de 1808 à 1810, époque où les eaux très baſſes permirent d'enlever quelques pieux qui pouvaient gêner la navigation, & qui conſtataient encore l'emplacement du vieux pont. Il exiſtait jadis en face de la dernière tour du château, & aboutiſſait à la porte dite porte de France, actuellement la mairie, bâtiment qui conſerve des traces de ſon antique deſtination. L'autre porte, ſituée en amont, était appelée porte de Savoie.

Autrefois, le lit de la rivière baignait le pied de ces tours & les maiſons de la ville : ceci explique fort bien la tradition mentionnée par Guichenon (**), d'une grande inondation ayant détruit une partie de la chapelle où repoſait le cœur du duc Philibert. La châſſe de plomb qui le renfermait fut emportée par les eaux, & c'eſt donc actuellement ſous les grandes îles de cailloux roulés, & les ſtériles graviers de la rive ombragés de quelques ſaules au triſte & pâle feuillage lacinié, qu'il faut placer ce cœur de l'époux de Marguerite : nouvelle infortune du ſort, qui ſemble pourſuivre ainſi

(*) Les lignes ponctuées figurent tout ce qui n'exiſte plus qu'à l'état de ſouvenir.

(**) Voir la citation que nous avons donnée page 119.

même encore après la tombe la gente demoiſelle & ſon bien-aimé ! On peut voir que la freſque confirme ce dire ; car elle montre une brèche béante, à l'extrémité de cette chapelle indiquée ſur le plan, & dont nous avons viſité avec intérêt la partie qui ſubſiſte encore. C'eſt actuellement la priſon, dans laquelle on voit les arceaux de la voûte ogivale d'un bon ſtyle. Evidemment, l'entrée donnait ſur la rue ; or, la nef ſeule a réſiſté, tandis que l'abſide, en ſaillie ſur la rivière & contenant l'autel ſous lequel devait repoſer le cœur du Prince, ruinée par le courant, ne fut jamais complètement rétablie. Aujourd'hui, détourné en amont par une île, ce courant (*) abandonne inſenſiblement la rive droite, contenu par le barrage d'une grande uſine, ſeule reſſource qui donne actuellement un peu de vitalité à Pont-d'Ain : elle y répand l'aiſance par le nombre de ſes employés, par une paternelle & intelligente adminiſtration. Ce beau moulin à l'anglaiſe, de MM. Convers frères, a remplacé ceux plus primitifs dont parle l'Inventaire, qui, dit-on, ſe trouvaient en aval ; le pont, ſans doute, devait s'appuyer ſur les pilotis du barrage ancien de la retenue d'eau qu'ils néceſſitaient, ou la renforcer peut-être.

Auſſi, le ſoir, quand du haut des terraſſes nous venions contempler, dans une vague & rêveuſe mélancolie, les

(*) Nous faiſons grâce au lecteur de deux citations latines ſur la rivière d'Ain, du reſte peu intéreſſantes & dont nous n'indiquons l'exiſtence que pour les érudits, ſavoir : *Brevis ac dilucida ſuperioris Burgundiæ, quæ Comitatus nomine cenſetur, deſcriptio*, per Gilbertum cognatum Nozerenum, p. 52 ; Papirius Maſſo, *Deſcriptio fluminum Galliæ*, p. 361. Enfin, on peut encore conſulter : *Réflexions ſur le cours de la rivière d'Ain & les moyens de la fixer*, par M. Racle ; Bourg, Philipon, 1790, in-8° de 41 pages.

derniers rayons d'un beau jour mourir lentement pour laiſſer peu à peu dans l'ombre les grandes lignes d'un magnifique horizon, il nous ſemblait entendre encore le même murmure, ce bruit monotone des eaux qui frappait ainſi, jadis, l'oreille d'une grande princeſſe, lorſque, vêtue de deuil, le cœur navré, penſive & ſolitaire, appuyée triſtement ſur ces mêmes terraſſes, elle a dû venir ſouvent comparer le rêve du trop court bonheur de ſa vie, aux dernières lueurs du ſoleil à ſon déclin !

Il faudrait un cœur bien ſec, une âme totalement dépourvue de ſenſibilité & de poéſie, ou n'avoir jamais aimé, pour reſter froid & inſenſible aux tendres & romaneſques ſouvenirs que ces beaux lieux inſpirent & rappellent au viſiteur ému. Ces grandes allées ſolitaires, ce ſplendide panorama, ces belles terraſſes, furent les témoins d'amères, d'inconſolables douleurs. Malgré des ſiècles d'indifférence & d'oubli, malgré les ruines, les transformations & la décadence du vieux palais, l'étranger éprouve encore un charme myſtérieux à errer penſif & ſolitaire ici, où, malgré le poſitiviſme proſaïque des temps modernes, les enfants de Pont-d'Ain, dans leur reconnaiſſance (heureuſe & touchante exception!), prononcent encore, avec vénération, le nom aimé de Marguerite.

Involontairement, la mémoire du cœur rappelle à la penſée l'émouvant contraſte des ſcènes lugubres ou des fêtes galantes & militaires. On entrevoit, dans la nuit du paſſé, bals & tournois; on croit entendre funérailles & ſanglots. Félicités, plaiſirs, joies de la terre, grandeurs ſouveraines, passèrent vite; après tout cela vint le déſeſpoir amer, & les pleurs & les ſoupirs, les regrets douloureux mais con-

ftants de l'amour fidèle, fentiment, hélas ! bien rare, fi noble, fi pur, & que ces rives femblent encore infpirer. Plus d'une fois, en diftinguant vaguement dans la pénombre, fous les grands arbres du parc, la noire filhouette d'un pauvre prêtre infirme, à la démarche chancelante, ou bien en écoutant les pas irréguliers & diftraits d'un faint miffionnaire préparant, dans le filence de cette admirable folitude, la prédication émouvante & charitable du lendemain, il nous femblait voir apparaître & gliffer myftérieufement l'ombre de la veuve éplorée du beau duc Philibert ! Quelles méditations, quelles penfées, fur le néant des grandeurs humaines, montent au cœur & faififfent l'âme en venant rêver ici du paffé & de l'avenir !

Un fimple artifan de Pont-d'Ain, pour qui les gloires évanouies, les fouvenirs du pays natal font un précieux héritage, a bien voulu adreffer au modefte hiftorien de fa patrie des vers charmants fur ce poétique manoir. Trop longue pour trouver ici fa place, nous voulons au moins extraire quelques ftrophes de l'œuvre ; elles prouveront au lecteur que, malgré les préjugés, la centralifation & les calomnies, il fe retrouve heureufement néanmoins, dans le bon, le véritable peuple, au fond des provinces, de nobles cœurs qui battent généreufement encore aux fouvenirs chevalerefques du bon vieux temps.

O vous, fur fon coteau, qui rêvez de fa gloire !
Cherchez pour fes grandeurs des accents folennels.
Ses beaux jours ne font plus ; mais, fier de fon hiftoire,
Des trônes de fes ducs il a fait des autels.
Rivage préféré, demeure favorite,
Ce fut là le féjour aimé de Marguerite.

Le berceau de Loyfe & du beau Philibert...
De nos jours, oublié, tu n'as que la prière,
Ton air toujours fi pur, & ta belle rivière,
Les princiers fouvenirs de ton pieux défert, &c., &c.

Enfuite, le poète rappelle les brillantes phafes du château de Marguerite d'Autriche, fes pompes, fes fêtes & les traditions populaires

De ces temps valeureux où, fur la forteresse,
Flottaient au gré du vent de nobles étendarts !

Il déplore la triſteſſe & la folitude qui règnent actuellement dans toute la contrée.

Ils ne font plus ces jours où, partant pour la chaffe,
Les fougueux palefrois s'élançaient dans l'efpace,
Et le foir en vainqueurs lui ramenaient fa cour.
Hélas! dans fes jardins, fur les vertes peloufes,
Ne viennent plus gémir de royales époufes
Dont le cœur défolé rêvait des vœux d'amour, &c.

Combien tout eft changé ! fur ces belles collines
Où floriffaient jadis de fuperbes caftels,
A peine entrevoit-on, au fommet, les ruines
De fes nobles manoirs qui femblaient éternels :
Varambon (*), Château-Vieux, Saint-André, Thol, Fromente,
Luizandre fur les monts, & Varey fur la pente,

(*) M. Alphonfe de Boiffieu, connu du monde favant par fon magnifique ouvrage fur les infcriptions de Lyon, a reftauré Varambon fur les deffeins de M. Giniez, a qui nous devons les portraits qui ornent cet ouvrage. M. le baron de Varey a voulu également relever les magnifiques ruines du château-fort de Varey, véritable monument hiftorique.

Chenavel, Saint-Denis, Allymes, Saint-Germain,
Tous frappés par le temps ou les feux de la guerre,
Comme lui font tombés, & les grands de la terre
Végètent renverfés par un *bourgeois deftin.*

Mais ce temps qui n'eft plus a laiffé bien des charmes !

s'écrie l'auteur attrifté, qui jette un regard d'amour fur fon pays :

Adieu, pauvres manoirs!... adieu, chevalerie,
Dont les vaillants exploits font treffaillir le cœur !
Tu n'es plus qu'un vain mot, hélas ! la poéfie
Voit toujours dans ton nom un fymbole d'honneur.

Voici comment termine la mufe locale, implorant pour Pont-d'Ain le fecours de l'hiftoire, qui doit au moins conferver à la poftérité fes vieilles légendes & fes defcriptions, mais furtout la mémoire de la Princeffe :

Ah ! que l'hiftoire au moins lui garde fa couronne,
Ses ducheffes, fes preux, fes tours & fes grands bois,
Et le temps des fplendeurs que la gloire environne.
Du berceau de fes ducs, du féjour de nos rois
Qu'elle dife les murs qui bordaient le rivage,
Et fes brillants tournois, jeux guerriers d'un autre âge
(Car l'ennemi jamais ne força nos remparts),
Et nos champs préférés même à l'Andaloufie;
Ils rediront toujours, les vœux, la poéfie,
Le doux nom qu'a porté la fille des Céfars !

M. Pupunat avait eu les mêmes penfées ; citons encore quelques-uns de fes vers :

Que de brillants donjons s'étalaient fur tes rives !
Combien de fois tes ondes fugitives
Ouïrent en paffant réfonner dans leurs tours
La mandoline des amours,

Et du cor éclatant la fanfare fonore
Du châtelain qui revient de chaffer!
Les donjons font croulants; leurs ruines encore
Se penchent pour te voir paffer.

Les ducs de la vieille Savoie,
Pour admirer ton rivage divin,
De leurs fommets neigeux defcendaient avec joie
Vifiter tous les ans leur caftel de Pont-d'Ain.
Qu'il était bien choifi, ce fite fouverain !
Et, fous un ciel d'azur, des hauteurs de ce Louvre,
Quel fpectacle fublime, où le regard découvre
Le Bugey pittorefque aux verdoyants vallons,
Et la Breffe fa fœur aux fertiles fillons,
D'un linceul de brouillards la Dombes qui fe couvre,
Et, vers le fud, au fond de l'horizon lointain,
Où l'œil voit fcintiller les derniers flots de l'Ain,
Des dauphins de Viennois la province conquife (*),
Et la grande cité fur deux fleuves affife, &c.

. . . .

O ma rivière, que toujours
Fertiles foient tes bords, & béni foit ton cours !

Poncin, 13 octobre 1853.

Parmi les nombreufes explorations de l'auteur à Pont-d'Ain, pour s'infpirer, dans un poétique recueillement, des fouvenirs hiftoriques, fe pénétrer de l'état des lieux

(*) Allufion aux guerres des comtes de Savoie & des dauphins, la bataille de Varey, la prife de St-Germain-d'Ambérieu, &c.

paſſé & préſent, il en eſt une ſurtout qu'il ne ſaurait oublier!

C'était par une belle matinée, le 11 ſeptembre d'une année exceptionnelle comme ardente chaleur & ſécheresse déſaſtreuſe, ſemblable ainſi aux torrides influences de 1504. Du haut de la plate-forme de la tour, emporté ſur l'aile de l'imagination & des ſonges, nous pouvions rendre l'illuſion complète, à la vue du même ſpectacle, de la même nature, brûlée, calcinée par le même ſoleil de feu, & nous croire encore au lendemain de la mort du Prince!

Voici le payſage. Devant nous s'élevaient les montagnes du Bugey. Décharnées par les frimas, les vents d'orage, & plus encore par la cognée, la main de l'homme, ſi deſtructive, leurs crêtes courent depuis les ſommets arides dominant Cerdon à plus de mille mètres, au levant, & s'abaiſſent progreſſivement juſqu'aux bords du Rhône vers le midi, dans la direction d'Ambérieu ſur la droite.

Cette chaîne variée de formes, dont les points culminants ſeuls étaient alors éclairés par le ſoleil encore peu élévé ſur l'horizon, ſe détachait comme une ſombre muraille ſur un ciel pur. Inſenſiblement les vapeurs légères du matin, cédant aux ardeurs du jour, dévoilaient chaque anfractuoſité, chaque détail. De ces hauteurs coniques, variées, ardues, bizarres, ſuintent pluſieurs cours d'eau limpide, d'abord humbles fontaines, qui fouillent profondément les flancs des montagnes découpés en vallons ſinueux, pour déboucher ſur la plaine par deux gorges principales. Elles s'ouvrent préciſément en face du château, à Jujurieux & St-Jean-le-Vieux, beaux & riches

villages. Nous les diſtinguons facilement à quatre kilomètres environ, largeur totale, ici, de la vallée de l'Ain que nous dominons. Nous en occupons preſque l'extrémité nord, car à notre gauche elle ſe termine bientôt à Neuville même, par le paſſage ſeulement du lit étroit de la rivière; mais, s'ouvrant en éventail, depuis les tours d'Ambronay, elle s'élargit inſenſiblement pour ſe confondre dans le lointain avec les plaines du Dauphiné que bordent au ſud les bleuâtres & vaporeuſes collines de Crémieu.

Ainſi, du parapet ſoutenant les jardins, des allées ombreuſes qui longent la terraſſe, comme des trente fenêtres de la façade donnant ſur cette belle & ſplendide nature, l'œil charmé embraſſe une immenſe étendue ſur laquelle la vue s'égare & flotte indéciſe, circonſcrite au loin entre la région montagneuſe & les coteaux accidentés de la Breſſe que baignent & contournent en fuyant les eaux de la rivière. Au delà de ſon cours, de grandes prairies, des peupliers, puis des champs cultivés que diviſent des chemins tortueux bordés de haies vives, quelques maiſons iſolées, enfin des hameaux, des villages entourés de beaux noyers qui les abritent & les cachent en partie.

Involontairement l'on admire, faſciné par un horizon de cinq ou ſix myriamètres, perſpective riante, variée, chatoyante ſous les tons heurtés d'une lumière ardente. Un beau climat, un ciel déjà bleu, un ſoleil déjà chaud, commencent à préciſer la tranſition méridionale de cette contrée privilégiée, où la ducheſſe de Savoie retrouvait les grandes lignes des plaines de la Flandre & du Brabant, encadrées vigoureuſement par ces montagnes, alors drapées de ſombres forêts de noirs ſapins & de vieux chênes.

Les daims, les ſangliers, les cerfs y abondaient; l'ours même habitait alors les crêtes. Cependant quelques taillis ſont encore illuſion, &, après les rochers ſtériles qu'ils ne peuvent plus cacher, ce qui attire ſurtout l'attention, c'eſt la multitude de châteaux & de ruines qui décorent les pentes & les ſommets, ornementation principale d'un tableau enchanteur.

Jadis, plus de cinquante châtellenies ceinturaient Pont-d'Ain; aujourd'hui, on peut en nommer trente encore en vue; & que n'avons-nous la place d'en eſquiſſer ici les vieilles légendes, d'après les naïves ſouvenances conſervées aux foyers des chaumières! L'hiſtorien Guichenon nous a gardé heureuſement juſqu'à lui (1650) & les généalogies de leurs anciens poſſeſſeurs, & une notice intéreſſante mais ſuccincte ſur châteaux, fiefs, abbayes ou ſimples prieurés. Quelques-uns de ces noms ſont hiſtoriques, tels que Varey en face, ſous les murs duquel, au commencement du XIVe ſiècle, ſe donna la bataille de ce nom, célèbre dans les chroniques de Savoie & du Dauphiné. Là-bas, les ruines de St-Germain-d'Ambérieu rappellent encore la rude domination des Burgondes, dont le roi Gondebaud écrivit là un article de ſon code barbare. Plus près de nous, Ambronay fut une abbaye puiſſante, dont le nom joue un grand rôle dans les traditions les plus reculées. Les ruines qui, par leurs poſitions étranges, nous ſurprennent le plus, ſont les veſtiges de la tour de Bacio, dans la direction de Cerdon (*), à l'extrême

(*) Guichenon (*Généalogie des La Baume*) nous apprend que « Hugues de La Balme ou La Baume vivoit en 1120 & fut père de ſept maſles, leſ-

gauche, cône régulier qui domine un des plus hauts fommets battus de la tempête ; & Luifandre, fur un piton déboifé, à 809 mètres.

Le château des Allymes fe dreffe un peu plus bas, comme un géant, & fon afpect étrange varie fuivant l'heure & le rayon de foleil qui l'éclaire. Il eft certainement des plus curieux à vifiter, car on doit à fon châtelain (*) la remarquable & coûteufe reftauration d'un monument intéreffant au plus haut point l'architecture féodale. Il a confervé les moindres particularités de l'ordonnance primitive & du plan général de ces grandes demeures feigneuriales. Une afcenfion aux Allymes explique bien des chofes & nous initie aux conftructions du temps paffé, dont le luxe & le fybaritifme modernes efféminés ne pourraient plus s'arranger à aucun titre ; mais alors la guerre était l'état normal : on facrifiait moins au bien-être, à l'agrément, qu'à la fûreté, à la défenfe.

Que l'on fe figure le fommet d'un mamelon folitaire & très élevé, entouré de plufieurs enceintes fucceffives : les premières formées fimplement d'un foffé & de fortes paliffades enfermant les jardins ; puis des murs folides flanqués de tours de garde, & derrière eux les dépendances, écuries, granges, ruraux, &c. ; enfin, fur le faîte, le château proprement dit, vafte parallélogramme circonfcrivant une grande cour intérieure entre quatre corps de logis à plufieurs étages, dont les hautes & fortes murailles, épaiffes

quels après fon décès firent baftir chafcun un chafteau près de Cerdon, dont les noms & les mazures durent encore auiourd'huy. » (P. 22.)

(*) M. de Tricaud.

de plufieurs mètres à leur bafe, ne préfentent d'autres jours fur le foffé profond qui les environne de toutes parts, que d'étroites & rares meurtrières. Sur cette cour s'ouvrent la chapelle, les fenêtres ogivales des appartements, & les portes qui donnent accès aux efcaliers en colimaçon des tourelles, ou bien aux paffages pratiqués dans l'épaiffeur même des murs. La belle tour du Nord eft ronde, & voûtée depuis la bafe jufqu'au fommet, ce qui en augmente encore la folidité. Elle devait contenir les archives, étant à l'épreuve de la bombe & de l'incendie. Un maffif donjon carré flanque au midi le château, près de la porte d'entrée, qu'un ouvrage avancé défendait encore fur la partie extérieure des larges foffés, & où devait être le logement du portier, relié par un fouterrain ou chemin couvert pratiqué fous les revêtements de maçonnerie; il en exifte encore la forme très reconnaiffable.

De ce donjon, dont les hautes fenêtres donnent fur le magnifique océan d'un horizon prefque fans limites, on contemple le cours & les vaftes plaines du Rhône & de l'Ain, le plateau & les innombrables étangs de la Breffe, le mont Pilat, les montagnes du Vivarais, du Charollais & du Mâconnais qui remontent le cours de la Saône. De la tour du Nord & du donjon partent des galeries fupérieures couvertes & faifant tout le tour du caftel; elles font percées de nombreufes fenêtres régulières, étroites, & dont l'exceffive élévation fur le fond du foffé ne laiffait ainfi redouter aucune éventualité d'efcalade fortuite; car il eût fallu primitivement pour faper cette redoutable enceinte, les longs efforts du bélier ou, plus tard, d'une puiffante artillerie capable de pratiquer une brèche d'affaut. Le toit

qui recouvre cette galerie circulaire laiſſe tomber les eaux pluviales à l'intérieur, où actuellement encore de vaſtes citernes les recueillent pour les beſoins domeſtiques.

Ces fenêtres ſervaient d'embraſures aux nombreux archers dont on couronnait les quatre faces du rempart en cas de ſiége, & dont les arbalètes ou les puiſſantes machines lançant des viretons, de gros traits ou des pierres, & plus tard les couleuvrines & fauconneaux, rendaient fort meurtrières les approches de la place.

Les proportions & la force du donjon en faiſaient un réduit où l'on pouvait ſe maintenir & ſe défendre, même encore en admettant la priſe du reſte des autres parties du château. On n'arrive au premier étage, très élevé, que par un eſcalier tournant en bois, qu'il était aiſé de détruire. Ses marches régulières s'arrondiſſent autour d'un arbre central, qu'à ſa prodigieuſe élévation l'on prendrait d'abord pour un ſapin giganteſque ; mais il eſt viſible qu'un ſeul chêne immenſe, habilement taillé, d'un diamètre conſtant, a fourni ce curieux ſpécimen des coloſſes de végétation qui jadis ombrageaient les flancs de nos belles montagnes.

On voit avec plaiſir, dans une grande ſalle voûtée qu'une cheminée monumentale a dû chauffer pendant des ſiècles, des uſtenſiles anciens, des meubles ſculptés, des lances & quelques armures. On ſe croirait donc encore aux jours ſi loin de nous, où René de Lucinge baron des Allymes jetait ſon gant plein d'or au héraut d'armes maiſtre Jehan Du Puy, Geoffroy dit Chablais, & lui répondait fièrement, à la ſommation (*) de très haut & très

(*) On trouve le curieux procès-verbal du héraut Chablais, rédigé ici le quatrieme jour de mars 1602, à la XIIe pièce juſtificative, page CXII du

puiſſant ſeigneur Son Alteſſe de Savoie Charles-Emmanuel I[er], qu'il était, *grâce à Dieu*, devenu perſonnellement le fidèle ſujet du roi de France, & que, ſi déſormais ſon maître voulait le voir, il eût à venir le trouver aux Allymes.

Qui nous dira fidèlement les mœurs curieuſes & un peu primitives (elles nous ſembleraient ſi étranges) de ces hommes de fer, lorſqu'ils vivaient heureux pourtant, retranchés dans ces nids d'aigles dominant les monts ſourcilleux? Ils partageaient leur exiſtence guerrière entre le ſervice du prince, la chaſſe, les tournois, les batailles, le jeu, la poéſie & l'amour, le culte de la gloire & de la galanterie chevaleresque, dont les chants des trouvères exaltaient les douces lois. L'honneur & une foi vive étaient leurs guides. Et pourtant notre génération, *éclairée* par les princes des prêtres, les Scribes, les Iſcariotes & les Phariſiens du libéraliſme & de la démocratie, en un mot, par la nouvelle école hiſtorique, perſuadera obſtinément aux générations à venir, que, s'engraiſſant des ſueurs du peuple, les chevaliers oncques ne furent, tous & ſans exceptions, que de vils, d'infâmes coquins, larrons, tyrans, &c.

Voilà un des progrès inconteſtables, une des grandes découvertes de notre époque ſavante, un préjugé ſi profondément encroûté, qu'il eſt indeſtructible. Mais pourſuivons la deſcription.

A l'oppoſé, vers les pentes du Revermont, les myſtérieuſes rives du Suran voiſin, torrent ſinueux qui du Jura

remarquable ouvrage de M. Jules Baux : *Hiſtoire de la réunion à la France des provinces de Breſſe, Bugey, &c.* Le *Guide du Chemin de fer de Lyon à Seyſſel* donne auſſi la liſte d'une partie des ouvrages de René de Lucinge, ſeigneur fort inſtruit pour ſon époque.

vient mêler ses eaux fraîches & transparentes aux fugitives ondes de la rivière d'Ain, offrent, il faut le dire aussi, de délicieuses retraites, de profondes solitudes, qui, par leur fraîcheur & leurs ravissantes beautés, rappellent involontairement les descriptions arcadiques, trop souvent prises, malheureusement, par les romanciers ou les poètes, comme type abusif de comparaison. Cependant la seule inspection de la carte prouve, à la multiplicité de ses méandres, combien les courbes gracieuses ou les coudes brusquement taillés entre les roches de ses bords couverts d'une puissante végétation doivent rendre pittoresques ses rives, depuis Meyriat jusqu'à son embouchure un peu en aval du bourg.

Si l'on visite ce vallon de Tempé trop peu connu, on ne peut, en foulant la prairie solitaire, éloigner les pastorales réminiscences mythologiques un peu niaises, qui plaçaient encore, au siècle dernier, le bain voluptueux des Nymphes, des Naïades ou des Hamadryades, &c., dans chaque grotte, au bord d'une eau murmurante, sous la voûte sombre de quelques saules ou des bois épais ombrageant les cascades d'un ruisseau charmant.

A ces classiques traditions païennes nous préférerions encore la ronde fantastique des sylphes ou des willis, la naïve croyance populaire du Moyen-Age, de quelques fées bienfaisantes, entrevues, la nuit, au clair de lune, par les bons villageois attardés, une blanche apparition sortant de l'onde, ou gardant les trésors enfouis sous les belles ruines si poétiques de St-André, de Château-Vieux ou de Fromentes, que le Suran enlace de ses replis tortueux.

Rien de sauvage & de mélancolique comme ces grandes tours démantelées se mirant encore dans la rivière. Et pour-

tant le ſouvenir de leurs beaux jours à jamais paſſés nous amène à repeupler ces bords ſolitaires de preux & brillants chevaliers, de belles châtelaines; ces tapis de verdure ignorés nous ſemblent tout d'un coup s'animer à la penſée d'une fête champêtre. Car nul doute que la cour de Pont-d'Ain ne ſoit venue maintes fois *s'ébattre* & deviſer ici, attirée par la proximité, les beautés du ſite, la fraîcheur du bain, le plaiſir de la pêche ou du vol des hérons. Là, un pittoreſque feſtin était courtoiſement ſervi aux dames par de beaux ſeigneurs & de gentils pages, faiſant rafraîchir aiguières, hanaps & flacons d'or émaillés, dans les eaux vives du torrent. Ici, folâtrait un eſſaim charmant & gracieux de filles d'honneur, tandis que les ſages matrones éloignaient avec ſoin les regards profanes des indiſcrets!

Au détour de quelque chemin creux, on croirait voir reluire, à travers l'aubépine, la pertuiſane des archers, les lances des gentilshommes de la garde, ou les écuyers de ſervice, brillante avant-garde des princes allant viſiter gaîment de fidèles vaſſaux, les maîtres de ces vieux manoirs. Alors de ſuzerain à vaſſal exiſtait une franche bonhomie, un naïf laiſſer-aller, noble ſimplicité qui reſſerrait encore les dévouements & la fidélité au maître, bien loin d'exclure le reſpect des grandeurs & la hiérarchie des rangs. Les dédains, l'impertinence, les puérilités fières de la ſottiſe bourgeoiſe des parvenus, les grands airs mépriſants de la finance omnipotente ou l'arrogance brutale & démocratique étaient inconnus lorſqu'il exiſtait encore des caſtes.

Mais tout ce monde évanoui ne revit plus que dans les poétiques méditations hiſtoriques, & combien peu de

natures d'élite, d'intelligences privilégiées, exemptes des fauſſes tendances, des préjugés modernes, ſont en état d'en recueillir, d'en évoquer les attrayantes réminiſcences ! La maſſe préfère des gravelures ou des romans fauſſant l'eſprit public, flattant les paſſions du jour. Avec nos communications ſi promptes & ſi faciles, notre confortable, notre exiſtence oiſive des villes, nous ne pouvons nous figurer la vie ſévère qu'on menait dans une fortereſſe aſſiſe au ſommet d'un pic, où l'on n'arrivait péniblement que par les lacets multipliés d'un étroit ſentier eſcarpé & la paſſerelle d'un pont-levis. En effet, la ſituation étrange de preſque tous ces nids d'aigles confond notre imagination bourgeoiſe.

Cependant la rêverie & la ſcience archéologique placent, ſous les voûtes fracaſſées de quelques ruines impoſantes, les ſcènes dont les vieilles chroniques ou les romans de chevalerie aux prodigieuſes miniatures, *hiſtoyres & perſonnages* admirablement coloriés, offrent les minutieux détails de mœurs de ces lointaines époques. Architecture, ameublement, tentures & tapiſſeries, uſtenſiles, armures, équipements militaires, tournois & combats, repas & feſtins, ſcènes d'intérieur, coſtumes civils, étoffes féminines, joyaux, inſtruments de muſique, plafonds ſculptés & peints, carrelages émaillés, tout ſe trouve figuré ſoigneuſement dans un de ces plus beaux livres : le roman de *Gérard de Nevers & la belle Euryant ſa mye*, repréſentation curieuſe, naïve & fidèle des uſages, du faſte de la ſomptueuſe & chevalereſque cour de Bourgogne. M. le comte Auguſte de Baſtard, à qui l'on doit un admirable & ſavant ouvrage ſur les plus beaux manuſcrits connus, a rendu un grand ſervice aux lettres, à l'hiſtoire & aux arts, par la

reproduction si exacte de ce précieux trésor de la Bibliothèque impériale, qui fut écrit au XVe siècle pour le bon duc Philippe. A l'aide de ces documents authentiques, nous revoyons donc, près de l'immense cheminée suspendue encore à quelques vieux pans de murs lézardés, le *myre* ou le physicien (les médecins d'alors), préparant quelque généreux breuvage pour réconforter un pauvre chevalier criblé de blessures, que panse la courageuse châtelaine assistée d'une vieille nourrice. Cette fenêtre, qui surplombe encore sur l'abîme d'un ravin profond où mugit la cascade, ou bien sur le courant du Rhône, de l'Ain, de l'Albarine ou du Suran, a vu flotter au vent du soir le voile & les blondes tresses des jeunes filles rêvant d'amour, tandis qu'elles cherchaient du regard la tourelle lointaine où brillait une faible clarté, signal secret. Les arceaux mutilés de cette chapelle gothique, dont les nervures sont encore reconnaissables sous le lierre & les saxifrages qui les recouvrent, abritèrent jadis les tombes de plusieurs générations de héros; ils retentirent des sanglots de plus d'une mère, de plus d'une épouse désolée, murmurant des prières à Dieu pour le repos des âmes de ceux qui moururent en combattant les Anglais!

L'énergie, la valeur étaient alors aussi communes aux femmes qu'aux guerriers. On les voyait, intrépides, sur le rempart, combattre avec les hommes d'armes, les encourager, repousser bravement un assaut, suivre leurs époux aux croisades, chevaucher auprès d'eux dans une expédition belliqueuse, fières de les accompagner à la chasse ou de se rendre à quelque pèlerinage lointain. Et de leurs blanches mains ne soignaient-elles pas les blessés, les ma-

lades, à l'aide de baumes falutaires préparés fous leurs yeux; familiarifées ainfi, courageufement dès l'enfance avec la vue des infirmités, des douleurs, des plaies, malgré la faibleffe de leur fexe, faifant l'office de fœurs de charité non pas feulement dans l'enceinte du caftel mais encore fous la chaumière, elles portaient généreufement au dehors leurs foins, leurs fecours & auffi les confolations d'une douce & charitable parole, au pauvre vaffal, au fimple tenancier.

C'eft que la même foi, la même croyance éclairait l'âme du noble & du vilain : dans les châteaux comme au village, le rameau bénit, la croix d'or ou de bois, la Vierge de marbre, d'ivoire, ou fa repréfentation groffière rappelaient également à tous les fublimes vérités de notre religion fainte. Alors tous les fronts s'inclinaient profternés devant les mêmes autels, reconnaiffant *l'égalité devant Dieu*, avec l'efpoir d'une autre vie meilleure, l'efpoir d'une éternelle récompenfe ou la crainte des terribles punitions méritées par une exiftence coupable, l'abus du pouvoir ou de la puiffance!... Telle était la barbarie ou plutôt la fimplicité d'alors. Mais les Scribes, les Pharifiens & les Sadducéens dont nous parlions tout à l'heure tendent chaque jour à émanciper le peuple des fots préjugés que les prêtres & les nobles n'inventèrent que pour l'opprimer, l'abrutir à leur profit.

Il leur fallait, à ces femmes, une âme vigoureufement trempée, pour réfifter aux inquiétudes, aux dangers, aux triftes langueurs de l'abfence pendant la guerre, aux périls d'un fiége, ou feulement à la fimple réclufion forcée d'un hiver rigoureux, alors que les frimas rendaient périlleufe la defcente de la montagne, pendant ces éternelles foirées où la

tourmente ébranlait les tours & rugiſſait dans les créneaux.

Elles filaient, brodaient, ſilencieuſes; tandis qu'un chapelain liſait gravement quelque ſainte légende ou une hiſtoire merveilleuſe; les bardes, en récompenſe de l'hoſpitalité, récitaient les fabliaux (*), la ballade nouvelle ou le chant des combats, qui faiſaient palpiter le cœur des pages & des jouvenceaux. Aſſis dans la grande chaire à dais ſculptée, & vêtu d'une robe de fourrure, un vieux chevalier deviſait des nobles périls de la guerre, & pour exciter à l'honneur du pays, du blaſon de la famille, il apprenait aux enfants à maudire les noms exécrés de Crécy, de Poitiers & d'Azincourt. Mais, lorſque mourait la flamme au foyer immenſe, que baiſſait la lumière des lampes, ſi une rafale furieuſe venait fouetter la neige ou la pluie contre les vitraux de la grande ſalle, tout à coup s'arrêtaient aiguille, rouets, quenouilles & fuſeaux : on croyait entendre les gémiſſements plaintifs de Méluſine! C'était le grincement des poinçons, des girouettes de fer, ou le hurlement des chiens de garde auxquels répondait ſoudain le lévrier favori dormant juſque-là, tranquille, aux pieds de ſa belle maîtreſſe! Alors on ſe ſignait dévotement avec effroi, en priant pour les trépaſſés!... Qu'on ſe figure, pendant ces nuits épouvantables, le ſilence d'une chambre de malade, troublé de temps à autre par le râle d'un mourant, ou les pleurs d'une jeune mère agenouillée triſtement auprès d'un berceau ou du lit d'un époux bien aimé; & les torches funèbres éclairant dans la chapelle, d'une vacillante lueur, un

(*) Voir les cinq volumes de *Fabliaux du XIIe & XIIIe ſiecle*, publiés par Le Grand d'Auſſy, 1780, in-12.

vieux moine qui veille au pied d'un cercueil & psalmodie tout bas, tandis que le torrent mugit, que la tempête redouble!.....

Il faut reconnaître que cette vie solitaire contribuait puissamment à resserrer les doux liens de la famille. L'isolement dut aussi développer les facultés de l'intelligence, l'empire de la poésie, dans ces âmes simples & méditatives, par l'examen, l'observation continuelle des grandes scènes de la nature. De cette existence en quelque sorte contemplative naquirent les légendes & la propension au surnaturel, les tendances au merveilleux, telles que les croyances étranges & fantastiques aux géants, aux nains, aux enchanteurs, sorciers, génies & farfadets, enfin les horripilantes traditions où Satan jouait un si grand rôle, le sabbat, la nécromancie, &c.

M. Guizot lui-même a constaté l'importance des enfants, du fils aîné surtout, mais aussi du développement moral & si puissant par lequel, peu à peu, la femme s'éleva si haut en dignité, pouvoir & prépondérance. Elle influa sur l'éducation de l'enfance comme sur toutes les phases de la vie. L'émancipation de la femme restera la gloire du moyen-âge qu'inspira le christianisme. « Ajoutez à cela l'empire « des idées chrétiennes, que je ne fais qu'indiquer ici en « passant, & vous comprendrez comment cette vie de « château, cette situation solitaire, sombre, dure, a pour- « tant été salutaire au développement de la vie domesti- « que & à cette élévation de la condition des femmes qui « tient tant de place dans notre civilisation. » (*Hist. de la civilisation en France*, t. III, p. 331.)

Si les passions de cette race belliqueuse étaient vives &

ardentes, il faut conſtater auſſi que le reſpect, l'attrait, un doux penchant ſi naturel, & l'admiration pour les vertus d'un ſexe faible & charmant produiſirent cette métaphyſique amoureuſe, inconnue de l'antiquité, dont les Cours d'amour réglementaient le code & les galantes preſcriptions. Ces rudes chevaliers ſe poliçaient en devenant les défenſeurs exaltés de l'orpheline, de la veuve & de la beauté. Auſſi le commerce honnête & la converſation des femmes exerçaient une ſalutaire & noble influence, par les idées élevées qu'elles inſpiraient, ſur les mœurs plus pures à une époque où le contact de la vie des villes était moins fréquent. La jeuneſſe, d'ailleurs, écraſée des fatigues de l'éducation militaire, était moins corrompue : on adorait longtemps la dame de ſes penſées avant de l'épouſer, lorſque de brillants exploits avaient enfin mérité leur récompenſe.

« Ce ſentiment, dit Le Roux de Lincy, inſpiré par le « chriſtianiſme, par le culte de la Vierge ſurtout, dont la « ferveur, au XII[e] ſiècle, a été pouſſée juſqu'à l'exaltation, « ſe mêla, chez les troubadours, à la dialectique raffinée « des écoles. Depuis le XII[e] ſiècle, la cour de France ne « le cède en rien, pour la galanterie, à toutes les petites « cours du Midi de l'Europe. On y rencontrait une « foule de chevaliers, ſeigneurs ſuzerains ou même ſimples barons, ſoupirant pour les attraits de nobles châ-« telaines : chacun d'eux chantait ſes amours dans des « romances qui nous paraiſſent, & avec raiſon, d'une « fatigante monotonie, mais qui avaient alors tout l'at-« trait d'une nouveauté. Pluſieurs de ces romances ne ſont « pas dépourvues de poéſie, &c.

« Il y avait, même avant Philippe-Auguſte, dans la vie

« privée des châteaux, quelque politeſſe. La guerre ou les « tournois, la chaſſe ou d'interminables repas, ne compo- « ſaient pas ſeulement les loiſirs des chevaliers au moyen- « âge, & un bon nombre d'entre eux étaient en état de « prendre plaiſir aux amuſements de l'eſprit. Cette époque « eſt auſſi le beau temps des trouvères de profeſſion, qui « s'en allaient, de province en province, de châteaux en « châteaux, chantant ces longs poèmes conſacrés aux « exploits du grand empereur Charlemagne & de ſes « paladins.

« Ces trouvères étaient toujours accompagnés de jon- « gleurs & de joueurs d'inſtruments, qui compoſaient une « troupe ambulante chargée d'inſtruire & d'amuſer les « compagnies féodales, &c.

« A ces divertiſſements, il faut encore ajouter ceux que « l'on pouvait ſe procurer aux jeux de haſard & d'adreſſe, « qui s'étaient beaucoup multipliés & ne conſiſtaient pas « ſeulement dans les coups de dé, qui paſſionnaient ſi « vivement les guerriers francs. Les échecs ſurtout étaient « le divertiſſement favori des chevaliers du moyen-âge, « & bon nombre d'entre eux y conſacraient tous leurs « loiſirs. En réſumé, plus on étudie avec attention la vie « privée des châteaux, plus on y trouve, même au XIIe ſiè- « cle, les éléments de notre civiliſation moderne, &c. »

Voici donc le témoignage de deux érudits qu'on n'accu- ſera pas de partialité & de fanatiſme réactionnaire, témoi- gnage ſans lequel nous n'oſerions même élever un ſimple doute contre la conviction, ſi bien paſſée en proverbe, de la barbarie ſtupide, féroce & ſauvage de ces temps reculés, préjugé que l'étude ſérieuſe d'une civiliſation qui n'eſt plus là

pour se défendre devrait tendre chaque jour à modifier; c'est en vain! Mais ce que nous osons affirmer, c'est qu'au XV[e] & au XVI[e] siècle, la vie des châteaux n'était, en France & en Savoie, rien moins que barbare: les mœurs étaient singulièrement adoucies; les arts, les sciences brillaient déjà d'un certain éclat; l'architecture gothique n'avait plus qu'à décroître. Un luxe particulier au temps & dont nous admirons les vestiges témoigne de véritables progrès. Les guerres d'Italie sont (comme précédemment les croisades) une des grandes causes des modifications matérielles & intellectuelles de la société à cette époque de transition. Et d'ailleurs, ici, la cour de Pont-d'Ain devait certainement avoir influé d'une manière brillante sur ces nombreux châteaux qui l'entouraient.

Outre les chroniques, les romans, les manuscrits & les ouvrages déjà cités, un des plus singuliers documents contemporains à consulter sur les vieilles mœurs féodales est sans contredit le livre très moral du sire Geoffroy de La Tour-Landry, intitulé: *Le Chevalier de La Tour & le Guidon des guerres*, bel in-folio imprimé à Paris en 1514, par G. Eustache, & qui obtint les honneurs mérités de plusieurs traductions & réimpressions. Le bon gentilhomme angevin l'écrivit pour l'instruction de ses trois filles; aussi renferme-t-il des anecdotes, des préceptes & une foule de révélations sur les habitudes & les usages de la noblesse, bons ou mauvais, à imiter ou à réformer. On y trouve les modes, les coutumes, les travers, &c., qui en sont un miroir complet du temps (fin du XV[e] siècle).

Nous complèterons plus loin ces indications de sources, à la notice bibliographique, tout en croyant devoir ren-

voyer dès à présent, à propos des châteaux, dont nous ne pouvons prétendre faire ici l'histoire, aux chapitres intéressants du bel ouvrage *Le Moyen-âge & la Renaissance* : 1° vie privée des châteaux, des villes & des campagnes, XLVI folios, t. III & même volume; 2° cérémonial, XXII folios; 3° modes & costumes, XX folios, accompagnés de fac-simile, de miniatures & de nombreuses gravures. Enfin Le Grand d'Aussy a consacré trois volumes à la cuisine de nos pères, & le *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI*e au *XVI*e *siècle*, celui du mobilier, par M. Viollet-le-Duc, dont nous avons déjà fait l'éloge, ne laissent rien à désirer pour l'intelligence architectonique de leurs vieux manoirs comme pour la décoration intérieure, complétée par des ouvrages spéciaux sur les industries, les métiers & les arts, serrurerie, peinture & étoffes, &c., &c., soigneusement indiqués en leur lieu & place, qui nous semblent devoir éclairer complètement la question.

Une dernière réflexion nous est encore suggérée à la triste vue des ruines qui couronnent montagnes & collines, pour compléter les réminiscences des temps & des mœurs singulières que nous cherchons à faire revivre & à expliquer. Bien loin de nous la pensée que ce fut uniquement l'âge d'or, puisque, malgré tout le brillant & le côté poétique de la gloire, la guerre, la triste guerre était l'état presque perpétuel & normal de cette société étrange : elle semblait, cette société, constituée uniquement pour les batailles, & ne vivre qu'emprisonnée derrière des fossés profonds ou des remparts crénelés. Sans doute, généralement, les mœurs des châteaux étaient pures ; mais, selon les auteurs du temps, le cloaque impur des villes, les bouges,

les truanderies, les mauvais lieux, les Cours des Miracles, immondes réceptacles des plus honteufes débauches, affemblage monftrueux de corruption & des vices les plus infâmes, avaient multiplié d'horribles maladies, mal des Ardents, &c., &c., développé furtout un mal plus hideux encore, dont le nom feul épouvante & fait frémir : la lèpre. Matthieu Pâris affirme l'exiftence, au XIIIe fiècle, de près de vingt mille léproferies en Europe !

La fociété fut implacable, en féqueftrant les malades, feul moyen d'éviter l'affreufe contagion ; auffi, dit le Bibliophile Jacob (P. Lacroix);

« Grâce aux mefures énergiques & générales qui furent « prifes dans toute l'Europe, excepté peut-être en Angle- « terre, pour arrêter les progrès de la lèpre & *des maladies* « *qui en dépendaient*, on put conferver faine & fauve la ma- « jeure partie de la population. Deux fiècles plus tard, les « léproferies de la France étaient en ruines & abandon- « nées faute de malades. Elles furent accaparées fucceffivement par des parafites, au moyen de la fuppreffion « des titres de la fondation & des contrats de vente ; en « forte que, par fon ordonnance de 1543, François Ier « provoqua prefque inutilement la recherche de ces char- « tes & titres perdus ou dérobés. Il eft donc certain que, « dans l'intervalle de deux ou trois fiècles, la grande lè- « pre ou éléphantiafis avait à peu près difparu avec les « malheureux qui en étaient atteints & qui n'avaient pas « réuffi à fe perpétuer au-delà de trois ou quatre généra- « tions. » (*Curiofités de l'hiftoire des croyances populaires au moyen-âge*, p. 259.)

Quelles méditations lugubres nous infpirent donc les

lieux déferts où s'élevaient jadis ces nombreufes & triftes léproferies, maladreries & ladreries, funèbres témoins de tant de fouffrances! quel cadre pour l'effrayant tableau des fuprêmes douleurs du défefpoir de l'humanité, que feule la religion catholique pouvait adoucir & confoler par l'efpérance & la réfignation!.....

Mais, fi le moyen-âge eut fes travers, fes erreurs & fes fléaux, n'avons-nous pas les nôtres? Outre la poéfie & l'art, ce que nous regrettons bien plus encore du paffé, c'eft le refpect de la triple autorité religieufe, royale & paternelle; les idées fages d'ordre, d'hérédité, de bienfaifance, de charité &, par cela même, de tranquillité, de bonheur & de confervation; mais furtout la foi qui s'éteint parmi nous. Nous progreffons inconteftablement pour *la matière*, tandis que le défordre & l'anarchie dans *les idées* font des progrès effrayants pour l'avenir. Les croyances religieufes s'en vont, avec elles la famille. Le proteftantifme politique nous habitue aux périodiques révolutions deftructives, & l'orgueil, le premier des fept péchés capitaux, nous pouffera aux mœurs égalitaires américaines fi enviables en effet. Que Dieu veuille nous éviter le fort épouvantable des malheureufes républiques du Nouveau-Monde! La guerre y eft auffi en permanence. Certes, la tyrannie, le defpotifme des maffes ou des minorités repréfentatives, des préfidents d'un jour, des foldats un moment heureux, des émeutiers, des changeurs de conftitutions, &c., nous feraient encore préférer la barbarie connue du paffé au progrès inconnu de l'avenir où tendent à nous pouffer les révolutionnaires. Notre lèpre, c'eft la Révolution.....

Du haut de la tour de Pont-d'Ain, on voit les wagons

& les locomotives du chemin de fer fillonner la plaine & gliffer vers le fud, dans la direction que dut fuivre la dernière chaffe du Prince qui mourut ici. Cette longue plaine, dont les cailloux roulés par l'Ain & le Rhône forment la bafe du fol, était probablement jadis le fond d'un lac immenfe. La tour ruinée de St-Denis & l'antique château reftauré de La Servette arrêtent d'abord la vue, à la naiffance d'un pli ou d'une légère ondulation du fol, courant en diagonale jufqu'à Chazey, que vient baigner un brufque contour de la rivière. Au-delà, elle fe prolonge jufqu'au confluent des deux cours d'eau, formant entre eux une étroite prefqu'île, qui fe termine à Loyette & à Anthon, lieu célèbre par la victoire des Dauphinois fur le prince d'Orange. A vol d'oifeau, la diftance totale depuis Pont-d'Ain eft d'environ trente-cinq kilomètres, & le fol uni & facile était donc un beau terrain de chaffe pour les lévriers. Ces animaux favoris, nous l'avons vu par les fragments incomplets des Comptes, devaient tenir ici une grande place dans les meutes de la vénerie ducale, précifément à caufe de la nature même du pays, que la montagne & les eaux transformaient en un parc naturel. Ainfi donc, le lévrier pour la chaffe rapide du lièvre & peut-être même de la perdrix, le chien courant pour la groffe bête attaquée dans les forêts giboyeufes d'Ambronay, d'Ambérieux, de La Servette ou de Lagnieu, le faucon pour les oifeaux le long des prairies & du cours de l'Ain, offraient aux veneurs & aux dames le choix & la variété de ce plaifant & gentil déduit de chaffe ; l'ours, retiré fur les hautes cimes, préfentait l'attrait du danger. Tout fe trouvait donc réuni à fouhait pour attirer ici les difciples de faint Hubert.

Rien de trifte & de défert comme le fol aride qui s'étend de Chazey à Loyette. Avant la multiplicité fi récente des ponts, des routes & des chemins vicinaux, cette pauvre contrée reftait en dehors du mouvement & de la vie des pays environnants; auffi exiftait-il au bord de l'Ain, à Blie, lieu retiré, un antique monaftère de femmes, dont Guichenon n'a pu préciser l'origine. « Comme il n'y a, dit-il, « qu'un fimple village en cet endroit, que les religieufes « en temps de guerre eftoient expofées aux infolences des « foldats & éloignées de fecours & confolations, révé- « rende mère Charlotte de Moyria, de la maifon de « Chaftillon de Corneille, prieure de Blye, par un faint « mouvement, fe réfolut, en l'an 1636, d'aller demeurer « à Lyon & d'y conduire toutes fes religieufes pour eftre « en plus de feureté, &c. »

En face de Gourdan, où une tour indique encore l'emplacement d'une importante châtellenie qui fut donnée à Marguerite d'Autriche en complément de fon douaire, les eaux de la rivière fe retournent, comme à Chazey, pour ronger la bafe d'une éminence marneufe & blanchâtre couverte d'un maigre taillis. Un peu plus bas, prefque au centre de la plaine ici fort refferrée, & vis-à-vis du hameau de Marfeilleux, fes habitants prétendent voir un gigantefque *tumulus* dans un mamelon de forme oblongue ifolé complètement, mais dans la même orientation que le précédent, dont il faifait évidemment partie avant d'en être féparé par les eaux.

La quantité étonnante de veftiges antiques & précieux, monnaies, pierres gravées, débris de poteries, ftatuettes, &c., que la charrue met fans ceffe à découvert fur fes

& aux alentours, a donné lieu à cette croyance. La tradition place, non ſans probabilité, le camp du lieutenant de Jules Céſar, Sergius Galba, dans ce delta allongé, & il eſt fort probable que cette poſition ſtratégique, naturellement fortifiée & d'une haute importance par ſa poſition entre le Rhône & la Saône, au point de jonction des deux routes de l'Helvétie, a dû ſervir fréquemment de champ de bataille aux races diverſes qui conquirent & ſe diſputèrent cette portion des Gaules ; il en fut de même au moyen-âge. Peut-être cette colline vit-elle s'élever un temple de Mars, ce qui fournirait d'une manière ſatisfaiſante l'étymologie du nom du village. Il eſt inconteſtable que les Romains eurent ici un établiſſement important. De ce point à la réunion du fleuve & de la rivière, le ſol rougeâtre eſt plat, n'offrant que d'imperceptibles ondulations, peu fertile & dépouvu d'eau : le ſeul arbuſte qu'on y trouve eſt le bois de Ste-Lucie ou mehaleb, qui forme les haies de quelques champs ſtériles où un travail ingrat peut ſeul obtenir de maigres & chétives récoltes. Ce canton eſt peu peuplé.

Loyette poſſédait un château duquel relevait tout ce déſert où Philippe de Breſſe, un jour, à la chaſſe, fit une chute dangereuſe. Voulant franchir un large foſſé, ſon cheval s'abattit ſur lui, & il eut l'avant-bras fracaſſé. A la ſuite de cet accident, on tranſporta d'abord le prince à Loyette, dont il était voiſin, puis à Chazey, réſidence qu'il affectionnait, & enfin à Pont-d'Ain, où l'on ſait que Marguerite de Bourbon, la tendre & pieuſe mère de Philibert & de Louiſe de Savoie, juſtement alarmée pour la vie de ſon époux, promit au Ciel de conſtruire une égliſe & un monaſtère à Brou-lez-Bourg, en Breſſe, s'il recouvrait la

fanté. Elle obtint la guérifon par fes ferventes prières, mais la mort, l'implacable mort ne lui laiffa pas le temps d'accomplir fon vœu, en vain légué à fon époux & à fon fils.

A défaut d'autres renfeignements, nous allons extraire, fur les deux chaffes (les feuls événements qu'offre l'hiftoire locale), quelques citations d'une brochure affez rare : c'eft la reproduction d'un ancien manufcrit de la bibliothèque du couvent de Brou, dédié à la reine en 1748, par P.-F. Cuffinet, maître ès arts, demeurant à Beauregard en Dombes (*). Ce document, dont le ftyle peu relevé eft plus que fimple, ne foutient ni l'examen ni la critique, principalement par l'abfurdité des dates. Nous devons à l'amitié de M. Buffillet, de Pont-d'Ain, une ancienne copie de l'original, dans laquelle nous avons pu nous convaincre que les dates & les noms propres furtout y font moins dénaturés que dans la brochure, ce qui pourrait faire fuppofer (l'auteur ayant la prétention d'avoir confulté Guichenon & Fuftallier) qu'il faut les attribuer peut-être aux erreurs fucceffives des copiftes; car, tranfcrit à un grand nombre d'exemplaires, ce manufcrit, fort répandu dans tout le pays, a pu fubir des altérations qui lui ôtent ainfi tout férieux. Cependant, quoiqu'il femble un écho vulgaire & naïf du cloître, où devifaient les frères lais & convers, des bons Pères Auguftins de Brou, on y trouve par cela même (ils avaient dû conferver quelques traditions orales) plufieurs détails affez curieux, dont quelques-uns mêmes font exacts. Ainfi, l'indication précife du

(*) *Effai fur l'hiftoire de Marguerite d'Autriche & le monaftere de Brou.* Lyon, J.-M. Barret, in-8°, 1837, 79 pages, & tiré à 25 exemplaires feulement.

caveau funèbre fous le maufolée du Prince, au milieu du chœur (*), s'eſt trouvée vérifiée après de nombreufes recherches entreprifes fur plufieurs parties du chœur, lors de la découverte le 17 feptembre 1856.

LA CAUSE DU VOEU.

« Le principal plaifir de Philippe étoit celuy de la chaffe. « En l'an 1466, il prit la fantaifie de vouloir faire une par- « tie de chaffe ; fuivi de quelques feigneurs de divers en- « droits, fe tranfportèrent entre Chaffay (Chazey) & Loyet- « tes, terres qui appartenoient alors à ce prince. Etant « tous à chercher pour donner plaifir à Philippe, trouvè- « rent un lièvre entre lefdits territoires, lequel ce jeune « prince luy donna courfe étant à cheval ; mais la viva- « cité de ce prince, par laquelle il vouloit défavancer le liè- « vre, trouva un foffé à fon oppofite, luy donna de la « terreur, & voyant que fon lièvre fuyoit toujours, il pi- « qua fon cheval de l'éperon pour affranchir le mauvais « foffé, pour pouvoir lancer le lièvre avec une actitude « plus violente qu'il n'avoit encore fait. Mais la largeur du « foffé & la profondeur qu'il étoit, fallut avec le cheval fut « fougueux, ou bien que le prince l'épargnia, croyant qu'il « feroit fur de fon cheval, tomba dans le foffé ; le cheval « tomba fur ce prince & luy caffa un bras.

(*) « ... Et le corps (de la Princeffe) fut inhumé dans une cave qui eſt au milieu du chœur, ou repofoit le corps du duc fon époux. » (Page 41.)

« L'émotion que ce prince eut dans ce moment luy « empefcha de fentir fur le moment la douleur que fon « bras luy faifoit, fe releva de deffous fon cheval, le prit « par la bride & remonta deffus, où il abandonna entière- « ment fon lièvre, & s'en retourna auprès des feigneurs, « qui l'attendoient à Loyettes, terre de ce prince, où étant « encore ému, il leur conta fon accident & la fuite de « fon lièvre. Alors les feigneurs, chagrins d'avoir laiffé « ce jeune prince feul & de n'avoir pas fuivi leur deffein, « ils fe réfolurent qu'à la première fois que perfonne ne « les attraperoit plus : revinrent le prince Philippe, qui avoit « refté mort à fon abord, enfuite le renmenèrent chez luy, « au chafteau du Pont-d'Ain où il demeura longtemps « malade fans avoir efpérance de guérifon.

« Marguerite de Bourbon, qui aimoit tendrement le « duc fon époux (il n'était encore que comte de Breffe), « fit vœu de faire baftir à Broü une églife & un monaf- « tère de l'ordre de faint Benoift : mais elle ne put ac- « complir fon vœu, parce qu'elle tomba malade, où elle « a demeuré fort longtemps, & enfuite mourut de « phthifie au chafteau de Pont-d'Ain, &c. »

Du Rhône on voit encore, après le pont fufpendu de Loyettes, les traces des foubaffements inférieurs de deux tours rondes, & quelques pans de murs arcaturés, feuls veftiges du château de Philippe de Breffe, que baignait jadis le fleuve (*). Depuis que les bateaux à vapeur

(*) La tradition du pays eft que fept fortes tours flanquaient fon enceinte entourée par de larges foffes ou un bras du Rhône : auffi paffait-il pour imprenable.

& les chemins de fer ont détruit radicalement la navigation, les Ponts-&-Chauſſées ont cru devoir achever de raſer ces deux tours, ſous l'ingénieux prétexte de faciliter le chemin de halage devenu doublement inutile.

Ces terres de Chazey, Ste-Julie, Loyettes, &c., rentrèrent dans la maiſon de Savoie par une ſingulière circonſtance qui peint bien les mœurs du temps & l'attachement des gentilshommes pour leurs princes, à cette époque. On trouve aux archives de Dijon les titres concernant ces diverſes châtellenies; ils nous apprennent que George de Varax, de ſon mariage avec Antoinette de Luyrieux, n'ayant eu que trois filles, &, dit Guichenon, « ſe voyant hors « d'eſpérance d'avoir des mâles, » fit en 1471 donation à meſſire Antoine de Varax ſon neveu, de tous les droits qu'il pouvait avoir ſur certaines créances; puis, après avoir marié convenablement ſes filles, par acte paſſé l'an 1472 (*) au château de Chazey, il fit donation à monſeigneur Philippe de Savoie, comte de Breſſe, de ſes châteaux & terres ſuſnommés, en outre de St-Germain, avec pluſieurs moulins ſur le Rhône, à charge par le prince de doter ſes trois filles. Cette donation eſt d'autant plus étrange, qu'on trouve un paſſage du livre du pape Pie II ſur les événements de ſon temps, imprimé ſous le nom de Jean Gobin, duquel il réſulte que Philippe aurait fait périr deux conſeillers de ſa mère, parmi leſquels un Jean de Varax, péché que Louis XI lui fit expier par deux années d'étroite captivité dans la tour de Loches.

Cette pièce ſe trouve dans la liaſſe n° 790, lettre B, tra-

(*) Guichenon place la donation en 1462.

vée 22, contenant cinquante titres, de 1460 à 1574, parmi lesquels une férie chronologique des titres de Chazey.

Ce château hiftorique mériterait, comme celui de Pont-d'Ain, les honneurs d'un travail fpécial, & fort heureufement les précieufes archives de Dijon font riches en documents qui le concernent & rendent ainfi l'œuvre facile.

Cette maifon forte paffa des Coligny aux Dauphins de Viennois, & fut enfuite, après la réunion du Dauphiné à la couronne, cédée au fameux comte Verd Amédée VI (*), lors de l'échange de 1354, traité défavantageux pour la France, qui donnait à Son Alteffe de Savoie tous fes fiefs de la rive droite du Rhône, contre ceux du comte alors entremêlés fur la rive dauphinoife, & d'une importance fort minime.

Un titre de 1289 eft la conceffion du dauphin Humbert Ier à Girod de La Palud feigneur de Varambon, du droit de pâture pour fon bétail & celui de fes hommes, dans les pâturages dudit dauphin, aux bords de l'Ain, *aux iles d'Ambérieu*, & de prendre dans ces îles tout le bois qui lui fera néceffaire. Cette curieufe expreffion des *iles d'Ambérieu* indiquerait-elle qu'alors la rivière était plus rapprochée de cette petite ville? (Travée 22, lettre B, liaffe n° 751.)

Le remuant comte de Breffe était fort rangé pour fes affaires particulières, comme le prouvent plufieurs cahiers

(*) Le comte Verd, quelques années plus tard, inféoda Chazey aux Grangeac. Jeanne de Varax, veuve du dernier, qui mourut fans poftérité, fit fon neveu George de Varax héritier de ces terres, lequel à fon tour les tranfmit au comte de Breffe.

compofant 337 feuillets en bon état de confervation, où font confignées foigneufement & en ordre parfait les reconnaiffances en latin des paroiffes de Blye, Rignieu, Sainte-Julie & autres dépendances de la châtellenie de Chazey. (Travée 3, lettre B, n° 785.) Ce château mérite d'être vifité, & fut le féjour favori de Philippe de Breffe, que la mort de Marguerite de Bourbon avait dégoûté de Pont-d'Ain. La chaffe, la pêche l'y attachèrent auffi, & l'on prétend même qu'il effaya d'établir dans les terres baffes & humides, près de Loyettes, la culture des rizières. De fon fecond mariage avec Claudine de Broffe-Penthièvre dite de Bretagne, naquirent à Chazey plufieurs enfants, entre autres le duc Charles III dit le Bon en 1486, & Philiberte de Savoie morte en odeur de fainteté au château de Billiat près de Seyffel. Louife mère de François Ier avait joué & folâtré fur les rives de l'Ain.

La grande tour carrée à cinq étages eft certainement le donjon primitif des Coligny & des dauphins. On y diftingue encore, murées fuivant une difpofition irrégulière, des ouvertures à plein-cintre qui font évidemment antérieures au ftyle ogival & aux fenêtres à croifillons. Celles-ci furent percées à une époque poftérieure, puis l'on adoffa fucceffivement à ce maffif donjon les bâtiments qui fubfiftent : mais, fort heureufement pour l'hiftoire & les arts, fous une intelligente direction (*) ils vont être ha-

(*) M. Côte, l'heureux propriétaire de ce beau & antique manoir, en a confié la reftauration importante à un architecte de talent, qui comprend le gothique & tout l'intérêt que préfente pour le pays la confervation de fes fouvenirs hiftoriques. M. Bellemain refpecte l'état primitif & veut ftrictement rétablir, nous l'en félicitons.

bilement reſtaurés. Aux quatre angles de cette groſſe tour, des machicoulis, recouverts en partie d'une toiture écraſée, ſupportaient jadis quatre tourelles de garde ou poivrières, d'où la vue s'étendait ſur un magnifique lointain. Les foſſés ſont encore reconnaiſſables du côté de la rivière d'Ain, qui coule à pic au pied de la colline que le château couronne. Un mur épais ſe prolongeait au midi pour protéger un village important; il en exiſte encore des reſtes qui retracent l'enceinte, ainſi que la porte voiſine du château.

A l'intérieur, les cheminées gothiques de la grande tour attirent l'attention; mais ce qui eſt d'une conſervation parfaite, c'eſt la curieuſe chapelle ſituée au premier. Elle eſt d'une très petite dimenſion, mais deux larges arcades ſurbaiſſées, percées dans les parois latérales des murs & fermant encore par des volets, communiquaient, à gauche avec la grande chambre de la tour, probablement celle du Prince; à droite, avec les appartements de Claudine de Penthièvre, dont les armoiries ſe voient, ſculptées avec la croix de Savoie, ſur les deux pendentifs de l'autel, & dans une clé de voûte. Sous l'épais badigeon qui couvre les nervures on retrouverait probablement les peintures anciennes ou du moins des veſtiges ſuffiſants pour les rétablir dans leur diſpoſition originale polychrôme : voûte d'azur étoilée d'or, &c.

Les cuiſines ſont encore dans l'état où les a laiſſées la cour de Savoie; la cheminée eſt une véritable curioſité. Le pigeonnier féodal, contre lequel on a crié ſi ſouvent, préſente, ſymétriquement rangés dans l'épaiſſeur du mur

d une tour carrée fermant la cour du côté de la rivière, plus de mille pots deſtinés aux nids du colombier déſert.

L'emplacement du pont-levis eſt très reconnaiſſable; à l'oppoſé la cour intérieure eſt égayée par une grille moderne qui ſert actuellement d'entrée. Deux eſcaliers tournants, dont l'un très élevé & qui nous a déjà ſervi de terme de comparaiſon pour le mot *viorba*, donnent ſur cette cour, dans laquelle on voit encore un bel écuſſon ſculpté aux armes des Crémeaux (*) : *de gueules à trois croix tréflées, au pied fiché d'or, au chef d'argent chargé d'une onde d'azur.* Chazey revendique la gloire d'avoir donné le jour à un ſecrétaire perpétuel de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, qui fut célèbre par une érudition peu commune, Louis Dupercy, né en 1709.

Nous empruntons encore un paſſage de la brochure relatif à la chaſſe de Philibert.

« Marguerite de Savoye, ne trouvant point la ville de « Bourg aſſez familière, ou bien ſe trouvant ennuiée de ſe « voir toujours dans le meſme endroit, pria Philibert ſon

(*) Philiberte de Savoie, veuve de Julien de Médicis, légua Chazey à ſon frére Charles III. Le duc Philibert-Emmanuel en fit don à Jacques de Savoie, duc de Nemours, des mains duquel il paſſa aux Crémeaux. Les héritiers naturels de la derniere châtelaine de cette famille ſe ſont vus fruſtrés par un teſtament *étrange*. Ils ont eu, pour compenſation de la perte d'un procés ſcandaleux, les honneurs de la conſidération générale de tout un pays, où l'on a prétendu très juſtement qu'ils avaient *tout perdu fors l'honneur*.

Inutile d'ajouter que c'était ſous le regne de Louis-Philippe !

Depuis, le château a été vendu : le propriétaire actuel eſt donc totalement étranger à la réprobation de l'héritage, ce que nous nous empreſſons de témoigner.

« époux de vouloir bien aller paſſer quelque temps au
« chaſteau de Pont-d'Ain; qu'elle ne ſe plaiſoit point dans
« cette ville, qui n'étoit point ſi grande alors qu'elle eſt à
« préſent. Ce prince, pour marque de l'attention & amitié
« qu'il avoit pour ſon épouſe, fit auſſitôt préparer tout pour
« ſon départ, & envoya au Pont-d'Ain, où l'on fit mettre
« ſous les armes toute la bourgeoiſie, parce que ſon épouſe
« & luy vouloient aller paſſer quelque temps dans leur
« chaſteau, & que c'étoit pour faire voir à Marguerite
« d'Autriche de laquelle façon les bourgeois de la ville
« étoient bien aiſes de ſe tenir ſous les armes pour recevoir
« une nouvelle ducheſſe dans leur ville. Et pour marquer
« leur joie, ils firent faire des feux d'artifices pour déſen-
« nuyer le duc & la ducheſſe. Ils reſtèrent fort longtemps
« au chaſteau, parce que Marguerite s'y plaiſoit mieux qu'à
« Bourg en Breſſe.

« Comme Philibert-le-Beau aimoit beaucoup la chaſſe
« & que toujours n'étoit que d'un coſté & de l'autre, où
« ſon idée & ſa fantaiſie luy prenoit d'aller, depuis long-
« temps il avoit réſolu d'aller chaſſer du coſté de Lagneux
« en Bugey. Effectivement, il dit un jour, étant à table,
« qu'il y avoit longtemps qu'il avoit réſolu d'aller à la
« chaſſe du coſté de Lagneu ; mais que ſans plus attendre
« il vouloit y aller le jeudi, & qu'il vouloit qu'on luy pré-
« paraſt ſon diſner auprès de la fontaine de St-Bulbas,
« auprès du Rhoſne, parce que ſon tour finiroit de ce
« coſté là.

« L'heure s'approchoit qu'il falloit ſe rendre pour al-
« ler au lieu dédié pour diſner; mais comme Philibert
« étoit ſi paſſionné pour la chaſſe, il paſſa l'heure en pour-

« ſuivant un ſanglier qui lui cauſa beaucoup de peine
« pour le lancer trois quarts de lieue toujours en courant,
« ſans jamais avoir pu l'approcher, quoique s'il euſt eu
« ſon cheval, qu'il avoit envoyé dans l'endroit où il devoit
« aller diſner, comptant de ne rien trouver dans ſon che-
« min, il l'auroit ſûrement approché ; mais il ne ſe donna
« que des peines inutiles. Cependant, quoique paſſionné
« pour le pourſuivre, il luy fut force de ſe revenir, voyant
« que l'heure qu'il avoit donnée eſtoit paſſée, & que ſû-
« rement un chacun ſeroit en peine de luy ne le voyant
« point de retour. Se repaſſant cela en chemin, il ſe mit à
« prendre courſe & ne ceſſa de courir pendant une grande
« demie lieue, où il prit beaucoup chaud ; &, quoique fati-
« gué de ſa courſe, il ſe mit à table auprès de cette fon-
« taine, comme il l'avoit ordonné, & diſna avec joie,
« oubliant le mal qu'il avoit eu & la chaleur qu'il avoit
« eſſuyée en donnant la fuite à ce ſanglier. Cependant
« il ne put s'empeſcher de conter ſa rencontre à ſes ſujets
« qui diſnoient avec luy, leſquels furent tous étonnés de
« ce qu'il l'avoit échappé ou laiſſé courir, parce qu'ils
« ſçavoient très bien que ce prince faiſoit un fameux
« chaſſeur. Il leur répondit que jamais pareille avanture ne
« luy étoit arrivée, mais qu'il prendroit une autre fois ſes
« précautions pour ne ſe point défaire de ſon cheval. Sur
« ces paroles, étant au deſſert, il ſe ſentit auſſitôt un point
« au coſté gauche, qui luy retenoit ſa reſpiration ; mais
« pendant quelques petits moments, croyant que ce ne
« ſeroit que des vents qui luy retenoient cette reſpiration,
« qu'il ſe ſentoit ne pas pouvoir avoir. Mais voyant que
« la continuation de cette haleine luy manquoit, il ne

« put s'empefcher de le faire connoiftre, & de dire qu'il
« fe fentoit beaucoup malade, étonnant tous fes fujets
« par cette raifon qu'il dit, l'ayant vu dans le moment
« bien portant; le firent emmener au chafteau du Pont-
« d'Ain, dans le mefme lit & la mefme chambre où ce
« prince avoit pris naiffance.

« Des médecins de tous coftés le vinrent voir pour luy
« donner foulagement; mais il n'y avoit rien à faire,
« parce que, felon la raifon des médecins qui le traitè-
« rent, il s'étoit glacé le fang auprès de cette fontaine,
« ayant eu chaud; & que la fraifcheur de cette fontaine &
« l'air du Rhofne luy cauferoit la mort, fans avoir aucun
« foulagement pour recouvrer la fanté.

« Après avoir reçu tous les facremens, il fit appeler
« Marguerite d'Autriche, & luy recommanda d'exécuter
« le vœu de Marguerite de Bourbon fa mère, ce que luy
« n'avoit pu faire exécuter quoique luy ayant été recom-
« mandé par fon père, il ne l'avoit pu, attendu que la mort
« le furprenoit très fubitement; enfuite il fit appeler fes fu-
« jets pour leur demander fçavoir fi au cas ils n'avoient
« rien à luy communiquer pour qu'il puft leur rendre fer-
« vice auparavant que de décéder. *Ces Meffieurs* luy de-
« mandèrent, pour la ville de Bourg en Breffe, le pouvoir
« de faire agrandir la ville comme nous le verrons cy
« après.

« Philibert-le-Beau décéda au chafteau de Pont-d'Ain,
« dans la mefme chambre où il avoit pris naiffance, &c. »

Malgré la ridicule trivialité de ce récit étrange, nous y découvrons néanmoins, & confirmée par l'examen du pays, une tradition qui nous éclaire complètement. Ainfi, le

Duc ayant mis pied à terre pourſuivit un ſanglier dans un canton où ſa monture, lui devenant inutile, auroit été même un obſtacle, vu la nature accidentée d'un terrain boiſé & montueux, comme l'indique un autre document que nous allons citer. Après s'être acharné à la pourſuite inutile de l'animal, il voulut réparer ce retard, &, baigné de ſueur pour avoir marché en grande hâte par une chaleur accablante, il rejoignit, épuiſé de fatigue, les maîtres d'hôtel, l'échanſonnerie, la paneterie, les officiers de bouche, la fourrière, &c., venus, ſuivant les ordres reçus d'avance, pour préparer toutes choſes & dreſſer une collation ſubſtantielle au rendez-vous preſcrit, c'eſt-à-dire à la fontaine de St-Vulbas. En ce lieu, abrité par de grands arbres, la délicieuſe fraîcheur d'une ſource limpide, dans la prairie humide, l'extrême fatigue & la grande jeuneſſe du Prince, ſon impétuoſité, tout contribuait, hélas! à favoriſer l'imprudence de ſon âge; car ſon bon génie, la belle Ducheſſe, n'était point là pour veiller ſur lui comme elle en avait l'habitude, ainſi que nous l'apprend un auteur contemporain & témoin oculaire, Jehan Le Maire de Belges, en ſa *Couronne Margaritique*. Voici donc quelques indications intéreſſantes, au milieu du fatras ampoulé de ſon beau ſtyle pédant, ſuivant le déplorable goût de l'époque.

« Et d'autre part, aucuns affirment que ſi le feu duc de « Savoye euſt eſté moins enclin à ſa propre juvenile vo- « luntairité, & plus obtemperant à la rectitude du conſeil « de celle qui tant de bien lui vouloit, certainement il « fuſt encores plein de vie, pourveu que les deſtinées n'euſ- « ſent eſté totalement au contraire : car elle, très curieuſe « de ſa bonne valitude, ne le prioit pas ſans plus inceſſam-

« ment d'éviter tous forts excès & grevable intempérance.
« Mais qui plus fort eſt, à l'exemple de la très amoureuſe
« Nymphe Pégaſis OEnone, première femme de Pâris
« Troyen, ou comme une autre Diane ou une ſeconde
« Atalanta, amie de Meleagre de Calydone, en habille-
« ment de noble venereſſe & ſes damoiſelles après elle,
« le cor d'yvoire pendu en eſcharpe, montée ſur un ardant
« pallefroy, ſuivoit communement ſon très cher ſeigneur
« & eſpoux, courant à force les cerfz ramez, par bois &
« par landes, par monts & par vaulx, ſans craindre l'ar-
« deur du ſoleil ne le labeur de la chaſſe, cuidant que par
« ſa perſeverance & preſence ſoigneuſe, elle le peuſt pre-
« ſerver de tout inconvenient. Car certes il eſt experi-
« menté que cette princeſſe, illuſtre par la rectitude de ſon
« conſeil, aſſeure les gens contre les beſtes : c'eſt à dire
« les ſages contre les ignorans : elle reſplend comme le
« beau rubis à la reverberation du ſoleil, & ſemble jeter
« cleres eſtincelles de ſa formoſité corporelle, comme une
« eſtoile matutine. »

La carte à la main, il eſt facile de ſuivre la chaſſe, dont nous avons pluſieurs fois voulu, en chevauchant, étudier & ſuivre tout le parcours. Parti de Pont-d'Ain, le Duc, veneur habile, devait avoir donné ſes ordres d'avance; une fois piqueurs & limiers à leurs poſtes, le bois fait dès l'aube, la bête de meute détournée, ſuivant les règles de l'art, par le capitaine des toiles, & gaillardement attaquée dans les forêts qui couvraient les montagnes ; alors, ſans doute, un magnifique débûcher entraîna dans la plaine la brillante cavalcade. Rapidement pouſſé par les chiens, l'a-nimal, après avoir franchi l'Albarine, trouvait un refuge

naturel dans les bois du coteau élevé qui porte à ſon extrémité nord les tours du château de La Servette, près du village de Leyment (*) où le Prince dut probablement mettre pied à terre. En effet on ſait que les difficultés de la chaſſe, les ruſes, les retours, les défauts, &c., ne commencent qu'après le débûcher. Mieux monté que ſa ſuite, il arrivait ainſi le premier, &, croyant pouvoir bientôt daguer l'animal, qui dans le fourré, au lieu de ſe retourner pour faire tête aux chiens, recommençait à ſe faire battre & ſe rembûchait à chaque pas. Philibert s'épuiſa dans une courſe pénible ſur ce coteau couvert de bois épais, qui s'élève à plus de cent mètres au deſſus de la plaine, ſur environ cinq kilomètres en longueur.

La *Couronne Margaritique* nous fournit encore, malgré ſon pathos amphigourique & ſa fatigante érudition d'antiquité, quelques indices précis qui confirment nos ſuppoſitions :

« Or eſtoit ce très puiſſant Duc verd en aage, gaillard « de corps, & d'ardant courage, adonné totalement ſe- « lon les ſaiſons au voluptueux & juvenile exercice de la « chaſſe : attandu que par grand oiſiveté de paix ne luy

(*) On lit dans la *France par Cantons ;* « L'égliſe de Leyment a été contruite par les moines d'Ambronay, en différentes époques. Les arceaux qui ſupportent la coupole datent du XIIe ſiècle ; le chœur eſt de ſtyle gothique Quelques parties des vitraux ſont très anciennes ; ils repréſentent *Philibert-le-Beau & ſon patron St-Philibert, placé derriere lui, intercédant auprès de Dieu, &c.* » Il ſemble que le portrait du duc de Savoie, dans les vitraux d'une pauvre égliſe de campagne iſolée, ſoit ici une preuve évidente qu'un événement particulier a dû motiver ſa préſence en ce lieu, & cet événement nous paraît ne pouvoir être que le détail de la fatale pourſuite pédeſtre du ſanglier dans les bois du coteau qui ſe trouvent ſur cette commune.

« estoit loisible de vaquer aux armes, & si fréquentoit ce « noble déduict, par affection plus curieuse & plus en- « tentive que nulle autre chose. Et certes en ceste qualité « il estoit comparable à celuy de la postérité duquel on le « disoit estre yssu au moyen des princes saxons : c'est à « savoir Hercules de Thebes, lequel prit jadis à vive « course, en la grand forest Menalique, la noble biche « renommée des poëtes, laquelle avoit les piez d'airain « & les cornes de fin or massif, &c., &c.... En ce travail « délectable passoit son temps le jeune prince avecque sa « noblesse.

« Et comme un jour entre les autres il y fut plus as- « fectionné que jamais, au moyen par avanture des des- « tinées qui à ce le pressoient, & errast parmy l'espesseur « des bois, courust les landes ouvertes, traversast les vallées « ombrouses & surmontast cruppes de montaignes diffi- « ciles, en grand perseverance de labeur fort eschauffé, « pour recouvrer la proye dont il estoit en queste. »

L'auteur fait intervenir « deux horribles & monstrueux « personnaiges, Infortune engendré de Malheur & Misère, « & l'autre estoit sa femme, la Mort, &c. »

« A ceste heure-là le jeune prince, presques esseulé de « ses gens qui plus ne l'avoient peu suivre, descendoit en « plein midy une droite vallée à pied, à cause que ses che- « vaux à force de grands courses estoient morts & res- « creutz (exténués, épuisés) : si appuyoit sa grande cor- « pulence sur les espaules de deux de ses gentilshommes, « haletant de chault, fondant tout en sueur, lassé de grand « travail & tout évaqué d'esprits. »

Suit un discours rimé, en quinze strophes, qu'Infortune

adreſſe à Atropos pour férir d'un trait mortel le beau Prince :

. . . . : . .
Lors aura, ſi tu ne fais pis
Aſſez aſſouvi les deſpits
Dont j'ai l'eſtomach ſi ſerré,
Contre le cœur trop moderé
D'icelle dame ſa compaigne,
Que j'ai ſuivi juſqu'en Eſpaigne,
En Eſpaigne, en France & en Flandres.
Par mer, par terre, à toute inſtance,
Luy ais-je fait trop plus d'eſclandres
Qu'en fin froument n'ha de calandres
Rongeant la meilleure ſubſtance.
Mais ſa vertu, ſa grand conſtance
Et (que tant je hais) ſa bonté
Ont tous mes exploits ſurmonté, &c.

Infortune, « contreſaiſant la ſimple & bonne femme de village, » offre à boire de l'eau au jeune Duc; « lequel, « alteré de grand chaud, & querant refrigère à ſa ſoif ex- « trême, ſe réſiouit aſſez de l'offerte de ſa meſaventure, « & luy ſembla que les Dieux mêmes lui avoient envoyé « de leur potion néctarée. Si but par trop grand avidité « de ceſte liqueur aquatique, infortunée, congelative, « mortifiante & maleficiée, &c.... Et tant en mit en ſon « eſtomach chaud & bouilland, que la ſoif lui ſembla eſ- « tre eſtanchée. Mais toſt après pour ce qu'il ſe ſentit ag- « gravé de la malice apparente du breuvage par luy prins, « de rechef a la ſuggeſtion latente d'Infortune il ſe voulut

« reposer en l'ombrage d'une *borde champestre*, qui ne fut « autre chose, sinon mettre du venin avec des poisons.

« Alors ce noble Duc, fremissant du coup dont il ne « voyoit point l'acteur (le trait décoché par Atropos), jeta « un grand soupir, remonta à peine sur un cheval qui « luy fut amené, mit la main à sa poitrine, puis com- « mença à baisser le chef & à se douloir grandement. Et « tout ainsi qu'un grand cerf ramez se couche sur l'herbe « verde en l'ombre du boscage feuillé pour respirer à loisir « sans soupeçon de péril eminent. Adonc la noble beste « navrée à mort se lève toute effrayée à tout (avec) le vire- « ton mortel qui lui a percé nerfz & veines, &c. Ainsi « feist ce tres illustre prince, lequel après le tres dangereux « coup reçu, tout transmué de sangmeslure, se mit à re- « tirer tout bellement vers le lieu propre de sa naissance, « faisant matte chere & dolente. Si le suivoient ses gen- « tilshommes & ses veneurs, ignorans son mal intrinsè- « que & neanmoins troublez & desconfits de voir leur « seigneur moins alaigre que sa coustume ne le portoit. « A l'aborder en sa maison natale, le triste Duc, à qui l'ag- « gravation du mal estoit de plus en plus moleste, se jeta « bien pesamment sur un lit de champ. Auprès duquel « vint tantost toute troublée en cœur, ainsi que désia « occultement admonestée par un dolent presage, la très « chère Duchesse, la très chère espouse & compaigne. La- « quelle voyant son seigneur & amy gissant malade, & « neantmoins non se doutant encore de son grand dueil « prochain, se mit à le conforter tres doucement & à le « resiouyr de tout son grand pouvoir, feit venir à toute « diligence les gens & ministres du Dieu Esculapius, afin

« de donner, par quelque benefice de medicine, haſtif ſe-
« cours & bonne valetude à ſon bien-aymé. Et de ce les
« ſollicitoit par prières très inſtantes; & meſme eſtoit
« preſte à voir broyer & mettre en poudre le tréſor de ſes
« plus précieuſes perles, eſpérant qu'on en feiſt quelque
« certain électuaire ſalubre pour ſon ſeigneur. Et oultre
« ce faiſoit extrême dilligence de querir ayde au Ciel
« par vœuz & par devotieuſes prières, & envoyer offran-
« des en lointains pelereinages.

« Si temporiſa le prince tres patient quelque peu de
« jours ſans grand apparence de déclination, c'eſt à ſavoir
« juſques à ce que les aiguillons de la pointure incurable
« & la rudeſſe du coup plus que mortel eurent agreſſé de
« tous points les membres & artères par véhémence trop
« importune. Dont l'aſpreſſe des accidens ſe renforça
« grièvement & cauſa telle inflammation parmy toutes les
« larges veines de ce tres-ample corps, qu'il n'y avoit
« moyen d'eſteindre la grande ébulition du ſang eſmu &
« febricitant, ſinon de l'eſventer par phlébotomie (ſans
« doute la ſaignée). A laquelle choſe, à fin qu'elle ne ſe
« feiſt, la perverſité inénarrable de temps, Phebé, la maiſ-
« treſſe de toutes humiditez, ayant freſchement renou-
« vellé ſes cornes (*), ſembla empeſcher à nature débi-
« litée qu'elle peuſt tolérer ce violent remède. Parquoy
« on perdit tantoſt eſpoir de ſon évaſion, & lors luy

(*) Ce paſſage eſt fort curieux, malgre ſon ambiguité. On ne ſait ſi la lune nouvelle empêcha la ſaignée, ou ſon effet. Il prouve a quel point cette planette jouait un rôle dans les croyances de nos aïeux. Les préjugés de la lune ſont du reſte fort enracinés parmi les gens de la campagne.

« mefme fentant fa fin prochainement future fe leva & « voulut aller dire un éternel adieu à fa très-aymée com- « paigne en l'accolant eftroitement. Dont il eftoit fa- « cile à conjecturer à combien grand regret il la laiffoit. « Puis ne tarda gueres qu'on vit encorumencer la fuite « des efprits vitaux, & apparoir les vrayes fignes & ap- « proches de mortelle rigueur ! »

En réfumé, il nous femblerait donc plaufible d'avancer que le Prince, apercevant, de la hauteur, St-Vulbas, lieu du rendez-vous, qui n'eft pas fort éloigné en effet, y renvoya fon courfier fatigué, & qu'après avoir, l'épée en main, pénétré bravement fous bois à la pourfuite d'un fanglier redoutable, rallié enfin, au fon du cor, par les deux gentilshommes de la fuite fur lefquels il s'appuyait à la defcente dans la direction du hameau de Pofafol, il regagna péniblement, à pied, la halte au milieu de la plus forte chaleur du jour alors accablante; car, difent les chroniques, en cette année 1504, arbres, plantes & hommes périffaient également.

Depuis St-Vulbas jufqu'à Marfeilleux, un repli du terrain qui s'abaiffe le long du Rhône réunit toutes les eaux pluviales de la plaine aride & graveleufe, peut-être même auffi celles du lit plus élevé de l'Ain dont le courant eft plus rapide (*). Actuellement encore cette légère dépreffion du fol, qui reçoit toutes les infiltrations d'alentour,

(*) La carte de l'Etat-major indique 193 mètres au-deffus de la mer, pour le lit de l'Ain à Gourdan, tandis que celui du Rhône à Marfeilleux, vis-à-vis, eft à 187 feulement. Le prétendu *tumulus* fitué dans la plaine entre ces deux points, & nommé Mollard-Montbrun, s'élève à 230 mètres.

préſente un frappant contraſte avec la ſéchereſſe, la ſtérilité générale de la contrée. Auſſi trouve-t-on, en ce lieu toujours humide, une végétation puiſſante & des prairies marécageuſes, des peupliers, des ſaules & même par exception de grands chênes : il ſuffit de creuſer un peu pour découvrir des eaux vives au bas de la pente, & le long de cette même pente des tuiles romaines, des débris de conſtructions de poteries antiques, ou des oſſements & des tombeaux. Les médailles y abondent, mais ſont preſque toutes du temps des Empereurs. Evidemment les maîtres du monde ont poſſédé là une importante colonie, un *oppidum*.

A l'entrée du village, à quelques pieds ſeulement en contre-bas & près de la grande route de Lagnieu au pont de Loyettes, de laquelle route part un petit chemin conduiſant au bord du fleuve, le voyageur étonné voit ſourdre tout à coup une magnifique ſource ; cent pas plus loin, elle fait déjà tourner un moulin, & la tradition du pays, reſtée vivante, lui a pieuſement conſervé ſon lugubre ſouvenir & le nom de *Fontaine du Prince!* C'eſt là, dans la prairie ombragée, que l'époux bien aimé de Marguerite venait trouver l'ange de la mort!...

Le poſſeſſeur actuel de ce petit coin de terre, le ſieur Dupuys de St-Vulbas, a bien voulu nous autoriſer, ainſi que notre ſavant ami M. Jules Baux, l'hiſtorien de Brou, à conſacrer tous deux, par une modeſte croix de pierre, la funèbre tradition hiſtorique. Bientôt, abrité ſous un ſaule pleureur, & par les ſoins de M. Boſſand, architecte de Notre-Dame de Fourvières, va s'élever le ſigne auguſte de la Rédemption ſur la ſource limpide & glacée, qui

ſortira bouillonnante ſous la baſe même de cet humble monument religieux dont voici l'inſcription commémorative.

Elle ſera gravée en caractères gothiques, les mêmes qui figurent ſur la belle inſcription en relief trouvée ſur le cercueil en plomb du duc Philibert dans le caveau de Brou, & qu'a bien voulu nous communiquer M. Dupaſquier.

Philibertus II Sabaudiæ dux VIII
Qui vixdum adolescens regias Karoli VIII ac Ludovici XII partes
Secutus Bellicis laboribus viriliter perfunctus erat
Hisce in locis dum inter venandum cursu æstuans
Vicino ex fonte sitim restingueret
Repentino morbo correptus exanimis in Pontem Indis devectus est
Ubi in ipso juventutis flore anno scilicet ætatis suæ XXIV
IV autem ibus septembris anno Domini MDIV
Animam Deo pie restituit in complexu Margaritæ de Austria
Conjugis amantissimæ quæ post jacturam tam cari capitis
Noluit consolari
Luctuantibus cunctis Sabaudiæ populis quorum ille princeps
Forma eximia, stirpe, forti ac benigno animo clarissimus
Erat decus, spes, simul et tutamen.

Puis en lettres onciales & ſur la face oppoſée à la fontaine :

JVLIVS BAVX, EMMANVEL PVRROY COMES DE QVINSONAS,
AMBO MVTVA AMICITIA CONJVNCTISSIMI
HISTORIAE QVE PATRIAE CVLTORES STVDIOSI
HOC MONVMENTVM A SOLO EXCITARI
VOLVERVNT
ANNO DOMINI M D CCC IX.
A. P. R. M.

Et ſur les deux autres faces latérales :

X SEPTEMBRE M D IV.

On ne s'étonnera donc point de l'exiguité de cette pauvre croix : il ne convenait nullement à deux ſimples particuliers d'ériger en ce lieu un monument princier, ce qui eût été taxé de ridicule prétention de leur part, ou de vaine oſtentation, tandis que leur unique penſée fut ſeulement de perpétuer la mémoire d'un fait déjà bien loin de nous, intéreſſant l'hiſtoire du pays, & que ſans doute les bons villageois, ſe ſignant pieuſement devant la pierre ſainte, conſerveront ainſi à leurs neveux, comme au voyageur, en leur contant les touchantes infortunes de la gente demoiſelle & du beau prince qui vint chercher ici un trépas prématuré. Nous croyons avoir ſuffiſamment éclairci ce point de notre hiſtoire locale. Ajoutons encore cependant que, ſi le duc Philibert eût parcouru un autre itinéraire, il ne ſerait point revenu preſque ſeul & à pied à St-Vulbas. Admettant qu'il eût battu la montagne plus élevée, depuis St-Denis-le-Chauſſon juſqu'au Rhône, il trouvait alors à ſon retour ſoit le château de La Servette où l'hoſpitalité fut toujours proverbiale, ſoit la ville de Lagnieu où il ſe fût arrêté, & St-Sorlin s'il eût remonté le fleuve ; cette hypothèſe n'eſt donc pas même admiſſible par la critique & l'inſpection des lieux.

Outre ſes grands ombrages & ſes eaux vives, ſitué dans une poſition charmante près du Rhône, en vue du coteau boiſé où l'on va viſiter la fameuſe grotte de La Balme, une des ſept merveilles de notre beau pays de Dauphiné,

St-Vulbas était alors un but de pèlerinage vénéré. Son églife antique renferme encore derrière l'autel une châffe groffièrement taillée dans un bloc énorme de marbre blanc, où repofent les offements de faint Willebold, Willebald ou Wilbaud, célèbre par fes vertus, & patrice-gouverneur de la Bourgogne transjurane fous Dagobert Ier. Il fut maffacré près d'Autun, en 642, par ordre du maire du palais Flacoat, fon ennemi, auquel un prélat, reprochant ce crime, prédit une mort violente. En effet, fept jours après on vit expirer le traitre. Auffi le faint perfonnage, regardé dès lors comme un martyr, fut-il mis au nombre des bienheureux; M. de La Teyffonnière (*) obferve que faint Vulbas eft le premier gouverneur connu dans l'hiftoire des contrées formant le département de l'Ain.

Par corruption, ce nom, défiguré en faint Vulbas, devint en patois faint Burbas, ce qui a donné l'origine à une croyance locale abfurde, favoir, qu'un martyr de la légion thébaine, apporté de St-Maurice-en-Valais par les eaux du Rhône, aurait été miraculeufement dépofé ici, tout lumineux, fur la rive fablonneufe & vafeufe, *embourba*, difent les payfans. On fait que par une lettre adreffée à l'empereur Charlemagne, Leydrade, facré archevêque de Lyon en 799, mentionne les réparations qu'il vient de faire exécuter à plufieurs églifes de fon diocèfe, & notamment à celle de St-Vulbas (**); les églifes des abbayes

(*) *Recherches hiftoriques fur le département de l'Ain*, tome Ier, p. 172.

(**) Pendant la Révolution, cette commune crut devoir changer fon nom réactionnaire contre celui plus patriotique de *Claire-Fontaine*. Avant la Terreur, les reliques furent mifes en lieu fûr, & replacées en grande pompe dan

d'Ambronay, peu diſtante, & de Nantua, remontent à la même antiquité : ce ſont donc les trois ſanctuaires les plus intéreſſants du pays.

« Les Bollandiſtes, dit Mgr Devie, ſont mention de « cette lettre, le 10 mai, en parlant de ſaint Vulbas ou « Wilbod, ce qui donne une date certaine & à l'égliſe « & au culte du ſaint qu'on y vient invoquer de fort loin, « & dont les reliques authentiques repoſent dans un « tombeau de marbre (*). »

Il en eſt encore fait mention dans des lettres de priviléges de l'empereur Frédéric Ier, en 1184, ainſi que dans une bulle du pape Urbain III, en 1186, & celles de pluſieurs autres ſouverains Pontiſes. Originairement, le corps du ſaint (**) fut expoſé quelque temps à la vénération des fidèles, au prieuré de Marſeilleux, dépendant alors du monaſtère de St-Claude en Comté, où il avait été tranſporté d'abord. La vieille chapelle, abandonnée aujourd'hui, ſert de grange ; elle eſt ſituée dans une prairie au bord même du Rhône, à 2 kilomètres en aval. C'eſt un monument intéreſſant par le bel appareillage antique de ſa façade, conſtruite en partie avec des blocs de deux mètres & plus, qui pourraient fort bien être les reſtes d'un temple de Mars; *Marcelli* ou *Marcelliani villa* ou *locus* ſe-

le gigantefque tombeau, lors du rétabliſſement du culte, par Mgr Devie, alors évêque de Belley ; ce dont fait foi un procès-verbal.

(*) *Manuel de connaiſſances utiles aux eccléſiaſtiques, ſur divers objets d'art*. Bourg, Bottier, 1836, p. 208-9.

(**) Outre les Bollandiſtes, on peut encore conſulter ſur Saint-Vulbas l'*Hiſtoire hagiologique du diocèſe de Belley*, par Mgr Depery, évêque de Gap, 2 vol. in-8°, Bourg, Bottier, 1836, tome 1er, p. 58-69.

rait encore une étymologie admiſſible. L'abſide a conſervé des niches à plein-cintre & des colonnes byzantines avec de beaux chapiteaux. L'autel exiſte encore, formé d'une ſeule pierre. Un jour, dans une de nos explorations hiſtoriques, nous vîmes à l'ombre des ruines, en ce lieu ſolitaire une gracieuſe ronde de jeunes filles qui, par une belle matinée de printemps, & toutes couronnées de fleurs des champs & des roſeaux de la rive, chantaient un chœur plaintif, tandis que l'une d'elles, placée au centre, frappait lentement des mains en cadence pour marquer la meſure. Ce délicieux & primitif tableau nous eſt toujours reſté gravé dans la mémoire, & rappelait par ſa fraîcheur, encadré ſous les ſaules & les peupliers, la grâce naïve des mœurs chantées par les poètes au temps de l'âge d'or qui n'eſt plus.

Sur un contrefort, à gauche de la grande porte de l'égliſe de St-Vulbas on lit ces mots ſur une pierre (*) tranſverſalement placée : BORMANAE AVG SACR CAPRI A : RATINVS. Le monument n'a d'autre veſtige pouvant rappeler l'époque karlovingienne, que d'étroites & petites fenêtres romanes. Or, l'ogive témoigne de réparations poſtérieures à Leydrade, qu'il ſerait fort urgent de renouveler. Quoi qu'il en ſoit, le gouvernement, qui fait tant pour les arts & l'hiſtoire, devrait prendre cette pauvre égliſe ſous ſa protec-

(*) C'était dans le principe la partie ſupérieure d'un autel carré, décoré ſelon l'ordinaire d'un couronnement en ſaillie. Voir une curieuſe & ſavante brochure de M. Allmer ſur deux inſcriptions votives en l'honneur de la déeſſe Bormo, protectrice des eaux thermales d'Aix en Savoie, & ſur l'étimologie du nom de Bourbon. *Lyon*, A. Vingtrinier, 1859.

tion. Au 10 mai (*) on célèbre la fête du faint; elle attire chaque année un grand concours de pélerins.

Une vague fouvenance attribue aux ravages des Sarrafins dans le VIIIe fiècle, la deftruction complète de la ville gallo-romaine, qui périt par un incendie, comme l'atteftent des fouilles nombreufes; car elles mettent fans ceffe au jour des objets calcinés. Ce témoignage plaufible femble confirmé par un fragment d'infcription enclavé dans le mur de la maifon qui touche au cimetière, & fur laquelle on lit aifément le mot PAGANI, expreffion confacrée, on le fait, à défigner alors les terribles enfants du Prophète. De nombreux indices de leur néfafte paffage fe retrouvent dans la contrée : outre les crêches farrafines, des grottes dans les montagnes, & plufieurs autres traditions locales, on voit, dans la plaine que domine le château de Pont-d'Ain, un débris de retranchement près du hameau de Coutelieu, appelé la *Motte-Sarrazin*. Parmi ces chemins entourés de haies vives que nous décrivions tout à l'heure du haut des terraffes, il en eft un, venant aboutir à la rivière d'Ain précifément en face du château, & qui garde encore le nom poétique de route de l'Emir!

Nous avons effayé de donner une idée exacte de cette longue & étroite plaine qui fe profile entre les montagnes & le Rhône d'une part, & l'Ain fur la droite, divifée en deux part à peu près égales par un foulèvement, un mouvement de terrain, qui s'étend diagonalement du château

(*) La dévotion confifte, après avoir invoqué le Saint-Patron, à traverfer à genoux en fe courbant fous le tombeau, fupporté par deux blocs qui laiffent un paffage entre eux.

de La Servette à celui de Chazey, & que domine, comme une île oblongue, le coteau boifé de Leyment. Le talus eft plus accentué fur le verfant nord qui regarde l'Albarine, l'autre pente eft plus douce; mais cette feconde partie, de Chazey à Anthon (*), eft moins fertile & prefque déferte; elle n'a jamais dû être boifée. L'évidence d'un ancien lac eft frappante ici dans une vallée comblée, dit-on, à la longue, par les débris de roches, les ftériles graviers qu'arrachèrent aux flancs des montagnes l'Ain & les torrents nombreux qu'il abforbe. Malgré de légères ondulations, forte d'îles & de vagues folidifiées, le fol eft généralement uni & plat. Quelques pouces feulement d'humus rougeâtre recouvrent à peine ces cailloux roulés qui, formant la bafe géologique de ce canton, offrent d'innombrables échantillons des roches les plus variées & les plus lointaines.

Sur la rive droite, la plaine adjacente dite la Valbonne, plus ftérile encore peut-être, préfente la même conftitution phyfique; fon étymologie, *vallis bona*, ferait-elle un fouvenir amer de fon ancienne fertilité, avant les ravages & les enfablements d'inondations fucceffives? Le lit du

(*) La baronie d'Anthon, qui comprenait autrefois Chazey & Loyettes, a joué un grand rôle dans l'hiftoire du Dauphiné. Elle a heureufement trouvé un hiftorien zélé, M. Jofeph La Bonnardière, notre compatriote, s'occupe d'en raffembler les éléments, & fon travail fera d'un grand intérêt. Nous devons à M. le docteur La Bonnardière fon oncle, plufieurs boulets de pierre, découverts récemment au fond d'un caveau, dans les foubaffements d'une tour du vieux château d'Anthon. Quelques-uns font d'une dimenfion énorme. Ces boulets font d'autant plus curieux, que, comme nous l'avons vu dans l'Inventaire du château de Pont-d'Ain, il s'en trouvait de même nature, plus une machine à les confectionner.

Rhône & ſon niveau ſemblent une objection grave ; mais rien ne s'oppoſe à l'idée d'un lac immenſe, avant que le fleuve n'eût creuſé plus profondément ſon cours dans les parages montueux de Vienne, un peu en aval de Lyon.

Les eaux ordinairement ſi bleues & ſi limpides de l'Ain ſe colorent inſtantanément d'un rouge ferrugineux à la première crue, après quelques heures de pluie lavant ces croupes, pourtant déjà ſi décharnées, des montagnes nues de ſon cours ſupérieur. Ces grandes montagnes aux flancs abruptes, ce haut pic d'Olyſerne célèbre par ſes légendes, ces triſtes roches, blanches comme un giganteſque oſſuaire que l'on découvre vers le nord du vieux donjon de Buenc dominant également, près de Hautecourt, la vallée riante du Suran & les gorges ſauvages, affreuſes, épouvantables où coule la rivière, ont vu ſon onde torrentueuſe emporter, ſous l'effort combiné de la fonte des neiges, des pluies ſéculaires, des vents, de l'action des tempêtes, & leurs fragments broyés, & leurs terres végétales qui, à la longue, dépoſées par les eaux, finirent par recouvrir peu à peu d'une couche légère & rougeâtre le ſol que nous explorons. Dans un mémoire inſéré dans l'*Annuaire de l'Ain*, M. Thomas Riboud a cherché l'explication des bouleverſements & des commotions violentes qui ont enfoui ſous ces graviers des forêts entières, & la Statiſtique du département, publiée par le préfet Boſſi en 1808, donne des détails circonſtanciés ſur les divers giſements de ces lignites (*). Celle de

(*) C'eſt principalement du village de Mollon à Druillat ſur la rive de l'oueſt, & en face, près de Douvres, que ſe trouvent ces amas de couches noires dans la partie ſupérieure deſquelles on voit des arbres entiers dont

MM. Peuchet & Chanlaire, in-4°, cite même la découverte ſingulière qui fut faite en creuſant un puits, d'un noyer trouvé debout à cinq toiſes de profondeur, parfaitement conſervé dans un lit marneux placé au deſſous du banc ordinaire de gravier, à la place même où il aurait végété originairement. Voir la note de la page 17 de cette *Statiſtique*.

Il ne faut point omettre de rappeler l'inſtitution, par Marguerite d'Autriche à Pont-d'Ain, de la confrérie de Saint Sébaſtien, « patron ſingulier contre l'épidémie, ou « maladie de peſte contagieuſe, ce qu'elle fit le 20e jour « de janvier 1505, eſtant lors en perſonne à Pont-d'Ain « es pays de Breſſe. Elle ordonna qu'en ladite confrairie « ſeroient receus tous ſeigneurs, dames, officiers & ſerviteurs de ſa maiſon, qui deſireroient y eſtre inſcrits, mis « & nommez, &c. » (*Abrégé & continuation de la Confrairie royale de Saint-Sébaſtien*, &c. Malines, Jan Jay, 1690.)

Si Chazey s'honore de compter un académicien parmi ſes enfants, Pont-d'Ain revendique une jeune fille à qui les arts ont fait un nom : Catherine-Eliſa Blondel, peintre diſtinguée à qui Bourg érigea un tombeau, naquit ici le 19 mars 1811 & mourut à Genève.

On regrette les archives du château & les précieuſes collections de M. de Grollier, heureuſement la Bibliothèque de Lyon conſerve une partie de ſes livres échappés au bûcher

l'écorce & l'eſſence ſont encore reconnaiſſables. La caſſure en eſt brillante, & la matière bitumineuſe eſt plus intenſe à meſure qu'on pénètre plus près du cœur. Plus on creuſe, plus la matière ſemble ſe rapprocher du charbon foſſile.

républicain. Celle de l'hoſpice renferme quelques beaux ouvrages, mais, uniquement deſtinée aux études théologiques des Miſſionnaires, elle ne peut compter, pour les autres branches des ſciences, que ſur la généroſité des dons volontaires, vu le peu de reſſources de l'établiſſement. Les archives de la mairie ne remontent qu'à l'année 1668, contenant ſeulement les regiſtres de l'état civil. Nous avons eu l'extrême regret de n'y plus trouver un plan de la ville & du château à cette époque, diſparu depuis peu, par une déplorable fatalité & une négligence fort répréhenſible. Au Cabinet des Eſtampes de la Bibliothèque impériale, il exiſte une carte de la *Manche de Coligny*, aſſez curieuſe, ainſi qu'un plan du château de Pont-d'Ain dont le parc était alors transformé en camp retranché, avec front baſtionné. La légende déſigne le parc ſous la lettre A le fort, B indique le château, C les foſſés, F la groſſe tour. La connaiſſance des lieux peut ſeule indiquer qu'il s'agit de Pont-d'Ain, dont le nom ne ſe trouve pas même ſur le croquis. C'eſt probablement à l'époque de la conquête du pays par le maréchal de Biron, en 1600, qu'il faut attribuer cette transformation en citadelle. La famille Décroſo, très ancienne dans le pays, possède de volumineuſes archives, où il ſerait peut-être facile de faire d'intéreſſantes découvertes pour l'hiſtoire locale; nous regrettons vivement de n'avoir pu en obtenir communication. Enfin, n'oublions pas de mentionner encore, à propos de Pont-d'Ain, l'*Hiſtoire du département de l'Ain par les monuments*, travail dans lequel M. Riboud a cité tous les châteaux du Revermont; dans les chroniques & légendes de la Breſſe, & du Bugey, celles qui portent les titres de *Fortune*, *In-*

fortune, *Fortune*, & principalement *Un Favori au* XV[e] *fiècle*. Un vol. in-8°, Lyon, Aimé Vingtrinier, 1853.

En terminant le chapitre de Pont-d'Ain, il nous refte à mentionner un intéreffant fouvenir des funérailles de Philibert-le-Beau, témoignage refpectueufement confervé de génération en génération, par tous les maîtres fucceffifs de ce beau manoir, malgré fes nombreufes viciffitudes, fes modifications, fes ruines & fa décadence. On voit encore au rez-de-chauffée, fous les premières marches de l'efcalier de la grande tour, un modefte & obfcur réduit où le corps du Prince fut un inftant dépofé, fans doute au moment même où le maître des cérémonies fit mettre en marche le convoi funèbre : car nous avons déjà cité (*) le paffage de la *Couronne Margaritique* où il eft dit formellement que le Prince fut « pofé fur un grand lit de pare- « ment, dedans une falle large & fpacieufe (**), ainfi qu'il « eft d'ancienne couftume. » Ce caveau a 2 mètr. 55 cent. de profondeur fur 1 mètre 32 cent. de large & 2 mètres 18 cent. d'élévation. C'eft une forte de niche voûtée, dont l'ouverture fe termine, dans la partie fupérieure, par deux confoles ou corbeaux fuperpofés, qui rétréciffent progreffivement fa largeur, réduite ainfi, pour la pierre qui fert de linteau, à 77 cent. feulement. Cette forme de baie eft fort ancienne & fe retrouve dans certains monuments, également mêlée, comme intermédiaire, au plein-

(*) Dans la première partie de cet ouvrage qui n'eft point encore publiée.

(**) Il eft fâcheux qu'un détail plus circonftancié ne nous indique pas cette falle parmi celles que nous avons retrouvées dans l'inventaire. Ce fut peut-être l'oratoire du grand Paradis, ou les galeries?

cintre & à l'ogive qu'elle précéda. Le cercueil a tracé ses grandes dimensions par la fumée des torches qui l'entouraient, dont le plafond garde l'empreinte très visible, & qui furent au nombre de six en long de chaque côté. Ces torches auraient évidemment noirci complètement les murs, si elles eussent brûlé longtemps dans cet espace rétréci, qui n'était pas d'ailleurs un emplacement convenable pour l'installation d'une pompeuse chapelle ardente. En examinant ces légères traces de fumée que respectèrent plus de trois siècles & la Révolution, il est impossible de ne pas faire un sérieux retour sur la fragilité des choses humaines ! Ces traces éphémères ont duré plus que le castel !

A chacun des trois étages de ce bel escalier, les marches tournent à angles droits & s'appuient sur un réduit semblable avec une porte à moulure en chanfrein, & dont les murs épais remplacent ainsi la colonne d'un escalier tournant : c'est donc une sorte de tourelle carrée intérieure. Dans le vide de la partie basse, sous le retour des paliers, se trouve ménagée une pièce exiguë, & Mgr Devie eut l'heureuse pensée de consacrer au culte ce lieu respectable & d'en faire une petite chapelle, dont l'autel se trouve appuyé dans l'enfoncement contre la rampe qui sert de plafond en montant au premier ; il regarde la fenêtre au fronton triangulaire. Celle du milieu, entre la porte d'entrée & celle-ci, qu'on voit surmontée d'une moulure cintrée, se trouve précisément en face du caveau parfaitement central.

On a conservé, sauf pour la partie environnant l'autel, les peintures originales, fresque grossière posée sur l'enduisage en plâtre, & où l'ocre jaune domine. Dans une dis-

position de losanges formés d'un trait grisâtre, se retrouvent inscrites des étoiles à huit rayons alternativement rouges & jaunes, avec des points noirs appliqués à l'aide d'un poncif. Mais ce barbouillage, fait à la hâte & probablement dû au pinceau de quelques plâtriers italiens, présente deux particularités intéressantes, savoir : au-dessus de la porte d'entrée qui donne sur l'escalier, un fronton triangulaire, avec les mêmes cannelures, &, peinte en jaune, l'aigle des cinq écussons de la façade extérieure, que le dessin de M. Giniez a fidèlement rendue avec ses curieux détails. En second lieu, au-dessus de la porte du caveau, un cartouche rond, formé d'un double filet en grisaille avec deux feuillages pour encadrement, présente, au-dessous du monogramme du Christ, la date encore lisible quoiqu'un peu fruste de 1504. Ceci prouverait alors que cette bizarre disposition de façade aux fenêtres inclinées en gradin serait bien du temps de Marguerite d'Autriche, comme les écussons semblent l'indiquer. Peut-être la présence de l'aigle impériale dans ces écussons peut-elle s'expliquer par le voyage à Pont-d'Ain de l'archiduc Philippe-le-Bel en 1503, durant les travaux de réparations?

On a beaucoup disserté sur la date précise de cette façade, qui semble au premier abord bien postérieure au commencement du XVIe siècle. Ses détails présentent en effet plus d'analogie avec le style usité sous les derniers Valois, voir même jusqu'aux règnes plus récents de Henri IV & de Louis XIII, où les frontons triangulaires & curvilignes, les chapiteaux, les pilastres cannelés, furent généralement en usage comme décoration usuelle & monumentale. Cependant, un examen intelligent & minutieux de

quelques moulures évidemment encore gothiques, l'obſervation de certains feuillages enroulés qui les terminent, comme des fines nervures des meneaux & d'une taille ou coupe de pierre toute particulière de ces mêmes fenêtres à croiſillons, font accepter parfaitement ce travail comme devant ſe rapporter aux premières modifications introduites chez nous par la Renaiſſance, ce qui en augmenterait l'intérêt archéologique. Il faut bien obſerver auſſi que Marguerite avait déjà vu Turin, Milan peut-être, & les autres villes du Piémont, où l'art italien dominait certainement.

Tout en ayant fait un emploi très modéré & plus ou moins heureux de l'ogive, cette architecture italienne n'eut jamais, on le ſait, le ſecret du caractère religieux & myſtique particulier au ſtyle ogival tel que nous l'avons compris en France & ſous le ciel brumeux du Nord. En Italie, même ſous la période lombardo-romane, les réminiſcences antiques dominèrent conſtamment : on y trouve toujours l'influence grecque & romaine. C'eſt l'emploi excluſif des ordres, du fronton, des colonnes, avec toits plats, dômes & coupoles, grandes fenêtres carrées ou rondes, (les ouvertures du Colyſée, &c.). On voulait des flots de lumière pour éclairer égliſes & palais, ou plus d'eſpace afin d'admirer ce beau ciel bleu. On ſent partout la règle & le compas : c'eſt la froide rectitude claſſique, ſervile imitation des vieux débris que les barbares oublièrent en ſaccageant la Ville Eternelle. Chez nous, au contraire, la diſpoſition générale des conſtructions féodales ou religieuſes était alors d'une irrégularité propre à tirer un merveilleux parti d'une ornementation bizarre,

ſculpture fouillée, capricieuſe, variée & ſouvent fantaſtique : l'exagération des lignes élancées, du ſvelte, hautes tours, toitures, flèches, tourelles grêles, longues ogives effilées des portes & des fenêtres étroites, donnant un jour doux, harmonieux, au travers des vitraux, tombant d'en haut avec myſtère. L'un eſt correct, froid, régulier; l'autre paraît étrange & rêveur.

Les Italiens nous appelaient barbares, & nous trouvons leur art païen. Ils ne firent que copier, tandis que nous avons produit, ſous l'inſpiration des Croiſés, un admirable type, merveilleuſement approprié au climat, à la prière & au génie ſurtout du moyen-âge; car il reſte quelque choſe de fier, de belliqueux, dans ces ruines encore impoſantes des vieux donjons. Du mélange des deux architectures naquirent les merveilles de la Renaiſſance, où l'art reſtait ſplendide tandis qu'un luxe nouveau, le confortable, le large & les douceurs de la vie moins guerrière commencèrent à pénétrer dans nos mœurs. Les maîtres ramenés d'Italie par Charles VIII, Louis XII & François Ier ne mépriſèrent pas le gothique flamboyant. Blois, Chambord, &c., repréſentaient la fuſion des deux ſtyles, du génie des deux peuples.

Mais, ſi la cage de l'eſcalier de Pont-d'Ain eſt contemporaine de Marguerite d'Autriche, les marches ſont poſtérieures, ainſi que le prouve l'inſcription ſuivante qui ſe lit en gros caractères ſur le revers faiſant plafond dans l'étage ſupérieur.

CLAVDE BREBIER MESTRE MASSON DE PONSIN
LE 19 DECEMBRE 1594.
AV MONDE N'EST RIEN PLVS CHER QVE LE TEMPS
IL A BONNE AILE ET VOLE EAGILEMENT
DONC EMPLOYER LE FAVT HONNESTEMENT
SI TV LE PERDS ..... NE SERA POSSIBLE .....

Il eſt probable, à en juger par les mutilations des dernières lignes, que c'eſt une pierre tumulaire, & l'épitaphe du pauvre maçon aura ſimplement été retournée en deſſous de la marche. Il eſt poſſible que ceci ne ſoit, du reſte, qu'une réparation partielle, & cette date de 1594 ne peut atteſter que toutes les rampes ſoient de ce temps. Il eſt probable, néanmoins, qu'elles furent refaites ou du moins remaniées par Joachim de Rye ou Leſdiguières. Dans un angle, on voit auſſi priſe dans le mur, une pierre ſaillante en encorbellement, d'origine gothique & dont on ne s'explique pas la préſence : elle fut oubliée là, ſans doute, à l'époque des prétendues reſtaurations.

La chapelle, dont l'emplacement eſt figuré ſur le plan (K), n'a pas laiſſé de traces, ſi ce n'eſt peut-être un enfoncement viſible dans la première terraſſe à laquelle elle était appliquée, la terraſſe ſert actuellement de rampe par où l'on monte au château depuis l'entrée (A *a*), & l'échancrure marquerait-elle la largeur de cette chapelle ?

Cette même terraſſe (L), ſoutenue par huit contreforts, ſe prolonge juſqu'à un petit eſcalier tournant, ſitué à

ſon extrémité (n° 5); le parapet préſente encore, ſur trois de ces contreforts, une embraſure garnie de bancs, ſemblables à ceux qu'on retrouve dans les anciennes fenêtres. Il ſe trouve encore une double embraſure analogue ſur la portion des foſſés non comblés, reſte de la partie du château qui n'exiſte plus. La largeur du foſſé creuſé dans le roc eſt de huit mètres; il y pouſſe actuellement de grands arbres, & la ſection remblayée (J) avait trois mètres de plus, ce qu'il a été facile de conſtater, car le double parement en talus, de pierre de taille, eſt ſi bien conſervé, qu'on a pu récemment l'utiliſer & en faire un réſervoir pour l'eau, qu'une pompe fait monter de la rivière, remplaçant avantageuſement la roue maſſive du puits, actuellement muré.

L'emplacement des démolitions (H) eſt, nous croyons l'avoir déjà fait obſerver, très en pente depuis la tour de l'eſcalier (G) juſqu'à l'extrémité de la ſeconde terraſſe qui domine la ville (M). Cette bruſque inclinaiſon du ſol explique les pièces voûtées, *Crota*, ſervant d'arſenal ou de magaſins au rez-de-chauſſée, ſous les appartements mêmes des princes, qui, tout en étant de plain-pied avec l'entrée de l'eſcalier, étaient ainſi élevés ſur voûte. M. le Supérieur de l'établiſſement de Pont-d'Ain vient de trouver la preuve évidente de cette diſpoſition des bâtiments détruits : faiſant planter des arbres dans ce lieu, les ouvriers, en déblayant les décombres, ont mis à jour, à fleur de terre, le fût d'une belle colonne à huit pans, chacun de 28 centimètres, très régulièrement taillée, dont le diamètre eſt de 68 centimètres; or, chacun des angles correſpondait évidemment aux nervures des voûtes auxquelles cette co-

lonne servait de support; c'est donc un indice que ces soubassements étaient construits avec la solidité & le luxe qui caractérisent la bonne époque du XIVe ou du XVe siècle.

Il est fâcheux que l'on n'ait pas fouillé de manière à retrouver la base & constaté le niveau sur lequel repose cette colonne, qui ne serait probablement pas la seule. Elle est en belle pierre blanche, du même grain fin & tendre que celle de la façade de la tour, & qui fut également employée à Brou comme nous l'avons fait observer. De nombreux fragments de moulures de fenêtres & de machicoulis, du même calcaire blanc oolithique, se retrouvent ici au moindre coup de pioche.

La saillie & la force de ces huit contre-forts en bel appareillage, & un escalier, tournant à l'extrémité de cette petite terrasse, qui n'a que 2 mètres 65 cent. de hauteur, font naturellement hésiter à admettre qu'un simple parapet ait nécessité autant de travail.

On serait tenté d'admettre un édifice sur ce terre-plein également en pente depuis le perron du château. Peut-être n'a-t-il supporté que des ouvrages de fortification, & les embrasures des contre-forts étaient-elles munies de couleuvrines & serpentines, lors du séjour des princes au château. On prétend que ce petit escalier, comblé dans la partie basse, descendait à la mairie actuelle, dite autrefois porte de France ou la *Forteresse*.

La fresque de Jujurieux n'a pas même reproduit les deux lignes de terrasses; le barbouilleur, embarrassé par l'effet de perspective grandiose, trouva plus simple de les supprimer totalement, ce qui laisserait supposer un plan incliné au lieu du grand & beau caractère que ces vieux

remparts conservent, au point de donner encore, de loin, un grand air à ce château déshonoré (*) & totalement méconnaissable.

De vieux tilleuls séculaires forment les allées solitaires du parc. On les appelle toujours les Savoyards, & les vieillards prétendent qu'ils ont abrité les ducs sous leur ombrage. Si rien ne le prouve, on sait du moins combien certains végétaux peuvent braver la faux du temps, puisque plusieurs orangers des Tuileries remontent au XVe siècle (**).

La Providence aurait-elle voulu, pour humilier notre orgueil, nous montrer qu'un grain de semence, en produisant un arbre (phénomène qu'aucune science n'a pu expliquer ni comprendre), aurait ainsi plus de durée, non seulement que l'homme si vain de son intelligence, mais encore que les œuvres des puissants de la terre, & bien souvent que les royaumes & les empires, sans parler des républiques?........

(*) Ajoutons comme dernier détail, que l'on retrouve encore en assez grand nombre de belles & anciennes tuiles émaillées rouges, vertes, jaunes, &c., disséminées dans la toiture actuelle & qui semblent provenir de la couverture primitive.

En citant comme devant être consulté, à titre d'étude curieuse des mœurs du temps, l'ouvrage d'Aliénor de Poitiers (*Les honneurs de la Cour*), nous avons omis de signaler à l'attention du lecteur un document analogue & à peu près contemporain, savoir : *Réglement de costumes & étiquettes pour les dames de la Cour*, par Marguerite, comtesse de Richemont, mère d'Henri VII roi d'Angleterre, & composé à la demande de son fils.

(**) On prétend même que l'un d'eux remonterait à l'année 1422, & une inscription placée sur sa caisse indique cette date.

Quoi qu'il en ſoit, aucun lieu ne porte à de plus ſérieuſes méditations ſur les vanités du monde & les grandeurs de la terre, que celui où l'on croit encore entendre une douce voix murmurer la mélancolique & plaintive deviſe :

. . . .

. . . .





PALAIS DE MALINES.

MALINES, dont l'origine remonte à une haute antiquité, aurait tiré ſon nom, ſuivant les étymologiſtes, peut-être un peu aventureux, de *Maris linea*, bâtie aux confins de la mer! En effet, traverſée par la rivière de Dyle, le flux & le reflux de la marée voiſine y ſont encore très ſenſibles.

Les Normands, au IXe ſiècle, ſaccagèrent de fond en comble la ville, qui eut également à ſouffrir de pluſieurs incendies néfaſtes, particulièrement en 1342, 1375 & 1462.

C'était néanmoins, au temps de Marguerite, une floriſſante cité; obſervons en outre que la cour & la préſence de la gouvernante des Pays-Bas, qui l'habita 23 ans, contribuèrent puiſſamment à la rendre plus riche, plus

brillante & plus profpère encore; auffi, même de nos jours, la mémoire de la bonne Ducheffe comme le fouvenir de fes bienfaits ne font-ils point oubliés des fidèles Malinois !

On fait que le terrible duc Charles y établit, en 1473, le Grand-Confeil ou Cour fouveraine compofée de trente-cinq membres, favoir : le prince, le chancelier, un premier préfident & deux vice-préfidents, quatre chevaliers de la Toifon-d'Or, fix maîtres des requêtes de la Cour & vingt confeillers, dont huit appartenant à l'Eglife, les autres féculiers.

Philippe-le-Beau, Charles-Quint & d'autres fouverains le modifièrent plus ou moins; cependant ce Grand-Confeil a fonctionné avec éclat jufqu'à l'année 1782, fes arrêts n'étant foumis qu'à la grande révifion.

Marguerite d'Autriche contribua puiffamment à le maintenir à Malines, quoi qu'il eût été fortement queftion plufieurs fois de le transférer à Bruxelles; mais, obferva la régente, fes décifions pourraient s'y trouver facilement expofées à la preffion des foulèvements populaires.

Les ducs de Bourgogne ne poffédaient pas de palais à Malines malgré fon importance; lorfqu'ils y venaient, le beau couvent des Récollets avait l'honneur infigne de les recevoir, &, chofe étrange, malgré la gravité du lieu, on y donna fouvent fêtes, bals & concerts aux dames & damoifelles. (Archives de la ville.)

La dernière ducheffe, Madame la Grande, Marguerite d'York, vint terminer ici fon long veuvage. Elle mourut à Malines en 1505, & fon hôtel devint plus tard la *Cour de l'Empereur*, où furent élevés enfuite Charles-Quint &

ſes quatre sœurs ſous l'aile protectrice de leur bonne tante Marguerite.

On peut ſuppoſer que la beauté de la ville, déjà célèbre (*) au commencement du XVI[e] ſiècle, & ſon admirable propreté encore remarquable ne furent pas les ſeuls motifs du choix que fit la régente, de Malines pour ſa réſidence. Le courage & la fidélité de ſes habitants, qui ſe diſtinguèrent particulièrement en 1490, lors de la captivité de Maximilien à Bruges, leur avaient mérité déjà les faveurs de l'érection en comté par l'empereur Frédéric III, avec une belle & noble deviſe : *In fide conſtans*. Sans doute la fille de Marie de Bourgogne n'oublia pas les ſervices éminents rendus à cette triſte époque de troubles, de révoltes communales, elle que guidèrent toujours eſprit & les traditions de famille. Sa vénération conſtante, ſa touchante & filiale reconnaiſſance pour Marguerite d'York ſa marraine, qui lui ſervit de mère juſqu'à ſon départ pour Amboiſe, furent auſſi peut-être de puiſſants mobiles qui pesèrent dans la balance. Pour certaines natures d'élite le cœur l'emporte ſouvent ſur les intérêts ou les calculs de la politique.

La *Chronique flamande* d'Azévédo rapporte l'acte paſſé en 1506 par le ſire de Chievre & Jehan Micault tréſorier général, agiſſant au nom de Maximilien, pour l'acquiſition de l'hôtel du conſeiller Jérôme Lauwrin, chevalier & ſeigneur de Watervliet, ſitué rue de l'Empereur, avec la mai-

(*) On lui donnait les noms de *Belle*, de *Courageuſe*, & auſſi de *Prudente*, par ſuite de la ſageſſe reconnue du grand Conſeil. Les lettres-patentes d'érection du comté de Malines ſont datées du 10 janvier 1490-1491.

fon de devant & les bâtiments de derrière donnant fur la rue Vogt-Straet; plus une galerie pour communiquer par deffus la rue avec l'églife de St-Pierre. Le prince en fit don à fa fille, qui pouvait ainfi furveiller facilement l'éducation de fon neveu Charles & de fes nièces dont la rue de l'Empereur la féparait feulement, car l'hôtel était fitué précifément en face de la Cour. Cette heureufe proximité & peut-être auffi la galerie donnant fur l'églife, circonftance importante pour la pieufe Princeffe, déterminèrent fans doute cette acquifition. Mais il était urgent de faire des changements à cette habitation particulière, dès lors réfidence princière, ce qui explique les retards de Marguerite à venir en prendre poffeffion; car, comme nous l'avons raconté déjà, ce fut feulement l'année fuivante & le 6 juillet 1507, qu'eut lieu l'entrée folennelle de la régente à Malines.

Les archives de la Cour des Comptes de Lille & celles de Bruxelles ne nous ont pas confervé les détails de ces aménagements, qu'il eût été curieux de retrouver. Peut-être exiftent-ils encore dans les archives privées de la maifon d'Autriche à Vienne; mais il ne nous a malheureufement pas été permis d'y puifer, nous l'avons exprimé déjà, à notre profond regret.....

Le feul document que nous ayons recueilli dans les regiftres de la ville, touchant le palais de Marguerite, eft une quittance du paiement fait à Daniel Verhoevren, ferrurier, « de deux doubles ferrures à deux pennes fervant à la librairie de Madame de Savoie (1513). » C'était une attention délicate, une gracieufeté municipale qui nous témoigne le prix qu'attachait la Princeffe à fa précieufe

bibliothèque, puifque le magiftrat s'intéreffait à fa clôture & à la fûreté des beaux livres & des manufcrits rares qu'elle contenait.

Il nous refte donc feulement le vafte champ des conjectures pour faire revivre & animer ce brillant féjour, fur l'état préfent duquel nous reviendrons en peu de mots après avoir effayé d'en efquiffer l'hiftorique & les péripéties.

A la mort de fa tante, Charles-Quint héritait des riches poffeffions qu'elle lui avait affurées par fes teftaments & codiciles, comme légataire univerfel & rejeton de la Maifon de Bourgogne. La nouvelle régente, Marie reine de Hongrie, vint habiter le palais de Malines; elle en était abfente heureufement, lorfque, le 7 août 1546, à dix heures & demie du foir, furvint un épouvantable défaftre. La porte du Sablon, conftruction maffive, voûtée & flanquée de fortes tours, qui fervait de poudrière contenant alors, dit-on, plus de deux mille tonnes de poudre dans fes vaftes fouterrains, fit explofion fubitement! Le nombre des morts fut incalculable : toute la paroiffe de Saint-Pierre, voifine de la poudrière, fut anéantie. Il ne refta debout que l'églife, l'hôtel du comte de Hoogftraete, dont les toits n'exiftaienr plus : la Cour de l'Empereur & le palais de Marguerite, s'ils ne furent pas renverfés, étaient fi fortement endommagés, qu'ils furent jugés inhabitables; ces deux bâtiments fe trouvaient, d'ailleurs, littéralement enfevelis fous les décombres.

Charles-Quint dut ordonner de transférer momentanément à Bruxelles le fiége du Confeil privé; il en fut de même pour celui des finances, dont les membres fiégèrent

36

momentanément au vieux palais des comtes de Flandres, palais dont nous avons également raconté la deftruction regrettable par un incendie.

L'année fuivante, par lettres-patentes datées d'Augfbourg & du 19 mars, jour de St-Jofeph, l'empereur donnait à la ville de Malines le palais de Marguerite, aux conditions expreffes de le réparer pour y inftaller le Grand-Confeil.

Le mal était fi grand, que les travaux de reftauration fe trouvèrent au-deffus des forces du magiftrat; la ville avait alors tant de finiftres, de malheurs à réparer, qu'elle ne put exécuter cette claufe de l'acte de ceffion gratuite. Longtemps après, le 24 juillet 1561, on avait opéré le déblaiement & les réparations feulement d'une façade & de deux falles; auffi Marguerite de Parme, par un décret rendu ledit jour, autorifait la ville à s'exonérer du don de l'empereur, ne pouvant en remplir les charges, & permettait la vente dudit palais de Madame la ducheffe de Savoie à Son Eminence le cardinal de Granvelle.

Le miniftre, peut-être en fouvenir de fa bienfaitrice, fe mit réfolument à l'œuvre de reftauration tardive, mais entreprife alors fur une grande échelle; il habita le palais forti des ruines fous fa main puiffante, & l'on montre encore une grande pièce voûtée, où la double tradition, reftée vivante, place le cabinet de la veuve de Philibert & celui du grand homme d'Etat. Ce n'eft point fans une émotion profonde, que nous l'avons vifité, ce cabinet folitaire où Marguerite d'Autriche nous apparaiffait plongée dans une méditation douloureufe, lorfque cette belle & vafte intelligence de femme au noble cœur,

abſorbée dans les triſtes & ſombres prévisions de l'avenir, cherchait à lutter contre l'eſprit orgueilleux du mal & les menaçantes agitations de la Réforme, qui déjà grondait ſourdement autour d'elle & préſageait, hélas! tous les maux qu'elle enfanta. Granvelle dans ſes déterminations importantes, a dû plus d'une fois demander à ces murs vénérables une inſpiration ſecrète, un ſouvenir d'intuition, où la penſée de celle qui le précéda à la pénible & lourde miſſion de gouverner les peuples, pût lui ſervir de guide & auſſi peut-être de conſolation !.....

Plus tard la ville, diſons-le bien haut à ſa gloire, voulut rentrer en poſſeſſion du palais de celle qui fit tant pour ſa proſpérité; elle le racheta des héritiers du Cardinal, & l'année 1616 y vit le Grand-Conſeil pompeuſement inſtallé ſuivant les déſirs de l'empereur Charles-Quint.

Dès les premières années de notre ſiècle, auſſi bien orageux, le Tribunal de première inſtance occupa & occupe encore une partie de ce monument hiſtorique & trop peu connu. Depuis dix ans ſeulement, il a ſubi, hélas! de notables & fâcheuſes transformations, malgré leſquelles on y retrouve cependant quelques veſtiges de ſon paſſé, veſtiges précieux ennoblis encore par les touchantes & ſympathiques traditions de grandeur, d'infortune, de bonté ſurtout, traditions que l'hiſtoire d'une grande princeſſe célèbre par ſa beauté, ſes talents, ſes malheurs & ſes vertus, conſerve à la poſtérité.

Malines, centre du réſeau des chemins de fer du royaume de Belgique, à quelques lieues ſeulement de Bruxelles, brillante capitale, eſt malgré cela à peine viſitée de l'im-



menfe flot des voyageurs qui chaque jour s'arrêtent forcément à la ftation.

Erigée en archevêché depuis l'année 1559, les libres penfeurs & les hommes de progrès lui reprochent amèrement d'être bigotte, une ville éminemment *cléricale :* on n'y voit que des prêtres, difent-ils dédaigneufement ! En effet, le célèbre grand-féminaire fondé en 1596, & où Son Eminence le cardinal-archevêque a maintenu les fortes études théologiques, y attire encore une ftudieufe jeuneffe que les calomnies, trop fouvent les perfécutions & la haine, attendent à leur fortie comme récompenfe d'une vie toute de facrifices & d'abnégation fur les marches du fanctuaire.

Le tourifte indifférent fe contente, d'un air diftrait, de parcourir à la hâte fes rues d'une propreté remarquable & juftement proverbiale, autrefois plus populeufes ; il regarde en courant les beaux reftes d'architecture, les pignons dentelés & fculptés des maifons flamandes qui, fort heureufement, pour la plupart, gardent encore un cachet particulier, art national & dont il eft impoffible de n'être pas frappé ! Puis, fuivant le confeil du Guide imprimé, il n'aura garde de manquer les vertes peloufes & les fleurs du beau jardin botanique, pour fe hâter enfuite de reprendre le chemin de fer ! Et combien, moins courageux encore, n'en font pas tant! Le plus grand nombre ne s'arrêtent pas même à vifiter une des plus belles cités du Lion belge, & certes, comme intérêt, les dentelles l'emportent de beaucoup fur les vieilles traditions hiftoriques, fur les poétiques & mélancoliques fouvenirs de la gouvernante des Pays-Bas.

Comme tant d'autres villes, Malines pleure fans retour

un lustre évanoui, des gloires passées, un éclat & des splendeurs qui ne doivent plus renaître, éteintes pour toujours! La population, très réduite, est encore cependant d'environ trente mille âmes, & l'administration locale se compose d'un bourgmestre, de trois échevins, assistés du Conseil municipal ou de régence. Outre un grand nombre de couvents détruits, on y comptait jadis sept paroisses; il reste encore sept églises remarquables, savoir: la métropolitaine de St-Rombault, l'une des belles cathédrales gothiques de la Belgique, commencée en 960 & terminée au milieu du XV[e] siècle, sauf la tour: quoique élevée de 375 pieds, cette tour devait être couronnée originairement d'une flèche élancée, ce qui la rend lourde malgré sa grande hauteur; 2° Notre-Dame, antique & remarquable édifice dont le portail servit de modèle à l'église de Brou, souvenir de Malines que Marguerite voulut donner à son tombeau; 3° Notre-Dame-de-Hanswyck, construite en 1663 sur les dessins de Fayd'herbe, célèbre sculpteur Malinois; 4° St-Pierre & St-Paul, autrefois église des Jésuites, qui fut transformée sous la République, en temple de la Loi; 5° St-Jean-Baptiste & St-Jean l'Evangéliste, où l'on admire la célèbre Adoration des Mages de Rubens & les quittances originales du grand peintre; enfin 6° Ste-Catherine, & 7° l'église du Béguinage. Il n'entre point dans notre cadre de copier dans les itinéraires la nomenclature étendue des magnifiques tableaux, des statues, mausolées, chaires, confessionnaux sculptés & des nombreux objets d'art remarquables que possèdent ces divers sanctuaires: il nous suffit d'y renvoyer le lecteur.

Le Vieux-Palais, où siégea, depuis sa création, le fameux Grand-Conseil de Malines jusqu'en 1616, date de 1375,

& fervit originairement de Maifon-de-Ville; il eft actuellement deftiné aux arts. On peut conftater, d'après le curieux tableau confervé au tribunal & repréfentant la première féance d'inftallation du Grand-Confeil par Charles-le-Téméraire, dans ce même Palais-Vieux, qu'il garde encore fa primitive difpofition intérieure.

Moins fomptueufe que celle de Bruges, la vieille halle eft un bâtiment à caractère qui donne à la grande place un cachet particulier. C'eft une conftruction remontant à 1340 & qui ne fut jamais terminée, par fuite, dit-on, des troubles municipaux; elle était deftinée à la riche corporation ou ghilde des drapiers, fi puiffante autrefois, qu'elle poffèda longtemps une omnipotence fouveraine & trop fréquemment turbulente.

Depuis longtemps les fortifications ont difparu ; il n'en refte que de beaux boulevarts plantés d'arbres & ceinturés d'un large canal, refte des foffés ; ils fe courbent gracieufement autour de la ville dont la forme eft à peu près ronde. La vieille porte de Bruxelles, curieux monument d'architecture militaire au XIIIe fiècle, un peu modernifée au XVIIe malheureufement, fait déplorer la perte des autres, qui, au nombre de fept, donnaient à ces remparts détruits une fière & pittorefque ordonnance féodale. Sous fes voûtes épaiffes, le fculpteur a établi fon atelier d'où fortit la belle ftatue en marbre de Marguerite, dont la grande place eft ornée. Heureufement il exifte à la bibliothèque de la ville & dans plufieurs cabinets d'amateurs, de précieux deffins d'un artifte du pays, lequel, à la fin du fiècle dernier, eut la bonne & patriotique penfée de conferver ainfi les nombreux monuments du paffé, couvents, églifes, hôtels, &c., &c., actuellement détruits.

M. de Bruyne, que rien n'arrête lorſqu'il s'agit de ſa ville natale, possède une belle collection de ces deſſins & en a fait publier un grand nombre : on peut donc y retrouver Malines ancienne; il possède même un plan curieux de la ville en 1510.

Mais c'eſt de la plate-forme aérienne qui couronne la haute tour de St-Rombauld, qu'il faut, planant ſur la ville, ſur les immenſes & fertiles plaines du Brabant & des Flandres, contempler à ſes pieds le préſent &, remontant les ſiècles, voir par la penſée Malines, ville indépendante, au temps de Marguerite d'Autriche!....

A cette diſtance, l'illuſion eſt complète ; car, vue de ſi haut, la ville a dû peu changer; de là, les coſtumes ne ſont plus ſaiſiſſables. Malgré leur orgueil, les hommes, ainſi que de faibles pygmées, ſemblent des fourmis qui ſe preſſent & qui s'agitent, pouſſés par le ſouffle & la main de Dieu qui les attend un jour. On diſtingue les toitures rouges des égliſes & des couvents transformés, les jardins des vieux palais & des hôtels, les hôpitaux, les places, les rues & les marchés ; on retrouve l'enſemble des bâtiments, combles, pignons, tourelles, cheminées, &c., de la cour de Charles-Quint, du palais de ſa tante & l'enceinte des vieux remparts.

On ſuit de l'œil les nombreux canaux, les routes qui conduiſent encore à la cité fidèle, & ſillonnent les campagnes verdoyantes que le même ſoleil illumine toujours à l'horizon : mais les longues traces des lignes de chemins de fer qu'on voit ſe profiler au loin, les ont rendues ſolitaires & preſque déſertes & nous ramènent au ſiècle du pogrès!...

Du fommet de la vieille tour qui vit paffer tant de générations, l'œil furpris, involontairement fafciné par leur courfe fantaftique, cherche à fuivre un peu de fumée paffagère, blanche vapeur qui difparaît bientôt s'évanouiffant comme un rêve, & dans laquelle l'efprit trouve le plus parfait emblême de la rapidité de la vie, de la puérile fragilité des grandes-petites chofes d'ici-bas !

Vérité trifte, que de férieufes études hiftoriques confirment encore, mais fans ramener pour cela aux religieufes croyances, à l'humilité chrétienne furtout, de vaniteufes natures, d'orgueilleufes intelligences qu'aveugle fatalement la haine, ou la foif avide d'une fragile & injufte popularité, fentiment coupable qui trop fouvent les rendit perfides, menteufes et impies !...

Une place rétrécie, le marché au bétail, vulgaire transformation, s'étend profaïquement au devant de la façade irrégulière du palais défert de la Régente qui regardait l'églife de St-Pierre, & avec laquelle il communiquait jadis par ce paffage abrité que mentionne fpécialement l'acte de vente. Ce marché remplace aujourd'hui la pauvre églife qui, elle auffi, a difparu ! Une ancienne gravure nous a confervé cette galerie en bois, pont couvert de modefte & chétive apparence ; une large fenêtre furmontée d'un fronton léger en forme de pignon, montre encore la place même où elle foudait l'églife à l'hoftel de Madame, pieux fouvenir.

La tribune particulière de la princeffe (*), plongeait

(*) Cette tribune avait deux ouvertures, une fur le chœur même, & l'autre donnant fur une chapelle latérale. En outre, un efcalier defcendait dans l'églife.

ſur le chœur, du côté de l'épître, auſſi le monument érigé trop tardivement par Charles-Quint à ſa bienfaitrice, dans cette même égliſe où cependant elle implora ſi ſouvent pour lui, & les bénédictions du ciel, & la protection du Très-Haut, exiſtait-il ſous cette même tribune. Nous avons expliqué qu'en vertu des diſpoſitions de son teſtament, les entrailles de la Princeſſe reposèrent au pied du grand autel de cette même égliſe.

Dans une plaquette ſur la confrérie de St-Sébaſtien tranférée à Malines & déjà précédemment citée au chapitre de Pont-d'Ain, on trouve l'épitaphe de ce monument :

« Et fut la meme confrairie transferée en la ville de « Malines, depuis lieu de reſidence de Madame, lors « gouvernante des Pays-bas, & l'eſtablit en ſon égliſe « paroiſſiale de St-Pierre & de St-Paul, où elle choiſit « auſſi ſa ſépulture à coſté gauche du grand auſtel, tout « devant le ſanctuaire du venerable St-Sacrement, que « ſon nepveu l'empereur Charles V honora de ceſte epi- « taphe. »

ILLVSTRISSIMAE MARGARETAE
ARCHIDVCISSE AVSTRIAE
IN VICTISSIMI MAXIMILIANI
IMPERATORIS NATAE AC PRINCIPIS
HISPANIARVM PRIMO DEINDE DVCIS
SABAUDIAE RELICTAE. HARVM QVE
INFERIORVM REGIONVM
GVBERNATRICI :
CAESAR
AVGVSTVS
AMITAE
POSVIT.

Voici le texte des propofitions qui furent foumifes à l'empereur touchant ce monument & l'approbation peu empreffée de Sa Majefté en vertu de laquelle eut lieu enfin l'érection.

« A la bonne correction de S. M. impériale, femble « aux dits exécuteurs du teftament de feue & de tres ex« cellente mémoire Mme l'archiducheffe d'Auftriche, Du« cheffe & Comteffe de Bourgoigne, &c. que Dieu ab« foille : pour plufieurs bonnes & juftes raifons l'on doibt « aux chofes cy-après déclarées fur lefquelles plaira fa « dite Majefté déclarer fon tres noble plaifir, afin que les« dits exécuteurs l'en fuivent.

« Pour l'églife de St-Pierre à Malines où les entrailles de « Mme feue font enterrées devant le grand autel de ladite « églife, tirant du cofté droit où repofe le tres St-Sacre« ment. Convient de faire afaire contre un beau mur illec « eftant, tout joindant ledit St-Sacrement à l'oppofite du « lieu où lesdites entrailles font, une belle repréfentation « d'albaftre de la dite dame priant, eftant prefentée par « Ste-Marguerite, avec des ouvrages à l'entour où fe voient « les armoiries des quatre quartiers de ladite dame : *Auf-« triche*, *Portugal*, *Bourgongne* & *Bourbon* avec fon epi« taphe au bas.

« Item de fonder à toufiours une chandelle de cire, « ardant devant ledit St-Sacrement laquelle ferait allumée « à toutes les heures du jour que l'on ferait officiant en la « dite églife, & pofée en ung beau chandelier en cuivre « que la dite feue dame a fait faire lorfqu'elle a été par de « cha, & a fait entretenir toufiours brullant à toutes les « heures du jour & depuis fon trefpas a efté auffi entrete-

« nue, par les dits exéquteurs, laquelle feue dame de-
« functe a dit souvent vouloir fonder la dicte chandelle
« comme dict est.

« Item de poser sur les dictes entrailles une *plate* de
« cuivre en une pierre qui serait faicte à propos pour per-
« petuelle memoire de la dicte feue dame. Aussi fonder
« une basse messe par chacun jour qui se dirait au dict
« grand autel avec les suffrages, pour le repos de la dite
« dame à telle heure que l'on adviserait & pour le mieux.

« Et de encores fonder ung aniversaire en la ditte
« église, qui se dirait chacun an à semblable jour du tres-
« pas de ma dite dame (le 1er décembre.)

« Les dicts executeurs tiennent & croient veritable-
« ment que si ma dite feue dame n'eust esté précipitée de
« sa vie elle eust ordonné furnir & accomplir tous les
« poincts & articles comme dessus au long déclairés, qui
« sont tous honnestes & raisonnables comme dict est.

« Leur semble qne si plaist à la ditte impériale Majesté,
« serait œuvre notable & de charité, ordonner aux dicts
« exécuteurs d'y faire satisfaction & furnir.

« Ainsi faict à Bruxelles & le xxe jour d'avril après
« pâsques 1535, & étaient subs signés A. de Lalaing.
« J.-D. de Rosimboz & Ruffault. »

On voit que la *dicte Majesté* plus occupée de ses *be-songnes* que de rendre de justes honneurs à sa tante, ne prenait nullement l'initiative de lui élever un monument. Il fallait une respectueuse & pressante requeste pour lui remémorier que des deniers & grands biens octroyés par ledit testament il restait encore à faire un juste, un légitime emploi. Malgré de nouvelles démarches la réponse

favorable qui ne méritait pas tant de réflexion fut longue à revenir aux exécuteurs teſtamentaires, la voici :

« L'empereur ayant veu le ſusdit eſcript avec l'advis des « exécuteurs du teſtament de feue Mme Marguerite ſa « tante, cuy Dieu abſoille, a iceluy pour agréable & or-« donne aux ſuſdits & commis à la manyance des de-« niers du dit teſtament, faire furnir ſatisfaire & accom-« plir à iceluy eſcript ſelon ſon contenu, ſi avant que les « deniers du dit teſtament en pourroient porter *& en pour-« voyant touſiours en premier lieu, le plus néceſſaire.*

« Faict à Regenſpurch le 1er jour de mai de l'an 1546.

« Signé CHARLES. »

Faibleſſe, miſère & pauvreté de la nature humaine, hélas! ſeize ans d'indifférence pour la mémoire de cette femme généreuſe qui lui ſervit de mère, pour cette tante ſi dévouée à laquelle l'empereur devait tout! ſeconde tache honteuſe d'égoïſme & d'ingratitude, la date de 1546 parlera plus haut que la voix des panégyriſtes de ce rival cauteleux & défiant du chevalereſque François Ier.

L'égliſe de St-Pierre, nous ne ſavons pour quel motif, fut vendue en 1781 & démolie l'année ſuivante. Nous ignorons donc la raiſon pour laquelle le procès-verbal de tranſlation des entrailles de la princeſſe à la nouvelle égliſe St-Pierre & St-Paul, alors celle des jéſuites, porte ſeulement la date du 18 août 1784; il eſt redigé en latin. La

cérémonie fut ordonnée par l'archevêque Jean Henri de Franquenberg. Que devint le monument (*)?....

Sur les indications précifes de M. le chanoine Scheffer, nous avons fini par retrouver dans cette églife, à gauche du maître-autel, une modefte croix de Malte très frufte par fuite du paffage de la facriftie, gravée en creux & à peine reconnaiffable, fur un des carreaux de marbre qui forme le dallage. Elle indique l'emplacement de la boîte de plomb qui contient ces reftes précieux.

Voilà donc, dans fa bonne ville, la feule trace apparente, le feul fouvenir religieux conftatant l'exiftence des dépouilles mortelles de très haute & très redoutable Madame la régente des Pays-Bas, douairière de Savoie, Ducheffe & Comteffe de Bourgogne, dame de Malines & autres lieux! Où font les tardives magnificences de Charles-Quint, & les infcriptions pompeufes, & les ftatues d'albâtre, & l'or du fplendide maufolée? qu'eft devenu tout cela? la proie des iconoclaftes, des proteftants du XVI[e] fiècle, & des révolutions!

Mais la mémoire impériffable de la bonne ducheffe n'eft point effacée comme cette petite croix fi humble, devenue imperceptible & fur laquelle l'étranger, au fouvenir de la vertu & des grandeurs, vient s'agenouiller, juftement ému de tant de fimplicité.

Marguerite d'York, la trifte veuve de Charles-le-Téméraire, que les chroniques du temps appellent Madame la Grande, eft une douce & noble figure, que Malines a

(*) M. de Bruyne en poffède un magnifique deffin original. Il eft dans le ftyle de la renaiffance, mais l'influence efpagnole s'y fait fentir.

droit de revendiquer. Nous devons à l'amitié de M. de Bruyne, à ses patientes recherches dans les archives de la ville & les précieux manuscrits de sa belle collection, quelques particularités intéressantes sur cette bonne princesse, qui fut une véritable mère pour les enfants de la pauvre Marie de Bourgogne. Par lettres patentes du 7 août 1468 le duc Charles lui fit don & octroy, pour son douaire, de la ville & seigneurie de Malines, où elle fit une entrée magnifique le 21 d'avril 1470. On décora pompeusement la porte haute, ornée de trois écussons immenses qui portaient les armes de la princesse, au devant de laquelle se rendirent toutes les gildes, confréries, & sociétés des bourgeois & métiers, portant torches & cierges ardents! Le magistrat lui fit hommage d'un bac à eau (aiguière) en vermeil, sur lequel était gravé l'écusson municipal, du poids de vingt-quatre marcs de pur argent, valeur quatre vingt-seize livres de Brabant. Les membres des chambres de rhétorique (les étudiants) représentèrent, par les rues où s'avança le cortége, des *histoyres* & des *mystères;* ils reçurent de riches dons en récompense de leur gentil & gai savoir.

Après le désastre de Nancy, la dernière duchesse de Bourgogne vint se retirer à Malines; mais, nous l'avons dit, la cour n'y possédait aucun établissement.

Marguerite d'York, outre cette riche seigneurie, possédait encore une rente viagère de seize mille florins ou Philippus d'or, assignée sur les villes & terres d'Audenarde & de Termonde. Elle acquit, le 18 novembre 1477, pour quatre mille florins d'or du Rhin, le palais dit la *Cour de Cambray*, somptueuse résidence du prince-évêque de cette

ville (*), Jehan de Bourgogne, & qui pour cette raifon fut nommé la *Cour de Bourgogne*, avant d'être plus tard connu fous le nom de *Cour de l'Empereur*, depuis que Charles-Quint y fut élevé.

L'évêque de Cambray s'y était probablement réfervé droit d'habitation comme parent; car il y mourut le 27 avril 1480, âgé de 72 ans, & fut inhumé à Bruxelles. La même année, le pape adreffait à la Princeffe de nombreufes indulgences, à l'occafion de l'ouverture de la châffe de faint Rombauld, patron de Malines.

L'archiduc Philippe, élevé jufqu'alors au palais de Bruxelles, fut conduit au mois d'août 1485 par le fire de Raveftein à Malines, auprès de Marguerite d'York, pour y être confié à fa maternelle direction.

Quelque temps après, Maximilien réunit dans cette même Cour de Bourgogne, une nombreufe affemblée générale des confeillers & des notables du pays, il y fit arrêter & ftatuer que le procureur général aurait qualité de tuteur (fubrogé fans doute) de fon fils Philippe, pour lors âgé de fix ans, lequel affiftait à cette folennité, dont il fut confervé un tableau commémoratif. Le tableau n'exifte plus, mais M. de Bruyne en possède une précieufe reproduction. Madame la Grande, par acte authentique du 4 août 1487, donnait aux enfants de Maximilien fon palais, car elle avait concentré toutes fes affections fur le jeune prince & fa fœur, élevée alors à Amboife, la petite Marguerite fa filleule. Elle, veuve auffi plus tard de l'Infant Don Juan de Caftille, venait fe réfugier en 1498, à Malines, fous l'aile

(*) Malines, jufqu'à fon érection en archevêché, a dépendu de Cambray.

protectrice de la bonne douairière de Bourgogne ; il eſt même probable qu'elle ſéjourna habituellement avec elle, ſa ſeule parente, juſqu'à la concluſion de ſon ſecond mariage avec le duc de Savoie en 1501. La vie errante, agitée & toute militaire de ſon père Maximilien ne devait pas lui laiſſer beaucoup de temps & de loiſir pour s'occuper de ſa fille. En cette même année 1498, la vieille ducheſſe, qui employa la fin de ſa vie à répandre des bienfaits autour d'elle, fonda le couvent déſigné dans les documents contemporains ſous le nom des *Pauvres Claires*, & le 25 janvier 1501, la conſtruction étant terminée, elle y inſtallait avec pompe la ſupérieure.

Enfin, dit une chronique manuſcrite, « le 23 novem-
« bre 1505, trepaſſa dans un âge très avancé à Malines
« & ſans hoirs, dame Marguerite d'York, ſœur du beau
« Edouard, roi d'Angleterre, & rélaſſe (veuve) du grand
« & terrible duc Charles de Bourgoigne, cuy Dieu ab-
« ſoille. Suivant ſon déſir, icelle princeſſe, dame douai-
« rière de Malines, git enſépulturée en l'huys (à l'entrée)
« du chœur de l'égliſe des Frères-Mineurs qu'elle avait
« toujours protégés. »

Une plaque de cuivre avec une croix marquait l'emplacement de ſa tombe, & un magnifique tombeau en marbre blanc lui fut érigé dans la nef. On y voyait la ducheſſe en prière, ſainte Marguerite ſa patronne, ſaint François & ſaint Bernard l'aſſiſtant à ſes derniers moments. On y liſait ſur le bronze l'inſcription ſuivante, gravée en caractères gothiques :

Sub limina ostii chori illustrissima princeps domina Margareta
de Anglia ducissa Burgundie pia humilitate corpus suum
condi mandavit
Serenissimorum principum Edwuardi Richardique regum
Anglie soror
uxor quondam inclyte memorie Caroli
Burgondie ducis comitis Flandrie, etc.
domina Mechlinie religionis reformationis
pietatis mirum fautrix
obiit Mechlinie oppidi suo dotabilio
anno Domini MDV XXIII die novembris
orate pro ea.

Ce beau maufolée, & bien d'autres eurent le même fort, fut détruit par les Réformés, qui, pendant les défaftreufes guerres de Religion, commirent tant d'excès déplorables fous le fuperbe prétexte de réformer le monde! cruelle dérifion.

Cette vertueufe Princeffe a fondé en l'églife de St-Rombaud un fervice annuel le 5 mai, pour le repos de fon âme & de celle de fon époux le duc Charles, ainfi que de fa fille d'adoption Marie de Bourgogne.

On a prétendu qu'après la ceffion de la Cour de Bourgogne à Maximilien, qui vint y habiter, Marguerite d'York ferait venue, en 1495, s'inftaller en face, dans l'Hôtel de la Régente, & qu'elle aurait fait conftruire la galerie couverte communiquant avec l'églife de St-Pierre. Mais le té-

moignage formel d'Azévédo, que nous avons déjà signalé, nous paraît digne de toute croyance, &, Maximilien ne faisant jamais un long séjour à la même place, il semble plausible d'admettre que le jeune Philippe vécut alors sous le toit même de sa grand'mère adoptive. On aura confondu les deux époques & les deux Marguerites.

La rue des Vierges par laquelle passait le pont couvert ou galerie (*), devait son nom aux saintes filles qui vivaient retirées à l'hermitage de St-Pierre : c'était un couvent ou un béguinage. Le cimetière longeait d'un côté l'église, & tout cet espace, actuellement déblayé, forme la place du marché aux vaches, qui s'y tient le samedi de chaque semaine. La façade du palais qui regarde cette place, quoique irrégulière, ne manque pas encore d'un certain cachet. L'entrée principale était sur la rue Voocht-Straet, qui formait un angle droit avec la rue des Vierges. M. de Bruyne a retrouvé l'étymologie de cette rue dans un livre de cens du couvent de Blydenberg; une famille du nom de Voocht y est mentionnée au XIII[e] siècle, comme habitant cette rue, qui s'étendait du cimetière de St-Pierre à l'hôtel de Hoogstraete. Dernièrement on a installé la justice de paix dans l'angle de l'Hôtel de Madame de Savoie, compris entre ces deux rues, & qui jadis faisait face au cimetière.

Les bâtiments, assez bien conservés, sont actuellement divisés en trois parties distinctes & qui ne communiquent pas entre elles. Outre la justice de paix, la façade qui

(*) Plus tard, cette rue prit le nom de *Rue-sous-le-Conseil*, lors qu'en 1616 le palais de Marguerite fut réparé pour le Grand-Conseil de Malines.

donne ſur la rue de l'Empereur & vis-à-vis la Cour de même nom eſt affectée au Tribunal de première inſtance; c'eſt là qu'on voit le cabinet voûté du cardinal de Granvelle. Enfin la troiſième & la mieux conſervée ſert de magaſin d'habillements, dépôt d'équipements militaires. On y admire encore la grande fenêtre ogivale, ſemblable à une verrière d'égliſe, éclairant l'eſcalier principal & qui conſerve à l'entrée sur la rue Voocht, devenue par corruption Voor-Straet, une apparence monumentale. La Cour eſt irrégulière; une belle terraſſe à baluſtrade gothique l'égayait & dominait probablement ſur les jardins, que les maiſons voiſines ont finit par envahir & remplacer!

Telle eſt l'exacte deſcription du dernier ſéjour de Marguerite. C'eſt ici qu'elle habita vingt-trois ans (de 1507 à 1530), n'ayant d'autre conſolation aux chagrins conſtants de ſon exiſtence briſée, que de rendre heureux les peuples qui lui furent confiés pendant cette longue régence. C'eſt ici qu'elle a rendu ſon dernier ſouffle à Dieu : ſon hiſtorien ne pouvait donc oublier de venir y chercher une inſpiration.

Outre Sanderus, Le Roy, Pontus Huterus, Gramay, Blaeu, Guichardin la *Belgique monumentale*, &c., auteurs déjà cités à propos du palais de Bruxelles; on peut encore conſulter C. Van Geſtel, *Hiſtoria ſacra & profana archiepiſcopatus Mechliniensis*, Hagæ comitum 1725, grand in-fol. & planches. Sur la cathédrale (*), il exiſte un

(*) Ne pouvant rapporter ici, à cauſe de ſa longueur, l'oraiſon funèbre de Marguerite d'Autriche qui fut prononcée dans cette égliſe par le célèbre Cornelius Agrippa, nous renvoyons le lecteur aux œuvres bien connues de

magnifique ouvrage : *Vie & Miracles de St-Rombaud, patron de Malines*, avec une explication par B. Vandale, Bruxelles, 1857, grand in-fol., vingt planches coloriées d'après les tableaux de Michel Coxie. Enfin, *Fêtes inaugurales de la ſtatue de Marguerite d'Autriche à Malines*, avec douze planches, grand in-8°, Malines, Van Velezen, 1849.

Tandis que, par une belle matinée de printemps, nos regards tombaient du haut du clocher de St-Rombaud ſur cette ſtatue de marbre blanc, érigée ſur la grande place par les Malinois toujours fidèles à la mémoire de leur bienfaitrice, tout à coup, ſous nos pieds, la vieille tour, ébranlée par une ſonnerie formidable, ſembla oſciller aux accents lugubres d'un glas funèbre.

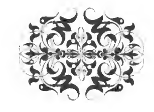
Bientôt cette place, ordinairement preſque déſerte, fourmillait de ſpectateurs attirés par la pompe d'un convoi funèbre de première claſſe, entouré d'un nombreux clergé & de torches. Un inſtant, reculant de trois ſiècles, nous avons pu croire aſſiſter aux obsèques de la tante de l'empereur Charles, le maître de tant de royaumes!

Mais l'illuſion ne pouvait être de longue durée : car la profonde indifférence des curieux était trop viſible, & la foule ne tarda point à diſparaître. Ce n'était point là un peuple tout entier pleurant d'une véritable, d'une immenſe douleur, une mère, une grande ſouveraine aimée!

Maintenant, on calomnie, on chaſſe & l'on tue les

ce ſavant. On trouve au tome II, p. 1098-1120 : *Oratio habita in funere divæ Margaretæ Auſtriacorum & Burgundorum principis, æterna memoria digniſſima*. Oratio XI.

princes : que Dieu nous le pardonne! Les ſuprêmes beſoins des peuples ſont les jouiſſances matérielles, leurs grandes émotions ſont les coups de Bourſe & les révolutions ; auſſi la profonde déſolation & les larmes univerſelles des Pays-Bas en 1530, diſons-le, hélas! ſont bien loin de nous.....



LE

COUVENT DES ANNONCIATES

OU SOEURS ROUGES

fondé par Marguerite d'Autriche

A BRUGES.

BRUGES! Bruges! ville mélancolique, ſuperbe encore dans la triſteſſe, la ſolitude de ton enceinte dépeuplée & ta décadence! Veniſe des brumes du nord, autrefois ſi populeuſe & ſi brillante, mais déchue comme ta ſplendide ſœur de marbre, également morte ſous le beau ciel bleu des Lagunes!.... les caprices du ſort & la vague des mers ont auſſi ruiné le commerce immenſe de tes enfants, enſablé les canaux

qui t'apportèrent jadis, fur les navires de la Hanfe & ceux de l'Adriatique, les tréfors de l'Orient & du Nord! Mais ton nom magique & le charme de ton fouvenir feront toujours palpiter le cœur de ceux à qui fut donné de contempler & tes richeffes artiftiques, & les fomptueux veftiges de ton opulence, de tes magnificences paffées!

Le voyageur, que l'appât du lucre n'a pas feul guidé loin du toit paternel vers les plages étrangères, ne peut fans vive émotion fouler le fol d'une vieille cité hiftorique & longtemps défirée, longtemps careffée en rêve.

Mais recueillant fes penfées, involontairement il recherche dans fes fouvenirs, pour en évoquer & comparer alors avec la réalité, cette image fantaftique, indécife, qu'il s'en était formée, entrevue vaguement au récit des événements dont ces lieux furent le théâtre, & que pèlerin des traditions, il eft venu vifiter de bien loin peut-être.

Nulle folitude, nulles rues plus défertes que celles de Bruges, la grande ville tombée, pour offrir au poète, à l'artifte (*), comme à l'hiftorien également charmés & attriftés d'auffi beaux témoignages, d'auffi admirables veftiges de puiffance & de grandeur difparues! Saififfant contrafte de calme & de torpeur, avec l'agitation fiévreufe de ces terribles communes des Pays-Bas, fi turbulentes au moyen-âge.

Elles furent en effet bien tumultueufes, bien difficiles,

(*) C'eft la ville des Pays-Bas où la domination caftillanne a laiffé le plus de traces.

En effet la beauté des femmes, l'architecture efpagnole & la mantille noire lui confervent encore un cachet particulier.

ces communes ſi peuplées, ſi riches, ſi proſpères, alors qu'au moindre prétexte, au premier ſignal des chefs de corporation, ſans ceſſe en armes, toujours prêtes à la révolte, s'ameutaient de puiſſantes, de véritables armées d'archers & d'arbaleſtriers redoutables par leur adreſſe de tireurs, toujours prêtes à ſe ruer contre la gendarmerie bardée de fer, contre les lances des chevaliers fidèles, qu'en vertu des conſtitutions féodales les comtes de Flandre, les Ducs de Bourgogne, ou leurs ſucceſſeurs raſſemblaient ſous leurs bannières pour venir à chaque inſtant, & non ſans peine, mettre à la raiſon ces bonnes villes inſurgées contre leurs maîtres.

Sortes de républiques municipales, ces puiſſantes communes auraient aiſément, ſans leurs jalouſies de clocher, ſecoué le joug du ſuzerain, joug déteſté & toujours ſupporté impatiemment; mais l'intérêt, les rivalités & des haines traditionnelles les excitaient ſans ceſſe entre elles; c'était un vice inhérent à leur nature, à leur eſſence, à leurs inſtincts bourgeois, infiltré dans les mœurs marchandes.

Il a coulé bien du ſang dans les émeutes perpétuelles de ces fiers artiſans, & bien des larmes à leur ſuite, hélas!

L'ambition & la vanité du chauſſetier maître Copennole & de tant d'autres, comme hélas! celle de nos tribuns modernes, trop ſouvent furent d'épouvantables & d'affreuſes calamités pour les malheureux peuples qu'ils agitèrent. La révolte, preſque toujours dévorait alors ſes chefs après une réuſſite momentanée, comme nous avons vu de nos jours, heureuſement, la révolution dévorer auſſi ſes auteurs & ſes enfants. Il eſt une juſtice au ciel.

Ainſi l'a voulu & ordonné la divine Providence afin d'éclairer les nations, de les inſtruire par les grandes leçons, les terribles enſeignements de l'expérience ; fatales vérités en vain tranſmiſes & conſervées par l'hiſtoire. Mais on dénature l'hiſtoire, &, flattant groſſièrement la vanité, les paſſions de la multitude inſenſée, les ambitieux, les plus grands ennemis du peuple, l'entraînent aux révolutions & l'agitent ſans ceſſe, le pouſſent vers l'inconnu, pour ne pas dire vers la décadence ! ... Et jamais les hommes, qui toujours feront de grands enfants, ſurent-ils profiter du triſte ſpectacle des malheurs de leurs voiſins, pour s'en prémunir & les éviter? Nous en voyons *à nos portes* un déplorable exemple !... Quand luira donc enfin le jour heureux du *progrès véritable* & ſi déſiré, qui ſouſtraira les maſſes, le peuple, aux déſaſtreuſes influences de ceux qui l'égarent & le trompent pour l'exploiter !

Laiſſant donc exalter bien haut & vanter aux trop nombreux apôtres modernes de la *démocratie quand même*, cet eſprit inſubordonné de révolte & de rebellions conſtantes des cités Flamandes contre leurs princes, révoltes trop ſouvent cauſées ou du moins exploitées par l'étranger ; ce que nous ne ſavons aſſez admirer le voici : c'eſt la conſervation de la foi vive & pure, au milieu de ces grandes cités ! En les parcourant avec enthouſiaſme & triſteſſe tout enſemble, au ſouvenir de leurs beaux jours, de leurs richeſſes fabuleuſes & de leurs ſanglantes diſcordes, à la vue de leur décadence ſurvenue peut-être en punition *de leur orgueil*, on eſt frappé de voir, malgré les troubles, les agitations de la Réforme, les perſécutions, les malheurs & les ruines des guerres religieuſes qui, au Pays-Bas comme en

France, ravagèrent des contrées entières à la fin du XVIe ſiècle ; malgré encore le matérialiſme & les efforts démagogiques des ſociétés occultes s'agitant dans l'ombre avec fureur pour ruiner les traditions religieuſes de cette race belge, ſi profondément catholique ; on eſt frappé de voir, malgré tout cela, que rien n'a pu lui enlever ni même attiédir le culte de ſes ancêtres ; elle eſt reſtée fidèle : *In fide conſtans.*

Si les pères, aux temps des ſplendeurs, élevèrent d'admirables monuments, de merveilleuſes cathédrales, ſublime témoignage de la foi ardente d'un autre âge, leurs deſcendants ne les ont pas reniées ni profanées ; ils les conſervent, les réparent avec amour, & les vénèrent au double point de vue religieux & national, ces monuments de la piété de leurs aïeux. Ils continuent à les embellir chaque jour de nouveaux tréſors artiſtiques, venant ſans ceſſe accroître des richeſſes ſans prix que leur envie le monde ! Honneur donc à la Belgique, car elle a conſervé la vérité de ſes croyance, en dehors deſquelles il n'eſt, tôt ou tard, que diſcorde, confuſion, ruines & ténèbres !.....

Ici, de même que le chrétien, l'artiſte ne peut reſter froid & impaſſible ſans admirer ſurtout l'eſprit qui anima ces villes floriſſantes, lorſqu'à leur apogée elles furent non ſeulement aſſez riches, mais, diſons-le, aſſez éclairées pour élever ces merveilleux hôtels de ville gothiques, ces palais communaux, véritables dentelles de pierres brodées, qui durent encore, pour faire l'objet de notre envie & de notre admiration jalouſe, trop ſouvent injuſte & dénigrante.

Quiconque n'a pas viſité à Bruges la chapelle & la châſſe du Saint-Sang, l'hôtel de ville, la cheminée du Franc,

au palais de juſtice, les tombeaux de Charles-le-Téméraire & de Marie de Bourgogne à Notre-Dame, & dans la même égliſe la fameuſe Vierge ſculptée par Michel-Ange, les peintures d'Héméling à l'hôpital de St-Jean, de même que les beaux mauſolées, les riches inſcriptions funéraires, ſur le bronze ciſelé & émaillé, refuſerait de nous croire.

Bruges eſt un vaſte muſée, ſes rues toutes ſculptées préſentent des merveilles, outre ſes tableaux des grands maîtres ſans nombre & tant d'autres chefs-d'œuvre qui décorent les égliſes, chapelles & couvents, ſans parler des collections & des cabinets particuliers! Quiconque diſons-nous, n'a pu contempler, admirer tous ces tréſors & ces merveilles, taxera peut-être ces lignes d'exagération.

Que la grande place, avec ſes tumultueux ſouvenirs, eſt curieuſe à voir par une belle ſoirée, lorſque la lune éclaire la halle & ſon admirable tour du XIIIe ſiècle! Pluſieurs fois mutilé par les éclats de la foudre, quoique que privé de ſa grande flèche ſur laquelle brillait jadis un ſaint Michel en cuivre doré, haut de 20 pieds, il s'élance encore à 108 mètres dans les airs, ce redoutable beffroi dont la groſſe cloche a donné ſi ſouvent le triſte & lugubre ſignal de terribles émeutes, aux métiers de Bruges!

Nos fils de Plutus devraient principalement s'extaſier ſur le prodigieux commerce de ces villes, alors plus riches que leurs princes, à une époque cependant où le manque de communications, de moyens de tranſports faciles, de routes, &c., où la diverſité des monnaies compliquaient les tranſactions, ce qui n'empêcha pas les ſuccès fabuleux de leurs banques & de leurs comptoirs.

« Celui qui tracerait un tableau fidèle de Bruges fous « Philippe-le-Bon dévoilerait bien des prodiges ! Cette « ville, entrepôt du Midi, pour les vaiſſeaux vénitiens, « & entrepôt du Nord, réſidence du prince le plus opu- « lent & le plus hoſpitalier, centre d'une activité com- « merciale & induſtrielle alors ſans exemple en Europe, « même en y comprenant Veniſe ; caravanſerail ouvert à « toutes les nations ; congrès de notabilités ſcientifiques « & artiſtiques, protégé par un maître éclairé ; rendez- « vous des nobles ſires & des dames étoilées qui venaient « à cette magnifique cour chercher les plaiſirs & aſſiſter « aux tournois, cette ville, ſur laquelle rayonnait la Toiſon- « d'Or, emblème ingénieux des tréſors qui s'y accumu- « laient; cette ville, dis-je, réſume dans ſon hiſtoire tout « une civiliſation. » Charles Faider, *Revue Belge*, première année.

« Il y aurait, dit auſſi M. Nothomb, un livre à faire de « la Belgique au XVe ſiècle, livre qui étonnerait l'Europe, « à laquelle il dirait tout ce que le génie belge a donné à « la civiliſation générale. On pourrait dire auſſi que le « livre où ſerait repréſentée la Bruges du duc Philippe- « le-Bon montrerait des miracles de l'induſtrie ſous leur « jour le plus éclatant, &c. »

On peut voir, dans le *Guide de Bruges* de M. Octave Delpierre, livre qui obtint les honneurs d'un grand nombre d'éditions, tout l'hiſtorique de cette ville fameuſe. D'après lui, ſes premiers habitants auraient été la peuplade des *Grudii*. Il cite la Vie de ſaint Eloi écrite en 678 par ſaint Ouen, ſon contemporain, comme le premier ouvrage dans lequel Bruges ſoit mentionné. Au Xe ſiècle

un grand nombre de villages s'étaient groupés autour d'une forteresse que plusieurs auteurs, Wastelain entre autres, nomment Bruzzia, Bruch ou Brugia, dont le territoire au VIIIe siècle, n'était autre que la Flandre. Consulter le *Municipium Flandrense* de saint Ouen, & le *Chronicon Sancti Bertini*.

« On peut voir, dans Gramay, la tradition qui rap-
« porte le nom de Bruges au pont de *Brugstock*, qui con-
« duisait de ce lieu aux foires de Thourout & de Roden-
« bourg, &c. Saint Eloi, évêque de Noyon, fut proba-
« blement le premier apôtre qui vint prêcher le christia-
« nisme dans le *Municipium Brugense*, & une tradition
« veut qu'il ait fondé l'église de St-Sauveur, aujourd'hui
« la cathédrale, qui serait ainsi la première qu'on ait édi-
« fiée en Flandre, &c., &c.

« Pour ne pas se jeter dans les conjectures, il ne faut
« prendre l'histoire de cette ville qu'au temps de Baudoin
« Bras de Fer, qui, dit Meyer, d'après la Chronique de
« saint Bavon, *Burgum & castrum Brugis muniit contra Da-*
« *nos*. Ceci se passa en 865.

« Baudoin n'était que gouverneur amovible de la Flan-
« dre. Devenu l'époux de Judith fille de Charles-le-
« Chauve, il reçut, de son beau-père, à titre de comté
« souverain, le pays de Flandre dont le territoire fut
« considérablement augmenté. Immédiatement après,
« Baudoin fit transporter à Bruges le corps de saint Do-
« natien, qu'il avait reçu d'Ebbo archevêque de Reims.
« Après le mariage de Baudoin Bras de Fer, la ville de
« Bruges devint sa capitale.

« Dès le Xe siècle des foires annuelles, où l'on jouis-

« fait de grands privilèges, y amenèrent quantité de « marchands de toute espèce. Vers la fin de ce siècle, « Baudoin à la belle Barbe continua la construction des « murs de Bruges. De cette époque au règne de Baudoin « à la hache ou hapken, èn 1113, nous trouvons peu à « dire sur Bruges. Ce fut quelques années plus tard, en « 1148, que Thierry d'Alsace rapporta de la Terre-Sainte « & déposa dans la chapelle de St-Bazile, sur le Bourg, « une portion du saint sang de N.-S. qu'il avait reçue du « patriarche de Jérusalem comme marque de distinction « pour sa vaillance.

« Baudoin de Constantinople, à son retour de Pales- « tine, exempta tous les marchands de vin de Flandre, à « la demande des Brugeois, d'un fort impôt prélevé jus- « qu'alors. Une peste affreuse, une inondation de la « mer arrivées vers 1214, de vastes incendies qui éclatè- « rent en 1215, 1218 & 1228, n'ocasionnèrent à la ville « que des pertes momentanées, sans nuire à son im- « mense industrie.

« En 1240, Thomas de Savoie, marié à la comtesse « Jeanne de Flandre, ordonna aux habitants tant de « Gand que de Bruges, de ne plus admettre dans la ma- « gistrature, des gens du peuple, à moins qu'ils n'eussent « cessé tout travail depuis un an & un jour. Ce fut un an « après, que Bruges obtint l'autorisation de construire « une halle. La tour de la halle, qui n'était encore qu'en « bois à cette époque, fut en partie consumée par un in- « cendie en 1280, & comme les titres & privilèges de la « ville furent détruits par cet incendie, il en résulta plu- « sieurs révoltes. En 1291, on commença la reconstruc-

« tion de la halle en briques. Philippe le Bel, roi de « France, qui, tout en faisant la guerre à Guy de Dampierre, n'avait pour but que de s'approprier la Flandre « qu'il convoitait, renouvela en 1300 les chartes & priviléges qui avaient été brûlés vingt ans auparavant.

« En 1364, des ailes furent bâties à la halle, de sorte « que ce bâtiment prit alors une forme carrée & servit « de dépôt général pour toutes sortes de marchandises.

« Durant la prospérité de Bruges, on s'accorde à dire « que le nombre des individus composant les corporations « de tout genre y montait à 50,000. Gramay ajoute qu'ils « formaient le quart de la population. Ajoutez à ces corporations, la quantité de négociants étrangers qui y « affluaient de tous les points connus du globe; dix-sept « maisons consulaires des principales nations qui y avaient « leur comptoir; nombre de familles les plus nobles, & « enfin une puissante bourgeoisie qui faisait trembler « quelquefois les souverains, & on se fera une idée de la « puissance de cette cité. Les trésors de tous genres accumulés à cette époque en Flandre & surtout à Bruges, « dépasseraient toutes croyances, si des faits n'en donnaient la preuve certaine (*).

« Il faut lire au livre II, chapitre III, d'Olivier de la « Marche, les cérémonies du mariage de Charles-le-Téméraire en 1468, pour se faire une idée de la richesse « & de la population de cette ville. Malheureusement,

(*) Nous avons cité, dans l'introduction historique, le fait étrange que Dinas de Rapondis, négociant de Lucques établi à Bruges, fut accepté comme caution de Jean-sans-Peur, prisonnier des Turcs en 1414.

« vers la fin de ce ſiècle, les guerres continues, les révol-
« tes & émeutes ſans ceſſe renaiſſantes dont elle éprouva
« le fléau, eurent bientôt pour réſultat la décadence de
« ſon commerce. Néanmoins, Marchantius nous ſait
« connaître qu'il ne faut pas entièrement attribuer cette
« décadence aux guerres civiles, mais auſſi en partie aux
« avantages que préſentait le port d'Anvers, & aux dif-
« ficultés qu'on commençait à rencontrer pour arriver à
« Bruges par l'Ecluſe.

« Par le mariage de Marie, fille unique de Charles le
« Téméraire, avec Maximilien, la Flandre paſſa ſous la
« domination autrichienne, &c. » (Oct. Delpierre).

Mais l'événement brillant, le météore de la Bruges ſplendide du moyen-âge, c'eſt la création de l'ordre célèbre de la Toiſon-d'Or, par le duc Philippe le Bon, au milieu des fêtes d'une pompe & d'une inconcevable magnificence, lors de ſon mariage, qui ſut célébré dans cette ville en 1429, avec la princeſſe Iſabelle de Portugal.

Comme contraſte, on montre encore ſur la place des Halles, la maiſon où Maximilien fut traîtreuſement retenu captif, en 1488, par les Brugeois révoltés. Cette maiſon, dite *Craenenbroek*, l'une des plus belles de la place, appartenait à un riche marchand, & les princes y venaient ordinairement aſſiſter de ſes ſenêtres aux réjouiſſances publiques, fêtes, tournois, proceſſions. Il fut plus tard transféré, par l'émeute victorieuſe, dans l'hôtel de l'ancien chancelier de la Toiſon-d'Or, & ſa détention inique ſe prolongea du 5 février au 16 mai. On trouve de ſinguliers détails ſur cet évènement étrange dans Olivier de la Marche, Molinet & M. Kervyn de Lettenhove :

Dès le 14 mars, il y eut de sanglantes & cruelles exécutions sur la grande place, entre autres celle du brave & infortuné Pierre Lanckhals, premier maître d'hôtel du roi des Romains & l'un des officiers fidèles de la ville, qui fut barbarement torturé & décapité le 18, par les bourgeois, comme partisan du prince. Son tombeau, de forme singulière, existe encore dans la célèbre chapelle qui porte son nom à Notre-Dame, chapelle fondée à sa mémoire comme une juste & tardive expiation, & dans laquelle reposent Charles-le-Téméraire & sa fille Marie de Bourgogne.

Notre cadre ne nous permet point de citer les intéressantes particularités que renferme sur ces monuments célèbres un ouvrage estimé : *Description historique de l'église collégiale & paroissiale de Notre-Dame, à Bruges*, &c., par M. Beaucourt de Noortvelde, Bruges, J. de Busscher, 1773, in-4°. On les trouve, ainsi que les inscriptions, au chapitre V, page 38-51, « dans lequel l'auteur fait un récit « des Tombes non pareilles, placées au chœur, ou re- « posent le Duc Charles & sa fille Marie de Bourgogne, « avec un détail de leurs funérailles, & plusieurs autres « choses remarquables & curieuses touchant la vie & la « mort dudit grand prince Charles nommé le Hardi, & « la Duchesse Marie sa fille unique, & notamment com- « ment le corps dudit seigneur Duc a été déterré & trans- « porté à Bruges, pour y être mis dans une belle tombe, « faite par ordre & aux dépens de Philippe, Roi de Cas- « tille. »

Le tombeau de Marie en beau marbre noir, que l'on prétendit longtemps, mais à tort, de pierre de touche,

eſt enlacé des réſeaux délicats d'un arbre généalogique en bronze doré, avec les écuſſons nombreux des quartiers richement émaillés, d'un admirable travail. La ſtatue de la princeſſe repréſentée couchée (*), eſt également en bronze doré. On plaça dans ſon tombeau le cœur de ſon fils Philippe le Beau, né à Bruges, mort en 1506, & momentanément, en 1532, celui de Marguerite, qui fut reſtitué aux Annonciates après la tranſlation du corps à Brou, en vertu des termes précis de ſon teſtament. Charles-Quint réclama à la ducheſſe de Lorraine les oſſemenrs de Charles-le-Téméraire, &, Philippe II, par lettres patentes de Mons, le 30 octobre 1558, ordonna de lui élever un monument ſemblable à celui de ſa fille Marie. Le travail dura quatre ans & coûta 24,315 florins & 6 ſols, comme le prouvent les comptes liquidés au bureau des finances à Bruxelles, le 19 juin 1563. Ajoutons, à l'honneur de la France, que l'empereur Napoléon I[er] donna en mai 1810 une ſomme de dix mille francs pour reſtaurer cette chapelle d'après les plans de l'architecte Van Gierdegoms.

Nous avons donné aux pièces juſtificatives, page 23, nº IV, le traité du 25 mai 1501, pour la délivrance du corps de Charles-le-Téméraire, on voit que ce curieux traité ne fut exécuté que bien longtemps après.

En méditant ſur ce magnifique ſarcophage de marbre

(*) Elle a le front proéminent & un caractère de douceur mélancolique, contraſtant étrangement avec le regard inquiet, on peut même dire preſque féroce, de ſon père, dont la ſtatue ſemble furieuſe & s'indigner encore du repos forcé de la tombe.

noir, où dort la fille du terrible Bourguignon, il eſt impoſſible de n'être pas vivement ému ; car, hélas ! par ſuite de la politique tortueuſe du roi Louis XI, que de guerres & de fléaux (*), ſuite des ſanglantes rivalités des maiſons de France & de Hapsburg, ont déſolé l'Europe & euſſent été ſans doute évités, ſi les cendres de Marie de Bourgogne reine de France euſſent repoſé dans les caveaux de St-Denis.

Mais d'autres ſouvenirs nous attiraient encore à Bruges !

Après avoir admiré les tréſors de ſes égliſes, ſes monuments & ſes palais, les richeſſes de ſes muſées, les chefs-d'œuvre des peintres de ſon école célèbre, l'académie, à l'hôpital St-Jean la fameuſe châſſe de ſainte Urſule ; après avoir parcouru ſa vaſte enceinte, ſes baſſins, ſes canaux, ſes ponts & ſes rues ſolitaires, ſes jardins & ſes curieux tirs à l'arc & à l'arbalète des antiques confréries de ſaint Sébaſtien & de ſaint George, berceaux des redoutables compagnies d'archers & d'arbaleſtriers ; après avoir longtemps, du haut de la tour féérique du beffroi, plané ſur cet océan des vertes plaines de la Flandre, qui vont juſqu'aux dunes ſablonneuses de Blanquenbergh ſe confondre dans le lointain avec la mer, vers Oſtende ; après avoir embraſſé du regard & la grande ville aux toits rouges, & les fertiles campagnes, & les routes, & les innombrables canaux, & les lieux célèbres qui l'entourent ; cherché à découvrir, dans ſes prairies immenſes, celle où chaſſait au

(*) Louis XV, d'après le préſident Heynnalt, étant à Bruges en 1745, dit, en voyant le mauſolée de Charles-le-Hardi & de Marie de Bourgogne : « Voilà le berceau de toutes nos guer« res ! »

faucon la pauvre Marie de Bourgogne, lorſqu'une chute fatale rendit, hélas! orpheline Marguerite au berceau... Après tout cela, diſons-nous, le but de notre pèlerinage hiſtorique était de voir & de fouler un coin ignoré, ſolitaire, du champ inculte, alors abandonné, que baigne le ſecond foſſé extérieur d'enceinte, précifément à main droite en ſortant de la ville par la porte d'Oſtende.

Les cruelles & barbares guerres de Religion détruiſirent dans ce lieu, actuellement déſert, un modeſte couvent de pauvres & ſaintes filles, dont le ſeul crime était de prier Dieu conſtamment près du mauſolée dans lequel était pieuſement gardé le cœur de leur auguſte bienſaitrice...

Auſſi, le ſoir, juſtement ému & dans un recueillement poétique, lorſque les bruits de la la ville s'éteignaient progreſſivement, pour laiſſer entendre les calmes & mélancoliques harmonies d'une belle nuit d'été dans une contrée marécageuſe, ſeul nous errions en ſilence le long de la route poudreuſe, entre la porte & le petit hameau de Scheepſdaele.

C'est ici que la noble citée de Bruges qui, elle auſſi, garda fidèlement la mémoire de la tante de Charles-Quint, aurait dû ériger la ſtatue qu'elle lui prépare dans ſa reconnaiſſance, à l'exemple de Malines.

Sous les arbres qui recouvrent l'emplacement du cloître & de l'égliſe des Sœurs rouges, nous évoquions ſucceſſivement les ſouvenirs hiſtoriques de cette enceinte profanée.

Voici d'abord le magiſtrat du Franc de Bruges, en grand coſtume de cérémonie, s'avançant pompeuſement hors des murs pour la joyeuſe entrée de quelque prince ou de madame la Ducheſſe de Savoie venant viſiter les travaux

de ſon humble monaſtère. Les architectes, les maîtres & compagnons, par ordre de la Princeſſe, réparent diligemment l'ancien mouſtier des beaux Pères de l'Obſervance *extra muros*.

Reportons-nous en penſée au 22 janvier 1531 : c'eſt le convoi funèbre de Malines qui s'avance au bruit lugubre des glas que ſonnent les nombreuſes cloches des paroiſſes, des couvents de la ville ou de la campagne, & les torches ardentes, & les chants de l'égliſe, & les pleurs ſincères de tout un peuple en deuil; ſublimes funérailles !

Ou bien encore, en 1532, le 21 avril, part pour la Breſſe un triſte cortége emportant le cercueil de celle que ſuivent de juſtes & doubles regrets, d'autant plus légitimes que bientôt après les hideuſes furies de la guerre civile, la torche & le fer en main ne tardèrent point à venir dévaſter ces paiſibles & riches contrées, ſi longtemps heureuſes ſous la douce main d'une femme.

Etranger, venu nous-même de cette belle & lointaine province dont Brou ſera toujours l'honneur & l'orgueil, pouvions-nous ne pas entrevoir, malgré l'obſcurité des ténèbres, toutes les ſcènes que nous retraçaient nos penſées ? Il nous ſemblait encore ouïr auſſi des cris plaintifs & des gémiſſements lamentables, couverts par les hurlements féroces & les blaſphèmes impies des ſoudarts avinés de la triſte Réforme, ſaccageant barbarement les approches de la grande cité où ſe réfugiaient, tremblants, de pauvres moines, des religieuſes inoffenſives & les déſolés villageois. L'incendie ajoute aux horreurs du tumulte et du pillage, éclairant de ſiniſtres lueurs ces terribles ſcènes de ſauvages dévaſtations, auxquelles il nous ſemblait aſſiſter.

Actuellement règne en ces lieux le calme de l'indifférence & de l'oubli; tout a disparu. Le cri plaintif de l'oiseau de nuit, le coassement des grenouilles & les bruits d'insectes nocturnes ont remplacé les voix pures des vierges du Seigneur, montant jour & nuit vers Dieu, comme un céleste parfum. Les routes qui conduisent vers la merveille du moyen-âge, presque abandonnées, ne sont plus couvertes de riches marchands; les canaux peu à peu se comblent, Bruges se meurt, malgré le chemin de fer qui la traverse, absorbant le monopole du mouvement & du commerce.

Il semble un trait de feu, séparant le passé de l'avenir, invention magique qui nous entraîne vers l'inconnu!....

Dans la partie historique, nous avons déjà traité la fondation, en 1500, par la Bienheureuse Madame Jehanne de Valois, première femme de Louis XII, de l'ordre des Annonciates à Bourges, ordre que Marguerite d'Autriche, probablement en souvenir de sa cousine, la pauvre Duchesse de Berry, répudiée comme elle, voulut propager aux Pays-Bas, & qu'elle établit à Bruges en 1517. Le couvent où la régente, lasse des grandeurs de la terre, paraît avoir voulu terminer humblement sa vie, intéresse donc trop directement son histoire, pour que nous n'ayons pas cherché à réunir les documents qui le concernent. Nous avons trouvé à la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, un manuscrit intitulé : *L'institution de l'ordre des Annonciates, & la fondation de ce cloistre à Bruges, en 1517, par Marguerite d'Autriche*, avec la bulle du Pape Léon X du 14 juin 1516, &c., &c. Nous en extrairons les particularités suivantes :

« Mme Jehanne de Vallois, fille du roi Louis XI &

« femme de Louis XII, ducheſſe de Berry, ayant laiſſé « ſon mary & le royaume, inſtitua à Bourges, à l'hon- « neur de la benoiſte Vierge Marie & de ſa glorieuſe An- « nonciation, l'ordre des religieuſes Annonciates, ſous « le tiſtre des dix vertueux plaiſirs de la dite Vierge Ma- « rie & ſous la direction des R. Pères de l'obſervance de « ſaint François. Le dit ordre fut agréé & confirmé par le « pape Alexandre VI en 1501, avec les mêmes indul- « gences à ceux qui viſiteront l'égliſe des dictes religieu- « ſes & prieront dix fois la Salutation angélique, que s'ils « viſitaient le Saint Sépulcre de N. S., durant les feſtes « des griefves Douleurs de la dicte Vierge Marie.

« La renommée de ce nouvel ordre, enſemble avec la « ſainte vie de la fondatrice d'iceluy & des dictes reli- « gieuſes, s'eſtant répandue par toute l'Europe, & auſſi « apperçue en Flandres, là où pour lors eſtait gouver- « nante Madame Marguerite, archiduceſſe d'Auſtriche, « duceſſe doigiere de Savoye, &c., &c., couſine de la « dicte feue dame Jehanne, comme de ſa mère eſtant « auſſi du ſang royal de France & d'icelle maiſon de Va- « lois, laquelle ayant ung grand deſir de fonder icy un « cloiſtre du dict ordre, elle a faict venir en ceſte ville « (Bruges) huict religieuſes, c'eſt à ſavoir : Sœur de Cha- « rité (De Malveaux), Sœur Ste-Marie (Sainctière), Sœur « Ste-Suzeanne (Choſtelière), Sœur Ste-Anne (Dorivel), « Sœur Ste-Eſtienne (Robinette), Sœur Ste-Gilberte (Li- « zyre), Sœur Ste-Marthe (De La Grange), Sœur Ste- « Pétronille (De Cherre), venues du couvent de Bourges « en Berry, & ſont icy arrivées le 24 novembre 1516. « Leſquelles religieuſes ont eſté reçues des ſœurs de Ste-

« Elysabeth en ceste ville de Bruges, rue des Asnes, &
« comme hors la porte des Asnes il estait ja un cloistre
« des frères de l'observance de Saint-François, illec édifié
« par Madame Ysabelle de Portugal, vefve de Mgr Phi-
« lippe-le-Bon, duc de Bourgongne, Dame de Bruges &
« ayeule de la dicte dame Marguerite : lequel, pource
« que les richesses & marchandises de la ville de Bruges
« venaient à fort décliner & s'amoindrir de jour à aultre,
« n'estoit entretenu des habitans comme l'austre cloistre
« dedans la dicte ville. A la requeste de la dicte Dame
« Marguerite et Monseigneur Charles son nepveu, iceluy
« cloistre de dehors fut uny avec celui dedans la ville; &
« la demeure de dehors fut mis es mains de Madame Mar-
« guerite & Monseigneur Charles comme héritiers du
« bon duc Philippe, pour y mectre les religieuses Annon-
« ciates, comme appert par la bulle apostolique du pape
« Léon X, datée du 30 d'avril de l'an 1516. Les sœurs
« Hospitalières du cloistre Ste-Elysabeth estant au nombre
« de trente-quatre, la quatrième Sœur Vander Mersch,
« la huictième Sœur Ysabeau de Bourgoigne, la dix-neu-
« vième Sœur Roseanne Van Dhoorne, & la vingt-neu-
« vième Sœur Loyse Frileels, meues & grandement édi-
« fiées par les bons exemples & tres vertueuse vie des
« huict dictes religieuses de Bourges, leurs hostesses, se
« resoudrent voluntairement à prendre le mesme habit &
« ordre, & se joindrent au dictes huict religieuses au cloi-
« stre de dehors la porte. Et à la requeste de Madame
« Marguerite, le Pape a octroyé à la Mère & sœur du dict
« couvent prendre l'habit & ordre des Annonciates &
« estre transférées au dict couvent hors la ville, avec leurs

« biens meubles & immeubles, ce qui a efté faict au « jour de la Purification Noftre Dame, 1517 (*), fous la « conduicte de tres reverend Père Nicolaï auftrement ap- « pelé Gabriel-Maria (**), & en préfence du Magiftrat « de Bruges & de Meffire Symond de Quingey, feigneur « de Montbaillon, premier maiftre d'hoftel de Madame « Marguerite, fondatreffe de ce cloiftre, foubs le tiftre *des* « *Sept griefs Douleurs de Noftre-Dame* (***) au temps de « la Paffion de N. S. J.-C. Madame ayant foin du tem- « porel, leur donna, pour furnir à nourrir les Sœurs & « entretenir les frais du culte & fervice divin, *primo* une « rente de trente-fix livres & rachetable au denier vingt, « affignée fur les revenus du tonlieu de Bruges par lectres « d'octroys fignées du 12 octobre 1518; & par après, « attendu le nombre des religieufes & auffi vu la chareté « des vivres, ma dicte dame a encore donné au cloiftre « favoir iii^c l. (350) florins, & auffy pour l'entretainement « des ornemens de l'églife v^c (500) florins. Et en ouftre

(*) Il paraît néanmoins que le couvent avait befoin de grandes augmentations, à en juger par le compte de 1524, que nous donnons plus loin & ou fe trouve détaillée la conftruction d'un nouveau bâtiment.

(**) Le Père Nicolas Gilbert, confeffeur de la reine Jeanne, envoyé par elle à Rome pour follicitier du pape Alexandre VI l'approbation des ftatuts de l'Ordre, qu'elle eut grand'peine à inftituer. « Il a paffé nonfeulement pour une des plus vives lumières qui aient efté dans l'ordre de Saint-François, mais encore pour un des plus grands genies qui aient paru dans ce fiècle-là. » Louis de Bony, *Vie de la reine Jeanne de France, fondatrice des religieufes de l'Annonciade*, p. 194.

« Le Père Gabriel-Marie, car ce fut le nom que le pape donna au confeffeur de la reine pour marquer l'employ que ce faint homme avoit eu, & pour faire allufion à ce qui c'eftoit paffe dans le myftère de l'Annonciation, &c. » *Ibid.* p. 250.

(***) Dans le compte de 1524-27 le couvent eft défigné fous le nom de l'*Ave Maria*.

« la maison qu'elle avoit faict bastir pres l'eglise du dict « cloistre, *pour sa demeure lorsqu'elle auroit quitté le gou-* « *vernement des Pays-Bas & Flandres*, devant quoy faire « trespassa ma dicte feue dame à Malines, 1530, d'où « son corps fust transporté en ce cloistre hors la ville & « enterré le 22 janvier 1531 devant le maistre autel, en « présence de tous les ecclésiastiques d'icelle ville de Bru- « ges qui y vindrent en procession & nommément grand « nombre de Pères Carmes qui au mesme temps cele- « broient icy leur chapitre général.

« Le cœur de ma dicte dame fut mis dans la tumbe de « dame Marie de Bourgongne sa mère, en l'église de No- « stre-Dame, devant le maistre autel, mais lequel cœur « peu a près, à savoir le 6 feburier en suivant, fut rendu à « la Mère Ancelle à sa requeste, supérieure du dict cou- « vent, & par expres commendement de l'empereur pour « le mestre en l'église à conserver en la place du corps de « Madame Marguerite que Dieu absoille, qui fut d'icy en- « voyé en Savoye le 21 d'avril 1532.

« Au despuis les dictes religieuses ont en bon ordre & « observance de leurs reigles vescu paisiblemeni hors la « porte des Asnes, en leur cloistre, jusques au 27 mars « 1578, auquel temps les Estats de ces provinces estant « contraires à Don Juan d'Austriche & aussy les villes « l'une contraire à l'austre, le tout tendant à sédition po- « pulaire, ceux du Magistrat de Bruges ayant à ce octroy « de la cour du 17 feburier 1578, pour asseurer la dicte « ville, ont ordonné & ordonnent demolir en dedans de « vingt jours toutes églises & cloistres estant proche la « ville, comme l'église de Ste-Croix, de Ste-Catherine, le

« cloiſtre des Chartreux & celui des Annunciates. Comme « iceluy couvent n'avoit moyens pour parſaire ou achep- « ter aultre maiſon dans la ville, ont obtenu du Magiſtrat « les dictes religieuſes 200 livres de 40 gros à payer en « quatre payements, à ſavoir de 50 livres l'ung par an, ce « qui leur a donné crédit pour achepter la maiſon appe- « lée Fluwel hof, où vinrent en nombre de 41 dont les « noms ſenſuivent, &c., &c.

« En l'an 1581, prinſe fut la ville par les rebelles à Sa « Majeſté. Leur pauvre confeſſeur, le 1[er] juillet, bany & « chaſſé, y eſt retourné le 20 ſeptembre déguiſé en l'habit « d'ung payſan ou laboureur. La réconciliation de la « ville avec le prince de Chimey n'euſt lieu que vers le « 25 de mai 1584. »

Ces indications ſont curieuſes, & les dates des funérailles & de la tranſlation du cœur & du corps de la princeſſe ſont importantes. Voici encore le détail de certains objets conſervés comme des reliques au couvent. « On « y garde précieuſement ung tableau (1) de la Vierge des « Sept Douleurs, où ſe voit à genoux à droite le pape « Léon X & autres princes de l'Egliſe, à gauche l'empe- « reur Charles-Quint & ſa maiſon royale, Madame Mar- « guerite & ſes dames d'honneur avec les huict religieu- « ſes de Bourges, avec l'écriture en beaux caractères (une « inſcription). Dans le meſme couvent ſe garde le verre « à boire de Madame, incruſté en argent, hors lequel « boivent les religieuſes les jours de récréation. Sa cuil- « ler d'argent, une croix & médaille d'argent dont elle

(1) Ce tableau n'avait que 29 pouces de haut ſur 28 de large.

« fe fervoit, avec fon petit livre de l'Evangile de St-Jean, « en format in-32, avec fon rofaire d'une dizaine de « perles d'agathe, fur la plus grande defquelles font gra- « vées les vertus de Marie, laquelle agathe a efté portée « par Madame Jehanne de Valois ; ces perles font entre- « meflées de petites perles d'or, & au bout eft un cœur « d'or; des deux coftés font gravés les dix vertus de la « Sainte-Vierge. Là fe garde encore le pourtraict de Ma- « dame tres artiftement peint fur bois avec ces mots, *Ma-* « *dame Marguerite;* & auffi deux de fes lettres écrites de « fa main à la Mère Ancelle, dont voici la tenue mot à « mot. »

M. Jules Baux les a publiées (voir l'hiftoire de Brou, pages 109-110).

« Au dit couvent fe confervent encore trois peintures « fur bois ; la première repréfente Madame à genoux de- « vant un autel, dans une actitude de dévotion exem- « plaire; fur les quatre coins les armoiries d'Auftriche et « Bourgongne avec les vers fuivants : .....

« Le fecond tableau repréfente Madame Marguerite « agonifante en préfence de fes dames d'honneur affiftée « de fon confeffeur, un Père Récollet.

« Le troifième, feue Madame fur un lit de parade, en « haut font deux rangées des armoiries, Empire, Portugal, « Tyrol, Caftille & Bourgogne (*).

(*) Nous avons pu obtenir de faire exactement calquer ces trois gravures uniques, confervées à la bibliothèque de Bruxelles, & reproduifant ces tableaux qui n'exiftent plus, ainfi qu'une quatrième. Elle repréfente heureufement le monument qui fe voyait dans l'églife du couvent des Annonciates. Il faut dire à la louange de nos bons voifins, que certes Meffieurs de la Biblio-

« Madame inſtituant le couvent les a doté (les Sœurs), « avec conſentement de l'Empereur, de 100 livres. Toute « leur obligation eſt de prier pour le repos des âmes de « la maiſon de Bourgogne & d'Autriche.

« L'anniverſaire ſolennel de feue Madame, auquel ont « aſſiſté, tout un ſiècle, les deux Magiſtrats de Bruges & « du Franc, a été célébré juſqu'en 1632. »

Ces religieuſes ſe ſuccédaient conſtamment pour prier jour & nuit au chœur; c'était un ordre pauvre & ſévère. On voit dans le même manuſcrit que, peu après leur établiſſement à Bruges, elles envoyèrent ſix des leurs fonder un ſecond couvent à Béthune, en 1530; ſix autres s'établirent également à Louvain.

Le monument de Marguerite ayant été dévaſté en 1578, on le répara le mieux poſſible & il fut replacé dans leur nouveau couvent bâti en 1620. Suivant les Ephémérides Brugeoiſes (*), ce fut ſur l'emplacement même de l'ancien monaſtère de Ste-Eliſabeth, où elles reçurent l'hoſpitalité à leur arrivée à Bruges, & fondé autrefois par Eliſabeth Bruynſteen qu'elles ſe réfugièrent de nouveau. Ce lieu nommé originairement *Eſpinog* ou jardin de velours, était ſitué le long du quai des Foulons, à l'endroit où ſe trouve aujourd'hui le chemin de terre de St-Gilles, ſection E, XII, N° 50.

thèque impériale de Paris ne ſont pas auſſi complaiſants.

(*) *Ephémerides Brugeoiſes* ou relation chronologique des événements qui ſe ſont paſſés dans la ville. Bruges 1847, grand in-8°. Suivant cet ouvrage, les Annonciates ou Sœurs rouges ſoignaient les infirmes & les pauvres étrangers; elles portaient même des ſecours aux malades à domicile. Plus tard, elles travaillèrent à l'éducation des jeunes filles indigentes. C'était donc un ordre utile.

En sa qualité de philosophe, l'empereur Joseph II ne pouvait évidemment tolérer un couvent fondé par ses ancêtres, où l'on priait jour & nuit pour sa famille. Aussi, par un décret de l'année 1784 (*), s'empressait-il de procéder à la démolition & à la vente & spoliation inique, (si utile à l'humanité), de cet asile de la piété & de la vertu. L'ordre fut dispersé, &, malgré d'actives recherches, nous n'avons pu retrouver la moindre trace du monument. On trouve d'intéressants détails sur cet ordre & sa fondation dans la Vie de la Bienheureuse Jeanne de Valois, par Pierquin de Gembloux. Nous avons consulté à la bibliothèque de Bruxelles l'ouvrage fort rare de Miroeus, intitulé : *Ordinis B. Mariæ Annunciatarum virginum Origo.* Accessit ordinis Carmelitani virginum, præsertim Teresanarum, &c. Aubertus Miræus, Bruxell, ex suis Originum monasticorum libris excribebat. Antwerpiæ, apud Davidem Martinum, anno 1608. Ce petit in-4° renferme les règles de l'Ordre ; on peut y puiser pour plus amples détails. Enfin nous avons encore retrouvé ; *Antichità e riguardevolezza della venerabile compagnia della SS. Annunziata d'Arezzo detta di Sancta Maria delle Lagrime.* Operetta historica di Domenico Agostino Dragoni, 1759.

(*) Voir sur cette époque un ouvrage curieux : *Histoire de l'émigration des religieuses supprimées dans les Pays-Bas, & conduites en France par M. l'abbé de St-Sulpice, envoyé de madame Louise de France & du prince-évêque de Gand, pour la translation des reliques de sainte Colette à Poligny en Franche-Comte.* Bruxelles, *Guyot*, 1784, in-12.

Pour compléter ces recherches, voici le compte des travaux qui furent exécutés au couvent dans lequel la duchesse devait se retirer.

COMPTE

DE

LA CONSTRUCTION DU COUVENT DES ANNONCIATES HORS LA PORTE DES ANES-LEZ-BRUGES.

12 décembre 1524.

Copie du regiftre n° 27491 de la chambre des Comptes, aux Archives générales du royaume de Belgique à Bruxelles.

LETTRE PATENTE.

Marguerite, par la grâce de Dieu archiduceffe d'Auftrice & de Bourgoingne, duceffe douagière de Savoye, comteffe de Bourgoingne, de Charrolois, de Romont, *de Boingey*, de Villars, &c.; dame de Salins, de Malines, de Chaftelchinon, de Noyers, de Chalons, de la Parrière, des pays de Breffe, de Vaulx, de Foucigny. A nos très chiers & bien-amez Jehan de Greboval, confeiller de l'Empereur & receveur général de fon domeyne de Flandres, & maiftre Robert Hellin, receveur des renenghes de Flandres ou parties de Caffel, falut.

Comme Nous foyons en vonlonté de faire faire baftir, conftruyre & édiffier ung corps de maifon en noftre couvent de l'Ordre de l'*Ave Maria* lez la ville de Bruges, felon certain patron (*plan*), qu'en avons fait faire ce que de noftre part vous feront monftrez, & nous foit befoing commectre & depputer aucuns bons

perfonnaiges pour de noftre part ordonner ledit édiffice, choifir ouvriers pour le faire, & avec iceulx faire tous marchez de maffonneryes, charpentaiges, ferraiges, couvertures & autres chofes que y feront néceffaires avoir befoing, cure & follicitude defdits ouvraiges, faire payer lefdits ouvriers & y faire tout ce que fera requis felon & en enfuyvant ledit patron; favoir nous faifons que Nous, confiant de vos loyautez & bonnes dilligences, vous avons & chacun de vous en abfence l'un de l'autre & qui ad ce mieulx vacquer pourra, commet & commectons par ces préfentes, pour faire faire ledit édiffice felon le deffufdit patron & ad ce vacquer & entendre, en vous donnant plain pouvoir & auctorité par cefdites préfentes de pour ce prendre & choifir ouvriers, faire tous marchez avec eulx, tant des eftoffes (*matériaux*) néceffaires pour icelluy édiffice, que de la main, ainfi que venez & vous femblera eftre à faire pour le mieulx, gardant en tout noftre prouffit, de follieiter & conduyre ledit édiffice jufques à l'entier & parfait & accompliffement d'icelluy, & faire payer lefdits ouvriers dez qu'ilz auront deffervi felon lefdits marchez, & pareillement les marchans qui auront livré lefdites eftoffes. Et au furplus faire toutes & fingulières les chofes que bons & loyaulx commis en tel cas doivent faire; mandant par ces mêmes préfentes au chief commis fur ce fait de nofdites finances, que, par noftredit tréforier & recepveur général d'icelles, & des deniers de fa recepte, il face payer, bailler & délivrer auxdits ouvriers qui auront befoingné & labouré (*travaillé*) audit édiffice, & aux marchans qui y auront faiz les eftoffes, tous & quelzconques, les deniers néceffaires qu'ilz dirront avoir & leur feront deuz pour leurs labeurs, journées & eftoffes, aux termes & felon les marchez que par vous noz commis en cefte partie feront faiz avec eulx; auquel noftre tréforier & recepveur général ordonnons ainfi le faire. Et par rapportant coppie authentique de cefdites préfentes & certifications de vous noz commis ou loing de vous, defdits marchez & des payemens que fur ce auront efté faiz, tant feullement, Nous voulons tout ce que icelluy noftre tréforier & recepveur général aura payé, baillé & furny comme dit eft eftre paffé & alloué en fes comptes & rabatu des

deniers de ſa recepte par nos âmez & féaulx les commis ou à commectre de par nous à l'audicion de ſuſdits comptes, auxquelz mandons auſſi par ceſdites préſentes ainſi le faire ſans aucun contredit ne difficulté, car ainſi nous plaiſt-il, nonobſtant quelzconques ordonnances, reſtrinctions, mandemens ou deffences à ce contraires.

Donné en la ville de Bruxelles, le xij[e] jour de décembre, l'an de grâce mil cincq cens vingt & quatre.

Compte de Pierre de Greboval, receveur général du domeyne de Flandres, & commis avec feu Robert Hellin, en ſon vivant pencionnaire de la ville de Bruges, par lettres patentes de Madame l'archiduceſſe d'Auſtrice & de Bourgoingne, &c., & depuis le décès dudit feu Robert avec Renault Hellin, ſon frère, pencionnaire du Francq (*Franc*), à la conduite ſollicitude & payement de l'ouvraige & ce qui en dépend, de la nouvelle maiſon que ladite dame a fait baſtir, conſtruire & édiffier en ſon couvent de l'Ordre de l'*Ave Maria* hors la porte des Aſnes lez la ville de Bruges, de tout ce qu'il a receu & payé pour ledit ouvraige, depuis qu'il fut encommenchié juſques au dernier jour d'octobre mil v[c] xxvij, que lors la viſitation en fut faicte, tant par les députez & commis y envoyez à ces fins de par Madame, comme par les ouvriers à ce évocquiez & appellez du coſté des maiſtres ouvriers preneurs dudit ouvraige. Et ſe fait ce préſent compte à livres, ſolz & deniers, du pris de xl gros, monnoye de Flandres, la livre.

Et premier :

RECEPTE (1).

De Monſ^r de Thoulouze, conſeiller & tréſorier général de Madame, la ſomme de deux mil cincq cens livres, en deniers délaiſſiez ès mains de ce commis ſur ſa lettre d'obligation faicte le ixe jour de décembre mil v^c xxiiij.

De luy, par aultre lettre faicte le xxve jour de février, la ſomme de mil livres.

De M. de Thoulouze la ſomme de deux mil livres en une décharge du ſieur receveur générale faicte le iij^e jour de may xv^c xxvj.

Des veſve & hoirs de feu Jehan Van Hoomen, en ſon vivant principal commis ſur le grandt tonlieu de Bruges, la ſomme de deux mil deux cens vingt-trois livres deux ſolz cincq deniers pariſis, du pris de xx groz.

1re ſomme, vi^m vj^c xj livres xj ſ. ij den. ob. de xl groz.

Aultre recepte en deniers défalquiez à aucuns des ouvriers qui ont ouvré à ladite maiſon, qu'ilz avoient receuz par les mains de Jacques Snaggart, principal commis ſur le grandt tonlieu de Bruges tant moins à ce que leur eſtoit & pourroit eſtre deu à cauſe de leurſdits ouvraiges.

IIe ſomme : ij^m vi^c xxxv livres xj ſ.

(1) Dans la recette comme dans la dépenſe on a élagué les mots & détails inutiles, répétitions, &c.

Somme de la recepte de ce compte : ix^{m}ij^{c}xlvij livres ij f. ij d. ob. de xl groz.

DESPENCE.

A Cornille Zoete, maiftre machon, demorant à Bruges, pour de fon meftier avec fes affiftens (par convencion faicte avec luy du fceu & advis de ma très redoubtée dame) avoir faict & machonné l'avantdite maifon de la longeur, haulteur & efpeffeur, & y livré tous les brycques & pierres, tant blanches que dures y fervans, enfemble tout le caulx (*la chaux*), fablon & autres matières nécesfaires concernans la machonnerie, la fomme de xviij^{c}lvij livres.

Audit Cornille, pour par-deffus fondict marchié avoir rompue & reconochée *la chapelle des Efpaignartz* felon l'accord par eulx fait à madite dame, mys l'autel d'icelle en aultre lieu, & l'avoir réparée de fon meftier, ainfi qu'il eftoit requis & néceffaire : vj^{xx} livres.

A lui, pour à ladite maifon par ordonnance de madite dame avoir fait une nouvelle *gloriette* (*) felon certain patron & pourgeft que en a efté fait, & à icelle livrer toutesles pierres tant brycques que *ordun* & autres matières y néceffaires : vj^{xx} livres.

A luy, pour avoir fait un grand mur pour affranchir ladite maifon, commanchant du vielz mur du cloiftre à l'entrée d'iceluy & de là s'extendant jufques au coing de ladite chapelle des Efpaignarts en longueur de xij verges & x piés, & de xij piés de hault hors terre, dont les vij piés font de deux brycques d'efpés, & de là en avant montant de brycque & demye felon l'exigence de l'ou-

(*) Ducange au mot *Glorieta*, ajoute *edificiolum*. Il pourrait ici être queftion d'une tourelle peut-être, la fomme de fix vingt livres pour la maçonnerie feule, indique une conftruction d'une certaine importance.

vrage ; item fait au boult dudit mur une porte de x à xj piedz de large, dont lesdites en thiois *pourpaincts* y livrés & mys en œuvre sont de pierres blanches d'ordun ouvrez v piedz hors de terre, &, lez ladicte porte, contre & joingnant ladicte chapelle, fait une chambrette en longueur de xiiij piedz, x piedz de large & dix piedz de hault hors terre, avec une cheminée & feneſtre ; pour laquelle livrison, main-euvre & tout ce qui en dépendt, le tout selon le pourgect de ce fait, a audit Cornille esté payé, par convencion faicte avec luy, comme appert, par ledict pourgect : iij^c lx.

A luy encoires pour plusieurs accreutres d'ouvraiges bien nécessaires par luy avec ses assistens faiz à ladite maison, du sceu & ordonnance des commis à la conduicte dudit ouvraige meismenr d'Estienne Lullier, non comprins ne y tenu par aucuns de ses marchiés, montant ensemble par-dessus viij^xx xvij livres xix s. iij d., de xl gros, à quoy iceulx ouvraiges & réparacion ont esté diminuez par les dessusdicts commis qui les ont visité & extimez, ainsi que le tout appert plus à plain par un quayer contenant la particularité à près desdits ouvraiges : ij^c iiij^xx xiiij s. ix d.

A Cornille Van den Nesthuyse, maistre carpentier demourant à Bruges, pour, de son mestier avec ses assistens & par marchié fait avec luy du sceu & ordonnance de madite dame, avoir fait l'entier comble de sadite nouvelle maison, à ce livret toutes les partyes de bois si comme les gros baulx ou sommiers, gistes, planches pour faire les planchiers, plutes & autres parties de bois y nécessaires, ensemble pour la main-euvre, le tout selon ce ensuivant le contenu du progect que en a esté fait jurisdicquement passé & recogneu par ledit Cornille, la somme de ij^m lx livres, de laquelle fait à desduyre lxviij l. t. vij s., à quoy porte la diminution faicte sur auculnes parties d'ouvraiges dépendans dudit marchié, par les commis qui ont visité & prisié ledit ouvraige, prins tant de part madicte dame comme de la part dudict Nesthuyse & son compaignon en tant qu'il ne les ont trouvez souffisament faiz ni accompliz selon la devise & marchié.

A luy pour, ensuivant l'accord faict à madicte dame par Messieurs de la Nation d'Espagne résidens en Bruges, avoir osté la coiffe

ou hune de leur dicte chapelle ; icelle avoir racourchié & de nouvel réparié & mys à point ainsi qu'il appartenoit, par convencion verbalement faite avec lui : c livres.

A luy encoirez pour plusieurs parties de bois qu'il a délivrées & mises en euvre à ladicte maison, non comprinses en son principal marchié : vij^{c} iiij^{xx} ix livres viij s. vj d.

A Gilles de Noghe, ferurier & groffevre, pour toutes les parties de ferures, cleifz, cloux & autres ferrailles par luy délivrées pour ladicte nouvelle maison, ensemble à la maison du conchierge, pour dessus ee que par les commis qui ont fait la visitacion & prisié desdictes parties luy ont sur aulcunes d'icelles esté défalquiez & diminuez : ix^{c}xxxj livres iiij s. iij d.

A Michiel Cockaert, clouteur, demorant à Bruges, la somme de liij livres xiij solz ij deniers, à quoy montent toutes les parties de cloux par lui délivrez & mys en euvre par les carpentiers & autres ouvriers à ladite maison : ij^{c} xxj livres xix s.

Aux vefve & hoirs de feu Estienne de Nos, à son vivant couvreur d'ardoises, pour de son mestier avee les assistens avoir couvert ladicte nouvelle maison contenant en mesure lvij verges moins ung quart, & à ce livret toutes les ardoises y nécessaires, qui, au pris de vj livres xviij sous la verge, comprins la main ouvraige, par marchié verbalement fait avecques lui, reviennent à iij^{c} iiij^{xx} xj livres xj s. vj deniers.

A eulx pour par ledit feu Estienne avoir fait *cueillier sus* les ardoises du boult de la chappelle des Espaignars, iceulx avoir nettoyé & de rechief et recouvert ladicte chapelle selon l'exigence de l'ouvraige, en quoy faisant ont esté occupés Guillaume Caboche & Jehan de Wale, maistres ouvriers, avec chascun ung varlet, par l'espace de liij jours, qui, au prix de xv s. pour chascun maistre avec son varlet par jour, reviennent à xix livres xij s. vj d.

A Jehan Boone, aussi couvreur d'ardoises, pour avec ses assistens avoir couvert les deux tois de la maison du conchierge avec les deux appentiz nouvellement faiz à ladite grand maison du costé de la chapelle des Espaignars, & couvert une fenestre en thiois *Standvunstre*, faicte à ladicte maison, & à ce livrer toutes les ardoises y

néceſſaires, pour lequel ouvraige ledict Jehan Boone a demandé lviij livres ix ſolz, ſur quoy lui a eſté diminué iiij livres x ſ. vj d.

A Jehan de Lille, plombier, demourant audict Bruges, la ſomme de cvj livres ix ſolz iij deniers, à quoy montent toutes les parties de ploncq & ſouldures par luy livrez, enſemble les journées d'ouvriers & manouvriers qui l'ont mis en euvre avec ladite maiſon : vj^c xxxviij livres xviij ſ. vj d.

A Pierre Van den Dycque, vairier, demourant à Bruges, la ſomme de cxxiij livres xiij ſolz vj deniers, à quoy les commis de madicte dame ſont convenuz & appoinctez avec ledict Pierre, pour toutes les parties de vairières & *gondrolles* par lui faictes & livrées avec ledict hoſtel garniz de plomcq & de verges de vairières comme il appartient.

A Jehan de Glercq, paintre, demourant audit Bruges, pour avoir paint de coulleur d'huille vert tous les huys, feneſtres, chaſſiz, trouvers & nocquières de ploncq de ladicte maiſon, enſemble les eſtandars de fer (*girouettes*) mys ſur icelle, par-deſſus les x livres xj ſ. à lui diminuez de ſa demande par les commis de Madame : cxj livres iij ſ.

A Laurens Weyns, tailleur d'imaiges, pour à ladicte maiſon avoir taillié..... de xvj grans baulx à vj ſ. pièce, & encorrez vj baux moyens à iiij ſ. pièce font vj livres, & pour avoir fait & livrer les eſtallaiges ſervant à tallier leſdicts baulx : xij ſ.

A Eſtienne Lullier, chambrier de Madame, la ſomme de vj^xx xij livres, pour ſon rembourſement de pareille ſomme qu'il a payé à divers maiſtres carpentiers & manouvriers, pour pluſieurs parties d'ouvraiges par eulx ſaiz avec ladite maiſon, pour le bien & utilité d'icelle.

A Hues Nœſchaſteau, xxxvj ſolz à cauſe qu'il avoit payé à ung couvreur d'eſtain pour avoir couvert la faulx cappe de la gloriette.

A Laurens Tolſin, jardinier, xvj ſolz viij deniers que lui ont eſté payé, baillé & délivrez comptans, tant pour récompenſe des pertes & intéreſſés par luy eulz & ſupportez d'aucuns fruits de terre, si comme des *rupes* & auſtres eſtans & croiſſant ſur le treſon où ladicte maiſon eſt ſondée, lequel il avoit cenchy (*loué*) certain temps, comme pour l'avoir remerchié & quitté ladicte cenſe.

A la vefve de feu Jehan Van Aloomen en son vivant principal commis sur le grand tonlieu de Bruges, xlvij solz pour son remboursement de pareille somme par ledict feu Jehan payié, asçavoir : à deux compaignons manouvriers, pour ce qu'ilz furent occupez tant à colper un certain bois estant & croissant sur le lieu & place où ladicte maison est fondée, comme aultement l'avoir nectoié & préparé pour y besoingnier ; au maistre machon & ses gens quant ilz mirent la première Pierre deladicte maison, que fut le v[e] d'octobre mil v[c]xxiiij, & à Jehan de Wymes, courrier de piedz, pour ung voïaige par luy fait en court.

A Cornille Van den Wostuuse & Saupres Ghurolf, maistre Ghierolf, maistres carpentiers, pour le denier à Dieu de l'ouvraige de carpentier de ladicte maison, qu'ilz prennent par ensemble par convencion faicte avec eulx au mois de janvier xv[c] xxiiij : xxij s.

Au greffier civil de la ville de Bruges Martin Snoukaert, pour le iij[e] jour de février xv[c] xxiiij, après que les maistres carpentiers & machons avoient recogneu & jurisdicquement passé par devant deux eschevins de ladicte ville leurs marchiés, avoir mys et redigé par escripts lesdicts contractz & iceulx auctentiquez & signez : xxij s.

Aux maistres varletz desdicts carpentiers besoingnant audict ouvraige, pour leur vin : xiij s.

Aux varletz des machons & du maistre couvreur d'ardoises, aussi pour leur vin : xij s.

A Pietre Bolle, mesureur de terre fermenté, pour la moictié estant à la cherge de Madame à luy deuz, d'avoir mesuré l'entier toit de l'avantdicte nouvelle maison : xxviij s. vj d.

A luy, pour la moictié que lui ont estez payez pour avoir mesuré ce qui a esté couvert sur la chapelle des Espaignars : xiij s. vj d.

A Ricquart Haverbout, mesureur de terre ferrementé, pour la moictié de ce que lui a esté payez, d'avoir mesuré le toit estant dessus la maison du conchierge : v s.

A Jehan Bssiop, carpentier, Jehan de Maechen, Joosse Van den Stichde, Mathys Jehan Van den Troosterburch, ferrurier, & Jehan Zuttaman, paintre, tous maistres ouvriers, pour chascun de son mestier, à la requeste des commis de madicte dame & à leur dé-

charge, avoir visité & prisié avec eulx les ouvraiges de l'avantdicte nouvelle maison : xj livres.

A Valentin Gooffins, charton, pour de son chariot avoir amené de l'hostel de maistre Cornille Van den Westheuse, marchant de bois demorant à Bruges, jusques sur l'ouvraige de ladicte nouvelle maison, xvij cartés ou voitures de gros bois achatez de luy & employez à ladicte maison : xxxiiij s.

Somme de la despence de ce compte : viij^m v^c xv livres vj folz de xl groz.

Ce présent compte a esté oy & cloz par les sieurs de Neufville & de Thoulouze, trésoriers des finances de l'Empereur & de Madame, par la charge & ordonnance de Monseigneur le conte de Hoochstrate, chevalier d'honneur & chief des finances de madicte dame, le premier jour de février xv^c & xxvij.

Un habile architecte de Gand, connu par la publication d'un magnifique ouvrage sur les principaux monuments, palais, habitations, &c., des Pays-Bas, M. Goetghebuer, a bien voulu nous céder un exemplaire du grand plan de Bruges(*), œuvre capitale, gravée en 1562 par le célè-

(*) On lit sur la légende de ce beau plan :

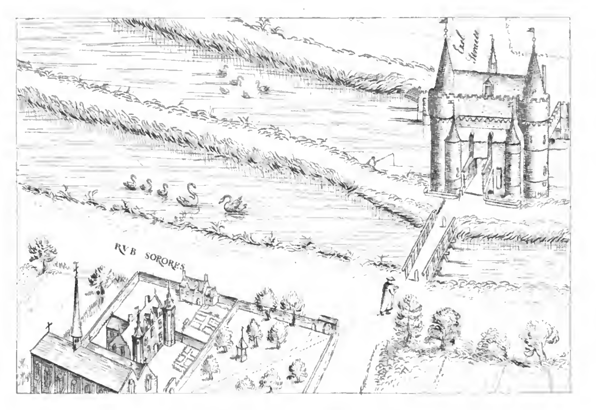
« Brugæ Flandrorum urbs & emporium mercatu celebre, anno 1562. Regio diplomate cautum est, ne quis hanc civitatem Brugensem Marci Ge-

bre Marc Gérard, de Bruges, qui a reproduit & conſervé les moindres détails de cette ville. Heureuſement l'artiſte nous a donné une partie du couvent des Annonciates, ſitué tout auprès de la porte des Anes, *Esel thor*, actuellement la porte d'Oſtende, & encore connue dans le peuple ſous le nom de *porte des Baudets*. En voici un exact facſimile ; il eſt déſigné par ces deux mots : *Rub. sorores* (*), les Sœurs rouges, ce qui ne laiſſe pas le moindre doute ſur l'identité du monument. On voit la modeſtie, pour ne pas dire la pauvreté de l'aſile où la régente des Pays-Bas, à l'exemple de Madame Jehanne de France, comptait abriter ſa tête, abandonnant les grandeurs ; ſublime exemple qui influa probablement enſuite ſur la grande détermina-

rardi pictoris & ſculptoris opera atque induſtria factam in his ſuæ majeſtatis ditionibus, præter ipſum Marcum, ullo modo proximo decennio ſculpat & imprimat aut alibi impreſſam importet... In privilegio expreſſa, datum Bruxellis, 24 martium 1562. »

(*) Le coſtume des religieuſes ſe compoſait d'un large ſcapulaire écarlate ſur une robe griſe, d'un voile noir, avec une corde pour ceinture & un long manteau blanc pour ſe rendre au chœur. En outre, elles portaient au cou une groſſe médaille & un reliquaire ſuspendus par un large ruban bleu. Le rouge devait leur rappeler conſtament la Paſſion du Sauveur ; le bleu ſignifiait le ciel où tendaient leurs déſirs ; le manteau blanc qui les couvrait était l'emblême de la pureté virginale qu'elles devaient conſerver ; le voile noir marquait la mort au monde ; enfin, la médaille & un anneau d'argent pour les Sœurs & d'or pour la Mère Ancelle ſignifiaient la fidélité qu'elles devaient garder à l'Epoux céleſte. Ce nom de Mère Ancelle ou Ancille, donné à la ſupérieure en mémoire de l'Annonciation, rappelait l'angelus : Ecce ancilla Domini, voici la ſervante du Seigneur. La première fut Madame d'Auroy.

Voir : Miroeus, & l'*Hiſtoire des ordres monaſtiques*, t. VII, pp. 339-346 ; *Vita Beatæ Joannæ Valeſiæ*, Ludovici XII *uxoris, fondatricis ordinis Annunciatarum Antwerp*, 1524, in-folio ; Pierre de Mareuil, Bony & pluſieurs auteurs indiqués dans la bibliographie, ainſi que divers ouvrages à conſulter ſur la ville de Bruges.



COUVENT DES ANNONCIADES A BRUGES.

Fac-simile du plan de Bruges en 1562 par Marc Gérard.

tion de l'Empereur ſon neveu, lorſqu'à l'étonnement du monde entier plus tard déſabuſé de la vie, las du pouvoir, fatigué de la puiſſance, il ſe démettait volontairement lui-même de tant de couronnes pour ſe retirer au monaſtère de Juſte.

Ce fac-ſimile curieux nous montre, dans un miſérable enclos, ſuivant toute probabilité, le bâtiment même dont nous venons de voir le compte & que ſe réſervait la Princeſſe. Particularité remarquable, nous y retrouvons entre ce bâtiment à pignons flanqué de deux tourelles & l'égliſe qui la jouxte, cette chapelle des Eſpaignarts, dans laquelle les Eſpagnols habitant alors la ville de Bruges venaient ſans doute aſſiſter aux offices; c'était leur égliſe particulière. Cette circonſtance eſt ſingulière. La veuve de l'infant Don Juan de Caſtille voulut-elle, par une ſorte de ſcrupule à l'automne de ſa vie, & comme un pénible ſouvenir, rappeler à Bruges, par cette pieuſe fondation dans ſon couvent, le ſouvenir de ſon premier époux; ou bien peut-être ſe reprochait-elle un ſentiment humain trop terreſtre, trop vivace, quoique bien légitime, pour celui qui dormait à Brou, pour celui qu'elle ne ceſſa de pleurer & près duquel, à la fin de ſa vie, elle renonça au deſſein de venir prier, contrairement à ſes projets officiellement arrêtés & ſans prétexte connu. On ſait qu'elle devait ſe retirer dans ces beaux appartements appelés encore les appartements de la Princeſſe, & qu'elle s'était antérieurement préparés à Brou, au couvent des Auguſtins de St-Nicolas-de-Tolentino.

Peut-être Marguerite d'Autriche, que nous regardons comme une ſainte, voulait-elle, dans la plénitude de ſa

belle intelligence, avant la vieilleſſe prochaine, qui ſouvent cautériſe les plaies du cœur les plus ſenſibles, peut-être, diſons-nous, voulut-elle, au terme de ſes jours, dans un raffinement de piété ſcrupuleuſe, d'aſcétique dévotion, s'impoſer encore ce pénible & dernier ſacrifice, dure & pénible mortification pour un cœur tendre & trop aimant, mais déſireux auſſi de ſe dégager, lorſqu'il en était temps encore, d'une tendreſſe trop mondaine, d'un ſouvenir trop ardent, comme d'une imperfection, avant de ſe préſenter au redoutable tribunal du ſouverain Juge les mains pleines de mérites, de bonnes œuvres & de ſoumiſſion.

Certes, il ne viendrait à la penſée d'aucuns, pas même de ſes détracteurs, de l'accuſer d'inconſtance, d'oubli ni d'ingratitude pour la mémoire du duc de Savoie. Ainſi donc, ce deſſein arrêté d'abandonner la poétique ſolitude de Brou & ſes merveilles, de renoncer à cette pieuſe fin de vie près d'un tombeau chéri, d'un ſépulcre où il ne manquait plus que ſon propre cercueil, pour refermer la pierre du caveau ducal (que nous devions ſoulever un jour), ce deſſein nous ſemble, en 1524, date de la conſtruction de ſa dernière retraite à Bruges, une grande & ſublime détermination, une preuve de haute, d'éclatante vertu. La Ducheſſe redoutait-elle, ſi près de Bourg, l'éclat de la ſouveraineté, le tracas des affaires, les ſoins de l'adminiſtration des pays de Breſſe ſon douaire ? redoutait-elle encore le voiſinage de Pont-d'Ain, & ces grandes émotions qui l'attendaient à ſon retour aux contrées témoins des joies, du bonheur trop court de ſon heureuſe jeuneſſe, ou les poignantes douleurs que devaient renouveler ces lieux, ainſi que les cendres du bien-aimé,

cendres chéries près desquelles elle n'a voulu revenir que pour se reposer, elle aussi, du dernier sommeil?

Quoi qu'il en soit, à Bruges, sous le voile modeste des Annonciates, elle n'avait plus à redouter les bruits, le fracas du monde auquel l'humble Princesse donnait ainsi une grande leçon d'humilité chrétienne & d'abnégation. Le sacrifice était consommé ! Mais Dieu n'a pas voulu rappeler à lui sa servante, du cloître paisible de Mère Ancelle, &, pour donner un autre exemple aux princes de la terre, il a fait briller ses vertus jusqu'à son lit funèbre, sous les lambris dorés d'un palais.





BROU.

DES pentes accidentées du Revermont, coteau élevé & riant, tapiſſé de riches vignobles, de beaux villages que les bois couronnent, une plaine fertile court preſque ſans la moindre ondulation juſqu'aux bords de la Saône & ſe prolonge, ſur une grande étendue, parallèlement au cours régulier de cette tranquille rivière. C'eſt la Breſſe, plantureuſe contrée qui ſemble au premier abord une forêt vaſte & impénétrable, avec ſes champs uniformément ombragés de futaies, ſes grands bouleaux à la blanche écorce, au mélancolique & pendant feuillage ſe mirant dans les étangs trop multipliés. Bourg, ſa capitale, pour fuir les exhalaiſons humides, les brouillards des marécages, eſt venu s'abriter au pied des derniers mamelons du pays montagneux & plus ſalubre qui la protége des vents du nord.

De vertes prairies & la belle forêt de Seillon l'entourent

dans les replis gracieux d'un fol légèrement accidenté. La Reyffoufe, jolie rivière, vient laver fes faubourgs que domine un majeftueux édifice furmonté d'une tour cependant mutilée. Elle s'élève néanmoins encore impofante, vifible de toutes parts au-deffus des grands arbres & des conftructions qui l'avoifinent, indiquant de loin au voyageur étonné, le fplendide tombeau que l'on vient vifiter avec admiration.

Une importante cité gallo-latine, détruite au v[e] fiècle par les hordes fauvages des Burgondes, ou peut-être du terrible Attila, floriffait jadis en ces lieux, preuve évidente des avantages inconteftables d'une heureufe fituation participant des deux natures, plaine & montagne, & choifie, depuis les Celtes (*) jufqu'à nos jours, pour y affeoir une ville!

(*) « Lorfqu'on démolit le château des ducs de Savoie, à Bourg, en 1817, fur l'emplacement de la prifon actuelle, on trouva dans les fondations trois cents blocs de pierre énormes, taillés groffièrement...

« Ces pierres ont évidemment appartenu à un édifice antérieur au château du moyen-âge; mais divers indices, & furtout la découverte de médailles celtiques en cet endroit, femblent prouver que ces pierres étaient là avant les Romains, &c. On peut donc fuppofer, fans trop de témérité, qu'elles ont pu appartenir à un de ces monuments druidiques. » *Bourg & la Breffe*, efquiffe hiftorique par E. Chevrier. *Bourg*, Dufour, 1859, pages 7 & 8.

Nous nous plaifons à conftater que le jeune auteur, en travaillant à l'hiftoire de fon pays, fort complètement de la vieille routine des diatribes furannées contre le moyen-âge, auffi nous ne pouvons affez le féliciter de ne point rechercher une popularité facile, & nous croyons devoir citer à fa louange le paffage fuivant : « Mais les hiftoriens modernes qui ont rompu avec l'efprit étroit du fiècle dernier, reconnaiffent que le régime féodal fut à un certain moment un progrès immenfe. Auffi les populations complètement émancipées de notre temps, au lieu de regarder avec haine ou indifférence ces antiques tourelles, ces vieilles maifons carrées en briques qui couronnent les

Cependant, depuis longtemps déjà, ſur les cendres refroidies de l'Oppidum oublié, avaient crû de grands chênes, à une époque reculée de barbarie, alors que la population fut décimée par ſuite des incurſions qui dévaſtèrent l'Europe entière. Comme aux temps druidiques, le charme myſtérieux, les ſombres profondeurs de la forêt obſcure & ſolitaire, éloignaient la foule par une crainte ſuperſtitieuſe & inſtinctive, lorſqu'en 927, un prélat, ſaint Gérard, vingt-cinquième évêque de Mâcon, quittant ſon palais épiſcopal, vint tout à coup ſe retirer en ce déſert ignoré, pour y conſtruire un pauvre ermitage & mourir ici, loin du tumulte du monde dont il était fatigué.

Dans ſon hiſtoire hagiologique du diocèſe de Belley, Monſeigneur Depery, évêque de Gap, en décrivant la vie du ſaint, cite l'ouvrage de Jean Molanus, intitulé : *Natales ſanctorum Belgii, &c.*, d'après lequel Girald ou Gérard ſerait originaire de Belgique, rapprochement ſingulier, puiſque, ſix ſiècles plus tard, une princeſſe de même origine devait auſſi venir édifier, ſur l'emplacement de l'humble cellule, ces touchantes merveilles, monument d'amour conjugal !

Du clocher de Brou, comme des hauteurs de *Bel-Air* qui l'avoiſinent, le regard plane au loin. D'abord, vers le couchant, la vue gliſſe ſur un océan de feuillage épais, & par delà rencontre les formes bleuâtres, indéciſes des

hauteurs de la Breſſe & du Revermont devraient les conſerver avec un ſoin religieux. A l'abri de ces murailles qui tombent en ruine, leurs pères trouvèrent la ſécurité pour leur travail & purent parvenir peu à peu à la pleine jouiſſance de la propriété privée, à la libre diſpoſition de leurs perſonnes, & à l'inſtruction, enfin à tous les avantages de la civiliſation moderne. » P. 17.

montagnes du Beaujolais & de Mâcon, dont la richeſſe & la beauté ſont proverbiales. A l'oppoſé, les collines de *Ceyzériat*, de *Mont-July* & la roche élevée de *Cuiron*, rappellent l'antique ſouvenir de l'occupation romaine, ayant pour étymologie glorieuſe le grand nom de Jules Céſar! L'œil exercé de l'archéologue y reconnaît encore les traces des caſtramétations puiſſantes du vainqueur des Gaules.

Dorés par un beau ſoleil, rien d'harmonieux, lorſque paraiſſent les teintes variées de l'automne, comme ces talus irrégulièrement inclinés, ſur le verſant deſquels les pittoreſques chaumières du vigneron, que les pampres décorent, s'étagent ſous les noyers, auprès de gracieux *cottages*. Elles bordent l'avenue & les jardins des châteaux nombreux où la Breſſe opulente vient chercher l'air pur & la fraîcheur, un horizon charmant au milieu des joies douces & paiſibles de la villégiature. A la ſaiſon des vendanges, ſi animée, ici tout eſt en fête. De belles routes plantées de grands peupliers ſe profilent au loin; elles ſillonnent toutes les directions & donnent aux environs du chef-lieu (*) de l'Ain un air de vitalité active.

Auſſi lorſque nous admirons ce beau pays, ſi accueillant, ſi hoſpitalier, aux mœurs douces & encore patriarcales, avons-nous peine à concevoir qu'un enfant de cette terre privilégiée, un prince, il eſt vrai, de la démocratie nouvelle, en ait fait une ſi lugubre deſcription (**), que ſon

(*) On trouve à la bibliothèque impériale (manuſcrits, fond St-Germain n° 943) une deſcription de Bourg & des pays de Breſſe, ſans date, qui renferme d'aſſez curieuſes particularités.

(**) Voir au deuxième volume, Epilogue, page 201.

regard prévenu femble ne tomber fur le fol natal qu'au travers d'un crêpe funèbre. Son inconteftable talent d'écrivain n'a répandu fur les champs pourtant fi verts & fi frais qui entourent Brou, cette teinte amère de fiévreufe mélancolie exagérée, que parce que le fiel révolutionnaire & irréligieux s'infiltre involontairement fous fa plume élégante, aux nobles, chevalerefques & pieux fouvenirs que rappelle l'admirable maufolée de Marguerite d'Autriche.

Hélas! cette époque de patriotifme & de foi foulèverat-elle donc à jamais la haine fyftématique & toujours inaffouvie d'infatiables démoliffeurs, implacables, acharnés, qui voudraient pouvoir effacer jufqu'à l'hiftoire de ce paffé glorieux qu'ils dénaturent, & dont la comparaifon les écrafe!... Bizarre et fatale deftinée, tout ce qui touche ou fe rattache à la gente demoifelle fut marqué au coin de l'infortune! & même après elle, fa plaintive devife femblerait-elle juftifier encore la trifteffe du fens myftérieux de ces trois mots cifelés à profufion fur les marbres précieux de fon magnifique tombeau?

Cependant, remarquons-le, par une providentielle ex ception, au milieu des ruines de tant de chofes qui s'amoncellent, ce tombeau merveilleux a conjuré le fort néfafte qui femble avoir voulu la pourfuivre. Plus durable que l'empire gigantefque de Charles-Quint, il eft encore refté debout & toujours vénéré, lorfque les palais & les rois difparaiffent, jufqu'à cette grande & puiffante race des Hapfbourg, dont elle avait préparé la coloffale fortune.

Que la divine Providence accorde au temple de Brou une durée égale à celle de la grande & fainte mémoire de notre bienfaitrice, qui l'édifia dans une province recon-

naiſſante. Puiſſe ſurtout ſa bienfaiſante interceſſion nous ſervir d'égide & veiller d'en haut ſur la France catholique, gardienne fidèle de ſes cendres auguſtes & vénérées!....

. . . .

Le livre de Fuſtalier *De urbe & antiquitatibus Matiſconenſibus* (*), rapporte en ces termes la retraite de ſaint Gérard :

« Après avoir rendu la liberté à l'Egliſe, il s'applique au « ſoulagement des indigents, & enfin, lorſqu'il a rempli « tous les devoirs d'un excellent prélat, il réſigne l'épiſ- « copat, déſigne Bernon pour ſon ſucceſſeur, & ſe retire « à Brou (*Brovii*), près la ville de Tanus, aujourd'hui ap- « pelée Bourg.

« Là il ſe conſtruiſit un hermitage dans lequel il vécut « ſaintement juſqu'à ſa mort, après laquelle il fut mis au « nombre des ſaints & honoré par l'Egliſe d'un culte pu- « blic. Suivant ſa volonté dernière, ſon corps fut porté « dans le lieu deſtiné à la ſépulture des pauvres, l'an de « notre ſalut 958. L'illuſtre veuve de Philibert, dernier duc « de Savoie, Marguerite d'Autriche, a fait élever ſur « l'emplacement de ce monaſtère de ſomptueux édi- « fices, &c. »

Fuſtalier, juriſconſulte mâconnais, écrivait ſa chronique au commencement du XVIe ſiècle. Son manuſcrit précieux, légué par l'hiſtorien Samuel Guichenon à la ville de Bourg, qui le poſſède encore, a été plus ou moins copié par Bugnon, Paradin, Saint-Julien de Baleure, J. Severt, & leurs nombreux compilateurs. Malheureuſement il

(*) Texte original traduit par M. Jules Baux & publié aux frais de M. Yéméniz, tiré à un petit nombre & non mis en vente. In-8°, Louis Perrin, 1846, pages 23-24.

omet de préciser les origines du monastère qui ne tarda pas à s'élever autour de la modeste retraite du solitaire, dont la réputation ne pouvait manquer de lui attirer de fervents disciples. Aussi le nombre des religieux, croissant de jour en jour, on vit bientôt à Brou un prieuré florissant, « &, dit Guichenon, nous n'avons point de maison ecclésiasti- « que en Bresse plus ancienne.

« On n'a pas sceu le nom de ceux qui luy succédèrent « (saint Gérard) en cet hermitage ; mais il faut croire que « la sainteté de sa vie y attira beaucoup de personnes dé- « uotes, & que par succession de temps, y ayant eu plu- « sieurs hermites en cette forest, ils eslurent quelqu'un « d'entr'eux pour estre leur supérieur, ainsi qu'il est arrivé « presque à tous les prieurés rureaux. Car, en 1084, le « prieur de Saint-Martin de Chalamont & l'archiprestre « de Sandrens, par commission d'Hugues, archevesque « de Lyon, limitèrent la dixmerie du prieuré de Brou, tous « les curés des lieux voisins appelés. Environ l'an 1120, « Ulrich de Beaugé, seigneur de Bresse, au retour de Pa- « lestine, meu de déuotion, choisit ce lieu pour y passer « le reste de ses jours en prières. Otho, prestre & religieux « de l'abbaye d'Ambronay, en l'an 1168, estimant de « pouuoir mener une vie plus austère, y vint faire bastir « une cellule près d'une fontaine ; il y finit sa vie après de « grandes austérités. Martin aussi, moyne d'Ambronay, « ayant pris sa place par le consentement de tous les moy- « nes qui y demeuroient, en l'an 1187, se fit chartreux à « Seillon. Voilà tout ce qui s'est peu recouvrer de l'estat « ancien de Brou, qui estoit l'église parrochiale de Bourg, « démembrée de l'ordre de Saint-Benoist, & religieux

« d'Ambronay: l'églifeeftoit fous le vocable de faint Pierre.
« Il a efté impoffible de trouuer la fuite entière des prieurs,
« de forte que la lifte que nous en donnons ne peut eftre
« qu'imparfaite. »

Nous voyons, d'après cette lifte, que ce fut fous Bertrand de Loras, l'avant-dernier prieur, iffu d'une des plus nobles familles du Dauphiné, 1455-1491, que Marguerite de Bourbon, mère de Philibert, fit vœu de conftruire à Brou une églife & un monaftère nouveau, fur de plus larges bafes; auffi, ajoute Guichenon : « En exécution du-
« quel vœu ledit comte de Breffe (Philippe II), par let-
« tres dattées à Bourg le 7 de may 1483, donna audit
« Bertland de Loras deux cents florins de rente par an, en
« attendant ladite fondation.

« Jean de Loriol, quinzième prieur, chanoine es églifes
« de Genève & de Vienne, protonotaire apoftolique, abbé
« de St-Pons, dernier prieur commendataire de Brou &
« évefque de Nice, fut l'auteur de l'union qui s'en fit, en
« l'an 1505, à l'églife Notre-Dame de Bourg, par la bulle
« du pape Jules, laquelle union a fubfifté iufqu'à préfent,
« en conféquence de laquelle l'églife parrochiale de Brou
« fut transférée à Bourg en celle de Notre-Dame. Depuis,
« Marguerite d'Autriche, ducheffe douairière de Savoie
« & dame de Breffe, fachant que ladite Marguerite de
« Bourbon avoit fait vœu de faire baftir une églife à la
« moderne à Brou, fe réfolut d'accomplir ce vœu, contre
« l'advis de tous ceux de fon confeil & de fa cour, qui luy
« perfuadoient de faire pluftoft parachever l'édifice de
« Notre-Dame de Bourg que d'entreprendre le baftiment
« d'une nouvelle églife à Brou. Dès auffitoft qu'elle fut

Monsr mō frer

bonnes letres re

mes je ne puis

prie q̄ les offic

vouldres tousjo

« de retour d'Allemagne & résidence en Bresse dont elle
« iouissait pour son douaire, elle se pourveut au Pape
« Pie IV, pour y establir des religieux de saint Augustin
« au lieu de ceux de saint Benoist, sous l'offre qu'elle fit
« d'y bastir le monastère & de dédommager les curés
« de Bourg de quelques jardins & possessions qu'ils avoient
« au voisinage, qui luy estoient nécessaires pour ledit bas-
« timent, ce que Sa Sainteté luy accorda par bulle datée
« à Rome, avril 1506, &c. »

Tel est l'abrégé historique de l'incomparable monument sur lequel il ne reste plus même à glaner après le savant ouvrage de M. Jules Baux & l'admirable monographie de M. Alphonse Dupasquier. La princesse, malgré le poids des affaires, ne cessa, de son gouvernement des Pays-Bas, d'apporter à la construction de ce chef-d'œuvre les soins & les préoccupations du cœur que nécessitait une entreprise rendue encore plus difficile par l'absence & l'éloignement.

Les douze mille écus d'or garantis par son contrat de mariage furent affectés spécialement à subvenir en partie à ces gigantesques travaux ; mais le duc de Savoie, Charles III, son beau-frère, dont le trésor épuisé ne pouvait subvenir à ses propres dépenses, mettait fort peu d'empressement à s'acquitter envers elle. Nous avons extrait d'une volumineuse correspondance à ce sujet le spirituel autographe dont nous joignons ici le fac-simile, il est daté du château de Pont-d'Ain, le 22 février 1506.

« Monseigneur mon frère, vous m'escrivez tout plain
« de bonnes lettres & me mandez assez de bonnes parolles,
« mais je ne puis connoistre autre choses, pour quoy vous

« prie que les effects s'en suivent & vous me trouverez
« tousiours.

« Vostre bonne sœur,

MARGUERITE.

Il fallut une grande force de volonté à la princesse pour mener à bien son œuvre. Chaque année passaient sous ses yeux le compte des dépenses, l'état des travaux dont les plans, dans les plus minutieux détails, étaient préalablement soumis à sa haute approbation. Il est même à présumer qu'initiée aux arts & familiarisée aux connaissances les plus variées, son pinceau habile a tracé peut-être plus d'un ornement capricieux & charmant, dont le sens caché, mystique nous échappe & dont nous ignorons l'illustre origine, tout en l'admirant.

On sait que les archives de Lille possèdent tous les comptes & toutes les pièces originales qui se rapportent à la construction de Brou. M. le docteur Le Glay a bien voulu nous les communiquer en détail. Nous avons pu y voir & admirer ce patient esprit de suite de la fondatrice, qui, de Malines, surveillait tout & à qui rien n'échappait.

Parmi les vénérables parchemins ayant servi à faire des gargousses pendant la première république & renvoyés depuis peu aux archives, par les soins intelligents du comité d'artillerie, nous avons remarqué un fragment malheureusement lacéré, qui renferme de curieuses particula-

rités sur la confection des dessins & des plans gigantesques soumis à Marguerite. C'est un ordre de paiement pour Maistre Jehan de Bruxelles, peintre, d'une somme de vingt florins d'or & de vingt Philippus aussy d'or, « pour ung « portion de sépulture de feu Monseigneur de Savoie, « Monsieur nostre mary, que Dieu absoille, faict de blanc « & noir bien nettement. Ung aultre patron aussy grand « que le vif (de grandeur naturelle) au petit pied, assa- « voir XV pieds hault & XV pieds large, aussy de blanc « & noir sur toile. Item pour ung sépulture moderne de « mon dict seigneur de Savoie, au petit pied sur parche- « min, aussy semblable aux autres. Encore une sépulture « moderne pour nous, montant LX pieds hault & XX pieds « large, petit pied sur parchemin. Une autre sépulture « pour Madame Marguerite de Bourbon, ma belle-mère, « que Dieu absoille. Item (même grandeur) sur parche- « min. Et ung visaige de feu mon dict seigneur de Savoye « sur ung tableau à l'huile aussy grand que le vif. Auquel « nostre trésorier général Marnix mandons & ordonnons « payer au dict maistre Jehan de Bruxelles la somme de « L Philippus d'or.

« Oultre & pardessus les susdicts XX florins & XX Phi- « lippus, pour entier payement de susdicts ouvraiges cy- « dessus déclarés, nous voulons ladicte somme de L Phi- « lippus d'or des prix & monnoies que dessus estre pas- « sée, allouée, accomplie & rabatue de la recepte de mon « dict trésourier général Marnix ou autres nos trésoriers à « venir. Ordonnons que ainsi le fassent sans aucune diffi- « culté; car ainsi nous plaist, & ce nonobstant quelconques « ordonnances, instructions, mendements, deffenses ou

« contre avis. Donné en la ville de Bruxelles le 1er jour « de juillet l'an de grâce mille cinq cent & feze.

« Suit la déclaration du reçu & de plufieurs petits pa- « trons reçus dudict maiftre Jehan de Bruxelles à Brou « lez Bourg en Breffe ; » cette reconnaiffance des ouvrages de l'artifte, contenant le détail des patrons, n'eft pas de la même écriture.

Nous plaçons ici un document important qui prouve l'exactitude & les foins que mettaient les envoyés de la Régente à la tenir au courant de l'état minutieux & des progrès de l'édifice, par de fréquents *inventoires*, & duquel il réfulte que les deux beaux portraits de Philibert & de Marguerite (probablement à l'époque de leur mariage) que l'on admire encore dans le vitrail du chœur, y furent placés en 1527. Celui de la princeffe, plus âgée, fe trouve répété dans la chapelle de la Vierge, & comme on terminait alors cette chapelle, il eft probable que l'admirable verrière de l'Affomption nous a confervé les traits fidèles de la fondatrice, dans les dernières années de fa vie, c'eft-à-dire de 1528 à 1530; car il eft évident que les habiles peintres fur verre qui exécutèrent ces magnifiques vitraux avaient fous leurs yeux, finon le modèle, (ce portrait peut avoir été fait en Belgique) au moins *des patrons ou vifaiges auffy grands que le vif*, tableaux à l'huile ou miniatures, &c., pour lefquels elle aurait pofé, & qui ne furent reproduits qu'après fon entière approbation. Nous les donnons l'un & l'autre avec toutes les conditions défirables d'exactitude, & fi la blonde & gracieufe tête de la jeune époufe de Philibert n'a pas, malgré le talent de M. Giniez, tous les caractères de beauté que

s'accordent à lui donner les hiſtoriens du temps, on voudra bien obſerver que les plombs & la diſtance à laquelle ils doivent être vus, nuiſent à un fac-ſimile réduit, il ne faut donc pas y chercher le fini d'un tableau (*), mais l'expreſſion & l'enſemble d'une reſſemblance qui dut être parfaite au moment de l'exécution.

On voit également que maiſtre Loys Van Boghem, l'architecte, allait fréquemment s'entendre avec Madame, pour *parler à elle* de certains détails, & d'*elle ſavoir ſon bon plaiſir*. Cette pièce, qui n'eſt pas ſignée, doit être de Jean Le Maire de Belge, indiciaire de la princeſſe, & qu'elle employa ſouvent pour ſes affaires, peut-être auſſi de Marnix ſon tréſorier.

(*) La Bibliothèque de Bourgogne poſſède pluſieurs portraits de Marguerite très connus.

Il exiſte à Paris à la bibliothèque Impériale, un précieux manuſcrit, nº 10,197, A F, provenant d'un archevêque de Reims. *Breviaire de la royale & très anchienne lignée de la S. Imp. & catholique Majeſté Charles V, &c., & de Madame Marguerite leur tante, fait à Malines, par Jean Franco ſecretaire, le dernier d'octobre* 1527, petit in-fol. maroc. rouge tr. dor, en trois parties. Cette généalogie dreſſée ainſi trois ans avant ſa mort eſt ornée d'admirables miniatures, & parmi de nombreux portraits, un ſeul de femme eſt le ſien. Il eſt d'un fini extrême & préſente toutes les garanties de reſſemblance par les ſoins & le prix de l'ouvrage. L'expreſſion de douceur ſurtout & la fineſſe des traits ſont remarquables, la princeſſe eſt vêtue de noir avec une coiffe blanche ſur le front, coſtume de veuve qu'elle ne quitta jamais depuis la mort du duc Philibert.

Malgré la charité, je ne ſaurais cacher ici mon reſſentiment profond contre MM. les Adminiſtrateurs de la Bibliothèque qui, malgré la double intervention, *diplomatique* & *miniſtérielle*, ont brutalement refuſé l'autoriſation de prendre une épreuve photographique de ce délicieux portrait, ſeul moyen d'en obtenir une parfaite & exacte reproduction, comme j'avais eſpéré pouvoir le faire pour en orner cet ouvrage. Qu'ils reçoivent donc ici mes *remercîments*.

fullatières armoyez que deſſus & chaſcun ſa feneſtre pour veoir au grant haultel lever corpus dominus &c.

Item après leſdicts oratoires y a deux chappelles, l'une de monſr le grand meſtre (Laurent de Gorrevod) qui eſt à huit clez avec fuillatoires & armes, & avec ſes ſièges richement taillez avec ſes diviſes & armes & ſa contretable quaſi preſte à aſſeoir.

Item y a de l'auſtre couſté, la chappelle de monſr. l'aulmoſnier qui eſt à cinq clez, armoyez de ces armes, auſſi ſièges aſſez honorablement faiz, & ſa contretable plus que à demi faicte.

Item auſdictes chappelles, aſſavoir les quatre collatéralles du ceur, y ſont les hautelz de pierres de roiches beaulx & riches.

Item la croiſée de ladicte égliſe eſt parfaicte, de la ſorte du ceur.

Item y a une contretable toute d'allebaſtre pour madicte dame, bien richement ouvrée & quaſi preſte à aſſeoir.

Item la ſépulture de madicte dame, laquelle eſt fort avancée, & me ſemble bien ſomptueuſement & richement taillée.

Item pluſieurs grandes et belles pièces de mabre pour la ſépulture de feu louable & très recommandée mémoire monsr. le duc de Savoye à qui Dieu face grace & mercy.

Item y a en ladicte égliſe de madicte dame, la ſépulture de ma dame de Bourbon qui eſt quaſi achevée & auſſi fort bien menuſée des riches ouvraiges.

Item le jubé qui eſt quaſi tout taillé & bien richement ouvré.

Item y a les deux pourtaulx de la croiſée de ladicte égliſe leſquelz ſont achevez, qu'eſt une choſe très ſingulière à veoir meſme celluy du couſté devers la ville.

La grande nef de ladicte égliſe eſt toute couverte, réſerver la dernière volte, & y a beaucoptz de tailles pour volter.

Item les pignons & ars boutans des huit chappelles collatéralles de ladicte nef avec baſſes allées d'icelles, ſont faictes, réſerver le front devant de l'une où ſont les maſſons préſentement beſoingnans.

Item trois deſdictes chappelles devers ladicte ville ſont couvertes, & trois devers le couvent ſont latées & preſtes à couvrir, & y

ſont les couvreurs après, leſquelles ſeront couvertes deans dix jours prochains.

Et quant aux aultres deux chappelles joinctes au pourtal de ladicte église, ne ſont encoires couvertes, mais les charpentiers ſont après journellement pour ſere la ramure afin de les couvrir avant l'yver, ainſi qu'ils m'ont dit & donné à entendre.

Item le clochier de l'égliſe de madicte dame eſt parachevé bien richement & triontphaument avec ſes clerevois, & ne reſte que l'eſquelle. Et pour ce ſoit prins l'advis de madicte dame comme ſon bon pleiſir fera de le ſere à ſere & d'ordonner le ſere à ſon bon pleiſir, ſoit de pierres ou de bois.

Item y a deux verrières poſées audit ceur, dernier le grand haultel ; aſſavoir celle du mylieu ou Noſtre Seigneur s'apparut à Noſtre Dame, & l'aultre commil s'apparut auſſi à Marie Magdelenne, armoyez tant des armes de feu digne mémoire l'Empereur que Dieu pardoint que celles de madicte dame.

Item la ſeconde verrière pourte & y a ſainct Phelibert qu'il préſente feu mondict Sgr de Savoye avec ſes armes, ſoubz luy & ſon blaſon en épitaphe deſſus, armoyez auſſi des armes de la duché de Savoye.

Oultre plus l'on eſt après la verrière de madicte dame, en laquelle saincte Marguerite repréſente madicte dame, mais le deſſus dez le commancement ou vont les armes ne s'achèvera juſqu'à ce que Me. Loys ayt parler à madicte dame pour d'elle avoir ſon pléſir & vouloir pour icellui accomplir.

Et au ſurplus, moy, eſtant en ladicte égliſe, ay veu & viſiter la couverture de velours noir qui eſt ſur le tombeaulx de feu mondict ſeigneur, &c. . . . .

Suivent des détails de peu d'importance. Le rapport concluait à renouveler les ornements déjà fort uſés par un long ſervice.

Nous avons vainement cherché aux archives du royaume à Bruxelles, dans les quatorze volumes in-folio des comptes de la princeffe (*), de l'année 1521 à 1532, les détails complets fur la tranflation de fes reftes mortels de Bruges à Brou. Voici à ce fujet ce que renferme le regiftre nº 1832 & dernier, avec l'indication des folios :

Defpence faicte & foubtenue pour le paiement des chofes qu'il a faillu furnir & avoir pour faire la tranflation du corps de feue Madame, dez le lieu de l'Annonciade lez Bruges en fon couvent de Brouz-lez-Bourg, en Breffe, où elle eft inhumée, comprins les obfèques faiz oudit lieu, la defpence du trayn qui eft aller dez par-deçà audit lieu de Brouz, & plufieurs aultres chofes deppendans de ceft affaire.

Folio ij^c lxvij r°. — A maiftre Marc de Glafere la fomme de xij^c v livres xij folz vj deniers, pour ung beaul, hault, grant & riche relicquiaire ou caffe d'argent, que, à l'ordonnance defdits fieurs exécuteurs & fuyvant la convencion qu'ilz ont fait avec luy le xviij^e jour d'octobre xv^c xxxj, il a fait & livrer, pour en icelluy relicquaire mectre & pofer, certaines exquifes relicques que ma feue dame avoit devers elle, qu'elle a ordonné par fon teftament & dernière volonté eftre ainfi richement enchaffées & eftre pourtées en fon cloiftre de Brouz-lez-Bourg, en Breffe, ce que a efté faict, auquel cloiftre elle en a fait pur & entier don.

Folio ij^c lxviij r°. — Pour les parties de draps noirs de diverfes

(*) On y trouve encore la pouffière répandue fur l'écriture par le fcribe en tournant les feuillets.

fortes pour habiller les feigneurs gentilhommes, officiers & aultres qui ont accompaigné & font efté avec le corps de Madame, duquel s'eft faicte la tranflation dez le lieu de l'Annunciade lez la porte des afnes de Bruges, où il a efté repofant depuis peu après fon trefpas jufques à préfent, au cloiftre de Brouz-lez-Bourg que madicte feue dame a fondé pour illec eftre pourtée & inhumée felon qu'elle a ordonné par fon teftament,&c.: xix^{c} lxv livr. xiiij folz.

Folio ij^{c} lxxj v°.—A meffire Claude de Boiffet, docteur ès drois, archidiacre d'Arras, confeillier et maiftre aux requeftes ordinaires de l'hoftel de l'empereur, à caufe du voïaige qu'il a fait avec monfieur le comte de Lalaing pour la tranflation du corps de feue Madame en l'églife & couvent de Brouz : ix^{xx} livres.

Folio ij^{c} lxxij r°. — A Allard Bentinck, jadis maiftre d'hoftel de feue Madame, pour foy eftre treuver au lieu de Malines, le xiiij^{e} jour de may a° xxxij, devers le conte de Lalaing, chevalier de l'Ordre, confeillier & chambellan de l'empereur, & par luy députe ambaffadeur & chief à affifté à la tranflation du corps d'icelle feue dame en fon églife de Brouz, dez lequel lieu de Malines & xiiij^{e} dudit mois de may il a continuellement accompaigner & fuivy le dict conte : vj^{xx} xvj livres xvj folz.

(Noms des autres perfonnages qui ont accompagné le corps.)

Philippe, baftard de Lalaing, maiftre d'hoftel.
Jehan de Lannoy, efcuier, feigneur de Zuthollande.
Jehan de Maftaing, chevalier, feigneur d'Hérimé.
Jehan de Boynières, chevalier, feigneur de Sonaftre & du Maigny.
Jehan de Hallewin, efcuïer, feigneur de Bailluz.
Frédérick, baftard de Melung, efcuïer.
Jehan Bonnot, efcuïer, feigneur de Cormaillon.
Laurens Bentinck, efcuïer.
Jacques de Bregilles, efcuïer, feigneur de Chafteaul.

Charles, baftart de Vauldrey, efcuïer.
Claude Micard, jadis efcuïer de cuifine de Madame.
Eftienne Drouet.
Jehan de Rubilly, efcuïer.
Amiable Rippet.

Folio ij^{c} iiij^{xxx} iij. — A Jehan de Boiffet, tréfourier de Vefoul, pour fes gaiges d'avoir efté pourter les deniers dez Malines à Brouz pour furnir aux frais funéraulx, obfèques, defpence de bouche des fieurs de Lalaing & archidiacre d'Arras, gaiges des gentilzhommes & officiers, &c. : cij livres xij folz.

Folio ij^{c} iiij^{xx} xj v^{o}. — A Bourg, en Breffe, le xiij^{e} jour de juing, au fecrétaire Verdet, pour fes peines d'avoir dépefché la quictance par laquelle les prieur & religieux du couvent de Brouz confeffent avoir receu le relicquiaire, enfemble les relicques, tableaux & tapifferies à eulx donnez par feue Madame : iiij liv. iiij folz.

A défaut du récit intéreffant pour l'hiftoire de Breffe des cérémonies pompeufes des obfèques de Marguerite, que d'autres plus heureux découvriront peut-être un jour, nous offrons du moins au lecteur, comme un curieux fpécimen du langage ampoulé de l'époque, l'oraifon funèbre prononcée alors devant une impofante affiftance par un des beaux efprits du temps, noble homme Antoine du Saix, commandeur de St-Antoine de Bourg, abbé de Chézery, très-bon poète, dit Guichenon, qui donne de lui à l'article de Brou (page 28 de fon *Hiftoire du Bugey & de la Breffe*), cinq ftrophes & l'envoi du

Chant royal, qui se voyait en ladite église, au costé droit de l'autel.

Nous l'avons transcrite textuellement, en respectant l'orthographe, sur l'exemplaire gothique de la bibliothèque impériale, que Brunet désigne ainsi : Oraison funèbre de Marguerite d'Autriche, inhumée à Brou, par Ant. Du Saix, 1532, in-4° (*), x, 3490. On a du même l'esperon de discipline & le blason de Brou.

Il existe une traduction latine de cette rarissime plaquette, par Guillaume Paradin, dans un ouvrage peu commun de cet auteur : *De antiquo statu Burgundiæ liber*. Basilæ, in-12, sans date, page 269. *Oratio funebris in exequiis illustrissimæ principis Margaritæ Austriæ Broaci sepultæ habita ab Antonio Saxano, 3 idus iunii* 1532. On pourra donc les comparer ; & nous ne savons en vérité laquelle des deux versions est la plus inintelligible.

(*) Le titre porte les armes de Savoie avec la devise FERT & celle de l'auteur *quoy qu'il aduienne*. Il est bordé d'un entourage dans le style de la renaissance gravé sur bois. La piece forme 12 ff. gothiques d'un très beau caractère.

A Tres noble & vertueuse dame tres entiere religieuse seur Renée de la Clayette (L) salut en Jésus-Christ & perpétuelle dilection.

POUR acheuer en consummation
Ung œuvre beau plein destinacion
Que de tous poinctz soit la besongne entière:
Il ne suffict disposer la matière,
Proscindre, arer, ainsi comme en semant
Font laboureurs, ny grand commencement,
Profict suivant, traict sans faulte erronnée,
Si pour le chief la fin n'est coronnée,
De fournissant continuation;
Pourtant l'on dit, d'une bonne action
Premier convient, que la fin soit conceue,
Auant qu'a jour elle soit apperceue.
Pour maisonner, il fault qu'on treuve escu.
Ce n'est assez davoir tres bien vescu
En seureté de bouche véritable,
En fermeté d'amitié charitable,
Entretenant cloz le ceing virginal
Et macerant le sens original,
En bon exemple & sans peste cloistrière,
Je dis murmure & sans langue meurtriere,
Qui veult a tort les siens scandaliser,
En présumant bien evangeliser
Soubz la couleur d'un ange satanicque:
Finablement sans faire chose inique,
Et iustement au droit se confiner:
Mais est besoing de bonnement finer,
Et densuivir lexcellente princesse.
Cest un logis ou nous allons sans cesse.
Pensons y donc mamie & bonne sœur
Il faut mourir car il n'est rien si seur.
Quoy qu'il aduienne.

LA sapience des hébreux surōmée l'ecclésiastique, auditoire tres excellent, ayant compassion de l'inconstance & fragilité humaine en telles parolles son fils admonestoit. Sur le mort (sic) produics larmes en effusion, & cōme si tu avois souffert durs griefs, commence de plorer.

Ne desprise sa sepulture, & faics dueil selon son merite un iour ou deux. A la quelle certes suasion puisque tous ie vous veoys prester audiēce, & non sans causes regretter la mort de si haulte femme pricesse, & de cueur enaigry soubstenir l'éclipse de tant grand lumiere : après que ceste charge non accoustumée de dire & oser me suis imposé, a quoy en equité ie ne cuide hōme pouvoir condignement respondre, tant senfault que saichant la pauvreté de tout savoir, qui est en moy, ie y puisse satisfaire.

Toutes fois irois je au devant de vostre espineuse & aigue douleur, ainsi que de celle ou hommes entier adhérent & persistent : Si ie n'avois confiāce, que la masculine, & virile vertu vostre tant fust eslongnée de pusillanime infirmité & enervée deffaillance, comme de tous aultres vices elle est separée.

Ce neant moins quand peu de mois en ca semblable pillules de mort maternelle iay en gorge ; vostre benivolence a tous espandue prendra en gré, s'il vous plaict, que le personnier & compaignon de la maladie dispute des drogues, qui a uséde medecine. .

Plusieurs cuidēt rien n'estre si difficile, qā vehemente douleur trouver motz pareils, pour exprimer leur ennuy.

Qui non obstant dune seule once descharge le greve, ce petit au moins de service & bienfaict, il ne recoipt en desdaing. Non peu de gents en ce convienent & se accordent que nulle chose se puist, bien exercer par celluy qui est occupé, si de la besongne de son art on ne le mect en œuvre. Quiconcques de navire rompu & perillée est venu a port, peust aux eschappez compter la perte infortunée, affin que conference & similitude de malheur dōmageable donne cōmun soulas & confort aux extraicts de mesme dangier.

A ceste cause maints se conquierent de la maulvaistie de nature, que pour briefvement vivre nous fumes engendrez, cõme si l'espace de temps qui nous est concédé, vistemẽt se passoit & tellement, que exceptez bien rares, le demourant au premier appareil de venir au monde, est destitué de vie. Et de ce mal public, disent ilz, non seulement la tourbe & le vulgaire imprudent se deult, ains aussi pareille affection des eminents & clairs personnages en faict plainctes & querelles.

Mais telles gents doivent ouyr St Augustin disant:

Les bons sont appellez davãt temps, affin que longuement ne soyent vuez des maulvais.

Leur mort pour vray est belle comme fin de labeur, cõservatiõ de victoire, porte de vie & pour finer, entrée de perfecte seureté.

Pourtant chascun doibt prendre voluntairement, ce que est a advenir necessairement. Car qui est ce immortel, que mains mortelles ayent faict.

Tout ce qui a heu commencement, en fin aura acheuvement. Qui donc est celluy tant insolent & superbe en arrogance, le quel voulust soy seul exempter de ceste nécessité naturelle terminant & reduisant toutes choses a une mesme fin & periode.

Ne pensons nous pas, la quelle fois pervenir, ou incessamment nous allons. Soubz telle condition certes nous sumes entrez, qu'il en fault sortir. Et ce que tous les iours se approche, ne debvons penser estre loing.

Longuement pouvons accuser l'ordonnance & disposition divine, mais non la décliner & fouyr. Dure & inexorable par maledictions, brocards, larmes, ny par aultre cause nul ne la peult mouvoir ny flaschir.

Ne pardonne a personne, en tel cas, ny ne remect le debt a aulcun.

Pardonnons doncques aux larmes, qui rien ne proffittent, car si raison ne leur impose fin, fortune eschehue ne les terminera pas, combien que larmes défaillent plus tost, que cause de douloir.

Dabondant veoyons quel principe de vie nature mere de tout a donné a l'homme.

La quelle a voulu, que pleurs feuffent les premiers compaignons de ceulx qui naifeent.

En larmes nous venons a lumière, & de larmes, peines, & corvées tous nos ans confequutifz font accompaignez. Pourquoy moderement debvons faire ee, qu'il nous fault faire fouvent.

Davantage en regardant combien de chofes triftes pendent derriere le doz, fi le dueil ne finiffons, au fort efpargner & diffimuler le convient, pour les continuelles occafions motivées de douleurs qui toutte heure nous furviennent.

Quelle commodité eft ce maigrir & angoiffer de regret, qui ne profite a nul, & fouverainement nuict a fon poffeffeur.

Ceft donc grand foulas de premediter eella debuoir advenir, q̄ par iufte loy & inviolée chafcun indifferemment a fouffert, & fouffrirons tous.

Par ee me femble lédict de nature, q̄ tres grief elle feit, avoir faict commun, affin que fans privilegier aulcun lefgalité de la loy amoindrift & rendift la cruaulté de l'ordonnanee.

Odieux ains maidt Dieu, eft le breuvaige de ce calice, & tel que le Seigneur Jefus retrayeur de noftre genre perille en auroit merchandé le reffus. Ne facilement fe digere le vomiffable bolus de tel abfinthe & colloquinte, veu que n'avoir fentiment de mal, n'eft pas chofe humaine.

Mais ne le pouvoir fupporter n'eft pas, ce n'eft pas acte d'homme viril & entier.

Pourtant en mefme temperance & fermeté affeurée de conftanee, les coups de adverfe fortune font a endurer, comme la venue de profpere félicité faicte a recepvoir, ceft a favoir dung receuil a plein vifaige riant & joyeux.

Il eft expedient d'envoyer & englottir nos gemiffementz, a ce que douleur ne fe attribue feigneurie, mais a la priftine & fereine tranquillité dentendement foyent reintegrez nos efprits.

Non obftant ce de tous nous telle eft fi grande & l'ignorance & beftife, que vivons ainfi que fuffions immortelz, & deuffions toufiours vivre.

La briefveté de noſtre eage jamais ne revient en memoire. Par ce moyen il advient, que comme mortelz craignons toutes choſes, & comme immortels les convoitions touttes.

Apprenons, je vous prie, avec ſainct Hierôme, pour aſſaiſonner tout en attrempence, combien proffite frequente cogitation du racourciſſement de nos iours briefz & incertains.

Ayons recordation de lextreme ſoupir & dernier ſanglot : lors ſe eſtaingdra & aſſoupira, l'eſtincelle ardente nous eſchaulfant a pecché.

Tous aſſeurement tous mourons, & comme leau coulons ſur terre. Le temps eſt choſe incorporelle, & n'eſt apercepvable aux yeux, par ainſi il en décoipt pluſieurs.

Premier avons ſcience d'eſtre venuz au bout, que cognoiſcance dauoir approché, tant eſt aſſidu & precipité le chemin de vie, que veillants & dormants de meſme pas, le parachevons. Tout ce que l'on veoit de preſent, n'eſt conſtant ny durable, ains tranſitoire, eſmeu & accourſe.

Avant deffault quil na eſtre, & ne prend arreſt ni repoz nomplus que le monde ou les eſtoiles, dont le mouvement & inconſtante agitation iamais ne demeure en ung poinct.

A raiſon de quoy avec le prinſaultier paſſement du temps, combattre nous fault de legier uſage, comme d'ung torrent raviſſant, & ſoubdaine inondation deau bientoſt miſe a ſec nous puiſons viſtement. Que ſi par le deſir des choſes ſutures les vieilz & décrepites hayſſent les preſentes, toutes fois ilz mendient par ſoubhetz & requierent prolongation de peu de années, ſe faignant eſtre plus ieunes qu'ilz ne ſont, & par couverture menſongière ſe complaiſent de pallier leur vieilleſſe.

Touttes fois ceſt bien tard de commencer a vivre, quand finer il convient.

Dont ou le dernier iour prefin ſera venu, le ſage ne reſtituera d'aller au paſſage, au quel toſt ou tard touz les banniz filz d'Eve cheminent en diligence.

Seulz vivent ceulx, qui vacquent a ſapience, car non ſeulement bien contre gardent leur eage, ains tout aultre ilz adiouſtent au

leur, & acquierent l'experience de tous les ans paſſez, car leſtomach du ſage endoctriné eſt capable de tres grandes choſes.

Pour ce aimer les bons arts, uſer des vertuz, oublier les cupiditez, ſongneuſement eſtre ententiſz, a vivre & mourir, cella cauſe aiſe & tranquillité. A ce propoſt ſaſſiet (ſic) & approche la ſentence de Platon qu'employer toute la vie du ſage a mediter a la mort, la quelle comme mere du ſoullagement & repos ne doibt eſtre rebouttée par la concupiſcence des mortelz, car c'eſt l'entrée de vie éternelle.

Qui craindra donc eſtre colloqué en ſiége perpetuel?

Quand affectueuſement ſe convient mettre & avoyer (ſic) au chemin, le quel perfaict nous acquitte & délivre de toute cure & ſollicitude. Qui eſt meilleur, qu'au millieu des labeurs de ceſte vie s'endormir & aſſommer de ſommeil perpetuel.

Doncques noſtre voluntaire déliberation ſe doit tenir preſte & ſe aſſeurer, de ne iamais craindre ce, qui eſt neceſſaire, & touſiours attendre ce qui eſt incertain.

Bien vray eſt, que je confeſſerais hardiment qu'il fault entre deux ſuer maintes fois, & enfoncer iuſques au bout le corps a travaulx.

Ceſte mer profonde & inconſtante, où ſumes iectez, forcez & agitez de réciproque tormente, maintenant nous eſleve par vagues haultaines, maintenant nous ravalle en plus domageux & dangereux abyſme, nous ſaiſant varier, chanceller, & flotter ſans arreſter en nul lieu ferme, en heurtant & choquant l'ung l'aultre touſiours craintiſz & doubteux de ſalut.

Et que plus fort eſt moi miſérable, en ce gouffre tant perilleux & expoſé a touttes tempeſtes il n'y a port, qui nous eſclaire pour aborder ſinon le pas de la mort.

Pourtant au mal il oſte la force, qui le regarde venir de loing. Et plus laſchement il nous aſſault, quand longtemps devant providence nous a remparez & muniz. Je concede que nouvelles incommoditez ſurviennent p̃mier qu'aux inveterées ayans donné ordre. Dailleurs que l'homme ſoit ung corps imbécille & fragile, nud, deſarmé, indigent daultruy ſecours, patent comme une butte

a toute contumelie & opprobre de fortune, & plus toſt periſſant qu'un bouillon d'eau.

Toutes fois a tel dueil doibt donner allegement, que ſans peine ne fut oncques homme nay.

En ce monde ne pourriez nommer une maiſon comblée de pitié & plein de misère, qui en une aultre plus miſérable ne retrouve ſoulas.

Pour telle conſideration en endurant patiemment la griefveté de nos perplex gemiſſementz, debvons mitigner l'aſperité & applaner la rudeſſe de l'infortune, affin que dans les cueurs ulcerez & navrez reluiſe magnanimité.

La nef periclitante & prochaine a naufrage demonſtre la promptitude de l'engin & la diligence artificielle du marinier vigilant, & aſſeure & non mer tranquille & vent obeiſſant.

Si le deſeſperé département de tant perfecte & courageuſe femme, la quelle eſt précedée non décédée, rabaiſſé laiſſe & ſalut proſpere des ſiens iuſques en dernier traict d'eſpérance: veu que les deſunctz par nulz plaintz ne peuvent eſtre revoquez, ains demeure le ſort eternellement fiché & immuable : Je ne veois au demourant qu'il reſte a faire, ſi non imiter les invincibles capitaines, les quelz veoyants leur exercite affligés, & avoir faict grand perte de gendarmerie, de guet ſimulent & faignent n'eſtre marrys, ains par joyeuſeté contreſaicte & maſquée caſchent leur echec malheureux : affin que les gens de guerre s'ilz veoyent leur chef changeant & eſtonne, ne fuſſent deſcouragez & amoulliz,

Les bleſſez ne doibvent ſi tot quicter ou remettre les armes, mais conſtamment a pied ferme perſiſter en ung eſtat.

Car qui eſt choſe tant effeminée & deſpriſée, que laiſſer conſumer ſon eſprit & ſon corps de douleur.

Deſpuisque envie contraire & ennemie de proſpere félicité daultruy ſeſt eſſayée de nous tollir ung tel gaige acomply de telles vertuz, uſons du vulgaire propoſt de Job.

Dieu la donné, Dieu la oſté, le nom du Seigneur ſoit benoiſt, attendu que devers celluy reſide l'auctorité de deſtruire, qui a

puissance dediffier, il est plainement inique, qui dung present recu ne laisse l'arbitraire seigneurie au donneur.

Dieu la nous avoit donnée quoy donnée... Mais a certain temps baillée engarde, de rechief comme il luy a pleu, usant de son plain droit il la repetée. Si aulcun, te demande, porteaigrement avoir payé une somme d'argent prise a crédit, celle mesmement dont il avoit l'usaige gratuit sans en rendre usure, nest pas celuy estimé injuste?

Pour autant subit ne debvons trouver ce, que tout au long de nostre eage on nous adnonce debvoir advenir. Doncques il n'y a moyen, que accusions comme inique, l'ordonnance supernelle, ains la perversité de pensée humaine insatiable de toutes choses, laquelle se indigne de sortir de la, où elle est admise & entrée par grâce & prieres, pour en sortir au plaisir de celluy qui ly a envoyée.

Comment pourroit notre inssasiable meurtrière (la mort entendez) estre indulgente & faire pardon a aulcune maison particulière, ou avoir congnoiscance de quelque modestie & equité envers personne singulière, dont la severité non appaisable noircit tous les coussins... & les revest daccoustrement bis (sic) qui audacieusement viole tout & ne laisse rien a toucher.

Aultre ne trouverez en ce monde immunde coing ny anglet, qui soit ou ait esté sans grosse abondance de larmes. Pource de combien doibt estre tenu juste le pere nommé Anaxagoras, lequel ouyant adnoncer la mort de son filz profera telle parolle digne de grand cœur d'homme,

Lorsque ie l'engendris (dict il) savois qu'il mourroit.

Quiconque vient en estre & naissance, a telle fin est destiné. De semblable farine Sulpicius escrivoit ung advertissement a Cicero, pour luy eslever la charge douloureuse qu'il portoit de sa fille Tullia, & tel estoit son document.

Je croy que tu te deulx de la mort de ta fille.
Regarde que de toutes les vertuz ceste seule ne te deffaille.
Ce n'est chose raisonnable ten douloir,
Car elle nasquit homme, pource mourir luy convenoit.

Pose le cas que par instinct naturel rien ne nous plaict tant, que ce que regrettons avoir perdu, puisque neantmoins sans differance veoyons & bons & maulvais d'une mesme viande estre *enossés* & abbatuz ; disons avec le filz Sirach. Meilleur est la mort que vie amaire, & plus vault repos eternel que langueur persévérante.

Pourquoy veu que de ceste guerre a oultrance, en la quelle ne se font nulle trèves, nul traict ne tombera en vain, qui soit iectée en la grand assemblée des humains ; l'on doibt desyrer la mort aux tres heureux, comme pour chasser par requeste au captif. En telle ie afferme inconstance & tourbe confuse, des choses mondaines rien l'on ne treuve de certain, si non ce qui est preterit & passé. Pourtant a esprits haultains & ingenieux, iamais longue demeure dans le corps ne fut chiere tenu, ilz se esjouissent de esfraingdre & sortir de ces destroictz & angoisses miserables.

Car tout ce qui est pervenu a souveraine haultesse, il se haste d'aller a sa fin, perfaicte vertu se esvanouist davant les yeux corporelz.

Et les fruicts meurs de bonneheure n'attendent le dernier temps de la saison,

Voulez vous par exemple descouvrir le cas plus apparement.

Dautant que le feu est plus luisant & enflambe, plutost est estainct. Et la raison...

Ou il n'y a lieu d'accroissement, le ravallement & rabais y sont voisins. Et si tout se passe & senva ; & nous aussi aux anciens elementz seront convertiz & resoluz.

Cecy doncques bien ruminé, il convient que equité domine en nous, & que sans querelles satisfaisions au tribut de mortalité.

Les forces humaines ailleurs tres puissantes ne peuvent arrester ceste alternative mutation & variable conversion. Ains nous vivons & mourons & par contraires conste & sentretient l'eternité des choses crées.

Au reste il est tres bon de souffrir ce qu'on ne peust amender ny changer.

Et ne nous esmerveillons de cella, a quoy sommes tous nays ;

mais ſans murmurations clauſtrale de cœur obeiſſant, accompaignons noſtre Dieu tres bon, tres grand, comme aucteur de tout.

Lon doibt caſſer l'homme darmes par ung renvoy confuſible, qui en gemiſſant fuit ſon capitaine. Suivons donc gayment & voluntiers noſtre portenſeigne, qui pour effacer la coulpe daulctruy, ſe eſt faict obeiſſant iuſques a la mort la plus honteuſe de touttes.

Entendons avec St-Paul quelle eſt la volunté de Dieu, en touttes choſes, luy rendant graces & reſumant le commencement du *proheme*. Faics dueil ſelon ſon merite ung iour ou deux.

LA SECONDE PARTIE.

LE ſage deffendoit louer aulcune perſonne avant ſon treſpas, qui le mouvoit?

A mon iugement c'eſtoit que de toute haine & enuie ſont nuement deſpouillez ceulx, qui ia ſont décedez a ce que purifiées & deſchaſſées telles humaines & tenebreuſes nuées horſmis & forcloz tout *broillas* de meurtriſſeure dentée & ſerpentine, de traction plus claire & ſyncere appareuſt la lumière du trepaſſé. Que ſi lung & lautre temps vous adviſez, ceſt a ſavoir la vie & la mort de divine gloire & memoire immortelle, Marguerite, princeſſe tres illuſtre: que y trouverez vous ſi non louenges, que nulle bouche ne pourroit preſcher au deu, ſinon ineffables filtres d'honneur, ſinon finablement perpetuelle eſtimation de vertuz. La quelle certainement afin que de ſes couleurs vaiſnes & ſortables fuſt depaincte, & que aux merites leur honneur fuſt rendue, ce ne feroit l'œuvre d'entrepriſe humaine, ains la charge d'ung celeſte oracle & voix angelique.

Car ce font chofes trop facrées, pour eftre contraictées, touchées de mains prophanes.

Qui eft celuy, ie vous prie, qui adioufteroit lumière au foleil, qui enrichiroit Lydie d'or, ou qui multipliroit les hibous & chuettes a Athènes...

Moy feurement le reffus du peuple valant deux mailles, & ladvorton de la troppes des doctes & fcavants, en perdant peine, telle befongne ie attencterois, fi les beaulx geftes de celle heroicque Déeffe trez cogneu a chafcun, ie voulois par la mienne telle quelle induftrie reprefenter plus illuftre, & illuminez, pour davant une telle affemblée choifie dhommes excellement confummez.

Ilz font par le iour tant déclairez & difperfez, qu'ilz n'ont meftier d'interpretation.

Veu touttes fois, que de bonnes couftumes en faifant les funerailles; obfecquez, & poyant le debvoir aux enfepveliz, magnifiquement louons les beaulx faictz & actes memorables de ceulx qui departent de ce fiècle; & que celle Deifiée Virago, femme ientens de cueur viril & magnanime, foit de l'ordre des efleuz, que Lapoftre nous exhortoit d'honnorer: Quand du voile de filence je auray couvert la principalle figure de celluy corps Diaphane & clairifié, en laiffant eftimer la meilleur part a voftre droicturier iugement; ainfi que l'ignorant painctre horaciē qui ne fcavoit forz feulement contrefaire ung ciprès, de mon pinceau mal en poinct & fans art ie traceray en quelque forte le demourant de plus legier affaire, comme les ongles & le poil.

Sainct Paul fuadoit a Timothée qu'il portaft honneur au vefues, qui bravement fuffent vefues, ce quadre, & convient proprement a ceulx qui de face ou de ouyr, ont cogneu la trepaffée incomparable ornement du fexe feminin, quoy cogneu?.. Qui n'a ouy parler d'elle plus que la grande citée de Troye... il ne fault revoquer en doubte ou controuverfe, celle avoir eftre incogneue a quelqung.

Laquelle de merite avoit comblés les deux maifons du foleil, dont la renommée imperiffable avoit tranfgreffée le levant & le ponant.

De crime donc non purgeable feroit fententie attainct mettable dans ung fac, ie ne dis pas condanable au quadruple, qui eftant accufé de larcin fpirituel ne reftitueroit le douaire de louenges eternelles a Dieu, comme pere, & a fa fille Marguerite apres la diffolution du tres chier mariage, ie dis la feparation du corps & de l'ame.

Celle veritablement fut une aultre Anne, a la quelle tant attribuoit fainct Auguftin qu'il difoit: Le bien que feift Suzanne en chafteté coñiugale nous louons, mais le bien de la vefue-Anne nous préférons.

Eftant eftainct le Phenix des princes, Philibert fon tres amé mary, quelle continence viduable, & honnefte, matronalle demeura oncques plus entière, a tous plus agréable, & entre touttes gents honorable?...

Celle fin cy a efté la foy de Sara envers Dieu & fon mary non contaminée, que par beaulté contemplée & douée de grace exquife, entretenue iufque en vieilleffe, de Habimelech roy des Paleftins, longtemps fut en vain aimée & pourfuivie, mais non iamais de fon bon ppost (fic) defancrée, ny par importunes prieres esbranlée.

Et pour enrichir, en ce tant achevé patron de fpéciaulté, na defaillu le hault entrepreneur courage de Semiramiz, la quelle bien ieunement demeura vefue, touttes fois fut fi animée en vertuz, que les nations que fon mary avoit fubiugué, par arme, par artifice ingenieux, elle ofa s'enhardir de regir. Ce que de mefme a faict notre incorruptible fleur Marguerite.

Parquoy a cefte entiereté de vefuage, comparons Judith lexemple fimpiternel de chafteté en la pofterité, veuque touttes deux ont efté orbes (fic) & privées de lé (les) *per* (*) en la fleur de ieuneffe. Celle paracheva une tres belle œuvre & memorable de pitié en la delivrance de fa cité Bethulia.

Mais en quelle région eftrange de la terre, n'a volé la renommée de celle indiffoluble confederation de Cambray, tant pleine

(*) L'efpérance peut-être?

d'utilité pour profiter a chascun, comme enceinte de dignité pour eſtre racomptée a tous...

Par la quelle il eſt advenu que les deux tres puiſſants monarches du monde, meſleants & conſundants ciel, & terre, par guerres mutuelles en hayne plus que capitale, uniquement & fraternellement ont eſté réconciliez & collez en amitié plus que Caſtoriene (ſic).

Or ie demande qui nous a donné ce repoz : par le moyen de qui, a tout le monde a eſté introduit tel ſecours... Ne te debvons nous pas ſavoir gré princeſſe tres heureuſe?...

Ceſt certes de toy, de qui tenons tel benefice, ientends notre vie, ce que recognoiſſent tous ceulz qui de leur ſalut ne ſe monſtrent imemorables, ce ſont tous bons ſideles & Chreſtiens.

Jcy l'on adiouſteroit, Heſter, la reine des Perſiens, n'avoit rien mieulx faict & a propoſt, quand elle délivra ſon peuple du peril de mort par la deffaicte de Aman qui eſt interpreté iniquité. Car en eſtaignant les flambantes allumettes dinique inimitiée longuement couvée, & en effaçant touttes ruineuſes querelles par la conduicte de celle pacifique princeſſe, la chance rencontra ſi bien a layde du hault *Jupiter Philius*, concierge damitié, que gents innumerables prochains a deffinement, ou l'on n'eſperoit vie, vindrent en convaleſcence, & ſut reſtablie & remiſe la paix en ſon entier, laquelle ſi longtemps très malheureuſement, avoit eſté banie de leſtomach des Chreſtiens.

Par ainſi la rare perle acomplie en perfection a exhibé au monde univerſel ce que iadis pour la ſoy & religion catholique enfanta la veſue Affricaine & notable Monicque, mere de St Auguſtin. A ceſte nous debvons la retenue & inſtauration de l'Evangile, mais a celle eſt deue la ſeconde reparation des mortelz. Je me taics de son incredible deſpence envers les pauvres, deſquelz nul oncques neuſt indigence, dont la tres liberalle auroit eue abondance.

En telle manière que Fabiola luy porteroit envie, qui ſut des veſues romaines en saincte vie le ſingulier chief, & parement de la quelle Sct-Iierome a illuſtré la piteable charité, & royalles obſeques, & laucteur dont nous liſons dit, que toutes les rentes amples & reſpondantes, a la grande race & genéalogie anciennement

noble, & fommairement tout fon bien eftimé richement, elle vendit, & le preis receu, diftribua aux pauvres.

Mais grande efpace davant elle, paffe la tant de fois repetée gloire des femmes, Marguerite le mirouer de zele divin.

Quel hofpital veoyez a elle fceu, que de fa puiffance n'ait efté fubftanté...

La quelle plus toft euft extraict & tiré fon cueur des inteftins, que a tous mendiants n'euft donné l'aulmofne.

Si du falaire de fes ferviteurs, iufques au moindre vous debattez: n'en defplaife a tous les princes qui vivent, fi ie dis que point ne trouverez, qui plus liberallement, & par raifon récompenfat les fiens, comme tres certainement il eft attefté par tous ceulx qui luy firent fervice.

Et ne fault point qu'a telle munificence vous conferiez celle de Théodolinda la grande reine des Lombards, car le combat ne feroit iufte ny bien party, fi Darès, ieune adolefcent, affaillait Lentellus, ruzé & robufte ioueur de plombées. Finallement ne fault obmettre ny laiffer tremper en l'eau de l'éponge (qui pour ferrer fe perdt & refpandt) fon immuable conftance a lencontre de la folliciteufe inftance & importunité des prinees tres puiffants, qui la preffoient de fe marier, laquelle a plufieurs diceulx faifoit la refponfe de Anne.

Si ie trouve, difoit elle, ung bon mary tel que par avant ie lay heu, ie ne vueil craindre de le perdre. Mais fi maulvais le rencontrois, queft il de befoing aprez ung bon d'en foubftenir fon contraire...

Au refte ie veois venir l'immortelle Bafilique non ayant feconde, & le triomphant temple de Brou, par elle édifié, pour me donner de l'affaire, fi ie l'enfepveliffois en oubly, ou fes habitants parfaicts chreftiens & religieux, embrafez d'amour fpirituelle, mes bons fraires & amys, hommes eonfumez de tous nobles vertuz, & infeparablement adherents au fervice divin.

Joignons icy le fort contemplatif, tant devotieux, & bien reformé monaftere de l'Adnonciation, que de rechief elle a faict conftruire a Bruges.

Jufques icy des miracles du monde, le fepulcre de la reine Ar-

temise appellé Mausolēu faict a son mary Mausolus a obtenu le preis : mais comme chose éffacée sur celluy resplendira de Marguerite le tombeau baptisé Philiberteum suivra le nom de son mary Philibert, du tres chier mariage ie dis si l'analogie, figure de grammaire nous permet l'invention de tel vocable, & que de maistre Loys le tres proportionné geomètre & non moindre conduiseur de massonnerie n'est trouvé mauvaise.

Cependant si ne fault il laisser a magnifier la subtile excellence de bien paingdre, qui estoit en nostre parangonne & primeraine femme.

Car elle heut cela a partir & en societé avecques Martia, painctresse romaine, que en regardant au mirouer tresfeit & exprima son effigie si semblable a sa vive face, par iustes traicts, couleurs appropriées & esgalle proportion de bouche, que les painctures fainctes & artificielles en ont deceu plusieurs, qui les pensoient naifues & naturelles.

Item la bonne dame paingnit maints visaiges de femme, mais d'homme point. Je serois icy commemoration de l'entiereté, devotion, & courtoisie, & daultre bonne mœurs de Marguerite iadis femme de Henry roy Angloiz & sœur de René, roy des Neapolitains : mais au peis de ceste, il y a telle difference, comme du iasement d'ung gay au doulx son de la harpe. La Mariolaine n'a rien de commun au groing dune truye reverance saulve.

Daultre plus ie alleguerois, une aultre Marguerite, fille du renommé roy des Dariens, & femme de Jacques, prince de Ecosse : la quelle en prudence singulière, & vivacité intellectuelle, & saintetée repargnée, voir iusques a exceder en maintes observances l'austerité des religieux, a ses subiects, esquelz elle impetroit, facile, doulce, & traictable plus par sapience & honneur moderée retint en regetant son auctorité, quē par rigoureuse iustice. Mais ie prens le son pour laisser lusage de la fleur de farine suivant ce propost.

Car qui est l'imperatrice en ce monde, qui au régime de tant de nations, & au gouvernement de tant de peuples non domptables & si divers en complexions, tant damiable faveur, honnorée

obeiſſance, & haulte reputation, aye merité & conquis, comme celle noſtre, celle ie dis divine Marguerite?...

Pour certain, ceſt la precieuſe perle, predeſtinée en Levangile Sct-Matthieu par la parabole Dominicale, qui tant chier couſtoit, que pour lachapter un bon pere de famille, convint vendre tout ſon avoir.

Ceſt a la p(ar) fin la tres excellente Marguerite, dont les medecins ſont ung ſouverain electuaire appelé Diamarguariton.

Car tout ainſi que telle drogue vault, & proffite a gents puſillanimes, triſtes, & affoibliz, a toute debilitation de cueur, & donne allegeance a l'empeſchement d'eſtomach: pareillement cette fournaiſe damour charitable, tant quelle fut en nature, a tous aggravez & indigents, a donné ſupport, & a tous languiſſants & caduqs, a preſté les mains ſecourables.

Davantaige celle medecine procure la digeſtion & remedie aux aſmaticques, quiont difficulté d'haleine, & ne peuvent facilement aſpirer.

Ceſte a ſollicité l'evacuation de tout vice & matière péccante, & les ſuſpirieux eſuantants (ſic) gros ſoupirs d'ambition en fiebure chaleureuſe de guerre, a remis en paiſible ſanté, & a comblé leurs deſirs.

Pourtant, tous mortelz, par voſtre ſimple nétteté ie vous adiure, que la mémoire de celle iamais ne coule de voſtre ſouvenir, & penſée, elle qui en terre ſembloit une choſe ſupernaturelle & déifiée & qui a ung chaſcun a rependu doulce affection maternelle. Car nous ſommes ſes pupilles, deſquelz les prières (ſi croyois l'eccleſiaſtique) Dieu ne deſpriſera, ny les larmes de la veſue, qui du fond des machoueres montent iuſques au ciel: & le Seigneur exaulſeur, ſe délectant en icelles, a la dicte, & aux pupilles, daigne en ſa cour donner appoinctement. Amen. A Dieu ſeul, gloire, graces, & louenges.

Quoy qu'il aduienne.

Cette regrettable lacune des funérailles de 1532 nous a encouragé à livrer à la publicité les deux lettres adreſſées à M. Jules Baux ſur les nouvelles funérailles de 1856, qui ſuivent. Ces pages, écrites ſous la vive impreſſion de l'ouverture des tombeaux, au moment même de l'événement, ne préſentent pas la gravité d'un travail hiſtorique ; nous réclamons donc l'indulgence du lecteur, qui voudra bien n'y voir que les détails d'un document, le récit d'un témoin oculaire & profondément ému. . . . .

L'honneur de fermer le tombeau ducal & de tourner ainſi une page de l'hiſtoire, était réſervé à un enfant de la Breſſe. Le 5 juillet 1858, M. Segaud, alors préfet de l'Ain, attacha ſon nom à une ſolennelle réinhumation des trois cercueils dans le caveau reſtauré de Brou. On peut en lire à l'appendice le procès-verbal, ſuivi du diſcours remarquable prononcé alors par S. E. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, & que les ſuſceptibilités diplomatiques firent alors modifier notablement dans les comptes-rendus des journaux.

Nous garantiſſons l'authenticité du texte, & la fatale gravité des circonſtances actuelles donne plus d'intérêt & d'importance encore aux paroles énergiques & courageuſes qu'un prince de l'Egliſe, revêtu de la pourpre romaine, était bien en droit de laiſſer tomber majeſtueuſement des marches du ſanctuaire : « Toute tentative de « proſélytiſme ſur l'Italie, de la part de nos voiſins d'ou- « tre-mer, ne ſaurait être qu'un bouleverſement de plus « dans le monde. L'Italie ne peut reſter elle-même qu'en « reſtant catholique ; Italie & Catholiciſme ſont deux « choſes qu'on ne ſépare pas, elles vivent ou elles meu-

« rent enſemble. Non, elles ne mourront pas, elles vi-
« vront ! la cauſe de l'Egliſe eſt inſéparable de celle de
« la ſociété ! »

Puiſſent ces nobles accents prophétiques ne pas tarder à être juſtifiés par les événements que demandent à Dieu tous les cœurs profondément dévoués au St-Siége. La pierre angulaire de l'Egliſe eſt inébranlable, & l'hiſtoire nous dit : Malheur à qui touche à la tiare !.....

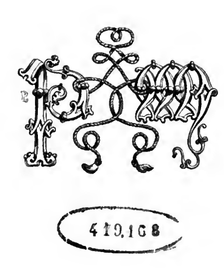


TABLE.

Pages.

Dédicace à S. A. R. Mme la Ducheſſe de Parme v

Prologue de l'Auteur ix

Bruxelles 4

Amboiſe 17

Romain-Motier 27

Château de Chambéry 77

Château de Pont-d'Ain 103

Compte de la Vénerie & Fauconnerie du roi Charles VIII, 1485-86 . 197

Palais de Malines 301

Le Couvent des Annonciates, à Bruges 328

Compte de la conſtruction du couvent (1524) 352

Brou 367

Oraiſon funebre de Marguerite d'Autriche, prononcée à Brou par A. Du Saix, 1532 388



ERRATA.

Pages 5, 7, 13, 15 : M. Wanters *lifez* Wauters.

Page 12, ligne 10 : *lifez* de 1479 à 1483.

Page 259, dernière ligne : *lifez* fur fes pentes.

Page 281, avant-dernière ligne : M D CCC IX *lifez* M D CCC LX.

Page 302, ligne 14 : 1782 *lifez* 1794.

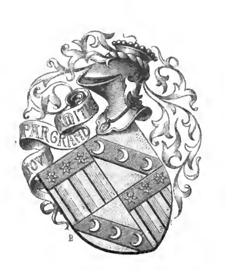
Même page, avant-dernière ligne : 1505 *lifez* 1503.

Page 304, ligne 2 : Vogt *lifez* Voocht.

Page 320, ligne 14 : 1505 *lifez* 1503.

Page 321, ligne 11 : M C V *lifez* M C III.

Page 340, à la note : préfident Heynnalt *lifez* d'après les continuateurs du préfident Henault.


AMITI
PARGRAND
TOV


GIUSEPPE FACIUOLI
CARTOLARO
FIRENZE

